

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 1
	Date : mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 février 2024

OBJET : Budget primitif 2024 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

Le budget de la région est l'acte par lequel le conseil régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Les articles L.4311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient les dispositions relatives au budget de la région, ses modalités de présentation et de vote.

Le budget primitif pour 2024 s'inscrit dans un contexte qui reste marqué par de fortes incertitudes, liées à l'environnement international, à un contexte financier instable et à des contraintes qui pèsent sur le budget des collectivités. C'est notamment le cas des régions, dont les recettes sont fragiles et peu adaptées aux grands défis à relever et à nos compétences.

Le budget 2024 a été préparé avec rigueur et responsabilité, dans le respect de la stratégie financière présentée à l'occasion des orientations budgétaires.

En maintenant nos efforts de bonne gestion, de maîtrise de notre section de fonctionnement et en pilotant nos ressources, la Région maintient sa capacité à investir, conformément aux objectifs de notre plan pluriannuel d'investissements.

Le projet de budget 2024 s'élève à 1 856 097 683,40 € de crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement (mouvements réels, hors gestion active de la dette).

Le niveau d'investissement reste élevé, avec plus de 615 M€ de crédits de paiement hors dette.

La présente délibération s'accompagne d'un rapport budgétaire complet (annexe 1) constitué de plusieurs volets :

- **la première partie présente les grands équilibres financiers du budget**, en dépenses de fonctionnement et d'investissement, et en recettes (*pages 3 à 20*),
- **la seconde partie est consacrée à la présentation détaillée des recettes** (*pages 21 à 31*),
- **la troisième partie expose les priorités des politiques publiques régionales** et les crédits par programmes budgétaires selon les thématiques du plan de mandat, ainsi que les principales actions des fonctions ressources de la collectivité (*pages 32 à 234*),
- enfin, la description des **mouvements d'ordre** figure en fin de rapport (*pages 235 et 236*).

Ce rapport budgétaire est complété par le document comptable et les annexes réglementaires (annexe 2).

En raison de la modification liée au passage à la nomenclature M57, le tableau en annexe 3 rappelle la comparaison avec le budget primitif 2023 par chapitres budgétaires de la M57 (la colonne « budget précédent » n'ayant pu être complétée dans la maquette budgétaire suite au changement de nomenclature).

II- DECISIONS

11 amendements ont été déposés par le Groupe Rassemblement National (cf. Annexe 4) :

- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Ouvrons l'ARDEA aux agriculteurs ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par Mme Géraldine GRANGIER intitulé « Elargissons le chèque énergie aux agriculteurs ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par M. Aurélien DUTREMBLE intitulé « Plus de produits régionaux dans nos cantines : créons un label Bourgogne Franche-Comté ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par M. Aurélien DUTREMBLE intitulé « Aidons à l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par M. Thomas LUTZ intitulé « Pour un fonds souverain agricole en Bourgogne Franche-Comté »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par Mme Valérie DELOGE intitulé « Aidons nos jeunes agriculteurs à s'installer ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par Mme Valérie DELOGE intitulé « Ouvrons un guichet administratif à la Région pour les agriculteurs ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par Mme Nathalie FRITSCH intitulé « Non au financement de cours de langue pour les migrants ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par Mme Mélanie FORTIER intitulé « Luttons contre la désertification médicale : salarions nos médecins ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par M. Olivier DAMIEN intitulé « Défendons nos territoires : 1 euro investi pour les métropoles, 3 euros investis pour la ruralité ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Arrêtons le cirque de la solidarité internationale ! »
Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de voter le présent budget :
 - a. au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - b. au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - c. sans vote formel sur chacun des chapitres ;
2. de voter les crédits de paiement par chapitres ;
3. d'arrêter le montant du budget, en mouvements budgétaires, à 2 762 073 510,08 € en dépenses et en recettes ;

En mouvements réels :

CHAPITRES M57	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE 2024	CP 2024	2024
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	7 878 000,00	14 840 056,69	210 000,00
900-5	Gestion des fonds européens		78 462 849,77	78 462 849,77
901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	150 928 232,00	187 561 965,09	51 586 427,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	15 516 155,00	20 227 546,83	
904	Santé et action sociale	300 000,00	1 686 564,34	
905	Aménagement des territoires et habitat	19 740 917,00	58 646 537,68	641 983,00
906	Action économique	98 941 024,00	78 439 604,33	16 204 500,00
907	Environnement	25 973 933,54	34 961 759,81	
908	Transports	137 715 689,00	140 532 920,37	2 761 915,00
	<i>Opérations ventilées</i>	456 993 950,54	615 359 804,91	149 867 674,77
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			34 007 157,00
923	Dettes et autres opérations financières		88 500 000,00	309 204 180,46
	<i>Opérations non ventilées</i>		88 500 000,00	343 211 337,46
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
954	Produits de cession d'immobilisations			
	TOTAL DE LA SECTION	461 993 950,54	703 859 804,91	493 079 012,23
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 378 231,00	107 973 767,35	22 114 895,00
930-5	Gestion des fonds européens		10 027 811,17	10 027 811,17
931	Sécurité			
932	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	274 090 938,00	432 785 216,68	66 115 720,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	27 797 215,00	28 213 027,99	811 833,00
934	Santé et action sociale	518 000,00	567 504,55	
935	Aménagement des territoires et habitat	7 430 734,00	6 942 873,76	240 416,00
936	Action économique	47 472 713,76	51 443 636,68	245 000,00
937	Environnement	15 635 700,00	14 967 506,41	895 000,00
938	Transports	385 392 478,00	453 416 985,90	35 733 091,00
	<i>Opérations ventilées</i>	775 716 009,76	1 106 338 330,49	136 183 766,17
940	Impositions directes			42 500 000,00
941	Autres impôts et taxes		1 320 000,00	1 114 983 263,00
942	Dotations et participations			71 151 642,00
943	Opérations financières		44 650 000,00	1 800 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 129 548,00	
945	Provisions et autre opérations mixtes		2 800 000,00	400 000,00
	<i>Opérations non ventilées</i>		49 899 548,00	1 230 834 905,00
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
	TOTAL DE LA SECTION	780 716 009,76	1 156 237 878,49	1 367 018 671,17
TOTAL DU BUDGET		1 242 709 960,30	1 860 097 683,40	1 860 097 683,40

En mouvements budgétaires :

CHAPITRES M57	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE 2024	CP 2024	2024
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	7 878 000,00	14 840 056,69	210 000,00
900-5	Gestion des fonds européens		78 462 849,77	78 462 849,77
901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	150 928 232,00	187 561 965,09	51 586 427,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	15 516 155,00	20 227 546,83	
904	Santé et action sociale	300 000,00	1 686 564,34	
905	Aménagement des territoires et habitat	19 740 917,00	58 646 537,68	641 983,00
906	Action économique	98 941 024,00	78 439 604,33	16 204 500,00
907	Environnement	25 973 933,54	34 961 759,81	
908	Transports	137 715 689,00	140 532 920,37	2 761 915,00
	<i>Opérations ventilées</i>	456 993 950,54	615 359 804,91	149 867 674,77
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			34 007 157,00
923	Dettes et autres opérations financières		88 500 000,00	309 204 180,46
925	Opérations patrimoniales		74 700 000,00	74 700 000,00
926	Transferts entre sections		308 247 517,00	454 854 000,00
	<i>Opérations non ventilées</i>		471 447 517,00	872 765 337,46
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			64 174 309,68
954	Produit des cessions d'immobilisations			
	TOTAL DE LA SECTION	461 993 950,54	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 378 231,00	107 973 767,35	22 114 895,00
930-5	Gestion des fonds européens		10 027 811,17	10 027 811,17
931	Sécurité			
932	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	274 090 938,00	432 785 216,68	66 115 720,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	27 797 215,00	28 213 027,99	811 833,00
934	Santé et action sociale	518 000,00	567 504,55	
935	Aménagement des territoires et habitat	7 430 734,00	6 942 873,76	240 416,00
936	Action économique	47 472 713,76	51 443 636,68	245 000,00
937	Environnement	15 635 700,00	14 967 506,41	895 000,00
938	Transports	385 392 478,00	453 416 985,90	35 733 091,00
	<i>Opérations ventilées</i>	775 716 009,76	1 106 338 330,49	136 183 766,17
940	Impositions directes			42 500 000,00
941	Autres impôts et taxes		1 320 000,00	1 114 983 263,00
942	Dotations et participations			71 151 642,00
943	Opérations financières		44 650 000,00	1 800 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 129 548,00	
945	Provisions et autre opérations mixtes		2 800 000,00	400 000,00
946	Transferts entre sections		454 854 000,00	308 247 517,00
	<i>Opérations non ventilées</i>		504 753 548,00	1 539 082 422,00
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		64 174 309,68	
	TOTAL DE LA SECTION	780 716 009,76	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
TOTAL DU BUDGET		1 242 709 960,30	2 762 073 510,08	2 762 073 510,08

4. d'arrêter le montant des autorisations de programmes ouvertes en 2024 à 456 993 950,54 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2024 à 775 716 009,76 €, étant précisé que les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;
5. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 5 000 000 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 5 000 000 €, conformément à l'article L.4322-1 du code général des collectivités territoriales ;
6. d'approuver le document comptable et ses annexes ;

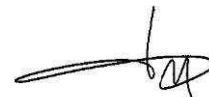
7. d'autoriser la présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % pour la section de fonctionnement et de 7,5 % pour la section d'investissement, conformément à l'article 1.2 du règlement budgétaire et financier.

N° de délibération 24AP.1

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés
(57 voix pour, 43 voix contre)

Envoi Préfecture : jeudi 15 février 2024
Retour Préfecture : jeudi 15 février 2024
Accusé de réception n° 10027373

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

Budget primitif 2024

Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	3
II. PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES	21
1. Les ressources fiscales	21
2. Les dotations et transferts financiers de l'Etat	25
3. Les participations et recettes spécifiques	27
4. Les recettes liées aux fonds européens	28
III. PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES	32
Partie 1 – L'action régionale et les priorités du mandat.....	32
Axe 1 – Economie – Emploi – Formation	32
1.1. Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire	33
1.2. Agriculture, viticulture et agroalimentaire	39
1.3. Tourisme	47
1.4. Attractivité.....	53
1.5. Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles	56
1.6. Formations sanitaires et sociales.....	62
1.7. Education	67
1.8. Apprentissage	95
1.9. Orientation tout au long de la vie	98
1.10. Enseignement supérieur - Recherche	101
Axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique	105
2.1. Transition énergétique	106
2.2. Biodiversité - Eau	118
2.3. Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	122
2.4. Economie circulaire - Déchets	125
2.5. Forêt - Bois.....	128
2.6. Montagne	132
2.7. Numérique.....	135
2.8. Mobilités et infrastructures	139

Axe 3 – Fraternité – Vivre ensemble	147
3.1. Aménagement du territoire (dont parcs)	148
3.2. Santé - Alimentation	157
3.3. Culture	160
3.4. Sport	173
3.5. Vie associative	179
3.6. Jeunesse	183
3.7. Action européenne et internationale	187
Partie 2 – Les ressources au service de l’action régionale	192
1. La politique RH	193
2. La gestion financière	198
3. La communication et la participation citoyenne	205
4. Le CESER	209
5. Les systèmes d’information	211
6. Les moyens généraux	215
7. Le cabinet	218
8. L’évaluation des politiques publiques	220
9. La modernisation de l’action publique	223
10. Les assemblées, documentation, courrier	228
11. Les achats - Les affaires juridiques et archives	231
IV. MOUVEMENTS D’ORDRE	235

INTRODUCTION GENERALE

Le budget primitif pour 2024 qui vous est proposé intervient dans un contexte toujours complexifié par le choc énergétique et inflationniste qui a frappé notre pays l'an dernier. Une situation qui nous avait conduits, en 2023, à faire le choix d'une année de transition, en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre de notre collectivité, et d'optimiser nos dépenses de fonctionnement, notamment le coût de notre convention TER.

Ces efforts ont porté leur fruit, en premier lieu avec une économie considérable, d'une trentaine de millions d'euros par an, réalisée grâce à un rééquilibrage de notre contrat avec la SNCF. Nous avons également abordé l'évolution de nos dépenses de fonctionnement de manière globale avec la plus grande vigilance, en conjuguant la volonté de maintenir la qualité de service public offerte par la Région, le maintien de notre capacité à intervenir et la nécessaire attention à la maîtrise budgétaire afin de conserver des marges pour investir.

Une première conclusion de ce travail a été le vote par l'assemblée régionale d'une programmation pluriannuelle d'investissement 2024 – 2030 dotée de 2,3 milliards d'euros d'investissements nouveaux, qui s'ajoutent aux 1,5 milliard d'euros déjà programmés. Ce PPI trouve sa première année de déclinaison dans le cadre de ce budget primitif pour 2024.

En investissement, le BP pour 2024 reste marqué par un volume considérable en crédits de paiement, à hauteur de 615 millions d'euros hors dette. En fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées à hauteur de 1,156 milliard d'euros.

Ce budget maintient pour notre collectivité toute sa capacité à agir en faveur du développement des territoires, en conformité avec les priorités de la stratégie de mandat. Il permettra en particulier de réactiver en 2024 l'essentiel des dispositifs en investissement qui avaient été gelés en 2023.

Il vise en particulier à mettre la Région en situation de répondre aux grands enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques et ce de manière croissante dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la Région. L'accroissement de la prise en compte de l'éco-socio conditionnalité, tant dans notre règlement budgétaire et financier que dans nos règlements d'intervention, constitue un pilier essentiel de cette stratégie.

Mais c'est bien dans ses priorités en investissement comme en fonctionnement que cette volonté de lutte contre le réchauffement climatique se manifeste, en soutenant les grandes mutations auprès des acteurs économiques, touristiques ou agricoles ; en accompagnant acteurs publics et privés dans leurs efforts de maîtrise énergétique et des ressources ; en poursuivant nos efforts en matière de mobilités durables ; et en contribuant à mieux préserver notre environnement et nos richesses naturelles.

Nous poursuivrons en outre notre soutien au développement économique des territoires, en accompagnant en particulier le déploiement ou l'émergence de filières d'avenir, telles que l'hydrogène et les biothérapies ; mais aussi par le soutien déterminé à l'innovation et à la recherche.

Nous continuerons à soutenir notre agriculture, avec comme priorité l'accompagnement des exploitations face aux conséquences du dérèglement climatique, la création de valeur ajoutée sur notre territoire, une plus juste rémunération de leur activité, la diversification des revenus notamment via la production énergétique, le renouvellement des générations.

Nous poursuivrons notre effort en direction de la formation toute au long de la vie, de la modernisation des lycées au soutien à l'enseignement supérieur. La formation professionnelle des demandeurs d'emplois reste également un enjeu majeur, dans un contexte de nouveau conventionnement avec l'Etat au terme du PRIC 19-23.

Nous continuerons à décliner notre engagement en direction des territoires grâce aux nombreuses contractualisations déjà signées. Le dispositif ENVI, très sollicité par les élus locaux, sera réactivé en 2024, et marque notre attachement au soutien des projets du mieux vivre dans les petites communes de notre Région.

Malgré les incertitudes de la période que nous traversons, nous faisons le choix d'un budget ambitieux pour notre Région. En inscrivant notre action dans une perspective pluriannuelle, nous assumons un pilotage au plus juste, transparent, pour garantir sur la durée les marges de manœuvre de notre collectivité. En 2024, la Région sera donc au rendez-vous des grands enjeux: un développement responsable de nos territoires et de notre économie au service des Bourguignons-Francis-Comtois.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le budget primitif 2024, d'un montant total de 1,856 Md€, s'inscrit dans un environnement qui reste marqué par d'importantes incertitudes, liées à l'environnement international, à un contexte financier instable et à des contraintes qui pèsent sur notre budget. Après le choc de la crise sanitaire, les finances régionales ont dû absorber le choc énergétique et inflationniste, dont les impacts restent présents.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, la stratégie repose sur plusieurs objectifs :

- **la maîtrise des évolutions de la section de fonctionnement**, condition impérative pour conserver une situation financière saine, et dégager les capacités nécessaires à la mise en œuvre du plan de mandat et de notre programme pluriannuel d'investissements (PPI). Cet objectif se traduit par une grande attention portée à l'évolution des charges de fonctionnement et l'activation de leviers sur les recettes des cartes grises (hausse du tarif) et le secteur des mobilités (hausse des tarifs occasionnels et des abonnements pour les TER et du tarif des lignes régulières Mobigo).
- **le maintien d'un niveau élevé d'investissements**, avec plus de 615 M€ de crédits de paiement (hors dette), pour soutenir le développement de notre territoire et répondre aux enjeux d'investissements sur nos grandes compétences : poursuite des opérations déjà votées, et lancement de nouvelles opérations d'envergure (nouveaux CPER, accessibilité et rénovations des lycées par exemple).
- **un niveau d'endettement qui reste maîtrisé et soutenable**, en restant en dessous des zones d'alerte, conformément à une gestion responsable reconnue par la note financière « AA3 » accordée par l'agence de notation externe.

Par ailleurs, en 2024, la Région applique le **nouveau référentiel budgétaire et comptable M57**, qui est généralisé pour toutes les collectivités locales. Les règles essentielles de calendrier, de vote et d'exécution des budgets demeurent inchangées avec le passage à la M57. Toutefois, la M57 comporte certaines évolutions, avec un nouveau plan de comptes, de nouvelles règles de suivi et d'amortissement des immobilisations, des dispositifs plus robustes de rattachements des charges et produits à l'exercice et de provisions.

Enfin, il convient de signaler la mise en place d'un **budget annexe en matière de services numériques**, pour assurer la gestion du réseau RCube-THD (« Bourgogne-Franche-Comté Connect »). Ces activités relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et de l'instruction comptable M4, la Région est amenée à créer ce budget annexe qui représente un volume d'environ 1,2 M€.

Les grands volumes financiers du budget primitif 2024 sont les suivants :

BP 2024	AP/AE *	CP
Total Fonctionnement	780 716 009,76	1 156 237 878,49
<i>dont intérêts de la dette et frais financiers</i>		<i>43 850 000,00</i>
Total Fonctionnement hors dette	780 716 009,76	1 112 387 878,49
Total Investissement	461 993 950,54	699 859 804,91
<i>dont amortissement du capital de la dette</i>		<i>84 500 000,00</i>
Total Investissement hors dette	461 993 950,54	615 359 804,91
TOTAL <i>hors gestion active de la dette</i>	1 242 709 960,30	1 856 097 683,40
TOTAL HORS DETTE	1 242 709 960,30	1 727 747 683,40

* dont dépenses imprévues (5 M€ en AP et en AE)

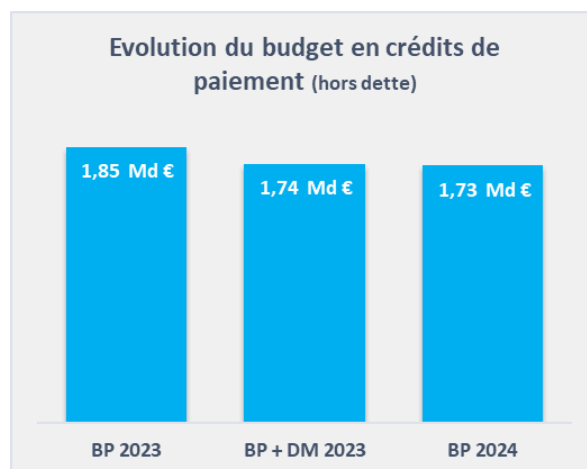
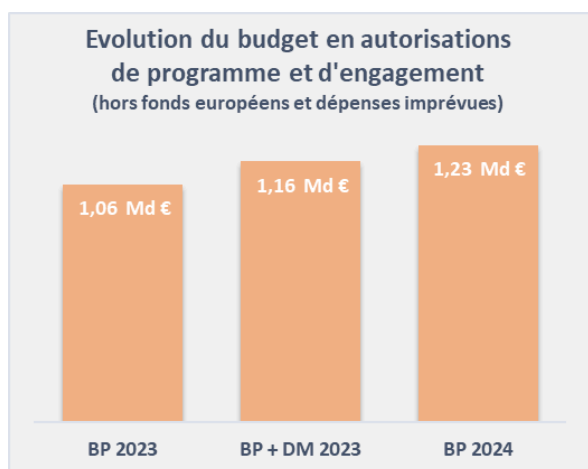
Remarques méthodologiques :

Le budget 2024 est caractérisé par des modifications importantes de périmètres qui rendent les comparaisons difficiles entre 2023 et 2024.

- Le budget se caractérise par la fin du PRIC 2019/2023 et une nouvelle phase de conventionnement 2024/2027 entre l'Etat et la Région, ce qui conduit à une réduction des montants de dépenses en 2024 en matière de formation professionnelle.
- Le budget tient compte de la nouvelle convention avec la SNCF approuvée en 2023 pour la gestion des TER, en forte baisse par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2023.
- Il convient également de signaler la baisse des crédits de paiement inscrits au titre la gestion des fonds européens entre 2024 et 2023 (d'un montant équivalent avec les recettes), en raison du contexte de fin de la programmation 2014 – 2020 d'une part, et de prévisions ajustées à la mise en œuvre de la programmation 2021 – 2027 d'autre part.
- Pour mémoire, en raison du vote plus tardif cette année du budget primitif, la Région a eu recours au dispositif d'exécution budgétaire avant vote. Dans ce cadre, pour garantir les paiements prioritaires du début d'exercice, certaines dépenses du budget 2024 ne font pas l'objet d'autorisations d'engagement et sont traitées en crédits de paiement uniquement (une partie des dotations de fonctionnement aux lycées, dépenses dans le secteur des transports, dotation au comité régional du tourisme, par exemple). Ce mode de gestion aboutit à une baisse technique des autorisations d'engagement 2024 par rapport au budget 2023.
- Enfin, la nomenclature M57 emporte des impacts conjoncturels sur le montant des dépenses et des recettes du budget 2024 (rattachements des produits et des charges à l'exercice, mise en place d'une provision pour les comptes épargne-temps des agents).

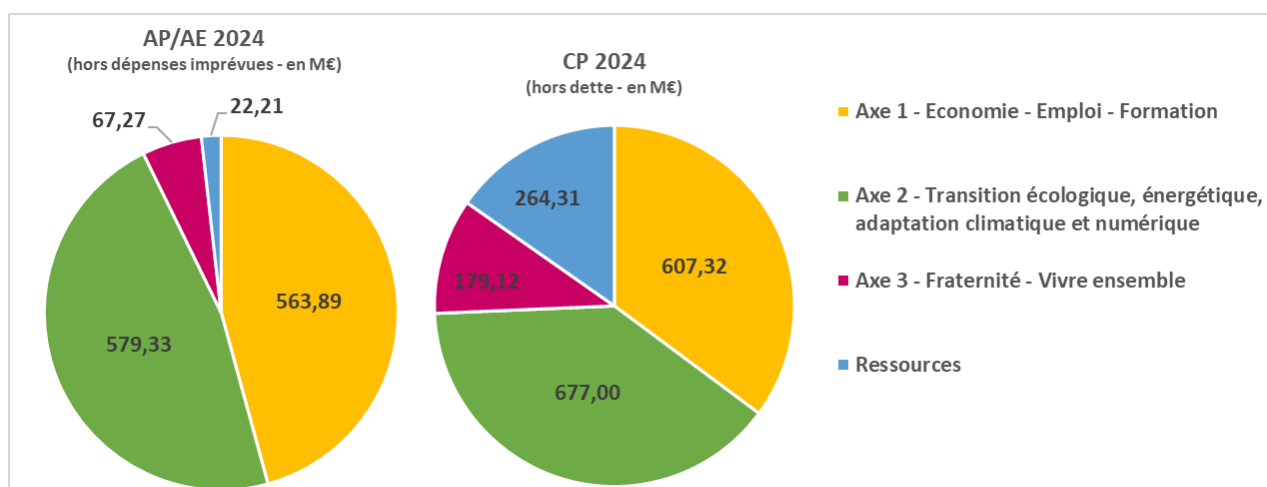
On constate une hausse significative du volume des autorisations de programme en section d'investissement (+ 46 % par rapport au budget 2023 après décisions modificatives), tandis que le volume des autorisations d'engagements est en baisse.

En crédits de paiement, le budget primitif 2024 est quasiment stable (- 0,74 %) par rapport à l'exercice 2023, après décisions modificatives (hors dette).

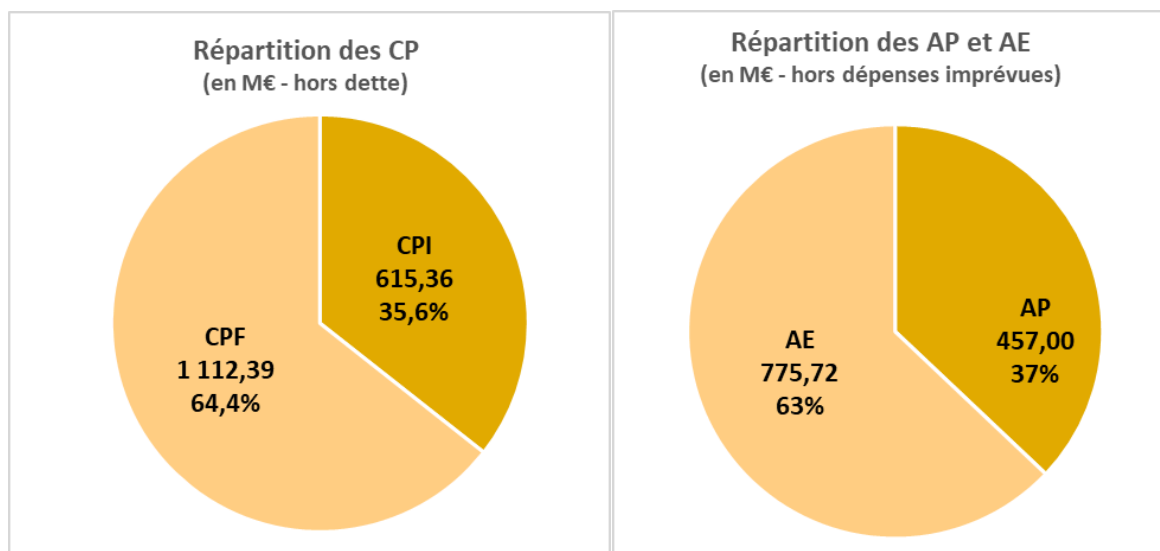


Répartition du budget par axe de la stratégie de mandat

La répartition du budget 2024 par axe stratégique de la stratégie de mandat est présentée dans les graphiques ci-dessous. Le rapport présente en détails les dépenses des politiques publiques selon la stratégie de mandat et par programme budgétaire, pages 31 et suivantes.



Répartition du budget par section



La section de fonctionnement représente environ deux tiers du budget en crédits de paiement, en raison notamment des crédits inscrits au titre des transports et des mobilités, de la formation professionnelle et des lycées.

Présentation du budget de fonctionnement

➤ Les autorisations d'engagement

En autorisations d'engagement, le budget 2024 s'élève à **775,7 M€** (hors dépenses imprévues).

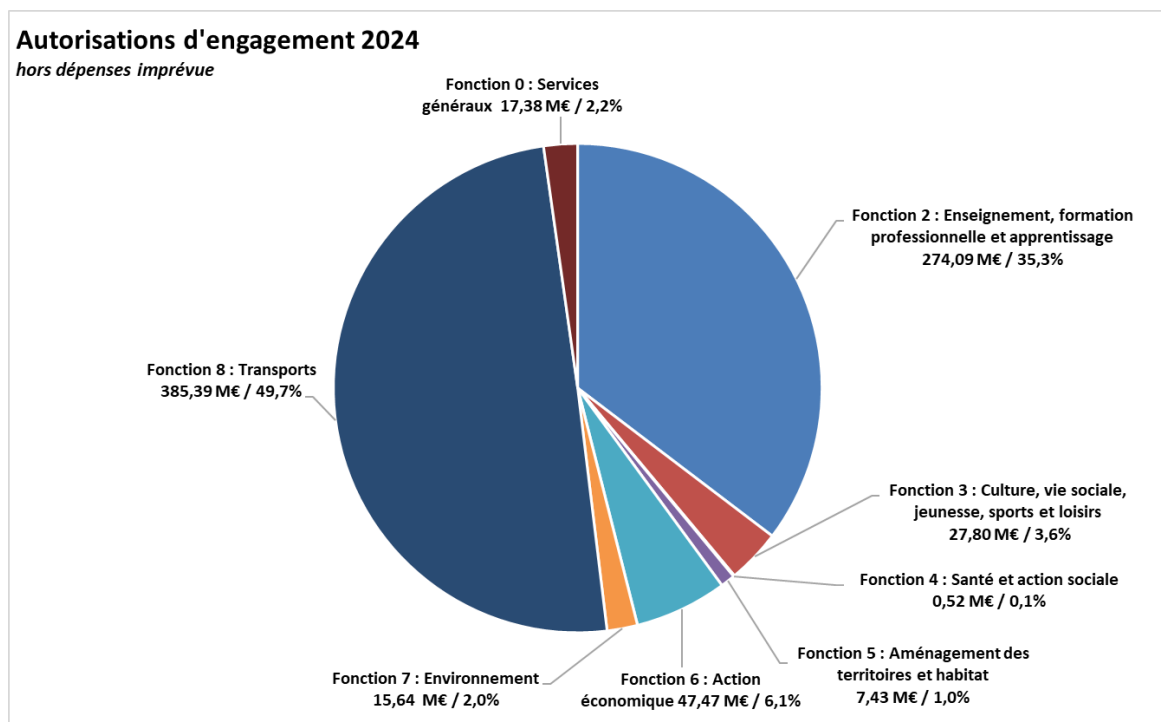
FONCTIONNEMENT	BP 2023	VOTE 2023	PROPOSITIONS BP 2024	EVOLUTION EN % 2024 / BP 2023	EVOLUTION EN % 2024 / VOTE 2023
Autorisation d'engagement (hors dépenses imprévues)	907 836 260	866 179 582	775 716 010	-14,6%	-10,4%
<i>dont formation professionnelle</i>	<i>142 300 120</i>	<i>159 696 450</i>	<i>140 405 450</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-12,1%</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>3 000 000</i>			<i>-100,0%</i>	
<i>dont paiements avant vote du budget *</i>	<i>-22 067 120</i>	<i>-22 067 120</i>	<i>-89 920 651</i>	<i>307,5%</i>	<i>307,5%</i>
AE à périmètre constant	784 603 260	728 550 252	725 231 211	-7,6%	-0,5%

** Pour mémoire, dans le cadre de l'exécution avant vote du budget, plusieurs dépenses sont inscrites en crédits de paiement uniquement, ce qui réduit mécaniquement le volume d'AE*

A périmètre constant (retraitement des dépenses de formation professionnelle, des fonds européens et du mode de gestion spécifique des dépenses avant vote du budget), les autorisations d'engagement représentent un volume de 725,2 M€ et sont en diminution de près de 8 % par rapport au BP 2023.

Cette évolution traduit notre stratégie et les efforts de sérieux budgétaire, avec notamment les résultats favorables de la renégociation aboutie en 2023 de la nouvelle convention avec la SNCF pour l'exploitation des TER, une maîtrise globale des budgets de fonctionnement, tout en veillant à conserver notre niveau d'intervention sur nos principales politiques publiques.

La répartition des autorisations d'engagement par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



➤ Les crédits de paiement de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 156,2 M€**, en baisse de 6 % par rapport au BP 2023 et en quasi-stabilité par rapport au budget 2023 après décisions modificatives.

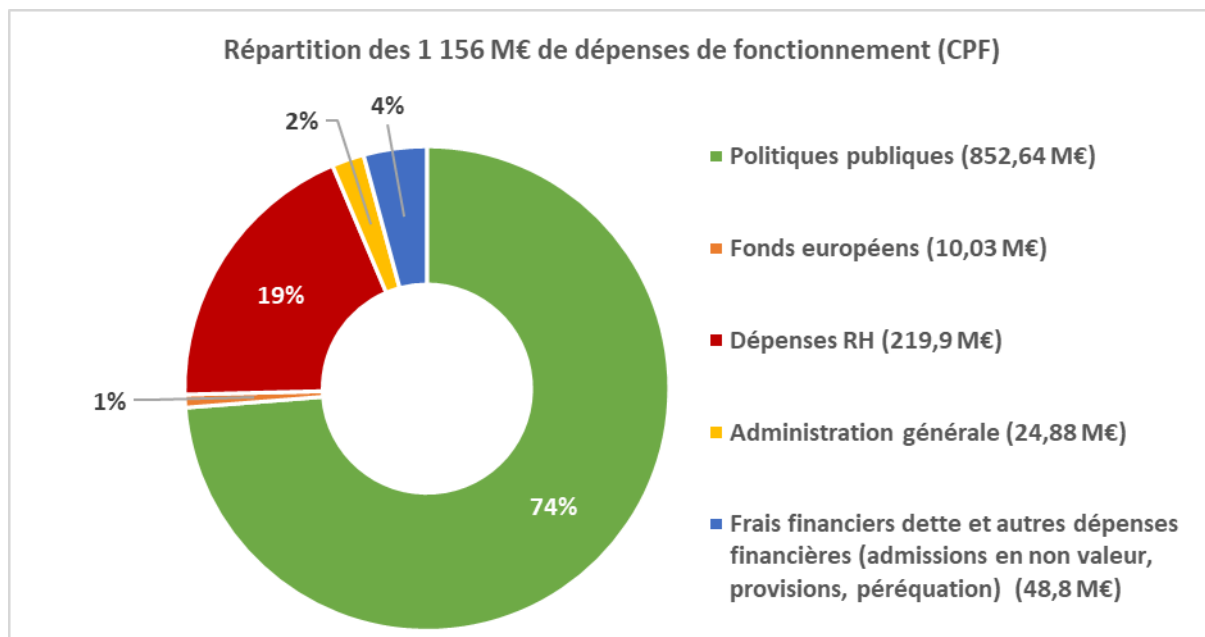
A périmètre constant (hors formation professionnelle, fonds européens et intérêts de la dette), les crédits de paiement de fonctionnement diminuent de 3,5 % par rapport au BP 2023.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la Région de préserver son épargne brute et sa capacité d'investissement, pour 2024 et les années suivantes.

FONCTIONNEMENT	BP 2023	VOTE 2023	PROPOSITIONS BP 2024	EVOLUTION EN % 2024 / BP 2023	EVOLUTION EN % 2024 / VOTE 2023
Crédits de paiement (y compris dette)	1 234 146 455	1 160 209 685	1 156 237 878	-6,3%	-0,3%
Crédits de paiement (hors dette)	1 196 006 455	1 122 069 685	1 112 387 878	-7,0%	-0,9%
<i>dont formation professionnelle</i>	<i>155 244 436</i>	<i>147 744 436 €</i>	<i>127 309 945 €</i>	<i>-18,0%</i>	<i>-13,8%</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>30 627 618</i>	<i>19 485 944</i>	<i>10 027 811</i>	<i>-67,3%</i>	<i>-48,5%</i>
CPF hors formation professionnelle, hors fonds européens et hors dette	1 010 134 401	954 839 304	975 050 122	-3,5%	2,1%

Pour mémoire, le budget 2024 intègre l'impact de l'évolution du rattachement des charges à l'exercice lié à l'application de la nouvelle nomenclature M57, pour un montant estimé à 8,7 M€.

Les crédits de fonctionnement se répartissent selon le graphique ci-dessous.



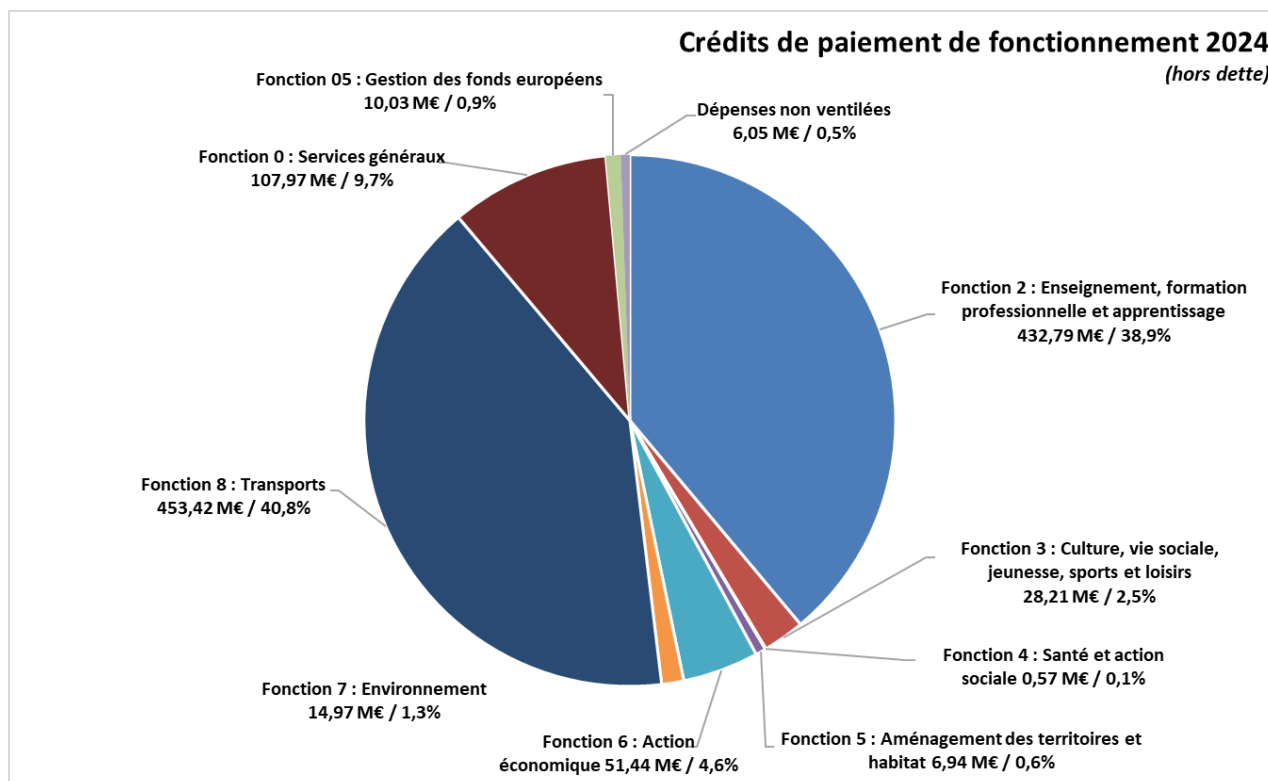
En section de fonctionnement, le budget 2024 se caractérise par les principaux points suivants :

- **Un haut niveau d'intervention, correspondant à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Bourguignons-Francs-Comtois.** Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 852,64 M€ et représentent 74 % du budget de fonctionnement.

Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales :

- les mobilités pour 453 M€,
 - la formation des demandeurs d'emploi pour 132 M€,
 - les lycées pour 88 M€ (hors dépenses de personnel),
 - les formations sanitaires et sociales pour 58 M€.
- **Des inscriptions au titre des fonds européens**, avec une enveloppe de 10 M€, au titre de la fin de la programmation 2014-2020 et de la nouvelle programmation 2021-2027 ;
 - **Les dépenses de personnel et les autres dépenses en matière de ressources humaines** mobilisent près de 19 % du budget de fonctionnement. Ces dépenses sont en hausse de + 5,4 % par rapport au BP 2023 et de + 2,6 % par rapport au budget après décisions modificatives. Cette évolution s'explique principalement par :
 - l'impact des mesures contraintes ou réglementaires : glissement vieillesse technicité, effets de l'augmentation du SMIC...,
 - les mesures réglementaires décidées au niveau national pour lutter contre l'inflation,
 - les mesures volontaristes de la Région en faveur du régime indemnitaire de nos agents.
 - **Les frais financiers de la dette et autres dépenses financières représentent près de 4 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 48,8 M€.** La Région subit la hausse conséquente des taux d'intérêt ainsi que l'impact de l'accroissement des volumes d'emprunt ces dernières années nécessaires au financement des investissements.

La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



PRESENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS DE LA NOMENCLATURE M57

DEPENSES	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) BP 2023	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) BP 2024	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) BP 2023	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) BP 2024
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	308 025 383,00 €	274 090 938,00 €	451 100 664,83 €	432 785 216,68 €
Sous fonction 20 et 25 - Formation professionnelle	160 103 151,00 €	157 230 215,00 €	171 244 639,38 €	142 972 684,27 €
Sous-fonction 22 - 28 - Enseignement du second degré	81 897 460,00 €	53 436 073,00 €	214 544 327,83 €	87 979 879,93 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées				138 556 000,00 €
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	4 060 623,00 €	3 735 000,00 €	4 123 691,20 €	3 913 870,00 €
Sous fonction 26 - Apprentissage	6 070 800,00 €	6 432 500,00 €	5 747 943,73 €	5 704 419,48 €
Sous fonction 27 - Formations des secteurs sanitaire et social	55 893 349,00 €	53 257 150,00 €	55 440 062,69 €	53 658 363,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	27 249 345,00 €	27 797 215,00 €	26 967 992,94 €	28 213 027,99 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	19 241 215,00 €	18 500 215,00 €	18 566 696,18 €	18 915 240,35 €
Sous fonction 32 - 33 - 34 - Sport Jeunesse et vie associative	8 008 130,00 €	9 297 000,00 €	8 401 296,76 €	9 297 787,64 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	420 400,00 €	518 000,00 €	626 501,89 €	567 504,55 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	6 796 000,00 €	7 430 734,00 €	6 850 016,75 €	6 942 873,76 €
Sous fonction 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - Aménagement des territoires hors numérique	4 046 000,00 €	5 304 000,00 €	4 247 255,75 €	4 657 246,47 €
Sous fonction 57 - Développement numérique des territoires	2 750 000,00 €	2 126 734,00 €	2 602 761,00 €	2 285 627,29 €
FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE	50 577 925,00 €	47 472 713,76 €	54 027 193,68 €	51 443 636,68 €
Sous fonction 61-632-65 - Développement économique	24 990 100,00 €	23 212 520,00 €	27 434 316,00 €	23 931 120,00 €
Sous fonction 631 : Agriculture	10 354 325,00 €	11 589 003,76 €	10 203 452,98 €	10 771 457,44 €
Sous fonction 633 - Tourisme	6 456 500,00 €	4 451 000,00 €	6 612 000,00 €	6 051 500,00 €
Sous fonction 67 - Recherche et innovation	8 777 000,00 €	8 220 190,00 €	9 777 424,70 €	10 689 559,24 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	15 820 360,00 €	15 635 700,00 €	13 590 742,16 €	14 967 506,41 €
Sous fonction 75 - Energie	5 158 000,00 €	3 945 000,00 €	4 292 800,36 €	4 292 445,11 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	10 662 360,00 €	11 690 700,00 €	9 297 941,80 €	10 675 061,30 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	478 505 815,29 €	385 392 478,00 €	503 001 828,67 €	453 416 985,90 €
Sous fonction 80-81 - Transports scolaires	149 384 782,00 €	134 751 474,00 €	149 395 132,00 €	151 023 644,00 €
Sous fonction 82 - Transports publics de voyageurs	328 621 033,29 €	250 141 004,00 €	353 095 117,39 €	301 887 000,90 €
Sous fonction 84 - Voirie	0,00 €		0,00 €	
Sous fonction 85 - Infrastructures	0,00 €		0,00 €	
Sous-fonction 86 - Liaisons multimodales	500 000,00 €	500 000,00 €	511 579,28 €	506 341,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	17 441 032,00 €	17 378 231,00 €	105 319 228,06 €	107 973 767,35 €
Sous fonction 02 - Administration générale hors personnel	15 084 532,00 €	14 656 231,00 €	96 445 049,19 €	18 158 711,22 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège				80 362 650,00 €
Sous fonction 03 - Conseils			6 434 000,00 €	6 588 300,00 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	2 356 500,00 €	2 722 000,00 €	2 440 178,87 €	2 864 106,13 €
FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	3 000 000,00 €	0,00 €	30 627 617,68 €	10 027 811,17 €
Sous fonction 05 - Gestion des fonds européens	3 000 000,00 €	0,00 €	30 627 617,68 €	10 027 811,17 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	907 836 260,29 €	775 716 009,76 €	1 192 111 786,66 €	1 106 338 330,49 €
Dépenses imprévues	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €		
Dettes régionales			38 140 000,00 €	43 850 000,00 €
Admissions en non valeur			1 200 000,00 €	800 000,00 €
Provisions			650 000,00 €	2 800 000,00 €
Fonds de solidarité péréquation			1 000 000,00 €	1 320 000,00 €
Groupe d'élus			1 044 668,00 €	1 129 548,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	42 034 668,00 €	49 899 548,00 €
TOTAL DEPENSES	912 836 260,29 €	780 716 009,76 €	1 234 146 454,66 €	1 156 237 878,49 €

Pour faciliter la comparaison entre exercices, le budget 2023 a été transposé selon les fonctions et sous-fonctions de la nouvelle nomenclature M57.

Présentation du budget d'investissement

➤ Les nouvelles autorisations de programme

Depuis la crise sanitaire et les chocs inflationnistes survenus ces dernières années, la collectivité doit faire face à de fortes tensions budgétaires, ce qui a conduit à un travail important en 2023 sur la stratégie d'investissements.

Le budget 2024 est donc la traduction du plan pluriannuel d'investissements (PPI) approuvé par l'assemblée du 15 décembre 2023. Pour mémoire, c'est une enveloppe de 2,3 Md € de nouveaux investissements qui sont prévus (données en autorisations de programme), venant s'ajouter au stock des investissements déjà votés (1,5 Md €).

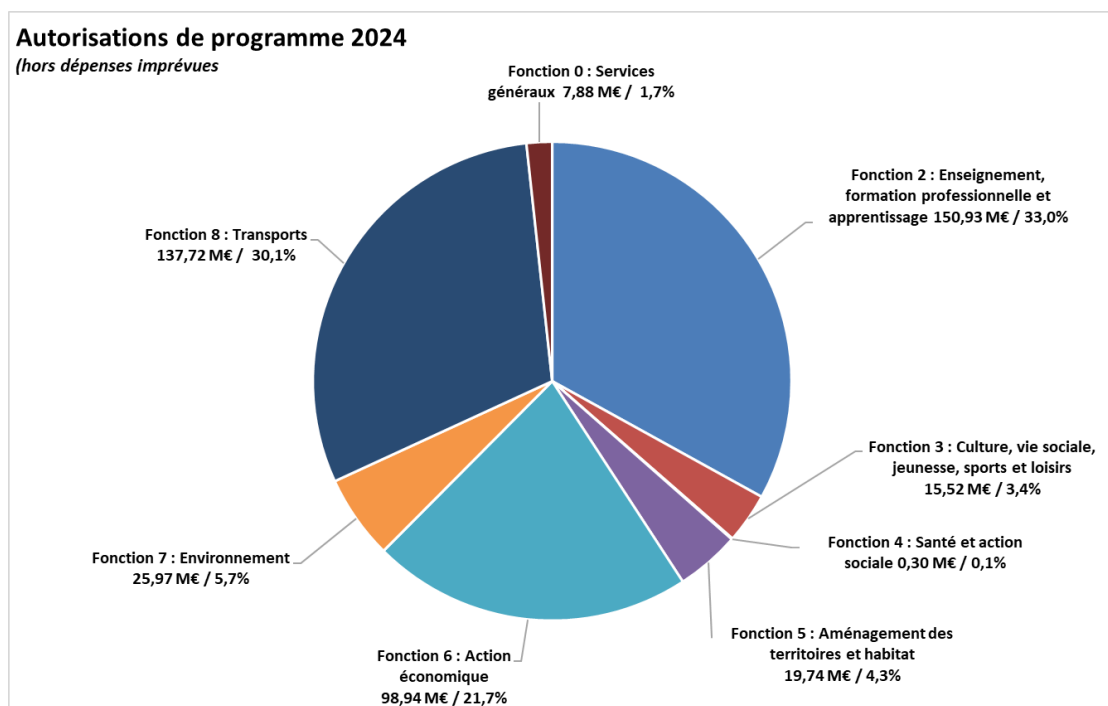
Dans le budget 2024, 457 M€ de nouvelles AP sont proposées. Ce volume est élevé, et permet le lancement d'opérations d'envergure, notamment dans le secteur des mobilités ou l'accessibilité des lycées. Le budget intègre également le financement des opérations prévues dans le cadre des contrats de plan Etat – Région, au titre de la culture, de l'enseignement supérieur et des mobilités.

Le budget 2024 permet de rétablir certains dispositifs d'intervention qui avaient été abrogés, dans le contexte très incertain de l'élaboration du budget primitif 2023.

Le budget inclut également le mode de gestion spécifique des contreparties FEADER, en AP de programmation : une inscription globale de l'enveloppe, couvrant la totalité de la programmation jusqu'en 2027, est prise en compte (72,2 M€).

INVESTISSEMENT	BP 2023	VOTE 2023	PROPOSITIONS BP 2024	EVOLUTION EN % 2024 / BP 2023	EVOLUTION EN % 2024 / VOTE 2023
Autorisations de programme (hors imprévues)	172 541 188	312 442 739	456 993 950	164,9%	46,3%
<i>dont fonds européens</i>	<i>22 000 000</i>	<i>22 000 000</i>		-100,0%	-100,0%
AP hors fonds européens	150 541 188	290 442 739	456 993 950	203,6%	57,3%

La répartition des autorisations de programme par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



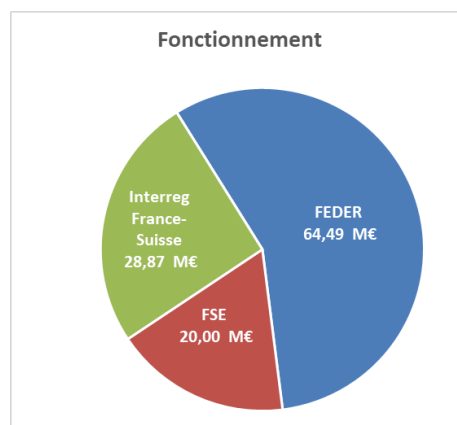
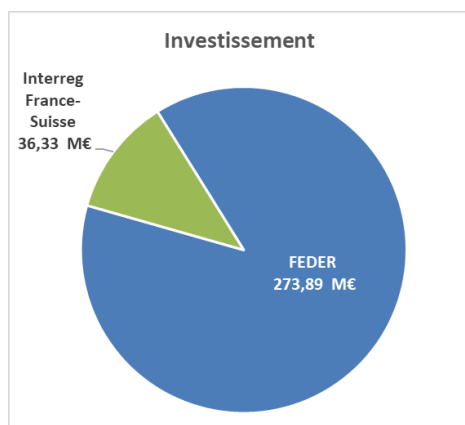
➤ **Rappel des autorisations de programme gérées en AP de programmation**

Le système des « AP de programmation », prévu par notre règlement budgétaire et financier, permet une ouverture totale des AP pour certains dispositifs avec une durée de validité et d'affectation pour plusieurs années en fonction de la programmation des projets. Ainsi, le BP 2024 ne comporte pas de nouvelles AP pour ces politiques ; en revanche sont prévus les crédits de paiement pour la réalisation des actions.

Fonds européens – mise en œuvre de la programmation 2021-2027 (votée au BP 2022)

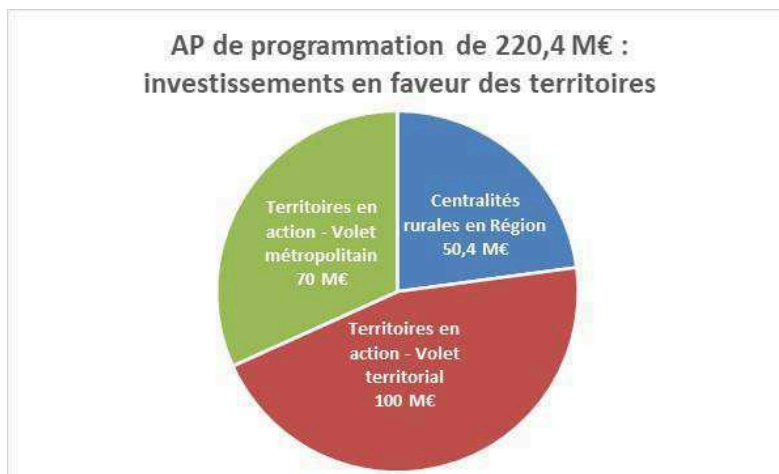
Les autorisations de programme et d'engagement correspondant à la programmation 2021-2027 ont été votées dans leur globalité dès le BP 2022. Ainsi, 423,5 M€ d'autorisations sont ouvertes et pourront être affectées jusqu'à la fin de la programmation.

Les crédits se répartissent ainsi :



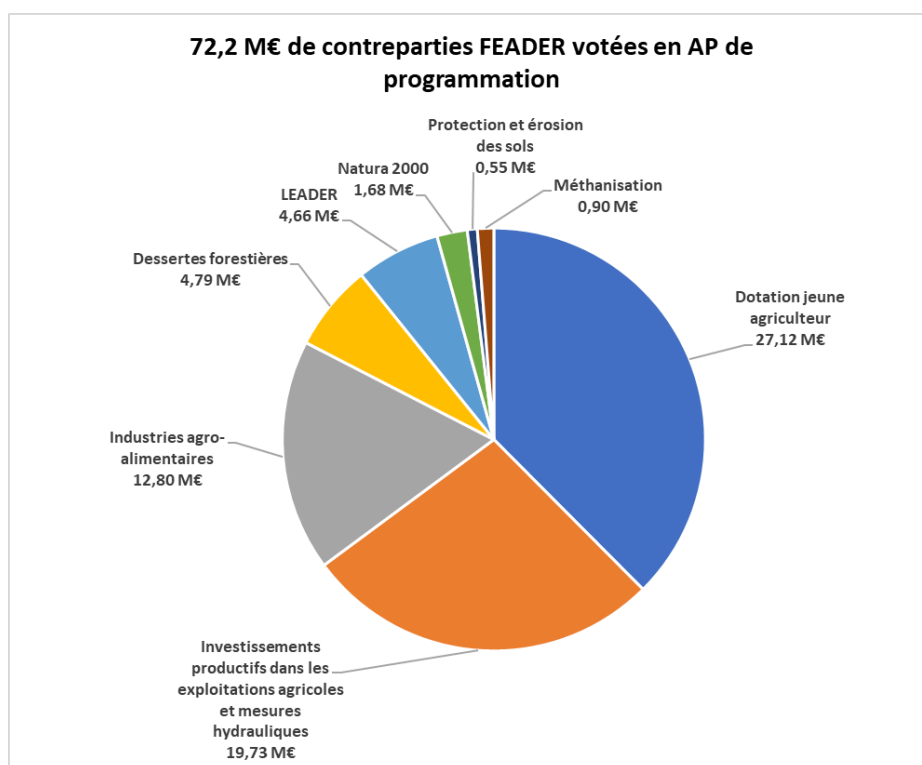
Aménagement du territoire – mise en œuvre de la politique territoriale (votée en 2022)

De la même manière, l'intégralité de l'enveloppe consacrée à la politique territoriale menée par la Région a été votée lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 et ajustée à l'occasion de la décision modificative n°1 2023. Elle représente un volume global de 220,4 M€ d'autorisations de programme qui se répartissent ainsi :



Contreparties FEADER

Les contreparties FEADER pour la programmation 2023-2027 sont inscrites en totalité à l'occasion du budget 2024. Elles pourront être affectées jusqu'à la fin de la programmation, soit jusqu'en 2027. Ce mode de gestion représente un volume d'AP de 72,2 M€ inscrit au BP 2024 et concerne les politiques suivantes :



➤ Les crédits de paiement d'investissement

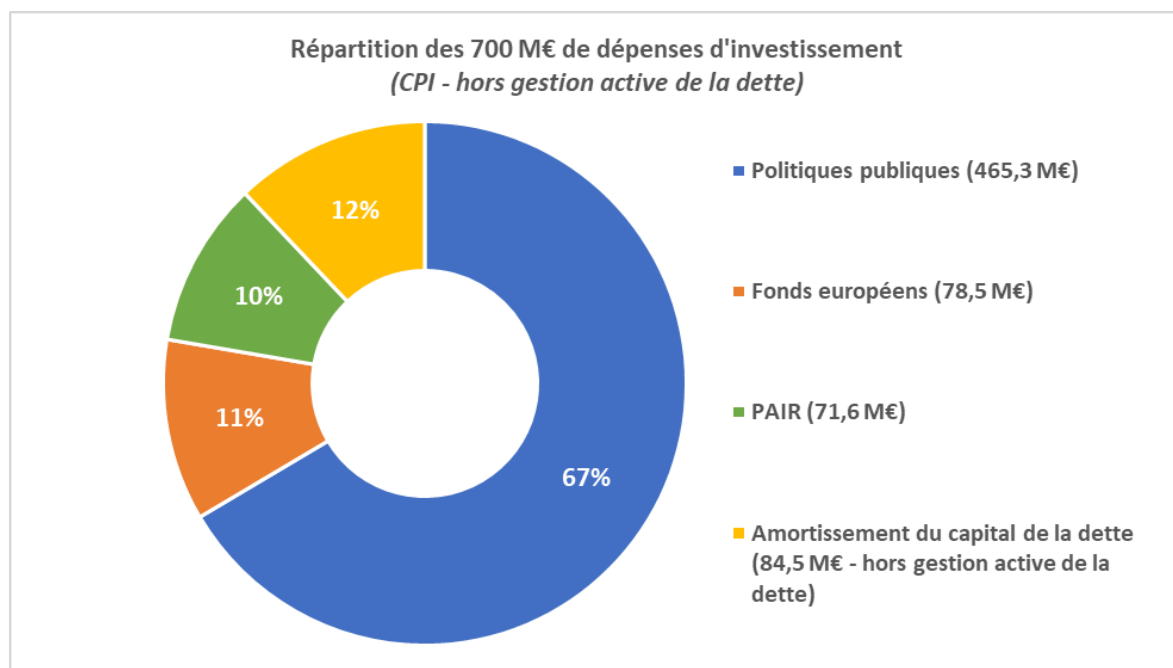
Les dépenses d'investissement s'établissent à **615 M€ hors dette**, en légère baisse de 1,1 % par rapport à 2023 après décisions modificatives.

Avec une inscription de plus de 600 M€ (hors dette), un fort niveau de dépenses d'investissement est maintenu en 2024 pour déployer les politiques publiques régionales et conserver le cap sur trois priorités de la stratégie de mandat : l'économie et l'emploi, l'écologie et le vivre-ensemble.

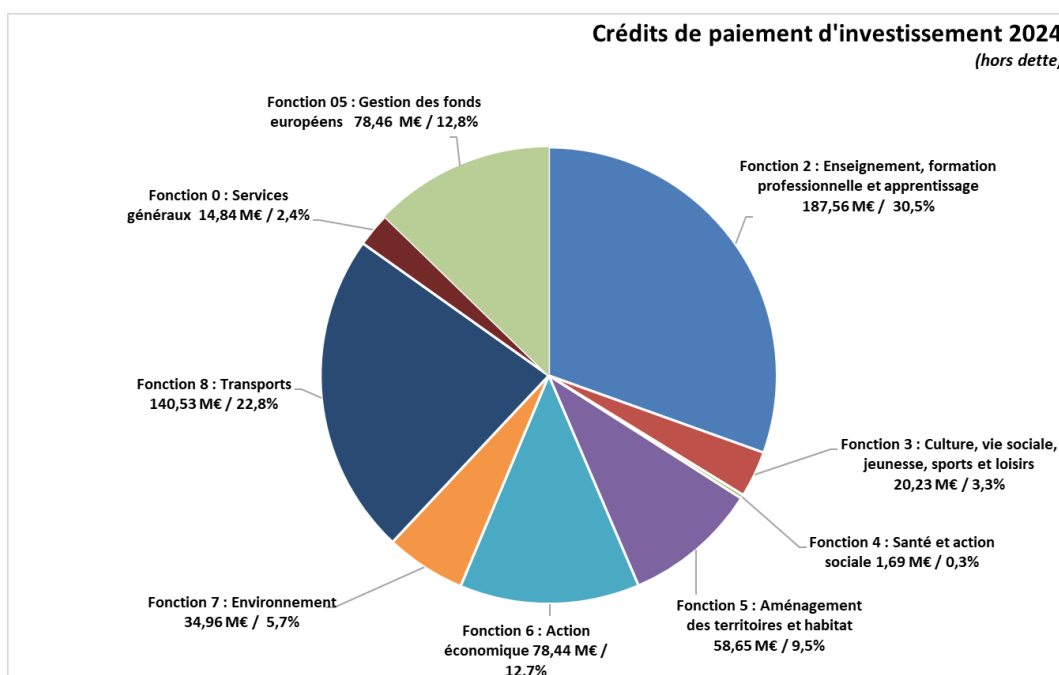
Le budget prévoit le financement des projets déjà décidés, pour un montant de 500 M€, et les nouveaux investissements qui seront engagés en 2024, pour 115 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2023	VOTE 2023	PROPOSITIONS BP 2024	EVOLUTION EN % 2024 / BP 2023	EVOLUTION EN % 2024 / VOTE 2023
Crédits de paiement (hors dette)	657 948 246	622 261 905	615 359 805	-6,5%	-1,1%
<i>dont fonds européens</i>	<i>133 172 397</i>	<i>96 033 110</i>	<i>78 462 850</i>	<i>-41,1%</i>	<i>-18,3%</i>
CPI hors fonds européens	524 775 848	526 228 795	536 896 955	2,3%	2,0%

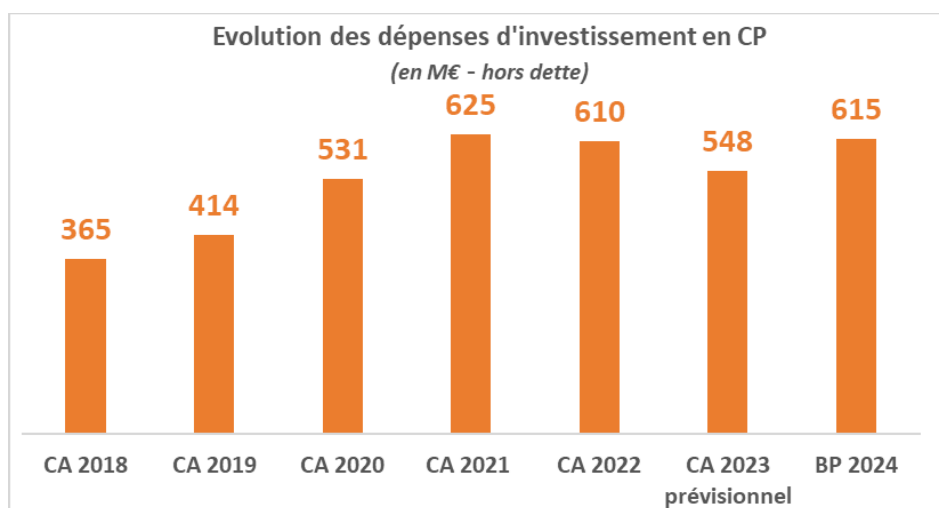
Ainsi, près de 537 M€ sont directement destinés aux politiques publiques régionales et à l'exécution du « PAIR ». De plus, 78,5 M€ sont mobilisés au titre de la gestion des fonds européens et permettent de soutenir les projets menés sur notre territoire.



La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



En 2024, le niveau d'investissement de la Région reste bien supérieur à celui d'avant la crise qui se situait autour de 350/400 M€. Il traduit la politique ambitieuse de la collectivité, qui est intervenue en faveur des territoires pour faire face à la crise sanitaire en déployant plus de 400 M€ au titre du PAIR, et qui met en œuvre son plan pluriannuel d'investissements.



Le volume des crédits de paiement d'investissement porte sur toutes nos politiques publiques, dont principalement :

- 176 M€ pour l'éducation, les investissements dans les lycées, le numérique éducatif et l'enseignement supérieur ;
- 140 M€ pour les mobilités et les infrastructures ;
- 78 M€ pour soutenir l'économie locale, l'agriculture, la recherche et le tourisme ;
- 32 M€ pour l'aménagement du territoire et la santé ;
- 28 M€ pour la transformation numérique (hors budget annexe Services d'aménagement numérique).

➤ **La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)**

La Région poursuit la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional adopté en octobre 2020 et qui se terminera en 2025. **En 2024, ce sont plus de 71 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour les opérations du PAIR.** Pour mémoire, le PAIR a été doté d'une enveloppe de 435 M€ de crédits.

Le tableau ci-dessous rappelle les enveloppes prévues par axe thématique ainsi que le calendrier de réalisation depuis le lancement du plan en octobre 2020.

Thématiques	Enveloppe PAIR	CP 2020 (réalisé)	CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (réalisé)	CP 2023 (CA prévisionnel)	BP 2024
Axe 1 - Accélérer la transition écologique et énergétique	220 011 246,00	9 409 033,04	48 391 426,63	35 943 750,75	42 740 629,97	34 795 683,87
Axe 2 - Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi	119 435 086,00	7 200 000,00	34 734 217,16	27 442 879,43	12 413 514,82	5 852 330,71
Axe 3 - Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	85 132 621,00	1 556 160,00	18 440 117,18	15 408 544,48	13 465 963,60	30 961 575,10
TOTAL	424 578 953,00	18 165 193,04	101 565 760,97	78 795 174,66	68 620 108,39	71 609 589,68

Après prise des comptes des opérations de nettoyage technique prévues par notre règlement budgétaire et financier, le montant total du PAIR s'élève à 425 M€.

PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PAR FONCTIONS DE LA NOMENCLATURE M57

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) BP 2023	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) BP 2024	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) BP 2023	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) BP 2024
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	89 126 297,00 €	150 928 232,00 €	177 814 271,28 €	187 561 965,09 €
Sous fonction 20 et 25 - Formation professionnelle			305 000,00 €	1 274 766,00 €
Sous-fonction 22 - 28 - Enseignement du second degré	77 976 297,00 €	119 431 400,00 €	138 771 001,19 €	144 996 050,75 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées				
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	750 000,00 €	20 796 832,00 €	18 365 017,00 €	16 761 431,07 €
Sous fonction 26 - Apprentissage	10 400 000,00 €	10 300 000,00 €	14 257 228,55 €	14 622 031,36 €
Sous fonction 27 - Formations des secteurs sanitaire et social		400 000,00 €	6 116 024,54 €	9 907 685,91 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	4 701 441,00 €	15 516 155,00 €	20 395 202,19 €	20 227 546,83 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	2 059 800,00 €	9 506 155,00 €	8 549 542,84 €	11 629 112,19 €
Sous fonction 32 - 33 - 34 - Sport Jeunesse et vie associative	2 641 641,00 €	6 010 000,00 €	11 845 659,35 €	8 598 434,64 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	200 000,00 €	300 000,00 €	2 601 141,99 €	1 686 564,34 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	5 500 000,00 €	19 740 917,00 €	64 698 431,79 €	58 646 537,68 €
Sous fonction 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - Aménagement des territoires hors numérique	3 000 000,00 €	12 484 000,00 €	32 080 823,79 €	30 706 869,19 €
Sous fonction 57 - Développement numérique des territoires	2 500 000,00 €	7 256 917,00 €	32 617 608,00 €	27 939 668,49 €
FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE	19 519 000,00 €	98 941 024,00 €	79 176 248,03 €	78 439 604,33 €
Sous fonction 61-632-65 - Développement économique	8 679 000,00 €	34 087 000,00 €	44 825 884,00 €	43 469 567,00 €
Sous fonction 631 : Agriculture	5 400 000,00 €	57 514 738,00 €	12 641 801,79 €	17 725 293,79 €
Sous fonction 633 - Tourisme	1 530 000,00 €	4 095 000,00 €	12 649 500,00 €	11 000 000,00 €
Sous fonction 67 - Recherche et innovation	3 910 000,00 €	3 244 286,00 €	9 059 062,24 €	6 244 743,54 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	21 885 250,00 €	25 973 933,54 €	36 580 306,13 €	34 961 759,81 €
Sous fonction 75 - Energie	20 685 250,00 €	18 803 933,54 €	21 120 589,00 €	22 131 174,81 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	1 200 000,00 €	7 170 000,00 €	15 459 717,13 €	12 830 585,00 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	1 575 000,00 €	137 715 689,00 €	125 688 136,77 €	140 532 920,37 €
Sous fonction 80-81 - Transports scolaires		4 250 000,00 €		200 000,00 €
Sous fonction 82 - Transports publics de voyageurs	1 410 000,00 €	22 252 739,00 €	58 513 466,81 €	67 956 461,55 €
Sous fonction 84 - Voirie	0,00 €	36 410 000,00 €	18 260 838,30 €	19 860 847,89 €
Sous fonction 85 - Infrastructures	165 000,00 €	74 802 950,00 €	48 897 181,66 €	52 515 610,93 €
Sous-fonction 86 - Liaisons multimodales			16 650,00 €	
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	8 034 200,00 €	7 878 000,00 €	17 822 110,26 €	14 840 056,69 €
Sous fonction 02 - Administration générale hors personnel	7 914 200,00 €	7 558 000,00 €	17 715 231,66 €	14 598 324,29 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège				
Sous fonction 03 - Conseils				
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	120 000,00 €	320 000,00 €	106 878,60 €	241 732,40 €
FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	22 000 000,00 €	0,00 €	133 172 397,17 €	78 462 849,77 €
Sous fonction 05 - Gestion des fonds européens	22 000 000,00 €	0,00 €	133 172 397,17 €	78 462 849,77 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	172 541 188,00 €	456 993 950,54 €	657 948 245,61 €	615 359 804,91 €
Dépenses imprévues	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €		
Dette régionale			75 000 000,00 €	84 500 000,00 €
Admissions en non valeur				
Provisions				
Fonds de solidarité péréquation				
Groupe d'élus				
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	75 000 000,00 €	84 500 000,00 €
TOTAL DEPENSES	177 541 188,00 €	461 993 950,54 €	732 948 245,61 €	699 859 804,91 €

Pour faciliter la comparaison entre exercices, le budget 2023 a été transposé selon les fonctions et sous-fonctions de la nouvelle nomenclature M57.

Les recettes du budget primitif

En 2024, les recettes régionales demeurent fragiles, difficilement prévisibles et étroitement liées à la situation économique. Les anticipations doivent en conséquence être réalisées avec prudence.

Les régions disposent de peu de marges de manœuvre puisque la plupart des recettes sont soit figées (dotations de l'Etat), soit sont très dépendantes de la conjoncture (consommation, situation du marché automobile, ressources liées aux carburants). Dans le panier de recettes, la TVA a un poids prépondérant sur nos équilibres budgétaires.

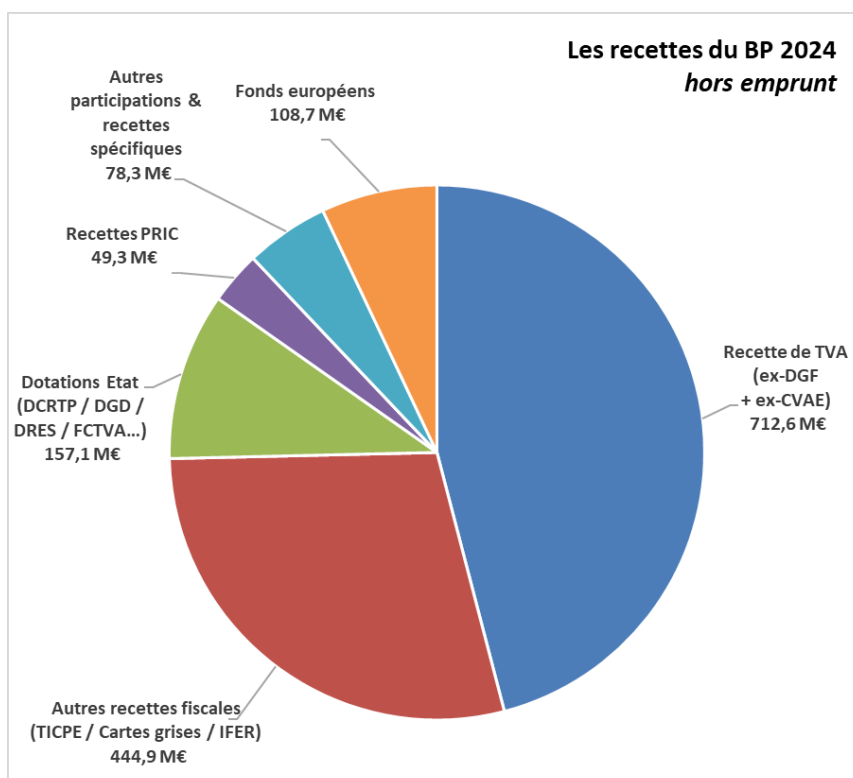
L'ensemble des recettes du budget primitif 2024 représente un montant total de 1,551 Md€ (hors emprunt et gestion active de la dette).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,367 Md€. Celles-ci enregistrent une baisse de - 3,4 % par rapport à la prévision budgétaire 2023 (après décisions modificatives) et une évolution de + 1,9 % à périmètre constant (hors fonds européens, PRIC et reprise de la provision TER en 2023).

En neutralisant les évolutions liées à la taxe sur les cartes grises (décisions sur la fin de l'exonération et la hausse du tarif, impact de la M57), l'évolution des recettes de fonctionnement est inférieure à 1 % en 2024.

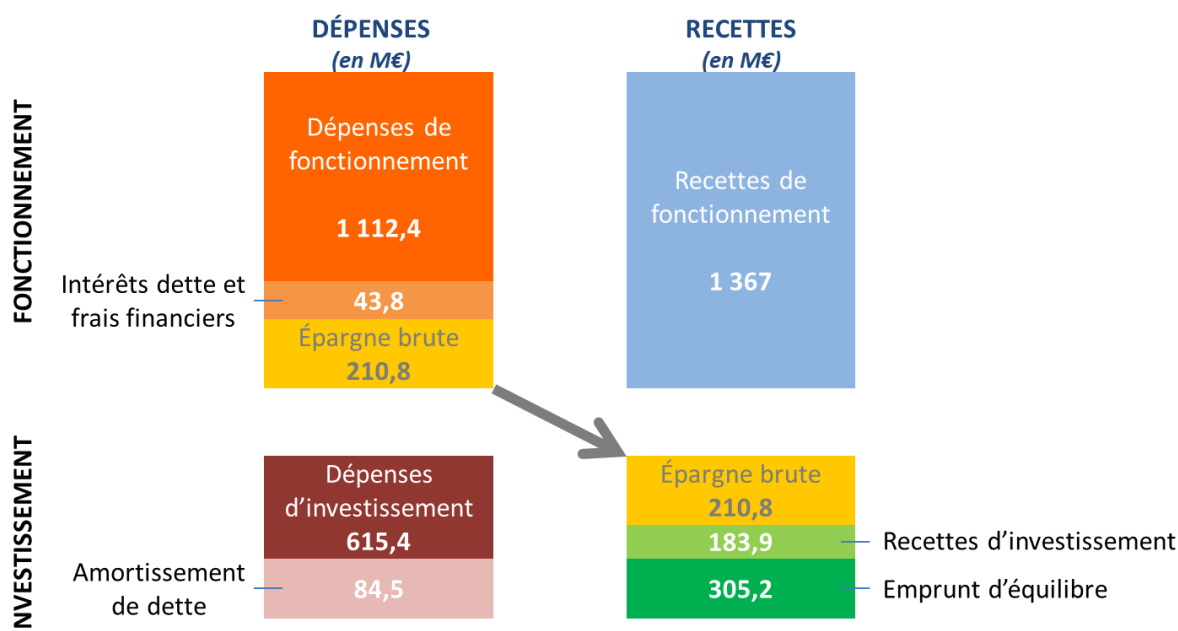
Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 183,9 M€.

La présentation détaillée des ressources régionales inscrites au budget primitif 2024 figure en deuxième partie du rapport, pages 21 et suivantes.



L'équilibre du budget primitif 2024

L'équilibre du budget 2024 s'établit à hauteur de 1 856,1 M€ ; il peut être schématisé de la façon suivante (en mouvements réels, hors gestion active de la dette).



Avec une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, le budget 2024 permet de dégager une épargne brute de 210,8 M€, en hausse par rapport au budget primitif 2023 (182 M€), préservant la Région d'une dégradation importante de ses ratios dans un contexte de ralentissement des principales recettes (notamment la TVA).

Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital et permet ensuite d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement, dont le montant reste très significatif (supérieur à 600 M€ hors dette).

Malgré les crises, les ratios financiers devraient rester relativement solides en 2024. En prévision de compte administratif, le taux d'épargne brute serait en 2024 de l'ordre de 17,5 % à 18 %.

La capacité de désendettement devrait augmenter, pour être légèrement supérieure à 6 années (en dessous des seuils d'alerte).

L'emprunt d'équilibre pour l'exercice 2024 est fixé à 305,2 M€. Il s'agit d'un montant plafond dont la mobilisation effective sera fonction de la réalité du besoin de financement sur l'exercice et de l'exécution budgétaire.

L'objectif est de conserver une solidité financière et des capacités d'action sur la durée du mandat, qu'il s'agisse de l'épargne dégagée en section de fonctionnement ou du ratio de désendettement. Notre stratégie de dette et de trésorerie, reposant sur la diversification et la sécurisation des financements, sera poursuivie.

Evolution des grands équilibres	BP 2023	VOTE 2023 (BP + DM)	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	1 416 114 718,68 €	1 415 403 144,34 €	1 367 018 671,17 €
- Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	1 196 006 454,66 €	1 122 069 684,65 €	1 112 387 878,49 €
= Epargne de gestion	220 108 264,02 €	293 333 459,69 €	254 630 792,68 €
- Charges financières dette	38 140 000,00 €	38 140 000,00 €	43 850 000,00 €
= Epargne brute	181 968 264,02 €	255 193 459,69 €	210 780 792,68 €

Epargne brute	181 968 264,02 €	255 193 459,69 €	210 780 792,68 €
- Remboursement du capital de la dette	75 000 000,00 €	75 000 000,00 €	84 500 000,00 €
+ Recettes d'investissement	263 607 111,17 €	225 438 303,65 €	183 874 831,77 €
+ Emprunt d'équilibre	287 372 870,42 €	211 490 351,25 €	305 204 180,46 €
+ Reprise du résultat de clôture de l'exercice 2022		5 139 789,91 €	
Dépenses d'investissement hors dette	657 948 245,61 €	622 261 904,50 €	615 359 804,91 €

Il convient de rappeler que les ratios de référence sont pilotés en compte administratif prévisionnel, selon la méthodologie utilisée en prospective et dans les orientations budgétaires.

II. PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES

Les hypothèses de recettes relatives à la préparation budgétaire 2024 sont établies en fonction du contexte économique et financier qui demeure particulièrement incertain. L'évolution des principales ressources fiscales régionales, notamment de la recette de TVA, assises sur des flux économiques soumis aux aléas conjoncturels est difficilement prévisible. Les prévisions de recettes s'inscrivent dans le cadre pluriannuel fixé par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et intègrent les dispositions définitives de la loi de finances pour 2024. Elles feront l'objet d'un suivi régulier en cours d'exercice.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 s'élèvent globalement à 1,367 Md€, dont 712 M€ pour la recette de TVA.

A périmètre constant, celles-ci enregistrent une évolution de + 1,87 % par rapport à la prévision budgétaire 2023 (BP+BS+DM) (hors PRIC / hors fonds européens).

Les recettes d'investissement hors emprunt s'établissent pour leur part à 183,9 M€.

L'ensemble des recettes du budget primitif 2024 (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie) représente un montant total de 1,551 Md€.

SYNTHESE RECETTES 2023 / BP 2024

	2023		PROJET BUDGET PRIMITIF 2024	Evolution BP 2023 / BP 2024	Evolution 2023 (BP+BS+DM) / BP 2024
	BP	BP + BS + DM			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 416 114 718,68 €	1 415 403 144,34 €	1 367 018 671,17 €	-3,47%	-3,42%
à périmètre constant (*)	1 258 420 017,00 €	1 263 899 712,00 €	1 287 472 544,00 €	2,31%	1,87%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	263 607 111,17 €	225 438 303,65 €	183 874 831,77 €	-30,25%	-18,44%
à périmètre constant (**)	98 877 674,00 €	96 548 154,00 €	103 811 982,00 €	4,99%	7,52%
TOTAL RECETTES hors emprunt / gestion active de la dette	1 679 721 829,85 €	1 640 841 447,99 €	1 550 893 502,94 €	-7,67%	-5,48%
à périmètre constant (*) (**)	1 357 297 691,00 €	1 360 447 866,00 €	1 391 284 526,00 €	2,50%	2,27%

(*) Recettes de fonctionnement à périmètre constant : hors PRIC / hors fonds européens (à noter reprise sur provision TER retraitée sur 2023)

(**) Recettes d'investissement à périmètre constant : hors fonds européens / fonds européen d'investissement (FEI)

Les principales recettes du budget primitif 2024 sont détaillées ci-après.

1. Les ressources fiscales

A la suite des réformes successives de la fiscalité locale, les ressources fiscales régionales, qui représentent environ les trois quarts des recettes de fonctionnement de la Région, sont désormais majoritairement des impositions partagées avec l'Etat : il en est ainsi pour la recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et pour l'essentiel du produit de la TICPE (accise sur les produits énergétiques). La Région ne dispose cependant que d'un pouvoir de taux limité, lequel concerne uniquement la taxe sur l'immatriculation des véhicules et la fraction dite « TICPE Grenelle », soit moins de 8 % des recettes (hors emprunt).

➤ **La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue la première ressource financière régionale. En 2024, elle devrait représenter de l'ordre de 52 % des recettes de fonctionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les Régions bénéficient de deux fractions de TVA, dont les modalités de versement diffèrent :

- une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ; le produit de cette fraction de TVA attribué mensuellement ne donne pas lieu à notification mais évolue « au fil de l'eau » en fonction des encaissements réalisés par l'Etat ;
- une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production. Celle-ci évolue en fonction des prévisions réalisées par l'Etat en lois de finances, la Région perçoit ainsi des acomptes révisés en cours d'année au regard de l'actualisation des prévisions nationales ; une régularisation définitive est opérée au premier trimestre de l'année N+1 lorsque le montant définitif est connu (pour rappel au titre de 2022 l'évolution moins favorable que prévue a donné lieu à une régularisation de – 3,7 M€ imputée en dépenses sur l'exercice 2023).

La recette de TVA expose le budget aux évolutions du contexte économique. Au titre de l'année 2023, le projet de loi de finances (PLF) 2024 a révisé à la baisse la progression de la TVA à + 3,7 % (contre + 5,1 % prévu initialement). Sur cette base réajustée, les services de la DGFIP ont ainsi procédé à une régularisation au cours du dernier trimestre au titre de la fraction compensatoire de la CVAE pour un montant notifié (encore provisoire) de 412,2 M€ (à noter qu'en cas de trop perçu, une régularisation en dépenses devra être effectuée en DM 1 2024, ce qui semble très probable).

Pour l'atterrissage 2023, au regard de la situation réelle des encaissements actualisée, caractérisée par une moindre dynamique au titre de la fraction compensatoire de la DGF, la Région a retenu une hypothèse de + 2,7 %, dans l'attente de la notification définitive de la recette de TVA 2023 pour l'ensemble des deux composantes.

Pour 2024, il est proposé de retenir une hypothèse d'évolution de + 3 % dans le cadre du budget primitif, plus prudente que la prévision adossée au PLF 2024 (+ 4,5 %) ; le produit prévisionnel serait ainsi anticipé de l'ordre de 712 M€, réparti comme suit entre les deux composantes :

- **Fraction compensatoire de la CVAE : 420 M€ ;**
- **Fraction compensatoire de la DGF : 292 M€.**

➤ **La taxe sur l'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises »)**

La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules relève du code des impositions sur les biens et les services (CIBS). Le législateur a instauré une exonération de droit (100 %) pour les véhicules « propres », c'est-à-dire dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux, sans prévoir de compensations financières de la perte de recettes qui en résulte pour les Régions.

S'agissant des véhicules « dits propres » communément dénommés véhicules hybrides, qui représentent une part croissante (de l'ordre de 9 % des immatriculations totales en 2023 sur le territoire régional), la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de plusieurs autres collectivités, a

voté la suppression de l'exonération de la taxe régionale pour cette catégorie de véhicules, avec une entrée en vigueur de cette mesure au 1^{er} juillet 2023.

Cette recette fiscale est fragilisée par des facteurs conjoncturels et structurels depuis plusieurs années. Malgré une reprise des immatriculations de voitures particulières neuves en 2023 (+ 16 % au niveau national sur les douze mois de 2023) et la mise en œuvre de la mesure de suppression de l'exonération en faveur des véhicules hybrides à compter du 1^{er} juillet, le produit de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises) s'est élevé à 97,7 M€ au titre de l'exercice 2023 soit un niveau bien inférieur à celui perçu avant la crise COVID (115 M€ en 2019).

Dans le contexte budgétaire contraint, face aux incertitudes fortes pesant sur l'évolution des ressources régionales et pour préserver nos capacités d'investissement prévues dans le Plan pluriannuel d'investissements et les orientations budgétaires, **il est proposé de fixer le nouveau tarif régional de la taxe (cartes grises) à 55 € par cheval fiscal pour une application à compter du 1^{er} juillet 2024.**

A noter que depuis 2022 neuf autres collectivités ont fait le choix de majorer le tarif de cette taxe qui représente l'unique levier fiscal dont disposent les Régions (cf. rapport n°1.3 présenté à cette même assemblée : « Taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises) pour 2024 »).

En retenant pour 2024 une hypothèse d'évolution de – 4 % des recettes de cartes grises, le produit prévisionnel 2024 est ainsi anticipé à environ 102 M€ à périmètre constant (hors effet conjoncturel de « rebasage » budgétaire en année civile dans le cadre du passage à la M57).

Avec la prise en compte de la revalorisation du tarif à compter du 1^{er} juillet 2024, de l'impact de la suppression de l'exonération en faveur des véhicules hybrides en année pleine et de l'effet « rebasage » budgétaire en année civile, **le produit de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules devrait s'établir globalement à 111 M€ en 2024**, réparti comme suit :

- Produit à périmètre constant (*sur 12 mois avec changement de tarif appliqué à compter du 1^{er} juillet 2024*) : 92,9 M€ ;
- Produit lié à l'impact de la suppression de l'exonération en faveur des véhicules hybrides (*sur 12 mois avec changement de tarif appliqué à compter du 1^{er} juillet 2024*) : 9,5 M€
- Produit lié à l'effet « rebasage » en année civile (*impact du rattachement à l'exercice 2024 de la dernière mensualité de décembre notifié en janvier 2025*) : 8,6 M€.

➤ **L'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) régionale et Grenelle**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devenue « accise sur les produits énergétiques », est la seconde ressource régionale et constitue le principal vecteur du droit à compensation issu des transferts de compétences de l'Etat aux régions. Elle se décompose en diverses « fractions » dont les modalités de versement sont pour la plupart liées aux consommations de carburants constatées au niveau national (la territorialisation de l'assiette ayant été supprimée par la loi de finances 2020).

La principale composante est la TICPE « forfaitaire » qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences mis en œuvre au profit des régions depuis la loi « LRL » (loi relative aux libertés et responsabilités locales) du 13 août 2004. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat.

Une fraction complémentaire relative au financement de la formation professionnelle a été attribuée aux Régions en 2014 puis une quote-part supplémentaire a été octroyée depuis 2020 dans le cadre de la réforme de l'apprentissage. En 2023, conformément au protocole entre l'Etat et Régions de

France en faveur des formations sanitaires et sociales signé en mars 2022, un financement additionnel converti en une fraction supplémentaire de TICPE a été transféré aux Régions au titre de la gestion des IFSI (compensations associées aux mesures intégrées dans le « Ségur de la santé »).

En outre la loi de finances définitive pour 2024 actualise diverses compensations et réintroduit plusieurs dispositions suite à amendements gouvernementaux :

- Elle réajuste notamment l'inscription à hauteur de 232 M€ de la compensation liée au Ségur de la Santé (soit 10,185 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).
- Elle rétablit également la compensation de la baisse des frais de gestion de CVAE/CFE d'un montant de 107 M€ (soit 4,587 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté), instaurée en 2022 sous forme de dotation et reconduite en 2023, mais qui ne figurait pas dans la version initiale du PLF 2024 ; celle-ci est intégrée dans une nouvelle fraction de TICPE (cf ci-après).
- Elle actualise par ailleurs diverses compensations relatives aux formations sanitaires et sociales, au transfert du FEADER ainsi qu'au transfert de la gestion des sites Natura 2000 prévu par la loi 3DS (étant précisé que certaines font l'objet d'ajustements non pérennes).

La loi de finances pour 2024 revoit par ailleurs le périmètre relatif au financement de la formation professionnelle qui reposait sur plusieurs composantes : des frais de gestion de la fiscalité locale, une fraction de TICPE ainsi que des dotations de l'Etat instaurées pour compenser les baisses de frais de gestion liées à la suppression de la taxe d'habitation et à la réforme des impôts de production (CVAE).

A compter de 2024, les différents vecteurs financiers de compensation du transfert aux Régions de la compétence « formation professionnelle » sont fusionnés en une part fixe et pérenne du produit de l'accise sur les énergies : le montant revenant à la Région BFC est ainsi fixé à 47,849 M€.

La recette de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) au titre du « droit à compensation » devrait ainsi s'établir à 229 M€ en 2024 répartie comme suit :

- TICPE dite « Loi de finances » (LRL) : 158 M€ ;
- TICPE dite « Lois MAPTAM & NOTRÉ » + « DRONISEP » + « Natura 2000 » : 4,2 M€ ;
- TICPE dite « Formation professionnelle » : 47,8 M€ ;
- TICPE dite « compensation réforme apprentissage » : 8,4 M€ ;
- TICPE dite « Ségur de la santé » : 10,185 M€.

Il convient d'ajouter les deux parts dites « Modulation » et « Grenelle » directement liées aux consommations de carburants et ne bénéficiant d'aucun mécanisme de garantie (contrairement aux parts transférées au titre du droit à compensation) ; **la prévision budgétaire 2024 prend en compte une évolution de – 2 % pour ces deux composantes, soit un produit estimé à 62,7 M€ :**

- **TICPE dite « Modulation » : 32,3 M€**, étant rappelé que celle-ci a été remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction de TICPE définie en loi de finances, sans pouvoir de taux ;
- **TICPE dite « Grenelle » : 30,4 M€**, dont les Régions bénéficient depuis 2011 au titre du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'environnement, avec une faculté de majoration des tarifs encadrée par la loi ; par délibération du 20 octobre 2023, la Région BFC a décidé de reconduire pour 2024 les tarifs de la part Grenelle à hauteur de 0,821 €/MWh (soit 0,73 € par hectolitre) pour les supercarburants et de 1,35 €/MWh (soit 1,35 € par hectolitre) pour le gazole.

➤ **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) se répartit entre deux composantes pour les Régions :

- l'IFER relative au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs, perçue par la Région ;
- l'IFER relative aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et sur les réseaux de communications électroniques en fibre optique et en câble coaxial, perçue par la Région.

Cette recette fiscale connaît une évolution particulièrement erratique au vu des notifications successives qui interviennent en fin d'exercice (décembre pour l'année N). Le produit définitif de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) notifié au titre de l'exercice 2023 s'établit à 45,947 M€, réparti comme suit :

- l'IFER relative au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national : 28,806 M€. Après deux années consécutives de baisse, cette composante enregistre une hausse importante avec un produit global mis en recouvrement au niveau national en augmentation et une clé de répartition en fonction des sillons-kilomètres plus favorable pour la Région ;
- l'IFER relative aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre : 17,140 M€. Là encore, après deux diminutions successives, cette composante enregistre une légère progression.

A noter par ailleurs, parmi les dispositions de la loi de finances 2024, un mécanisme d'encadrement de l'IFER portant sur les réseaux de télécommunications qui se traduit par l'instauration d'un plafond à hauteur de 400 M€ (cette disposition s'explique par la sortie progressive des exonérations temporaires liées au déploiement de la fibre optique dont le coût pour les opérateurs pourrait être répercuté sur les consommateurs). Afin de garantir une dynamique pour les Régions, le plafond serait revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (selon les simulations des services de Bercy, ce plafond ne serait toutefois pas atteint avant 2026/2027).

En fonction de l'évolution moyenne constatée au cours des trois derniers exercices (2021 à 2023), **il est proposé de retenir un produit prévisionnel au titre des deux composantes de l'IFER régionale à hauteur de 42,5 M€ au budget primitif 2024.**

L'ensemble des ressources fiscales, directes et indirectes, devraient ainsi représenter un montant prévisionnel de 1,157 Md€ en 2024, dont 712 M€ au titre des deux fractions régionales de TVA.

2. Les dotations et transferts financiers de l'Etat

➤ **Les dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP / DTCE)**

Les dotations relatives à la fiscalité locale sont intégrées comme variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat en loi de finances.

Elles sont constituées de deux composantes :

- la principale est la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ; le PLF 2024 prévoyait une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions à

hauteur de – 4,3 % soit une perte de 20 M€ au niveau national (soit – 1 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté). Il est rappelé que la DCRTP régionale avait été exceptionnellement gelée en 2023 après plusieurs années consécutives de baisse.

Régions de France a proposé des amendements visant à annuler cette disposition du PLF 2024. La loi de finances définitive a finalement supprimé la baisse de la DCRTP régionale et confirmé la reconduction de l'enveloppe des Régions à hauteur de 467 M€. Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, la dotation serait ainsi reconduite en 2024 au montant notifié en 2023, soit 24,020 M€.

- la dotation pour transferts de compensation d'exonération (DTCE) de fiscalité locale est plus marginale : après avoir évolué à la baisse chaque année de 2016 à 2022, celle-ci est désormais stabilisée à 977 K€.

➤ **Les dotations et concours financiers liés à la réforme de l'apprentissage**

Les dotations et concours financiers alloués depuis 2020 suite à la réforme initiée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP) regroupent :

- La compensation au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage versée sous forme de prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR), soit 5,7 M€ pour la Région BFC (l'autre composante étant une fraction de TICPE à hauteur de 8,4 M€ exposée précédemment) ;
- Les deux dotations attribuées par France Compétences ; l'une au titre du fonds de soutien pour le financement des dépenses de fonctionnement des CFA pour un montant de 6,634 M€, l'autre au titre des dépenses d'investissement au profit des CFA pour un montant de 10,371 M€.

L'ensemble de ces recettes sont reconduites à l'identique au BP 2024.

➤ **Les autres dotations et transferts financiers de l'Etat**

Concernant les autres dotations et transferts financiers attribués par l'Etat, à retenir parmi les inscriptions proposées au BP 2024 :

En fonctionnement :

- La dotation générale de décentralisation (DGD) est reconduite à hauteur de 38,1 M€ à périmètre constant en 2024.

A noter que la loi de finances pour 2024 prévoit un droit à compensation provisionnel pérenne pour les Régions lié à la mise en œuvre du décret du 27 avril 2023 relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause. Cette compensation, d'un montant de 22,6 M€ pour l'ensemble des Régions (soit 1,02 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté), est fléchée sur une ligne spécifique au BP. Elle devrait être attribuée sous la forme d'une dotation (probablement via une augmentation de la DGD des Régions) et son montant sera ajusté de manière définitive et pérenne dans le cadre du PLF 2026 (en fonction de l'exécution définitive 2024).

- La dotation complémentaire, instaurée par la loi de finances pour 2023, relative à la gestion des dépenses d'intervention associées à la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 transférée aux Régions est reconduite pour 2024 au montant notifié en 2023 (soit 1,341 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).

En investissement :

- La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisition d'équipements dans les lycées, est reconduite à hauteur de 31,4 M€ en 2024.
- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), dont les deux derniers versements notifiés à la Région Bourgogne-Franche-Comté ont enregistré une augmentation significative liée notamment à la forte hausse des investissements en faveur des lycées, devrait être stabilisé autour de 25 M€ en 2024, en corrélation avec l'évolution de la trajectoire prévisionnelle des dépenses d'investissement éligibles.
- La dotation complémentaire, instaurée par la loi de finances pour 2023, relative à la gestion des crédits confiés aux Régions et correspondant aux contreparties du FEADER 2023-2027 pour les mesures non surfaciques est reconduite pour 2024 au montant notifié en 2023 (soit 9 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).
- La dotation régionale d'investissement (DRI) attribuée pour le financement d'opérations ciblées dans le cadre du plan de relance de l'Etat : la subvention allouée concerne les travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées ainsi que du CREPS à Dijon, à hauteur de 15 M€. Une première avance forfaitaire de 30 % a été attribuée en décembre 2021 pour chacune des opérations, des acomptes complémentaires ont été versés fin décembre 2023 pour dix opérations. Pour 2024, la Région anticipe une recette de 3,5 M€.

Les dotations et concours financiers de l'Etat devraient ainsi représenter un montant total prévisionnel de 157,1 M€ en 2024, dont 77,8 M€ en fonctionnement et 79,3 M€ en investissement.

3. Les participations et recettes spécifiques

Les participations et recettes spécifiques (hors fonds européens) correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

A retenir parmi les principales inscriptions proposées au BP 2024 :

En fonctionnement :

- La contribution financière de l'Etat attendue au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) ; la préparation budgétaire 2024 est caractérisée par une nouvelle phase de conventionnement 2024/2027 entre l'Etat et la Région BFC. En fonction de l'échéancier prévisionnel pour les recettes liées à ce conventionnement « post-PRIC » l'Etat devrait procéder à un premier versement équivalent à 40 % du montant total de sa contribution financière à la notification de la nouvelle convention, soit 22,8 M€ attendu.

En outre, il convient de prendre en compte dans le cadre du budget primitif l'inscription relative au deuxième acompte au titre de la convention 2023 à percevoir sur l'exercice 2024, soit 26,5 M€.

- les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains (pour l'essentiel les reversements des départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région) ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation liées au transfert de la compétence, soit un montant de 32,7 M€.

- les participations et recettes spécifiques en lien avec la compétence des lycées : il s'agit notamment de la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (ex FARPI), intégrant les mesures de tarifications votées lors de l'assemblée de juin 2023 (abaissement du taux du FARPI de 20 % à 18 % à compter du 1^{er} janvier 2024) ; par conséquent la prévision de recettes est ajustée légèrement à la baisse à 9,3 M€ en 2024.
- les autres participations et recettes spécifiques concernent les autres domaines d'intervention de la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que des recettes diverses (ressources humaines, revenus des immeubles, produits financiers, reprises sur provisions...).

En investissement :

- Les participations et recettes spécifiques en lien avec la compétence des lycées, correspondant à diverses subventions (FEDER / ADEME / autres collectivités...) pour le financement de travaux réalisés dans les EPLE à hauteur de 6,3 M€.
- les participations et recettes spécifiques relatives au domaine de l'action économique incluant notamment la recette liée à l'extinction du fonds Bourgogne-Franche-Comté Garantie pour 12,9 M€.
- les participations et recettes spécifiques relatives au domaine des transports et mobilités dans le cadre des conventions relatives au parc de matériel ferroviaire roulant (cessions de matériels roulants, opérations mi-vie...).

Les participations et recettes spécifiques devraient ainsi représenter globalement un montant prévisionnel de 127,6 M€ en 2024, réparti entre 101,5 M€ en fonctionnement et 26,1 M€ en investissement.

4. Les recettes liées aux fonds européens

La Région Bourgogne-Franche-Comté est **autorité de gestion des fonds européens (FEDER / REACT-EU / FSE / INTERREG)**. Les prévisions en recettes pour 2024, d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits en dépenses, concernent respectivement :

- La fin de la programmation 2014-2020 (y compris le dispositif REACT-EU) à hauteur de 63,8 M€ pour l'essentiel en investissement (60 M€).
- La nouvelle programmation 2021-2027 à hauteur de 24,7 M€, dont 18,5 M€ en investissement et 6,2 M€ en fonctionnement.

Concernant les **autres fonds européens**, les inscriptions proposées en lien avec la programmation des dossiers et les prévisions d'appels de fonds concernent respectivement :

- Les recettes relevant de l'assistance technique, avec un reliquat en 2024 (au titre de la clôture de la programmation 2014-2020) et les premiers versements attribués en lien avec le démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027, soit au total 8,2 M€.
- Les recettes liées aux marchés relatifs à la formation professionnelle (FSE) en lien avec le démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027, soit 12 M€.

Les recettes liées aux fonds européens devraient ainsi représenter globalement un montant prévisionnel de 108,7 M€ en 2024, dont 78,5 M€ en investissement et 30,2 M€ en fonctionnement.

Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2024, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de 1,551 Md€. Celles-ci sont ventilées entre la section de fonctionnement pour 1,367 Md€ et la section d'investissement pour 183,9 M€.

L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2024 est fixé à hauteur de 305,2 M€.

Une synthèse des recettes du budget primitif 2024, en mouvements réels (hors gestion active de la dette et trésorerie), est présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2024 (avec rappel données BP 2023 / BP+BS+DM2 2023)

	RAPPEL VOTE 2023		BP 2024
	BP 2023	BP + BS + DM2 2023	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 416 114 718,68 €	1 415 403 144,34 €	1 367 018 671,17 €
<i>hors Fonds européens, hors PRIC, hors provision TER (en 2023)</i>	<i>1 258 420 017,00 €</i>	<i>1 263 899 712,00 €</i>	<i>1 287 472 544,00 €</i>
FISCALITE REGIONALE (DIRECTE ET INDIRECTE)	1 131 315 272,00 €	1 127 525 140,00 €	1 157 483 263,00 €
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	712 140 000,00 €	701 989 780,00 €	712 600 000,00 €
<i>dont Fraction compensatoire de la CVAE</i>	<i>420 221 000,00 €</i>	<i>414 244 330,00 €</i>	<i>420 500 000,00 €</i>
<i>dont Fraction compensatoire de la DGF</i>	<i>291 919 000,00 €</i>	<i>287 745 450,00 €</i>	<i>292 100 000,00 €</i>
Taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises)	89 060 000,00 €	95 000 000,00 €	111 000 000,00 €
<i>dont à périmètre constant</i>		91 000 000,00 €	92 900 000,00 €
<i>dont impact suppression exonération véhicules dits propres</i>		4 000 000,00 €	9 500 000,00 €
<i>dont impact rattachement produit à l'exercice (dans le cadre du passage à la M57)</i>			8 600 000,00 €
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE Régionale)	194 274 178,00 €	194 296 675,00 €	194 529 981,00 €
<i>dont Compensation "LRL" pérennes</i>	<i>157 354 888,00 €</i>	<i>157 197 651,00 €</i>	<i>158 019 509,00 €</i>
<i>(NB / BP 2024 y compris compensations non pérennes : - 1 308 151 €)</i>			
<i>dont Compensation "lois MAPTAM & NOTRe" + DRONISEP</i>	<i>3 939 290,00 €</i>	<i>4 119 024,00 €</i>	<i>4 190 472,00 €</i>
<i>dont Modulation</i>	<i>32 980 000,00 €</i>	<i>32 980 000,00 €</i>	<i>32 320 000,00 €</i>
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE Grenelle)	31 040 000,00 €	31 040 000,00 €	30 419 000,00 €
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) / formation professionnelle			47 849 403,00 €
Ressources formation professionnelle (pour rappel situation antérieure à 2024)	47 643 214,00 €	47 849 405,00 €	
<i>dont frais de gestion fiscalité locale</i>	<i>9 160 000,00 €</i>	<i>9 339 507,00 €</i>	
<i>dont TICPE formation professionnelle</i>	<i>17 506 794,00 €</i>	<i>17 506 794,00 €</i>	
<i>dont dotation compensation "form pro" perte des frais de gestion TH</i>	<i>12 548 518,00 €</i>	<i>12 548 518,00 €</i>	
<i>dont dotation compensation baisse des frais de gestion CVAE / CFE</i>	<i>4 587 902,00 €</i>	<i>4 587 902,00 €</i>	
<i>dont dotation compensation suppression des frais de gestion CVAE</i>	<i>3 840 000,00 €</i>	<i>3 866 684,00 €</i>	
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) / compensation réforme apprentissage	8 398 923,00 €	8 398 923,00 €	8 398 923,00 €
Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) / financement gestion des IFSI	8 758 957,00 €	8 950 357,00 €	10 185 956,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) <i>« matériel roulant utilisé sur réseau ferré national » + « réparateurs principaux boucle locale cuivre »)</i>	40 000 000,00 €	40 000 000,00 €	42 500 000,00 €
DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS ETAT	73 811 642,00 €	76 800 932,00 €	77 785 642,00 €
Dotations de compensations de la fiscalité locale	24 998 431,00 €	24 998 431,00 €	24 998 431,00 €
<i>dont dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)</i>	<i>24 020 924,00 €</i>	<i>24 020 924,00 €</i>	<i>24 020 924,00 €</i>
<i>dont dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)</i>	<i>977 507,00 €</i>	<i>977 507,00 €</i>	<i>977 507,00 €</i>
Dotations liées à la réforme de l'apprentissage	9 383 617,00 €	12 337 617,00 €	12 337 617,00 €
<i>dont dotation neutralisation financière réforme apprentissage (PSR)</i>	<i>5 703 617,00 €</i>	<i>5 703 617,00 €</i>	<i>5 703 617,00 €</i>
<i>dont dotation fonds de soutien à l'apprentissage (France Compétences)</i>	<i>3 680 000,00 €</i>	<i>6 634 000,00 €</i>	<i>6 634 000,00 €</i>
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €
Dotation financement dépenses d'intervention gestion des sites Natura 2000	1 341 116,00 €	1 341 116,00 €	1 341 116,00 €
Dotation compensation tarification transport ferroviaire au bénéfice des militaires			1 020 000,00 €
PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES	154 017 638,00 €	154 888 308,00 €	101 473 359,00 €
Enseignement formation professionnelle et apprentissage	89 117 535,00 €	87 595 680,00 €	59 481 720,00 €
<i>dont Formation professionnelle</i>	<i>75 724 535,00 €</i>	<i>70 314 668,00 €</i>	<i>49 269 720,00 €</i>
<i>(conventions financières au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences PRIC)</i>			
<i>dont Formation professionnelle & apprentissage (autres recettes)</i>	<i>755 000,00 €</i>	<i>2 643 012,00 €</i>	<i>280 000,00 €</i>
<i>dont Formations sanitaires et sociales (conventions Ségur de la santé)</i>	<i>2 926 000,00 €</i>	<i>2 926 000,00 €</i>	
<i>dont Lycées (part* familles restauration & hébergement scolaire ex-FARP)</i>	<i>9 000 000,00 €</i>	<i>11 000 000,00 €</i>	<i>9 314 000,00 €</i>
<i>dont Lycées (autres recettes)</i>	<i>712 000,00 €</i>	<i>712 000,00 €</i>	<i>618 000,00 €</i>
Culture, jeunesse sports et loisirs	180 000,00 €	440 834,00 €	811 833,00 €
Aménagement des territoires et habitat (y compris Numérique)	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	240 416,00 €
Action économique	500 000,00 €	2 748 808,00 €	245 000,00 €
Environnement (y compris Transition énergétique)	1 034 666,00 €	80 338,00 €	895 000,00 €
Transports	33 310 118,00 €	33 846 887,00 €	35 733 091,00 €
<i>dont Transports scolaire & interurbain</i>	<i>32 976 118,00 €</i>	<i>32 727 118,00 €</i>	<i>32 672 671,00 €</i>
<i>dont Transports & Mobilités (hors transport scolaire & interurbain)</i>	<i>334 000,00 €</i>	<i>1 119 769,00 €</i>	<i>3 060 420,00 €</i>
Services Généraux	2 075 319,00 €	1 868 906,00 €	1 866 299,00 €
<i>dont Ressources humaines (RH)</i>	<i>953 650,00 €</i>	<i>1 068 737,00 €</i>	<i>1 084 000,00 €</i>
<i>dont Moyens Généraux</i>	<i>1 121 669,00 €</i>	<i>800 169,00 €</i>	<i>782 299,00 €</i>
Autres recettes	26 700 000,00 €	27 206 855,00 €	2 200 000,00 €
<i>dont Produits financiers</i>	<i>1 200 000,00 €</i>	<i>1 800 000,00 €</i>	<i>1 800 000,00 €</i>
<i>dont Reprises sur provisions (y compris reprise provision TER en 2023 : 25 M€)</i>	<i>25 500 000,00 €</i>	<i>25 406 855,00 €</i>	<i>400 000,00 €</i>
FONDS EUROPEENS	56 970 166,68 €	56 188 764,34 €	30 276 407,17 €
Fonds européens autorité de gestion (M71 en 2023 fonction 6) / (M57 en 2024 fonction 0-5)	30 627 617,68 €	19 485 944,34 €	10 027 811,17 €
<i>dont autorité de gestion FSE & FEDER 2014-2020 (y c. REACT-EU)</i>	<i>19 100 817,68 €</i>	<i>17 485 944,34 €</i>	<i>3 827 811,17 €</i>
<i>dont autorité de gestion FSE & FEDER & INTERREG 2021-2027</i>	<i>11 526 800,00 €</i>	<i>2 000 000,00 €</i>	<i>6 200 000,00 €</i>
Autres fonds européens	26 342 549,00 €	36 702 820,00 €	20 248 596,00 €
<i>dont FSE 2014-2020 (marchés de formation professionnelle)</i>	<i>16 400 000,00 €</i>	<i>26 625 000,00 €</i>	
<i>dont FSE 2021-2027 (marchés de formation professionnelle)</i>			<i>12 000 000,00 €</i>
<i>dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG 2014-2020</i>	<i>9 317 549,00 €</i>	<i>9 539 820,00 €</i>	<i>7 321 093,00 €</i>
<i>dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG 2021-2027</i>	<i>580 000,00 €</i>	<i>530 000,00 €</i>	<i>833 303,00 €</i>

	RAPPEL VOTE 2023		BP 2024
	BP 2023	BP + BS + DM2 2023	
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	263 607 111,17 €	225 438 303,65 €	183 874 831,77 €
<i>hors Fonds européens / hors FEI</i>	<i>98 877 674,00 €</i>	<i>96 548 154,00 €</i>	<i>103 811 982,00 €</i>
DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS ETAT	82 221 033,00 €	80 187 047,00 €	79 289 551,00 €
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) (part imputée en investissement)	26 500 000,00 €	26 294 314,00 €	25 000 000,00 €
Dotation d'investissement apprentissage (France Compétences)	12 200 000,00 €	10 371 700,00 €	10 371 700,00 €
Dotation de compensation transfert FEADER	9 007 157,00 €	9 007 157,00 €	9 007 157,00 €
Dotation régionale d'investissement (au titre du plan de relance Etat)	3 103 182,00 €	3 103 182,00 €	3 500 000,00 €
PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES	48 213 681,00 €	49 218 147,00 €	26 122 431,00 €
Enseignement formation professionnelle et apprentissage	4 357 073,00 €	3 666 144,00 €	6 304 033,00 €
<i>dont Enseignement & Lycées (participation ANS CREPS)</i>	<i>2 000 000,00 €</i>	<i>2 000 000,00 €</i>	
<i>dont Enseignement & Lycées (autres participations)</i>	<i>2 357 073,00 €</i>	<i>1 666 144,00 €</i>	<i>6 304 033,00 €</i>
Aménagement des territoires et habitat (y compris Numérique)	179 950,00 €	566 950,00 €	641 983,00 €
Action économique	16 804 500,00 €	18 523 171,00 €	16 204 500,00 €
<i>dont Action économique (Fonds européen d'investissement (FEI))</i>	<i>13 500 000,00 €</i>	<i>14 800 000,00 €</i>	<i>1 600 000,00 €</i>
<i>dont Action économique (extinction du Fonds de Garantie BFC)</i>		<i>0,00 €</i>	<i>12 900 000,00 €</i>
<i>dont Action économique (Droit de reprise ARDEA FARCT)</i>	<i>1 504 500,00 €</i>	<i>1 137 000,00 €</i>	<i>1 504 500,00 €</i>
<i>dont Action économique (autres recettes)</i>	<i>1 800 000,00 €</i>	<i>2 086 171,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>
<i>dont Action économique (Tourisme de savoir faire)</i>		<i>500 000,00 €</i>	
Transports	24 740 955,00 €	24 330 679,00 €	2 761 915,00 €
<i>dont Transports & Mobilités (rétrocession frais fixes Régionis)</i>	<i>18 057 040,00 €</i>	<i>18 057 040,00 €</i>	
<i>dont Transports & Mobilités (FEDER Mobigo SIM V3 & France Relance Abris Vélos)</i>	<i>3 433 915,00 €</i>	<i>2 800 000,00 €</i>	<i>233 915,00 €</i>
<i>dont Transports & Mobilités (autres recettes)</i>		<i>223 639,00 €</i>	<i>2 528 000,00 €</i>
<i>dont Transports & Mobilités (SPL Mobilités)</i>	<i>3 250 000,00 €</i>	<i>3 250 000,00 €</i>	
Services Généraux Moyens Généraux (y c. vente domaine Pontigny en 2023 : 1,8 M€)	2 131 203,00 €	2 131 203,00 €	210 000,00 €
FONDS EUROPEENS	133 172 397,17 €	96 033 109,65 €	78 462 849,77 €
Fonds européens autorité de gestion (M71 en 2023 fonction 6) / (M57 en 2024 fonction 0-5)	133 172 397,17 €	96 033 109,65 €	78 462 849,77 €
<i>dont autorité de gestion FEDER 2014-2020 (y c. REACT-EU)</i>	<i>113 505 197,17 €</i>	<i>94 033 109,65 €</i>	<i>59 962 849,77 €</i>
<i>dont autorité de gestion FEDER & INTERREG 2021-2027</i>	<i>19 667 200,00 €</i>	<i>2 000 000,00 €</i>	<i>18 500 000,00 €</i>
TOTAL RECETTES (hors emprunt / hors gestion active de la dette et trésorerie)	1 679 721 829,85 €	1 640 841 447,99 €	1 550 893 502,94 €
REPRISE DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	-	5 139 789,91 €	-
EMPRUNT D'EQUILIBRE	287 372 870,42 €	211 490 351,25 €	305 204 180,46 €
TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette)	1 967 094 700,27 €	1 857 471 589,15 €	1 856 097 683,40 €

III. PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES

Les dépenses du budget primitif 2024 sont présentées par thématiques du plan du mandat et par programmes budgétaires.

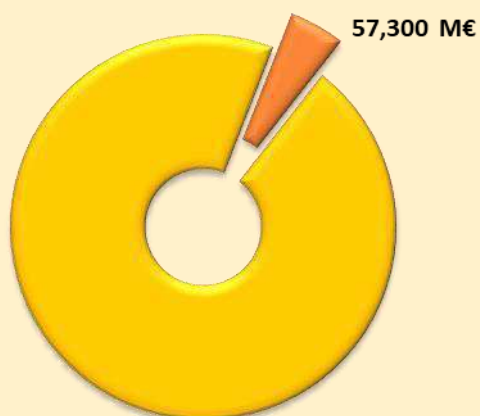
Compte-tenu du passage à la nouvelle nomenclature comptable M57, les programmes sont identifiés dans les descriptifs et les tableaux financiers récapitulatifs avec la double codification (M71 / M57), pour faciliter les comparaisons avec l'exercice 2023.

Partie 1 – L'action régionale et les priorités du mandat

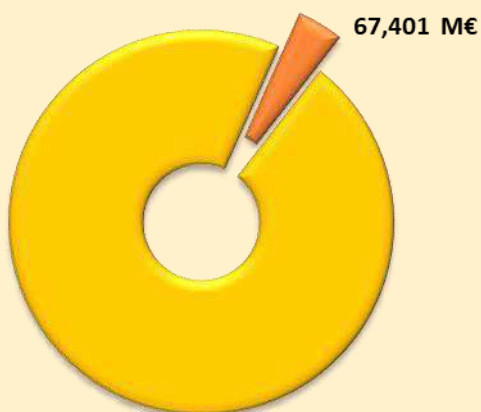
Axe 1 – Economie – Emploi – Formation

Thématiques	AP 2024	CPI 2024	AE 2024	CPF 2024
AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION	242 885 015,00	261 662 788,65	321 008 651,76	345 654 749,39
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	34 087 000,00	43 469 567,00	23 212 520,00	23 931 120,00
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	50 530 497,00	13 386 513,02	10 669 003,76	9 776 284,47
Tourisme	4 095 000,00	11 000 000,00	4 451 000,00	6 051 500,00
Attractivité			365 000,00	977 069,00
Formation des demandeurs d'emploi			140 405 450,00	127 309 944,91
Transitions professionnelles		1 274 766,00	4 584 000,00	4 341 149,94
Formations sanitaires et sociales	400 000,00	9 907 685,91	59 017 360,00	58 463 428,00
Education	119 431 400,00	144 996 050,75	53 436 073,00	88 019 079,93
Apprentissage	10 300 000,00	14 622 031,36	4 400 000,00	4 013 212,70
Orientation tout au long de la vie			8 513 055,00	8 168 531,20
Enseignement supérieur	20 796 832,00	16 761 431,07	3 735 000,00	3 913 870,00
Recherche	3 244 286,00	6 244 743,54	8 220 190,00	10 689 559,24

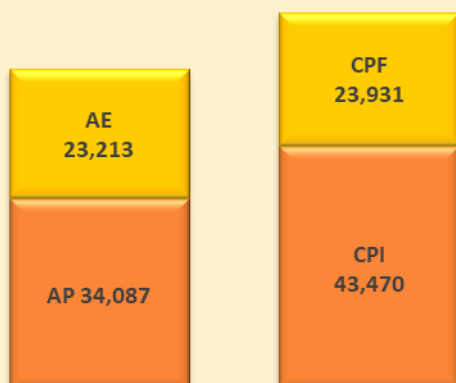
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



1.1. Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2024 sera la seconde année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cette stratégie économique régionale 2022-2028 « *Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi* » affirme que la priorité de la politique économique régionale de la Bourgogne-Franche-Comté est l'industrie. La réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe également par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité.

L'année 2024, dans un contexte économique de ralentissement, d'inflation encore haute mais maîtrisée, sera marquée en plus de ces facteurs conjoncturels d'une transformation structurelle pour adapter en profondeur notre tissu productif aux objectifs de transition écologique et énergétique. Le projet de planification et de territorialisation de la transition écologique porté par le gouvernement, et dans lequel la région Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit pleinement, veut multiplier par quatre la vitesse de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La COP régionale qui se tiendra sur le premier semestre déterminera précisément quelles devront être les contributions à la réduction des gaz à effet de serre, et là où doit porter l'effort en termes d'investissement qui permettront de se passer d'énergies fossiles.

Cette transformation en profondeur de notre appareil productif constitue à la fois un risque et une opportunité. Un risque car cela entraîne des investissements massifs à financer et des transformations industrielles majeures, à l'instar de la disparition à moyen terme du moteur thermique pour les automobiles. Cependant à moyen terme ceci peut constituer des opportunités, par exemple de dynamiser le marché du BTP par l'isolation thermique des bâtiments tertiaires ou encore le développement de la filière hydrogène, qui constitue une solution technologique majeure pour décarboner les mobilités lourdes, et notamment les camions.

Les moyens permanents de la politique économique régionale au service de l'ingénierie financière

Les moyens d'action économique que la région Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises sont constitués de flux budgétaires annuels, objets de ce rapport, mais également de stocks de fonds d'avances remboursables, de fonds de garanties, de fonds de capital-risque, de fonds de prêt d'honneur et enfin des prises de participation au capital de SEM de portage immobilier.

Cette ingénierie financière permet de conforter l'ensemble des ressources financières au-delà des aides directes en subventions et en avances remboursables, en consolidant les fonds propres (capital-risque, prêts d'honneur) et les dettes (avances remboursables, fonds de garanties) ou le recours à du tiers portage pour l'immobilier d'entreprise (SEM de portage immobilier et Batifranc).

Ces fonds représentent plus de 300 M€, notamment grâce à l'apport du FEDER via le Fonds Européen d'investissement, baptisé « OSEZ Bourgogne-Franche-Comté », qui abonde un fonds de garantie et un fonds de co-investissement. Ces « stocks » de fonds apportent chaque année près 80 M€ de financements aux entreprises sous forme de prêts, de garanties, de prise de participation en capital, de prêts d'honneur, de crédit-bail, etc.

En plus de leur effet propre, ces fonds ont un effet de levier sur le financement privé. Ainsi 1 € d'avance remboursable est généralement conditionné à 1 € d'apport et 1 € des banques, soit un effet de levier de 3 (quand la région met 1 €, l'entreprise bénéficie de 3 € de financement). L'effet de levier est encore supérieur avec le capital-risque et les fonds de garantie. L'ensemble permet un financement de plus de 1 Md€ de l'économie régionale.

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 les investissements stratégiques des PME et le financement des PME via instruments financiers.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9111AA / 61P07 – Développement des PME

Ce programme comprend deux volets : les subventions aux entreprises et les dotations aux outils d'ingénierie financière. Les subventions sont réparties entre les aides à la décarbonation (conseil et investissement pour décarboner les process de production), les aides à l'investissement et à la diversification dédiées à la filière automobile, et enfin des aides au conseil.

En ce qui concerne l'ingénierie financière l'effort portera cette année sur les garanties, avec d'une part le financement d'un opérateur nommé SIAGI qui reprendra l'en-cours de prêts aujourd'hui garantis par BFC Garantie, et d'autre part la constitution d'un nouveau fonds géré par SIAGI afin de garantir avec de meilleurs taux des prêts consentis par les banques aux entreprises. Avec ce dispositif, la Région offre aux entreprises un dispositif comparable à celui qui préexistait avec BFC Garantie. Ces dépenses sont équilibrées par des recettes en provenance de BFC Garantie.

En fonctionnement ce programme finance des admissions en non-valeur de l'ARDEA et des prestations d'accompagnement pour les entreprises en pré-difficulté (marché de consultants qui aident les chefs d'entreprise à faire un diagnostic 360° et à prioriser leur plan d'action pour se redresser).

Programme 9112AA / 61P08 – Innovation

Ce programme en investissement comporte trois volets : la dotation au programme Etat-Région « Investissements d'avenir – France 2030 régionalisé », destiné à financer des projets d'innovation pour les

entreprises dans un partenariat 1 € Région pour 1 € Etat avec un opérateur commun pour les entreprises : Bpifrance.

Ce programme prévoit également un budget spécifique pour l'appui à la filière émergente de l'hydrogène, qui comprendra une nouvelle modalité d'appui aux écosystèmes territoriaux : l'appui par des subventions à la constitution de flottes destinées à fournir des « clients » aux stations hydrogène installées. Enfin ce programme inaugure le soutien à une nouvelle filière émergente sur notre territoire : les biothérapies et la bioproduction.

Programme 9113AA / 61P09 – Internationalisation

Ce programme entièrement financé par des dépenses de fonctionnement regroupe les actions destinées à stimuler l'export et l'internationalisation des entreprises : principalement les actions collectives « export » portées par la chambre de commerce et d'industrie régionale, le complément au Volontariat International en Entreprise et la prospection des jeunes entreprises, en articulation avec les dispositifs proposés par Business France, l'opérateur de l'Etat sur l'international.

Programme 9115AA / 61P11 – Agence régionale

Ce programme en fonctionnement finance les opérations menées par l'Agence Economique Régionale (AER) de Bourgogne-Franche-Comté, et notamment la prospection d'investisseurs étrangers en vue de leur proposer d'investir en Bourgogne-Franche-Comté.

En complément l'AER propose :

- l'appui aux filières prioritaires identifiées dans le SRDEII, notamment sur l'attractivité ;
- l'appui aux entreprises et aux territoires à travers le pôle territorial et le pôle intelligence territoriale ;
- un soutien à l'innovation, à l'écoconception et aux entreprises innovantes.

Programme 9119AA / 61P13 – Partenariats EPCI – Immobilier foncier

Ce programme regroupe les interventions foncières et immobilières qui sont au cœur du partenariat économique avec les intercommunalités, compétentes sur le sujet. Le SRDEII a en effet choisi d'être en appui des intercommunalités sur ce sujet. La politique de réhabilitation des friches pour limiter la consommation foncière et constituer un savoir-faire régional est organisée autour d'un triptyque : connaissance fine des territoires et de sites, opérateurs disposant des compétences requises, maîtrise des enjeux de financements. Ce programme prévoit également d'accompagner la capitalisation des SEM et le cofinancement des pépinières d'entreprises.

En fonctionnement, ce programme porte sur les parts statutaires détenues par la Région (cotisations obligatoires) auprès des syndicats mixtes (Témis, Innovia et Micropolis) et des actions menées dans le cadre de la convention Rebond industriel des Territoires d'industrie.

Programme 9122AA / 61P16 – Filières et compétitivité

L'accompagnement des entreprises par des pôles de compétitivité, des clusters et des organismes de filières est permis grâce aux crédits de fonctionnement de ce programme. La labellisation des pôles de compétitivité par l'Etat en 2023 permet aux entreprises de Bourgogne-Franche-Comté de disposer de l'appui de deux nouveaux pôles, dont Infr@2050 sur la décarbonation des infrastructures. Le pôle CIMES (mécanique) est en cours de structuration.

En plus des filières définies dans le cadre du SRDEII et de la stratégie de spécialisation intelligente « RIS3 », ce programme finance des actions transversales comme le Réseau pour la Transition Energétique et Ecologique (RT2E) qui accompagne les entreprises dans leurs projets de décarbonation et le soutien à la Responsabilité

Sociétale des Entreprises (RSE). L'appui à la transformation numérique des entreprises est également financée par ce programme.

Programme 61P18PG – Soutien aux investissements des industries agroalimentaires

Ce programme permet de constituer la contrepartie aux financements FEADER en subvention pour les industries agro-alimentaires (IAA). Il est proposé d'affecter l'intégralité de l'engagement financier de la Région sur la durée restant à courir (2027), les crédits de paiement seront budgétés chaque année.

Programme 9404AA / 632P02 – TPE et Entrepreneuriat

En investissement, ce programme finance les dotations aux fonds de prêts d'honneur, notamment ceux du réseau Initiative : avec plus de 1000 prêts d'honneur accordés par an, ces fonds seront dotés pour assurer un fonctionnement optimal. La Prime à la création et à la reprise d'entreprise dans les territoires fragilisés (quartiers et zones rurales) est une subvention. Cette prime sera désormais concentrée sur les créateurs et les repreneurs de commerces physiques. Enfin ce programme héberge le remboursement à la Banque des territoires du fonds d'avances créé pendant le Covid.

En fonctionnement, ce programme finance essentiellement l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, service public mis en œuvre via un « service d'intérêt économique général » appelé « Bénéfices Créa » permettant d'accompagner des milliers de personnes dans leur démarche d'entrepreneuriat. Il finance également des actions portées par les Chambres consulaires, le fonctionnement de la régie ARDEA et le soutien à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté. Enfin il permet de financer des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise.

Programme 9117AA / 65P02 – Economie sociale et solidaire

En investissement, ce programme permettra de relancer d'une part la politique d'aides à l'investissement (matériel et immobilier) des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'autre part le dispositif de renforcement du haut de bilan lors des reprises en SCOP (société coopérative de production) et en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Il permettra aussi de poursuivre la politique de dotation des fonds d'ingénierie financière dédiés à l'ESS de France Active (prêts, participations...).

En fonctionnement ce programme permet d'apporter des aides à l'emploi pour les entreprises de l'insertion par l'activité économique et pour les associations d'aide à domicile. Des soutiens aux structures et têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire sont également permises par ce programme, en plus de l'accompagnement des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du volet ESS du service public régional mis en œuvre via un « service d'intérêt économique général » permettant d'accompagner des centaines de projets de collectifs. Enfin, dans le cadre du CPER, la Région poursuit son soutien à l'ingénierie entrepreneuriale des territoires en soutenant le Générateur BFC.

Programmes 9114AA / 61P10, 9118PR / 65P03PR, 9120AA / 61P14, 9121PR / 61P15PR, 9125AA / 61P17, 9405AA / 632P03

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programme 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 (cf page 188)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,156 M€ en fonctionnement et de 1,558 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 2 de la priorité 1 des fonds européens FEDER pour renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans les PME y compris les investissements productifs.

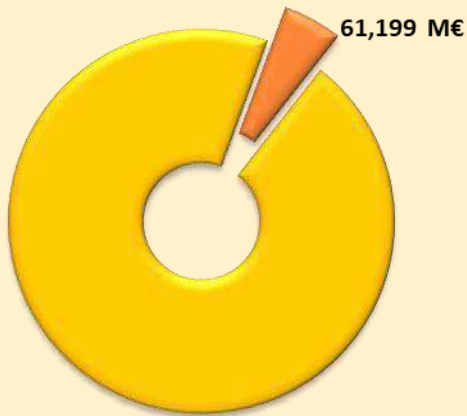
Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
9111AA	61P07	Développement des PME	6 650 000,00	47,8%	-41,0%	10 810 000,00	105,2%	46,6%	746 500,00	-8,4%	-72,6%	871 500,00	-5,0%	-68,4%
9112AA	61P08	Innovation	8 200 000,00	925,0%	70,8%	6 690 000,00	-3,7%	-2,3%				27 000,00	-95,4%	-96,9%
9113AA	61P09	Internationalisation							1 288 000,00	-8,0%	-8,0%	1 125 750,00	-5,0%	68,5%
9114AA	61P10	Actions transversales										47 942,00	-92,0%	-89,0%
9115AA	61P11	Agence régionale							4 370 000,00	-8,0%	-8,0%	4 417 500,00	-5,0%	-11,6%
9119AA	61P13	Partenariats EPCI immobilier foncier	3 565 000,00	72,6%	181,8%	4 687 395,00	-18,7%	-17,7%	434 000,00	-7,7%	-7,7%	350 500,00	-11,3%	65,0%
9120AA	61P14	Filières										1 350 000,00	-63,7%	-48,7%
9121PR	61P15PR	Plan de relance Economie				3 700 000,00	-64,3%	-36,1%						
9122AA	61P16	Filières et compétitivité							4 909 020,00	-4,6%	-4,6%	3 483 608,00	67,9%	102,2%
9125AA	61P17	Fonds européens d'investissement (FEI)				12 375 000,00	25,0%	25,0%						
	61P18PG	Soutien investissements industries agroalimentaires	12 800 000,00											
9117AA	65P02	Economie sociale et solidaire	1 500 000,00	144,3%	4,1%	1 743 567,00	89,2%	55,2%	5 653 000,00	-7,8%	-16,6%	6 000 820,00	-5,3%	-11,9%
9118PR	65P03PR	Plan de relance ESS				2 000 000,00	-41,7%	-41,7%						
9404AA	632P02	TPE et entrepreneuriat	1 372 000,00	96,0%	-7,4%	1 463 605,00	-32,6%	-41,9%	5 812 000,00	-7,5%	-10,2%	6 211 500,00	-9,7%	-6,9%
9405AA	632P03	Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité										45 000,00	-52,6%	893,8%
TOTAL - Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire			34 087 000,00	292,8%	68,3%	43 469 567,00	-2,9%	1,8%	23 212 520,00	-7,1%	-16,3%	23 931 120,00	-12,8%	-13,9%

Rappel : inscription d' une AP de programmation en 2024 au titre des contreparties FEADER (cf page 13) – Programme 61P18PG.

Poids dans le budget global de

1 232,71 M€ en AP/AE

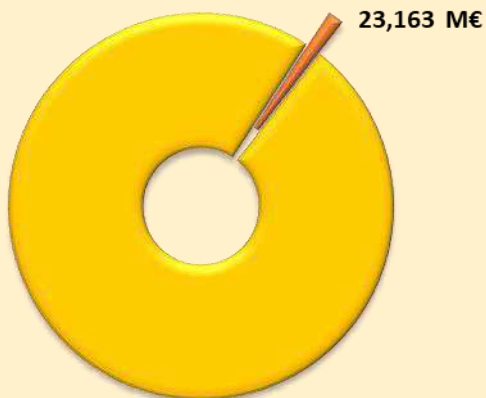
(hors dépenses imprévues)



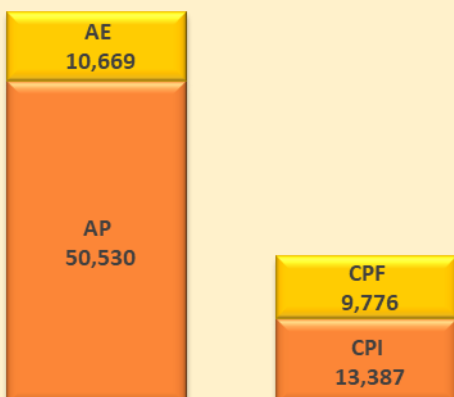
Poids dans le budget global de

1 727,75 M€ en CP

(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



1.2. Agriculture, viticulture et agroalimentaire

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Riche de plus de la moitié de la surface du territoire régional, de productions diversifiées et disposant souvent d'une notoriété nationale ou mondiale, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de la valeur ajoutée contre 2 % au niveau national.

L'agriculture est un secteur économique essentiel et porteur d'avenir aussi bien pour les territoires ruraux que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ses fonctions diversifiées : alimentaires, économiques mais aussi environnementales la conduisent à de fortes interpellations parfois contradictoires qu'elle se doit d'intégrer et de conjuguer pour son futur développement.

Que ce soit par le biais du Feader ou en activant ses propres politiques, la Région mobilisera des moyens significatifs pour accompagner l'agriculture à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels elle est confrontée.

Conformément aux priorités du mandat, la Région mettra l'accent sur les réponses à apporter aux principaux enjeux suivants :

- **Contribuer au renouvellement des générations**

Face à une situation où 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et où seuls 2 départs sur 3 sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue. La Région engagera la réflexion et la concertation nécessaires pour faciliter l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer de transmission « familiale ».

L'agriculture régionale et toutes les activités qui en dépendent sont pourvoyeuses d'emplois locaux et de vie sur nos territoires, particulièrement ruraux. Le renouvellement des générations en agriculture comme le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, sont donc au cœur de l'action régionale.

L'année 2024 marquera la première année de mise en œuvre de la dotation jeunes agriculteurs dans le cadre du PSN 2023-2027 (Plan stratégique national).

- **Accompagner la transition écologique**

L'engagement de la Région pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique et au développement de nouvelles pratiques continuera à se traduire à travers ses différents dispositifs qu'ils prennent la forme d'appels ou projets, de règlements d'intervention adossés ou non au Feader.

La Région poursuivra le financement des conseils individuels permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique, qu'ils soient sous la forme de conseils stratégiques « PerformanceS », « TransitionS », « Bas Carbone » ou de conseils conversion « BIO ».

La Région apportera les contreparties régionales face au Feader pour financer les investissements productifs dans les exploitations agricoles découlant des mesures du PSN. De plus, elle en assurera la complémentarité avec des mesures régionales pour une efficacité optimale.

La Région poursuivra son action pour structurer la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.

La nouvelle stratégie de mandat renforce l'action régionale en matière de transition écologique et climatique, en particulier via les démarches collectives des filières. L'objectif poursuivi vers l'évolution de systèmes de production et des territoires agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients.

- **Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre n'auront pas pour seul objectif une compétitivité accrue du secteur agricole. Les actions correspondantes devront contribuer à diversifier et améliorer les sources de revenus des agriculteurs et agricultrices, au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées.

La Région poursuivra à travers une dynamique d'appels à projet, à financer les actions initiées par les filières agricoles pour garantir la juste rémunération des agriculteurs. Les appels à projets permettent d'identifier les projets ayant un impact optimal sur l'économie des exploitations de la région.

Par ailleurs, la Région, en partenariat avec la profession agricole travaille en vue d'établir un cadre structurant en faveur de la filière viande bovine. Celle-ci doit pouvoir bénéficier d'un soutien spécifique afin de sécuriser les débouchés des producteurs, poursuivre la structuration des filières et accompagner les transitions technico-économiques.

- **Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales**

La diversité des territoires agricoles se traduit par des productions diversifiées adaptées à des conditions climatiques et liées leur environnement (sols, micro-climats ...). Mais aujourd'hui, au-delà de ces déterminants, d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production influent sur le développement agricole. Les acteurs des territoires expriment eux-mêmes une volonté croissante de s'impliquer et cette expression va souvent au-delà de la seule question de l'alimentation de proximité. La politique agricole de la Région intègre cette réalité à travers ses différentes actions comme le financement des audits territoriaux.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9312AA / 631P10 – Installation / Renouvellement des générations

Le principal levier d'accompagnement du renouvellement des générations activé dans les politiques agricoles en France est constitué de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) qui est cofinancée Région – Feader à

compter de 2023. Elle constitue le principal dispositif financier d'accompagnement de l'installation dorénavant piloté au niveau régional.

La politique régionale de soutien au renouvellement générationnel en agriculture recouvre différentes actions partagées avec l'Etat :

- acquisition de compétences / sécurisation des parcours avec la possibilité offerte aux futurs candidats de tester au sein d'une structure de type couveuse ou sur la future exploitation à reprendre, leur projet d'installation ;
- coordination des structures d'accompagnement pour une cohérence du dispositif global d'aide à l'installation ;
- promotion / communication sur le métier d'agriculteurs avec le soutien financier apporté au syndicat jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce programme budgétaire, la Région a par ailleurs intégré deux actions visant à soutenir l'emploi en agriculture, contribuant à l'attractivité du métier d'agriculteur et favorisant le renforcement d'un état d'esprit de solidarité professionnelle. Il s'agit de l'aide attribuée aux services de remplacement permettant d'améliorer les conditions de travail des éleveurs notamment et celle relative aux groupements d'employeurs en agriculture qui permettent une certaine adaptabilité de l'emploi en milieu rural.

Programme 9313AA / 631P11 – Filières

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre exploitations sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs aval de la transformation agroalimentaire et/ou de la commercialisation.

Si les principes d'action restent les mêmes pour la plupart des filières, les contextes varient beaucoup d'un secteur de production à un autre et nécessitent d'adapter les accompagnements que la Région peut proposer aux acteurs volontaires.

Au sein de ce programme budgétaire, sont soutenues les filières émergentes ou regroupant un faible nombre d'exploitations, souvent très représentatives de la diversité et de la richesse des terroirs de la région, dans le cadre d'un règlement d'intervention dédié.

Le portage par le GPPR (association Gastronomie – Promotion des Produits Régionaux) d'actions de promotion mutualisées entre ces filières constitue également un soutien important à ces acteurs économiques disposant de capacités propres souvent minimes.

Les grandes filières régionales (grandes cultures, lait, bovin viande) disposant de capacités propres suffisantes pour assurer leur développement sont toutefois confrontées à des enjeux de coopération et de meilleure redistribution de la valeur ajoutée nécessitant en cela le soutien de la Région.

Pour la collectivité régionale, des gains de compétitivité doivent être trouvés en priorité dans les secteurs où la rémunération des producteurs est insuffisante ou menacée.

L'exemple de la filière viande bovine confrontée à une baisse de la consommation, à une dépendance à des marchés d'export peu créateurs de valeur ajoutée, à la nécessaire évolution des pratiques d'engraissement et la menace climatique sur l'économie de l'herbe démontre la nécessité d'une action volontariste que la Région peut accompagner comme elle l'a fait lors du précédent contrat de filière viande bovine. En 2024, la Région, en partenariat avec la profession agricole s'attachera à proposer une convention d'objectifs revêtant plusieurs enjeux visant à :

- l'augmentation de la valeur ajoutée de la filière en région pour améliorer la rémunération des éleveurs,
- la communication sur l'élevage de bovins à l'herbe et ses métiers, socle de développement et de cohésion territoriale,
- l'adaptation des élevages face aux enjeux du changement climatique et aux aléas économiques.

Dans le même esprit, la Région poursuit l'accompagnement à la structuration des filières biologiques, afin de garantir des débouchés à ces productions s'appuyant sur la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 adoptée par la Commission permanente du 28 avril 2023.

Par ailleurs, dans le but de faciliter l'instruction des demandes de paiement liés aux dossiers de la programmation Feader 2014-2022, la Région sera accompagnée par le réseau des chambres d'agriculture.

Cette prestation doit permettre de faciliter la clôture des PDR, dans le respect du calendrier imposé par la Commission européenne (31 décembre 2025) et par l'ASP (finalisation des dernières instructions par les services de la région au 30 juin 2025).

Au-delà de ces partenariats stratégiques avec des filières prioritaires, la Région mettra en place des appels à projets permettant d'accompagner toutes les filières pour répondre à des enjeux plus thématiques comme la création de valeur ajoutée et l'adaptation au changement climatique.

Facteur essentiel à la compétitivité des produits agricoles régionaux, l'organisation d'évènements d'envergure régionale continuera également à être soutenue dans ce programme dont particulièrement, la participation de l'agriculture régionale au salon international de l'agriculture 2024.

Programme 9314AA / 631P12 – Adaptation des exploitations

Face aux nombreux défis que rencontrent les exploitants agricoles, les pratiques de conseil et d'accompagnement habituelles qui conservent toute leur pertinence ont toutefois montré leurs limites. Ce constat partagé avec la chambre régionale d'agriculture et diverses structures représentatives du monde agricole a conduit à s'interroger sur les moyens de fournir des perspectives de développement adaptées aux nouveaux enjeux et d'identifier les moyens de les mettre en œuvre.

Plusieurs conseils stratégiques sont ainsi financés :

- le « Conseil Stratégique PerformanceS » : il consiste en la réalisation d'un diagnostic technico-économique des exploitations accompagnées, débouchant sur un plan d'actions visant notamment à permettre aux exploitations une meilleure adaptation au changement climatique avec une sensibilisation à la préservation de la biodiversité ;
- le « Conseil Stratégique TransitionS » : cet accompagnement vise à permettre aux exploitants de s'engager sereinement aujourd'hui dans des projets de transition, ayant des co-bénéfices en matière de préservation de la biodiversité, qui seront viables à l'horizon de 5 à 10 ans ;
- le « Conseil Conversion BIO » (BIO) : il s'agit d'un dispositif nouveau, à destination des exploitant.e.s qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique. Il a pour but d'accompagner les exploitant.e.s dans des projets de certification « Agriculture Biologique » de leurs systèmes de production ;
- le « Conseil Stratégique Bas Carbone » : il permet quant à lui d'accompagner des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans.

Le soutien à la recherche et l'expérimentation est également un levier puissant pour favoriser le progrès technique et l'innovation en agriculture. La diffusion d'informations et de pratiques nouvelles a également son importance, puisqu'elle permet de maintenir et d'accroître le niveau de connaissances techniques des actifs et favoriser l'amélioration et l'adaptation continue des pratiques agricoles. Dans ce cadre, trois appels à projets seront de nouveau lancés, dans la continuité de ceux de l'année 2023 : « Recherche – Expérimentation – Diffusion », « Diffusion innovante pour l'agriculture », « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique ».

Programme 631P27PG – Innovation et transitions dans les exploitations agricoles

Ce programme budgétaire concerne les contreparties régionales mobilisant du Feader au titre du PSN sur la période 2024-2027 et regroupe 4 mesures :

Mesure 71.1 : PEI, Partenariat Européen d'Innovation. Cette intervention vise à soutenir le développement d'innovations collaboratives ascendantes, cherchant à répondre aux besoins des agriculteurs et sylviculteurs, des entreprises du monde rural en lien notamment avec les filières, les acteurs du conseil et la recherche, et de leur mettre à disposition des outils d'aide à la décision et des solutions méthodologiques et matérielles innovantes.

Pour répondre à ces enjeux, l'intervention soutient :

- l'émergence de groupes opérationnels,
- la mise en œuvre de projets innovants et collaboratifs (projets des groupes opérationnels).

Mesure 70.27 : MAEC transitions des pratiques : mesure nouvelle du PSN permettant d'accompagner les exploitations agricoles vers de nouvelles pratiques vertueuses pour l'environnement

Cette intervention permettra ainsi de favoriser les transitions des exploitations vers des systèmes plus durables, en accompagnant les surcoûts et manques à gagner liés à un projet de transition.

Mesure 65.7 : MAEC API : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles : cette mesure rétribue les exploitants agricoles pour accompagner les pratiques afin de permettre aux abeilles d'avoir des ressources suffisantes pour la production de miel et in fine promouvoir la biodiversité.

Mesure 65.8 : MAEC PRM : Protection des races menacées : cette mesure a pour objet de financer des mesures spécifiques pour la conservation des races menacées compte tenu de leurs petits effectifs.

Programme 9315AA / 631P13 – Développement agricole dans les territoires

Si le cadre d'intervention des politiques publiques agricoles est européen au travers de la Politique Agricole Commune, des acteurs territoriaux manifestent une volonté croissante de se réapproprier différents enjeux liés à l'activité agricole au premier rang desquels l'alimentation de proximité mais aussi d'autres sujets comme l'occupation de sols ou la biodiversité et les paysages.

C'est ainsi que l'intérêt d'une part significative des consommateurs pour l'alimentation de proximité qu'il s'agisse des particuliers, de la restauration hors domicile ou des opérateurs de la restauration collective a fait émerger de nouveaux débouchés que les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté se doivent d'investir.

Si le développement de l'alimentation de proximité doit concourir à la relocalisation de la production, elle doit également contribuer à la restauration du lien entre les agriculteurs et le reste de la société civile. A ce titre, le consommateur peut être acteur dans la juste rémunération de l'exploitant.

Les partenariats existants avec le réseau des chambres d'agriculture et le réseau bio seront poursuivis et invités à contribuer de manière plus active à un plus grand recours aux produits locaux ou régionaux et/ou bio dans la restauration collective des lycées.

Répondre à des enjeux de territoire tout en respectant les conditions d'une agriculture viable est un objectif nécessitant de nouvelles formes de concertation et de gouvernance entre la profession agricole et les représentants de la société civile dont notamment les collectivités.

La Région poursuivra dans cet esprit le financement des audits territoriaux multi-acteurs dont la vocation est de réunir les acteurs locaux, agricoles et non-agricoles, autour de la construction d'une vision nouvelle et partagée de l'agriculture sur leur territoire, et à imaginer ensemble des projets agricoles concrets, conciliant enjeux sociétaux, environnementaux et économiques, sources de valeur ajoutée pour les territoires et adaptés aux conditions climatiques futures.

L'articulation entre ces démarches et le réseau des territoires labellisés par l'Etat « Projets alimentaires territoriaux (PAT) » en plein développement devra être améliorée pour que ces différentes initiatives gagnent en cohérence.

C'est au travers de ce même programme budgétaire que le soutien au titre de l'animation relative à des pratiques de pastoralisme respectueuses des paysages et de la biodiversité spécifiques au Massif du Jura continuera à être soutenue.

Programme 9318AA / 631P16 – Plan de compétitivité

Pour accompagner la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, la Région assurera la complémentarité des mesures régionales avec les nouvelles mesures du plan stratégique national (PSN) 2023-2027 pour une efficacité optimale. La région poursuivra les aides aux investissements dans les petits équipements, celles en faveur du pastoralisme, ainsi que les aides à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux.

Au titre de 2024, la Région continuera à mettre en œuvre le plan d'actions Feader voté lors de l'Assemblée plénière des 29 et 30 juin visant à faciliter et à accélérer les paiements des dossiers transférés au 1^{er} janvier 2023 (reprise sur crédits régionaux des dossiers inférieurs à 5 000€ notamment).

Programme 9326AA / 631P22 – Dotation Jeune Agriculteur

Ce programme permettra de financer les contreparties nationales de la Dotation Jeunes Agriculteurs, résultant des reliquats de crédits de l'ancienne programmation des plans de développement rural. Ces contreparties régionales sont de 20 % du montant total, les 80 % restants étant financés par le FEADER.

Programme 631P24PG – Investissements productifs dans les exploitations agricoles

Les agriculteurs doivent faire face à des enjeux multiples : développement d'une résilience aux aléas climatiques, économiques et sanitaires, intégration des enjeux environnementaux, notamment en réponse aux attentes sociétales, recherche de valeur ajoutée, besoin d'amélioration des conditions de travail, qui les conduisent à moderniser / faire évoluer leurs outils de production mais aussi à diversifier leurs ateliers et adapter leurs productions et activités afin de maintenir et/ou développer la productivité, la compétitivité et la viabilité de leurs exploitations.

Ce programme budgétaire concerne les contreparties régionales mobilisant du Feader au titre du PSN sur la période 2024-2027 et regroupe les mesures relatives aux investissements dans les exploitations (volets modernisation des bâtiments, énergie, effluents, diversification et transition écologique) et les mesures hydrauliques.

Programme 631P26PG – DJA PSN

Ce programme budgétaire concerne les contreparties régionales mobilisant du Feader au titre du PSN sur la période 2024-2027 au titre de la dotation jeunes agriculteurs.

Ces crédits seront mis en œuvre au second semestre 2024, la première partie de l'année dédiée à ce dispositif étant financée sur le programme 9326AA/631P16.

La dotation Jeune Agriculteur financée à hauteur de 40 % de contreparties régionales et 60 % de Feader se compose d'un montant socle variable selon la zone d'installation et l'activité de production envisagée (+ ou – 15 % de 27 375 €) et de 3 modulations : valeur ajoutée (5 000 €), agroécologie (5 000 €), implication dans une démarche collective (2 500 €).

La dotation est un élément essentiel du renouvellement des générations en agriculture, qui sera un enjeu majeur de la décennie à venir avec une forte proportion des agriculteurs arrivant en âge de partir à la retraite et donc de céder leur exploitation.

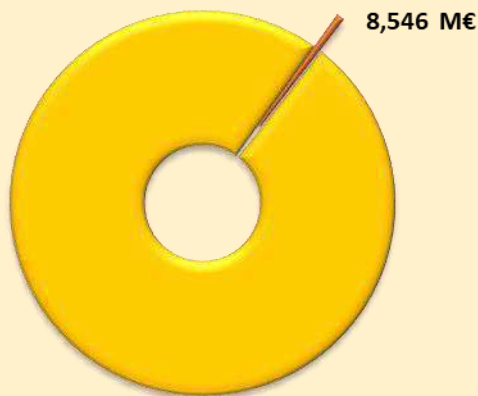
Programme 631P21PR / 9325PR – Plan de relance Agriculture

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
9312AA	631P10	Installation / Renouvellement des générations							1 200 000,00	0,0%	15,6%	1 029 000,60	-17,6%	13,8%
9313AA	631P11	Filières							4 807 000,00	71,7%	36,6%	4 342 440,22	44,7%	63,1%
9314AA	631P12	Adaptation des exploitations							2 245 000,00	-53,8%	-49,8%	3 625 111,79	0,6%	155,8%
9315AA	631P13	Développement agricoles dans les territoires							500 000,00	0,0%	0,0%	602 234,73	-16,4%	62,9%
9318AA	631P16	Plan de compétitivité	2 150 000,00	19,4%	-74,3%	4 938 159,01	13,6%	90,7%						
9325PR	631P21PR	Plan de relance Agriculture				2 468 709,01	-10,0%	7,7%						
9326AA	631P22	Dotation Jeune Agriculteur	1 530 000,00	-30,5%	-74,3%	1 224 000,00	-30,5%	-69,1%						
	631P24PG	Investissements productifs dans les exploitations agricoles	19 732 826,00			89 550,00								
	631P26PG	DJA PSN	27 117 671,00			4 666 095,00								
	631P27PG	Innovation et transitions des exploitations agricoles							1 917 003,76			177 497,13		
TOTAL - Agriculture, viticulture et agroalimentaire			50 530 497,00	1163,3%	253,1%	13 386 513,02	51,3%	51,4%	10 669 003,76	14,1%	11,9%	9 776 284,47	8,8%	70,6%

Rappel : inscription d'AP et AE de programmation en 2024 au titre des contreparties FEADER (cf page 13) – Programmes 631P24PG, 631P26PG et 631P27PG.

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



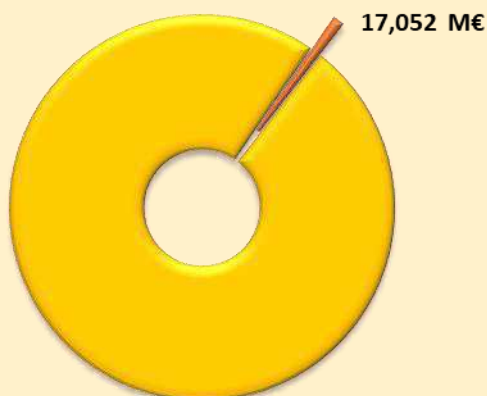
1.3. Tourisme

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6,3 % du PIB régional avec une consommation touristique intérieure estimée à 4,6 Md€. Il génère jusqu'à 45 000 emplois en saison estivale, soit 4 % de l'emploi total régional. C'est une filière à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété.

Les évolutions importantes du secteur touristique, les nouveaux enjeux environnementaux et socio-économiques, ainsi que les nouvelles pratiques et attentes des touristes et des habitants ont nécessité une adaptation de la stratégie touristique régionale.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Le nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), adopté le 15 décembre 2023 par l'assemblée régionale pour la période 2023-2028, repose sur un positionnement nature renforcé et vise « un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain ». Il fait du tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale. Les trois piliers du développement touristique régional sont le développement des filières stratégiques régionales (montagne et sites nature, itinérance, fluvial, œnotourisme, patrimoine et tourisme de savoir-faire), le renforcement de l'attractivité touristique et le développement de la coopération et de l'ingénierie.

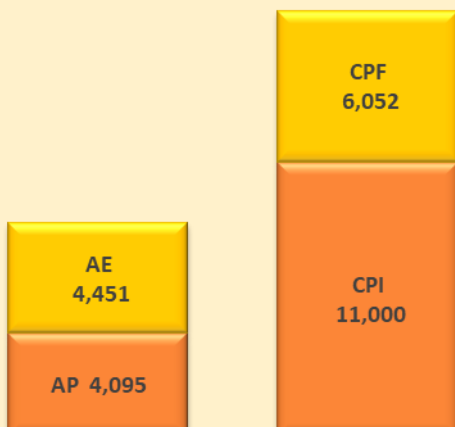
Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique. A travers le schéma régional de l'œnotourisme, la Bourgogne-Franche-Comté vise une place de région leader dans ce domaine en France, grâce à l'excellence œnotouristique proposée aux visiteurs. Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence pour une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.

Les autres filières feront l'objet de feuilles de route stratégiques et ont fait, pour certaines, l'objet d'évaluation des politiques associées (hébergement et tourisme fluvial).

Les actions de la politique touristique régionale consistent ainsi à poursuivre la promotion et le soutien des sites, des équipements et des activités existantes, compatibles avec un tourisme responsable, d'accueillir les visiteurs en tentant de ne pas hypothéquer les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages et de réduire l'empreinte carbone et écologique globale de l'action touristique.

* * *

Budget 2024 (en M€)



Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 la durabilité des hébergements touristiques, le développement toutes saisons, le développement des usages numériques dans les domaines du tourisme et des offres et des pratiques touristiques plus durables.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9510AA / 633P04 – Attractivité, promotion et information touristique

La Région compte des éléments forts d'attractivité touristique avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. L'itinérance sous toutes ses formes, l'œnotourisme et la gastronomie, le patrimoine et tourisme d'affaires constituent des filières d'excellence.

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en particulier par le comité régional du tourisme (CRT). Son programme d'actions vise notamment à favoriser l'accroissement des flux et dépenses des visiteurs français et étrangers afin d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises touristiques régionales et les retombées économiques sur les territoires.

Le CRT organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région afin de :

- consolider l'offre touristique et faire émerger des offres nouvelles structurantes pour les territoires, notamment par la réalisation d'enquêtes ou d'études, la veille sur les marchés ou sur la promotion de thématiques en phase avec les tendances et les attentes des consommateurs,
- valoriser les principales destinations et filières touristiques par des actions en direction de la presse, des professionnels du tourisme (prescripteurs essentiels) et en direction du grand public à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Pour y parvenir, le CRT s'inscrit dans une démarche tournée vers les clients et prend en compte leurs attentes, qu'il s'agisse des opérateurs touristiques, des clients finaux (touristes et habitants) ou des prescripteurs (presse, agences de voyages, tours opérateurs).

Une nouvelle convention-cadre Région-CRT a été adoptée le 15 décembre 2023 par l'assemblée régionale pour la période 2024/2028.

La Région soutient également la mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion ainsi qu'à l'information touristique. La Région apporte ainsi un soutien à l'UNAT, à l'association des Climats du vignoble de Bourgogne, au Grand Site de Solutr , à la F d ration europ enne des sites clunisiens candidate   une labellisation Unesco,   l' laboration de contrats de canal ou de d veloppement fluvestre, au comit  d'itin raire de la Voie Bleue, au programme d'actions des Grandes Travers es du Jura... ainsi qu'aux manifestations d'int r t r gional que sont la Perc e du vin jaune, la Saint-Vincent tournante, le Week-end gourmand du chat perch    Dole et les 24 Heures du temps   Besan on.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en  uvre du SRDTL et plus particuli rement de l'axe 3 « d velopper la coop ration et l'ing nierie », la R gion organisera en 2024 des  v nements ciblés   destination des acteurs touristiques des filières prioritaires du SRDTL et des sch mas sectoriels : Lab' de la transition du tourisme en montagne, Lab'itin rance, Lab' notourisme. Ces  v nements sont des instances d'animation, de co-construction et de valorisation de la politique publique touristique et sont compl mentaires aux Rencontres r gionales du tourisme qui se sont tenues le 7 d cembre 2023   Dijon.

Programme 9511AA / 633P05 – Développement des hébergements touristiques

Tous dispositifs et programmes d'intervention confondus, la politique régionale en faveur du développement des hébergements touristiques a permis de participer au financement de 375 projets sur le précédent SRDTL (2017 / 2022), pour un montant total d'intervention régionale de 26,65 M€ ; le montant des investissements s'élevant à 171 M€. En outre, 99 aides au conseil ont été attribuées pour 731 K€ durant cette période.

L'ambition du SRDTL 2023/2028 est d'accompagner l'investissement des hébergements structurants, en lien avec le développement des filières et de certains territoires. Il est en effet nécessaire de disposer d'hôtels, de campings, d'hébergements collectifs répartis sur le territoire et proposant des prestations de qualité avec une offre diversifiée qui répond aux attentes des clientèles, ainsi qu'aux enjeux des filières prioritaires du SRDTL, en particulier l'itinérance.

Les priorités pour 2024 portent sur le soutien en subvention à deux cibles d'établissement dont la pérennité est un élément essentiel du développement touristique de la région avec :

- la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu rural afin de limiter la régression du parc hôtelier particulièrement visible dans la région depuis 2018,
- la requalification des petits campings confrontés au paradoxe d'une disparition progressive ces dernières années malgré un engouement des clientèles pour les séjours en plein air, alors qu'il devient beaucoup plus difficile de créer de nouveaux établissements pour répondre à la demande.

Ces établissements sont en effet confrontés à d'importants besoins d'investissement et de repositionnement nécessaires à la préservation d'un parc d'hébergements touristiques marchands qualitatifs et diffus sur le territoire.

Afin d'accompagner plus spécifiquement les enjeux de transmission de l'hôtellerie particulièrement sensibles sur les territoires ruraux, le dispositif d'aide à la reprise (avance-remboursable) sera retravaillé afin de mieux répondre aux besoins des entreprises dans le contexte économique actuel. Un dispositif complémentaire pourra être développé pour soutenir la trésorerie des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air en phase de création et développement, sous forme d'avances remboursables.

Enfin, un travail pourra être mené courant 2024 en vue de la définition d'un dispositif en faveur des hébergements adaptés aux clientèles itinérantes visant le maillage des itinéraires d'excellence listés dans le SRDTL avec des offres et services répondant aux besoins spécifiques de ces clientèles.

Programme 9512AA / 633P06 – Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques

Le SRDTL se fixe pour objectifs de préparer les indispensables transitions, notamment climatiques (moyenne montagne, sites naturels), de soutenir et développer durablement les filières d'excellence que sont le patrimoine et le tourisme de savoir-faire ainsi que l'œnotourisme et la gastronomie.

Il est rappelé que, dans le cadre d'une convention de partenariat avec les services de l'Etat, un dispositif en faveur du tourisme de savoir-faire a été lancé en 2023. Ce dispositif a pour objectif de concrétiser les projets d'ouverture à la visite de TPE-PME sur des territoires aujourd'hui touristiquement peu fréquentés.

Un appel à projets sera lancé en vue du développement touristique des sites patrimoniaux régionaux. Cette 5^{ème} édition a pour objectifs de soutenir les projets d'investissements des sites patrimoniaux d'envergure ouverts au public, afin d'accroître la qualité de l'offre touristique, renforcer l'attractivité de la région, développer des flux de visiteurs nouveaux et générer des retombées économiques. Il s'agit également de contribuer à créer une dynamique entre les acteurs locaux dans une logique de projets structurants et de mise en réseau.

En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, la Région accompagne les projets visant la valorisation et le développement touristique des Grands Sites de France et des Opérations Grands Sites.

Un règlement d'intervention est en cours d'élaboration visant à poursuivre la transition touristique des stations de montagne et des pôles de pleine nature au sein des trois zones massifs situées en Bourgogne-Franche-Comté (Jura, Vosges, Massif Central) au regard des enjeux climatiques et environnementaux. La diversification touristique toutes saisons doit en effet être un enjeu prioritaire des territoires de montagne et nécessite de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie et d'une gouvernance partagée.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de l'œnotourisme, un dispositif est en cours d'élaboration visant à encourager le développement de nouvelles offres pour un œnotourisme pérenne, diversifié et différenciant en cohérence avec les positionnements des territoires labellisés « Destinations Vignobles & Découvertes » et les attentes des clientèles.

Programme 9513AA / 633P07 – Développement de l'itinérance

Les grands itinéraires de découverte sont autant de leviers puissants pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques. A travers le SRDTL et le schéma régional de l'itinérance touristique, la Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence.

Le réseau navigable, constitué des voies fluviales et de leurs systèmes alimentaires, apporte de la résilience aux territoires face aux situations liées au dérèglement climatique, qui conduit à avoir de moins en moins d'eau et parfois des situations dramatiques de crues. Face à ces enjeux, il est un outil précieux, car il est structuré et organisé. Voies Navigables de France (VNF) est garant d'une exploitation rigoureuse de l'infrastructure, économe de la ressource et respectueuse de son environnement. Ainsi, l'eau gérée par VNF et retenue sur le territoire ne répond plus au seul usage de la navigation (tourisme et fret). De plus en plus, elle doit répondre aux besoins des milieux naturels, des populations, des agriculteurs, des industriels... Dans ce contexte, un accord de coopération entre l'Etat, la Région et VNF est proposé à l'assemblée régionale en vue du développement de la filière fluviale et la gestion de la ressource en eau en BFC.

Par ailleurs, le conseil départemental de la Nièvre assure depuis plus de quarante ans l'exploitation, les travaux d'aménagement et d'entretien de la section concédée du canal du Nivernais située entre le point kilométrique 15,895 (Cercy la Tour) et le point kilométrique 73,360 (Sardy), les étangs de Vaux, Baye, Neuf et Gouffier ainsi que la rigole d'Yonne. La concession a été prolongée pour la période 2023/2025. Ainsi, en complément des investissements portés par VNF dans le cadre de l'accord de coopération sus-mentionné, la Région poursuivra le soutien aux investissements portés par le Département de la Nièvre sur la section concédée du canal du Nivernais.

En ce qui concerne les voies navigables, plusieurs contrats de canal ou de développement fluvestre ont été adoptés par l'assemblée régionale : Canal de Bourgogne (2018), Yonne (2019), Canal du Centre (2021), Rives de Saône (2021), Axe Ligérien (2022). S'agissant du Canal du Rhône au Rhin, le projet de contrat, finalisé, reste à approuver par l'assemblée régionale. Les contrats Petite Saône et Grande Saône sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, la reconduction du contrat du Canal du Nivernais est envisagée.

En ce qui concerne les autres formes d'itinérance, le SRDTL vise d'une part la poursuite du développement des itinéraires régionaux pédestres, cyclotouristiques et VTT, nordiques, équestres et, d'autre part, à renforcer la mise en tourisme d'une offre éco-responsable (appropriation de la charte régionale d'accueil des clientèles itinérantes, labellisation Accueil Vélo, déploiement d'équipements de types aires de services et haltes-repos, développement des services tels que le transport de bagages, de matériel et de clientèle...).

La valorisation touristique des voies navigables et le développement des itinéraires touristiques visent à améliorer l'accueil des plaisanciers et des clientèles itinérantes et les services écotouristiques (déchets, eaux grises, verdissement de la flotte, bornes de recharge...) le long des voies navigables et des itinéraires de découverte.

Un règlement d'intervention spécifique sera proposé à la Commission permanente du 9 février 2024.

Programmes 9514AA / 633P08, 9514PP / 633P09, 9515PR / 633P10PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 et 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

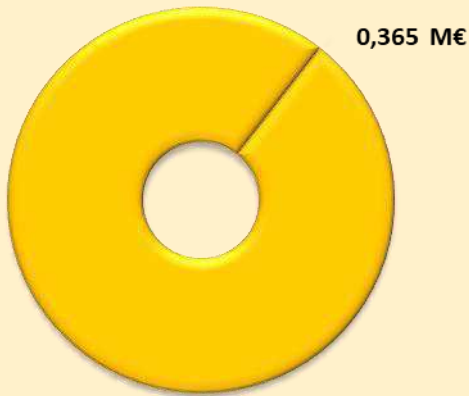
L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant 0,128 M€ en fonctionnement et de 1,157 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 6 des fonds européens FEDER et la priorité 4 du fonds européen Interreg France Suisse qui vise à encourager le développement du patrimoine naturel et le tourisme durable.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
9510AA	633P04	Attractivité, promotion et information touristique							4 451 000,00	-31,1%	-31,1%	6 051 500,00	-8,5%	-8,5%
9511AA	633P05	Développement des hébergements touristiques	800 000,00	-20,0%	-41,2%	1 885 163,20	-28,1%	-38,5%						
9512AA	633P06	Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques	1 420 000,00	4633,3%	1190,9%	745 157,95	45,9%	130,7%						
9513AA	633P07	Développement de l'itinérance	1 875 000,00	275,0%	220,5%	2 718 156,12	20,1%	100,2%						
9514AA	633P08	Grands équipements touristiques structurants				312 914,42	-51,5%	-27,7%						
9514PP	633P09	Soutien grands équipements touristiques structurants				738 608,31	-49,2%	-61,4%						
9515PR	633P10PR	Plan de relance Tourisme 2020/2023				4 600 000,00	-4,2%	-14,9%						
TOTAL - Tourisme			4 095 000,00	167,6%	99,1%	11 000 000,00	-13,3%	-14,0%	4 451 000,00	-31,1%	-31,1%	6 051 500,00	-8,5%	-8,5%

Rappel : recours en 2024 au dispositif d'exécution budgétaire avant vote qui aboutit à une diminution technique des AE entre 2023 et 2024 (cf précisions méthodologiques page 4) – Programme 633P04.

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



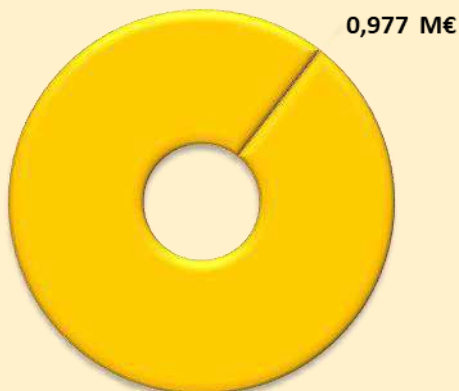
1.4. Attractivité

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Au terme du processus de positionnement stratégique engagé en 2017, une centaine de partenaires, territoires et acteurs socio-économiques, ont validé en juin 2019 une stratégie d'attractivité régionale qui ambitionne de positionner le territoire et ses diversités comme « LA Région de référence autour du mode de vie sain et accessible ».

Dans un contexte d'évolution sociétale (aspiration à un retour à la nature, développement du télétravail, relocalisation de l'économie...), la Bourgogne-Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (position géographique de carrefour, faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain, ...) à faire connaître et à mieux exploiter pour doper le solde migratoire régional.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



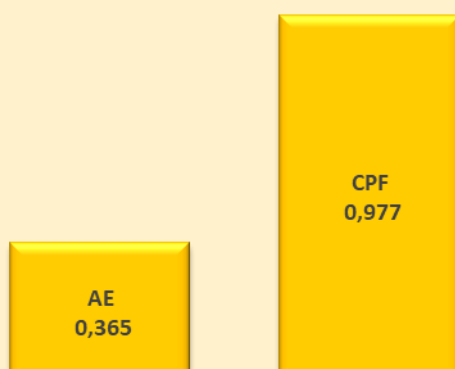
Cette année 2024 est marquée par une évolution souhaitée par l'exécutif en faveur d'une politique d'accueil partenariale, dans le contexte annoncé par l'INSEE de déprise démographique importante et durable sur le périmètre régional.

La proposition opérationnelle issue d'une phase de dialogue avec les territoires infra régionaux et présentée en CTAP le 20 juin 2023 s'articule autour d'une répartition des rôles à 2 niveaux :

- une démarche de prospection résidentielle conduite à l'échelle régionale, destinée à promouvoir la région et à capter des flux (prospects) pour les orienter vers les territoires d'accueil,
- l'accompagnement à l'installation des prospects (potentiels habitants) sur le plan local par un réseau d'accueil animé, organisé et qualifié (« plateformes » portée par des EPCI).

Les crédits permettant de lancer cette démarche expérimentale avec une quinzaine de territoires partenaires dès début 2024 pour une durée de 3 ans ont fait l'objet d'une inscription en DM2 2023.

Budget 2024 (en M€)



A travers le budget 2024, il est proposé d'appuyer cette politique par un certain nombre d'actions menées avec des partenaires tels que l'agence économique régionale (AER), la chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) et le comité régional du tourisme (CRT), voire d'autres qu'il conviendra d'associer à l'engagement collectif régional autour de l'accueil de nouvelles populations.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 5017AA / 50P04 – Attractivité – Promotion territoriale

Les actions porteront sur le renouvellement de partenariats avec l'AER, le CRT, la CCIR (offre de services autour de la problématique de l'accueil résidentiel) et sur l'organisation et l'animation de temps d'échanges (logistique) et leur valorisation (promotion).

* * *

Fonds européens

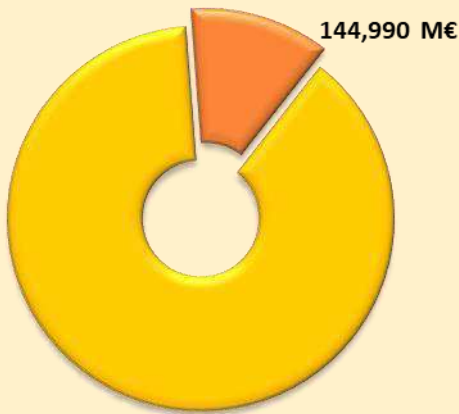
Programme 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,117 M€ en fonctionnement et de 0,079 M€ en investissement.

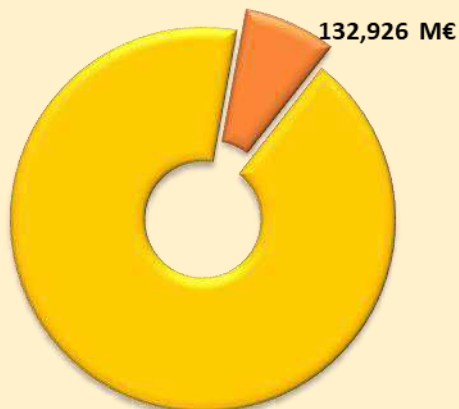
Ce programme s'inscrit dans l'objectif 2 de la priorité 6 des fonds européens FEDER dans le cadre du développement touristique durable dans le Massif du Jura.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
5017AA	50P04	Attractivité - promotion territoriale							365 000,00	-39,7%	-80,1%	977 069,00	65,3%	175,5%
TOTAL - Attractivité									365 000,00	-39,7%	-80,1%	977 069,00	65,3%	175,5%

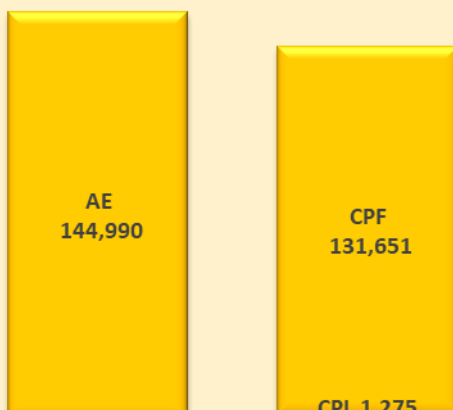
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



1.5. Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Formation des demandeurs d'emploi

Les résultats obtenus lors du précédent pacte 2019-2023, mis en lumière par les différentes évaluations conduites en région, et également par le rapport IGAS/IGF de juillet 2023 portant sur une revue de dépenses des différents pactes régionaux, confirment le bienfondé de ce partenariat Etat-Région sur le champ de la formation des demandeurs d'emploi, sans remise en cause de la compétence Région mais en additionnalité. Ce nouveau pacte formation a vocation à étayer les ambitions poursuivies par la loi sur le plein emploi, c'est-à-dire former les publics vulnérables éloignés du marché du travail.

Les bénéficiaires du RSA font l'objet d'une attention particulière ; à cet égard, de nouveaux protocoles insertion-formation seront contractualisés avec les huit départements afin de mobiliser les dispositifs de formation professionnelle de la Région au service de l'insertion professionnelle de ces publics ; en faisant de ces protocoles un vecteur de la contribution régionale aux travaux conduits par les conseils départementaux dans le cadre des comités départementaux pour l'emploi.

Compte tenu de la baisse du chômage et des contraintes budgétaires, l'enveloppe du nouveau pacte formation est en recul de 15 % par rapport aux années précédentes. Cette baisse a une incidence directe sur l'offre de formation qualifiante en région. En effet, compte tenu des ambitions de la loi pour le plein emploi et des publics prioritaires visés, la Région fait le choix de donner la priorité au maintien des dispositifs de formation amont à la qualification (dispositif de formation linguistique – DFL et dispositif amont à la qualification – DAQ notamment) à leur niveau de 2023 et des « aides régionales-complément de rémunération » mis en place au titre du précédent pacte 2019-2023.

- **Un DAQ 2.0 au plus près des publics et des secteurs / métiers en tension** : DAQ délocalisé en appui du travail autour des bénéficiaires du RSA ; colorations DAQ pour valoriser et rendre visibles les opportunités d'emploi sur chaque bassin ; une activation des sorties DAQ vers les formations qualifiantes du programme régional de formation mais aussi des autres financeurs (alternances en particulier) et vers l'emploi en lien avec les tensions du marché du travail local. Un dimensionnement financier pour donner toute sa puissance au DAQ 2.0. ;

- **Des plateformes DFL tournées prioritairement vers les personnes en situation d'illettrisme** mais qui permettront également d'apporter des réponses aux publics en besoin de FLE (français langue étrangère), en lien étroit avec l'offre de formation qualifiante de premier niveau.
- **Des parcours sécurisés financièrement** par des rémunérations adaptées et le maintien des aides forfaitaires à l'entrée à la formation ; une attention pour lever les freins avant et tout au long du parcours, un chantier de sécurisation des sorties de formation en lien étroit avec le nouvel opérateur France Travail (ex. Pôle emploi).
- **Une offre qualifiante rénovée et recentrée sur les premiers niveaux de qualification (3 et 4) et couvrant au plus près du territoire les métiers / secteurs en tension.** Cette offre sera complétée, enrichie afin de répondre de façon agile aux besoins nouveaux, émergents en lien avec les objectifs du pacte et les politiques régionales (TEE, SRDTL et SRDEII...).
- **Un travail partenarial accru et qui s'adapte à la nouvelle donne de la loi sur le plein emploi** pour permettre de donner toute sa place à la politique régionale de formation au service des publics et des territoires en développant des articulations renforcées avec les autres financeurs.
- **Une mise en visibilité du service public régional de la formation (SPRF)** pour que ses formations trouvent leur public par la contribution à des chantiers d'interopérabilité des systèmes d'information, une animation régionale et territoriale renforcée en articulation avec le nouveau service public régional de l'orientation.
- **Une gouvernance régionale sur les sujets insertion-emploi-formation à redessiner** en poursuivant un partenariat quadripartite historiquement fort.

Transitions professionnelles

Au-delà de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs pour :

- favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain ;
- former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations ;
- renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région.

L'intervention de la Région en la matière est essentiellement volontariste. En 2023 l'intervention régionale en faveur de l'effort de formation des entreprises et de la sécurisation des parcours des actifs a été revue. Un nouveau dispositif d'intervention régionale a été construit autour d'un AREFE rénové (AREFE = Action Régionale pour la Formation dans les Entreprises) afin de rendre cette **intervention plus lisible et plus souple dans un cadre budgétaire resserré.**

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 les actions de formation qualifiante et les actions de formation en amont de la qualification.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Formation des demandeurs d'emploi

Programme 1103AA / 25P01 – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

En 2024, il est proposé de poursuivre l'effort régional sur les dispositifs préparant à la qualification.

Ainsi, ce budget permettra de remobiliser les publics jeunes via le soutien régional aux écoles de la deuxième chance. Il visera également la poursuite du déploiement du DAQ 2.0 - Dispositif amont à la qualification, afin de répondre aux besoins de définition des projets professionnels, de reprise de confiance en soi, et d'acquisition de compétences fondamentales et techniques, des publics les plus vulnérables, notamment en priorité des bénéficiaires de RSA et des séniors. Le nouveau marché du DFL - Dispositif de formation linguistique sera déployé pour sa seconde année sur 2024, en maintenant la priorité aux formations de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. La Région soutiendra également la préparation à la réinsertion des détenus dans le cadre du programme à destination des personnes sous-main de justice.

Programme 1104AA / 25P02 – Qualification des demandeurs d'emploi

Au regard des ambitions du plan de mandat de la Région et des résultats tant quantitatifs et qualitatifs du PRIC BFC, le nouveau programme de formations qualifiantes 2024 prendra en compte les trois priorités stratégiques suivantes :

- un ciblage des publics prioritaires (peu ou pas qualifiés, éloignés de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA, les travailleurs handicapés, les seniors, les jeunes invisibles, ...) afin de les emmener vers un premier niveau d'employabilité, dans les secteurs clés régionaux, notamment sur les métiers en tension et d'avenir ;
- une réponse adaptée aux attentes de ces publics vulnérables et aux besoins en compétences des entreprises, conformément aux axes du SRDEII, via des formations ciblées et l'adaptation de leurs contenus ;
- L'intégration de la transition énergétique et environnementale (en déclinaison du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables – SPASER) et numérique mais également des préoccupations d'égalité femme / homme, dans l'élaboration de cette nouvelle commande, avec l'achat d'actions spécifiques, et également de manière transversale dans les contenus de formations (modules hydrogène, développement durable, chantier éco-responsable, maîtrise des outils numériques liés au métier visé, utilisation de produits d'entretien éco-labellisés, ...).

En parallèle des nouvelles offres de formation BTP et multisectorielle tous niveaux, les programmes industrie, maroquinerie et services aux personnes, achetés dans le cadre de plateformes de formation ont vocation à répondre directement aux besoins de recrutement des entreprises par la mise en œuvre de formations adaptées, à articuler avec le futur dispositif « Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle – POEI » et « Action de formation préalable au recrutement – AFPR » rénové mis en œuvre par l'opérateur France Travail pour apporter une réponse globale aux besoins des entreprises. Le fonds régional d'appui à la formation (FRAP) pourra être activé dans ce cadre, en tant que de besoin, sur d'autres métiers, en cofinancement des coûts pédagogiques.

Un cofinancement du Fonds social européen (FSE+) sera sollicité notamment pour les actions de formation qualifiante de niveau 3 voire 4.

La Région poursuivra par ailleurs sa politique d'abondement du compte personnel de formation (CPF) pour proposer une offre de formations supérieures permettant de répondre de manière totalement individualisée à la demande des stagiaires, dont le public jeune décrocheur de l'université.

Programme 1105AA / 25P03 – Rémunération et aides stagiaires

Le budget proposé sur ce programme budgétaire vise à sécuriser financièrement les stagiaires pendant leurs formations. Il finance la rémunération des stagiaires non indemnisés par Pôle emploi, la protection sociale et sous condition des aides au transport et à l'hébergement, ainsi que les « aides régionales – compléments de rémunération ». Les modalités de financement et les barèmes régionaux plus favorables que ceux des décrets de 2021 revalorisés désormais chaque année, sont précisés dans le règlement d'intervention 43.01.

Ce budget permet également de régler les frais de gestion des dossiers de rémunération des stagiaires du prestataire ASP Agence de services et de paiements.

Transitions professionnelles

Programme 1122AA / 25P06 – Transitions professionnelles

Ce programme vise le soutien à des initiatives destinées à favoriser les transitions professionnelles des actifs.

Outre le soutien aux démarches de création ou de développement de GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), il s'agit notamment d'assurer la poursuite de la mission régionale d'information conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) au travers de la mise en œuvre du marché spécifique d'information-conseil.

La VAE est un droit individuel qui permet d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification en reconnaissant les compétences acquises par l'expérience professionnelle ou bénévole. La Région finance, depuis le 1^{er} juillet 2021, 8 Points Relais Conseils (PRC) chargés d'assurer des permanences sur l'ensemble du territoire régional en vue d'informer sur le droit à la VAE, orienter les publics sur les certifications appropriées et délivrer une information sur le coût de la démarche et les aides mobilisables.

L'article 4 de la loi du 17 novembre 2022 « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail » porte les bases d'une vaste réforme de la VAE. Elle instaure la création d'un service public de la VAE porté par un groupement d'intérêt public (composé de l'Etat, des Régions, de Pôle emploi, de l'AFP, des OPCO et de Transitions Pro) et matérialisé par un espace numérique dédié. Cette loi prévoit le déploiement d'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) afin de sécuriser les parcours des candidats en proposant un accompagnement dès l'amont de la démarche.

En 2024 la Région adaptera son offre d'information conseil pour mieux l'articuler avec la création des AAP en la recentrant sur un conseil personnalisé du bénéficiaire adapté à son expérience et son projet. Les bourguignons-franc-comtois peuvent désormais s'inscrire depuis fin juillet 2023 sur la plateforme nationale « France VAE » afin de disposer d'un accompagnement renforcé tout au long de la démarche VAE par un AAP référencé et une prise en charge financière du process par France VAE.

Programme 1123AA / 25P07 – Sécurisation des parcours professionnels

La Région conduit une politique volontariste en faveur de la formation des salariés, en priorité les plus fragiles d'entre eux. En 2023 a été travaillé le regroupement des trois dispositifs régionaux d'appui à l'effort de formation des entreprises existants dans un cadre d'intervention unique et rénové qui sera pleinement déployé en 2024.

L'objectif général poursuivi est de renforcer la souplesse et la réactivité de l'intervention régionale dans un contexte économique instable au service du développement des compétences et de la sécurisation des parcours des salariés et actifs et d'appuyer la compétitivité des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté. Le dispositif AREFE (Action REgionale pour la Formation dans les Entreprises) vise les objectifs suivants :

- développer les compétences des personnes nouvellement embauchées et/ou qui présentent des compétences éloignées de celles attendues sur le poste qu'elles occupent ;
- améliorer les conditions d'accueil en entreprise via des formations managériales et de gestion des ressources humaines ;
- accueillir et maintenir les salariés issus d'entreprises en insertion ou en situation de handicap ;
- valoriser les compétences de l'entreprise en organisant la transmission des savoirs en interne.

Enfin, il est proposé un recentrage du soutien aux contrats de professionnalisation en CDI sur des qualifications de « 1^{er} niveau » pour des personnes sans qualification ou ayant une qualification de niveau bac au maximum. Ce public représente environ 60 % des publics concernés sur les années antérieures.

Programme 1124AA / 25P08 – Accompagnement formation développement économique

Ce programme vise à renforcer le lien entre le développement économique et la formation professionnelle en tant que levier du développement économique. Il s'agira dans le cadre de ce programme en 2024 de poursuivre la formation des créateurs-repreneurs d'entreprise dans le cadre de prestations renouvelées. En complément du service public régional d'accompagnement aux créateurs-repreneurs et en articulation avec les actions de sensibilisation portées par Pôle Emploi, la Région met en place un programme de formation collective des futurs créateurs et repreneurs d'entreprises « Entreprendre en BFC ». Ce programme va reposer sur des formations-actions qui permettent à un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise de le concrétiser, de matérialiser son business plan et de le présenter devant un jury composé de professionnels du monde économique. Ces formations-actions sont gratuites et peuvent être enrichies de modules complémentaires en fonction des besoins du stagiaire.

Ce programme a pour objectif général de contribuer à augmenter le nombre de créations d'entreprise sur le territoire régional, et de favoriser la pérennité des entreprises nouvellement créées.

Programme 1125AA / 25P09

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

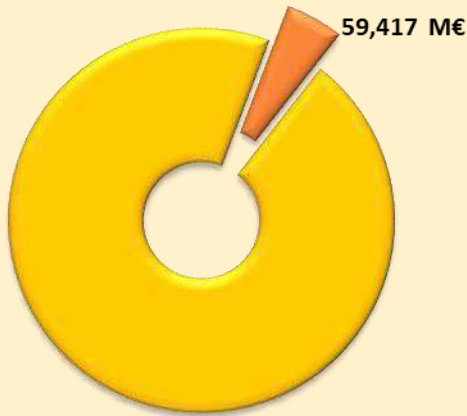
Programme 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 1.223 M€ en fonctionnement.

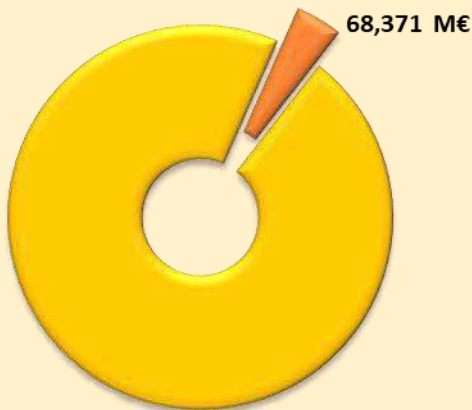
Ce programme s'inscrit dans les objectifs de la priorité 4 des fonds européens FSE+ qui vise à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement des compétences et de reconversion, anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences, faciliter les transitions professionnelles, promouvoir la mobilité professionnelle.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1103AA	25P01	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi							38 405 450,00	30,7%	0,4%	34 804 058,17	4,6%	2,1%
1104AA	25P02	Qualification des demandeurs d'emploi							52 500 000,00	-7,4%	-19,5%	44 991 371,57	-37,4%	-24,7%
1105AA	25P03	Rémunération et aides stagiaires							49 500 000,00	-11,9%	-11,9%	47 514 515,17	-5,3%	-13,6%
TOTAL - Formation des demandeurs d'emploi									140 405 450,00	-1,3%	-12,1%	127 309 944,91	-18,0%	-14,5%
1122AA	25P06	Transitions professionnelles							1 084 000,00	18,5%	54,9%	728 595,97	-32,9%	-26,7%
1123AA	25P07	Sécurisation des parcours professionnels							2 500 000,00	-30,6%	-23,3%	2 771 798,86	6,9%	44,6%
1124AA	25P08	Accompagnement formation développement économique							1 000 000,00	-4,8%	-4,8%	840 755,11	-33,3%	-6,8%
1125AA	25P09	Ingénierie de projets de formation				1 274 766,00	318,0%							
TOTAL - Transitions professionnelles						1 274 766,00	318,0%		4 584 000,00	-17,6%	-8,5%	4 341 149,94	-12,1%	13,8%

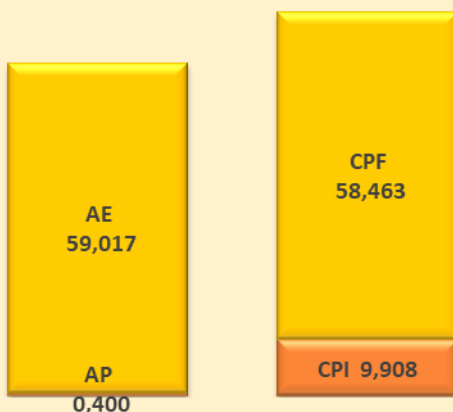
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



1.6. Formations sanitaires et sociales

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

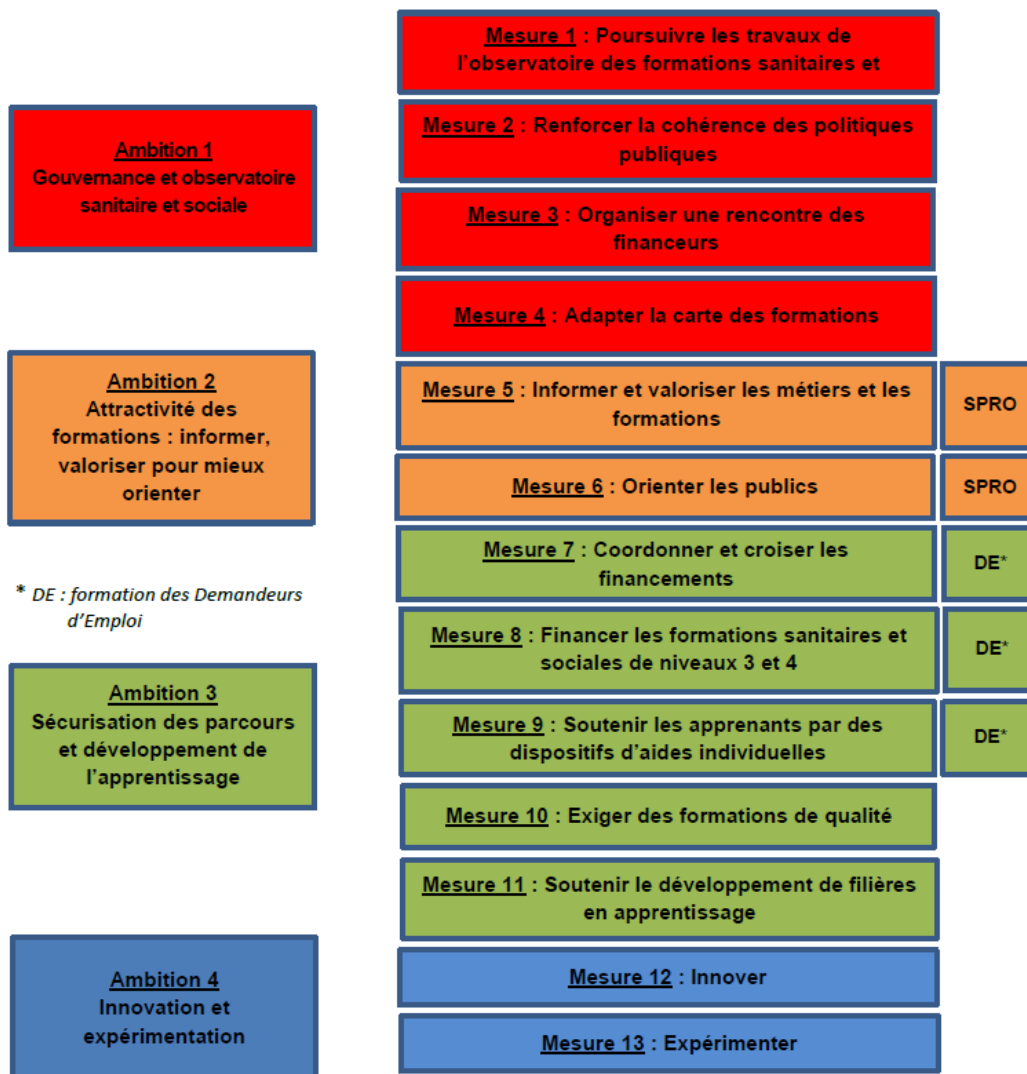
Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence en matière d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales. Elles autorisent et agréent l'ouverture des formations, financent le fonctionnement des écoles et instituts et accordent des bourses aux étudiants sur critères sociaux. Elles ont investi cette nouvelle mission et jouent désormais un rôle majeur en matière de pilotage et de régulation de l'appareil de formation. Elles veillent à la fois à la mise en cohérence des différentes voies d'accès à la formation mais aussi à la complémentarité des parcours et des filières proposés tant aux jeunes qu'aux adultes.

C'est au titre de cette compétence que les Régions élaborent leur schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), dans lequel elles définissent et mettent en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé, en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation.

En Bourgogne-Franche-Comté, en lien fort avec les axes et les ambitions du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2023-2028, la Région a élaboré en 2023 son nouveau SRFSS, dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social, et qui sont impactés par la crise sanitaire et les mesures nationales issues du Ségur de la Santé. Il est composé de 4 ambitions déclinées en 13 mesures :

AMBITIONS STRATEGIQUES

MESURES



* DE : formation des Demandeurs
d'Emploi

*SPRO : Service public de l'orientation

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Le budget 2024 intègre la réforme nationale des barèmes, plafonds et calculs des bourses, en conformité avec l'arrêté du 11 avril 2023 qui conduit à une augmentation des dépenses au bénéfice des étudiant.es de ces formations. Ces dépenses seront compensées par des recettes dédiées.

Programme 1106AA / 25P04 – Formation des demandeurs d'emploi des secteurs sanitaire et social

Dans le cadre du service public régional des formations et en lien avec d'une part le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) et d'autre part le Ségur de la Santé, la Région finance les formations infra-bac de niveaux 3 et 4 (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux) suivies par des demandeurs d'emploi. Tout parcours confondu, il existe plus de 1 700 places de formation ouvertes sur tout le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté dans plus de 30 instituts permettant ainsi aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une offre de formation de proximité.

Au vu de la baisse significative du nombre d'entrées en formation d'aide-soignant (AS) et d'accompagnement éducatif et social (pas ou peu d'entrées en formation AS en février), les crédits correspondant aux rentrées réglementaires de février sont ajustés en conséquence. En effet, en 2023, près de 500 places ouvertes sont demeurées vacantes faute de candidats à l'entrée en formation.

Programme 1302AA / 27P02 – Formations des secteurs sanitaire et social

La Région finance le fonctionnement des instituts et des écoles paramédicales et en travail social lorsqu'ils sont publics ainsi que les départements de maïeutique et de rééducation des universités (UBFC et Bourgogne Europe).

Elle peut participer au financement des instituts et écoles lorsqu'ils sont privés. En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont les instituts de la Croix-Rouge Compétence ainsi que les deux écoles supérieures du travail social de Bourgogne et de Franche-Comté (IRTESS et IRTS) qui sont concernées. Au total, près de 26 instituts et universités accueillant plus 9 500 étudiants sont financés par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Une dotation de fonctionnement leur est versée annuellement, à la suite d'une procédure contradictoire. Cette dotation permet de couvrir :

- les rémunérations des formateurs permanents et non permanents, le personnel administratif et technique soit plus de 665 équivalents temps pleins (486 ETP dans le secteur sanitaire et 179 ETP dans le secteur social) ;
- les indemnités de stage et frais de déplacement réglementairement dus aux étudiants en stage (soit près 6,5 M €), cela représente au total près de 73 % de l'ensemble des charges ;
- les frais de structure (locaux, frais de siège, charges indirectes...) ; cela représente près de 27 % de l'ensemble des charges.

La Région attribue des bourses sur critères sociaux aux étudiant.es suivant une formation paramédicale, maïeutique et en travail social. Elles sont alignées réglementairement sur celles de l'enseignement supérieur tant au niveau des montants que des barèmes. 2 474 bourses ont été attribuées pour l'année scolaire 2023/2024, soit + 8,5 % d'augmentation du nombre de bourses et + 26 % du montant de l'enveloppe financière par rapport à l'année scolaire 2022/2023, dus à la réforme réglementaire d'avril 2023 modifiant les montants et barèmes de calculs desdites aides.

Le budget 2024 est augmenté de 2,50 M€ en AE et 2,25 M € en crédits de paiement de fonctionnement, en raison de cette réforme des taux et des barèmes de bourses (arrêté avril 2023) et de l'augmentation prévisionnelle des montants des aides courant été 2024 ; cette augmentation devrait être compensée en LOLF 2024 par une recette (droits à compensation). Il est à souligner que ce dispositif d'aides est obligatoire, correspondant à une compétence transférée sans possibilité de plafonner le nombre de bénéficiaires.

L'opération « Attractivité des métiers » de ce même programme sera mobilisée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales- ambition 2- afin de développer des actions relatives à l'attractivité des formations au vu des difficultés de remplissage des places ouvertes dans les instituts de formation et de la pénurie de professionnels de santé.

Programme 1301PP / 27P01 – Formations des secteurs sanitaire et social

Il s'agit d'accompagner dans leurs projets d'investissement les écoles sanitaires et sociales transférées à la Région Bourgogne-Franche-Comté, en vue d'adapter les locaux et les équipements aux besoins de formation et améliorer la qualité des interventions.

Il est rappelé que la Région ne dispose pas de compétences en matière d'équipement et d'investissement dans les instituts de formations sanitaires et sociales. Ce programme vise à donner à la Région une visibilité et une

possibilité de prendre part aux décisions sur des projets d'investissements des instituts de formation paramédicale et sociale qui ont leur fonctionnement financé par la Région. Elle peut ainsi participer à la négociation des enveloppes, à la définition des contours des projets et à leurs programmations calendaires. Sans l'existence en propre de ce programme, c'est-à-dire distinct de celui au sein duquel les dotations au fonctionnement émarginent, les écoles et instituts engageraient ces opérations quoiqu'il arrive, par le biais d'emprunts ou de reprises de RAN (« reports à nouveau »). La Région, par application de la M21 hospitalière, se verrait ainsi contrainte de prendre en charge les capitaux et intérêts d'emprunts (classe 66) ainsi que les amortissements (classe 68) qui en découleraient, mais sans maîtriser ni les montants ni le calendrier de programmation.

Programme 2014P014 / 27P04PG – Instituts de formations sanitaires et sociales

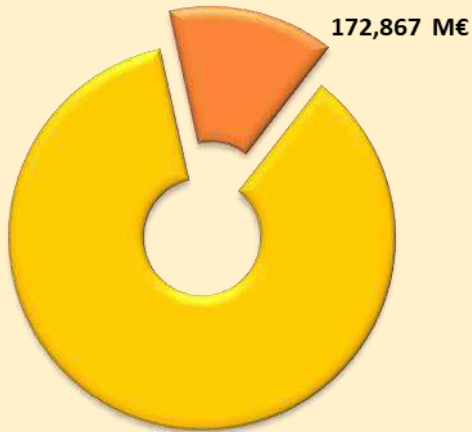
Ce programme spécifique couvre aujourd'hui exclusivement la construction de l'IFPS de Besançon. Le chantier est en cours et s'achèvera fin 2024/début 2025. Les inscriptions budgétaires couvrent les prévisions de dépenses du chantier.

Programmes 1304PR / 27P03PR, 2016P014 / 27P05PG

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1301PP	27P01	Formations des secteurs sanitaire et social	400 000,00		-20,0%	755 355,20	28,0%							
1302AA	27P02	Formations des secteurs sanitaire et social							53 257 150,00	-4,7%	-4,7%	53 658 363,00	-3,2%	-2,2%
1304PR	27P03PR	Plan de relance 2020 Formations sanitaires et sociales				152 330,71	492,9%							
2014P014	27P04PG	Instituts de formation sanitaires et sociaux				8 895 012,87	63,5%	18,7%						
2016P014	27P05PG	Rémunération des mandataires IFSS				104 987,13	75,0%	133,3%						
1106AA	25P04	Formations de demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social							5 760 210,00	3,5%	3,5%	4 805 065,00	-1,8%	4,0%
TOTAL - Formations sanitaires et sociales			400 000,00		-20,0%	9 907 685,91	62,0%	19,4%	59 017 360,00	-4,0%	-4,0%	58 463 428,00	-3,1%	-1,7%

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



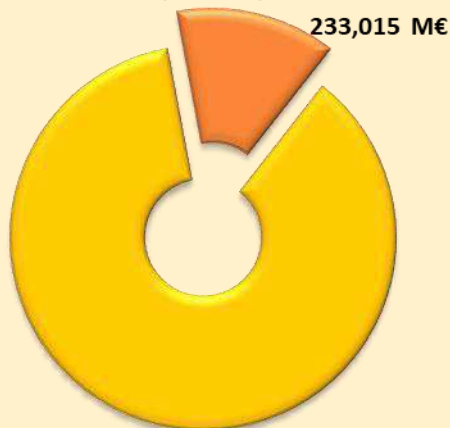
1.7. Education

La Région contribue au Service public de l'éducation dans les lycées à travers l'exercice de ses compétences dans 4 domaines : la gestion du patrimoine immobilier, le fonctionnement des établissements, les équipements pédagogiques et généraux, les infrastructures et activités liées au numérique éducatif. La Région intervient en faveur des 105 000 lycéennes et lycéens et de l'ensemble de la communauté éducative, en prenant en compte de multiples enjeux dont ceux de la transition écologique.

Investir pour sécuriser l'accueil de tous les usagers, pour la sobriété énergétique et pour répondre aux besoins de formation.

La Région gère un patrimoine des lycées composé de 129 établissements d'enseignement, 224 sites, 1400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m². La Région doit répondre à trois enjeux prioritaires : L'accueil des usagers en sécurité et dans des installations aux normes en veillant à l'anticipation des risques, la sobriété énergétique des bâtiments pour atteindre les objectifs de la loi ELAN, l'adaptation des locaux et installations aux enseignements dispensés, aux évolutions pédagogiques et aux effectifs à accueillir.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



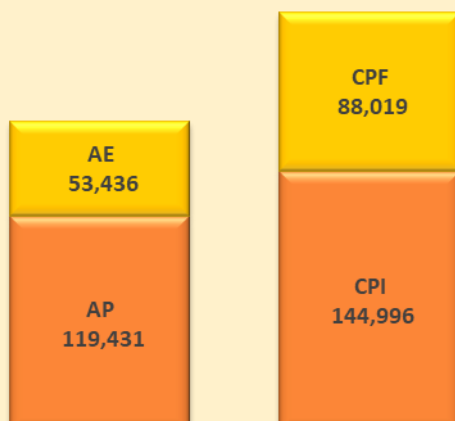
Sécuriser l'accès à la restauration et à l'hébergement à tous les lycéens et garantir un bon fonctionnement et des équipements dans un contexte de forte inflation

La Région fait le choix d'une tarification sociale à destination des familles et d'aides personnalisées. La dotation pour le fonctionnement des lycées tient compte de l'évolution importante des dépenses énergétiques et sera complétée au fil de l'eau en cas de nécessité. La Région poursuit son soutien aux investissements en équipements pédagogiques et pour ses agents, ainsi que pour les 118 unités de restauration permettant la production de 10 millions de repas et assurant la sécurité sanitaire.

Fournir un accès internet de qualité et déployer les équipements nécessaires pour appuyer les transformations numériques responsables

La Région développe une politique soutenue et responsable du numérique éducatif, à travers trois orientations principales : Mettre à disposition des établissements un équipement de base efficace et responsable ; Accompagner les usages numériques en particulier par la communauté enseignante, en collaboration avec les autorités académiques ; Contribuer au développement de projets innovants.

Budget 2024 (en M€)



La mise en œuvre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028 : un contrat régional à forts enjeux pour les apprenants

Un évènement annuel sera initié en 2024 permettant de reconnaître et valoriser les acteurs et les partenariats. Le suivi du CPRDFOP sera assuré au sein de l'instance quadripartite qu'est le CREFOP.

PRIORITES ET ACTIONS

Patrimoine et gestion immobilière

Le patrimoine des lycées représente 129 établissements d'enseignement, 224 sites, 1 400 bâtiments et plus de 2 300 000 m² de surface bâtie.

Dans la gestion de son parc la Région doit répondre à trois enjeux prioritaires :

- **L'accueil des usagers dans des installations aux normes.** Une multitude de normes, en évolution permanente, s'impose à la Région : sécurité électrique et incendie, accessibilité, sécurité alimentaire dans les restaurations, amiante, plomb, légionnelles, radon, qualité de l'air intérieur... La Région doit répondre aux prescriptions et veiller à l'état de ses bâtiments pour assurer une maintenance préventive.
- **La sobriété énergétique des bâtiments.** La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite « loi ELAN ») oblige la Région à avoir dans les lycées, à l'horizon 2030, une consommation inférieure de 40 % à celle de 2012. Un levier d'action prioritaire porte sur l'optimisation des systèmes de chauffage (action à forte rentabilité). La loi prévoit à terme la mise en publicité de tous les maîtres d'ouvrage qui ne respecteront pas leurs obligations.
- Enfin, les lycées doivent **s'adapter à la fois aux enseignements dispensés, aux évolutions pédagogiques et aux effectifs à accueillir.** Les locaux et équipements doivent être rationalisés et utilisés par le plus grand nombre. Dimensionner le patrimoine au juste nécessaire permet de garantir la réponse optimale aux enjeux précédents.

Ces thématiques sont reprises dans l'ensemble des axes d'intervention de la politique d'investissement de la Région.

La recherche d'économies d'énergie

Sur l'énergie, il est proposé de procéder en deux phases, d'ici à 2050.

Phase 1 « Horizon 2030/2035 » : limiter les pertes sur la partie thermique en passant par une rénovation des installations techniques et l'organisation du suivi de l'exploitation / maintenance. Cette phase est un préalable à tous travaux d'optimisation énergétique, elle permettra d'obtenir les gains les plus rapides et les plus conséquents. La rapidité de mise en œuvre doit donc permettre d'être en adéquation avec l'objectif réglementaire. Cette rénovation technique s'accompagne d'une recherche de système de production de chaleur intégrant des énergies renouvelables. Le gisement potentiel d'économies d'énergies pourra atteindre dans certains cas de 30 à 35 %. Cette phase aura aussi un impact sur les consommations électriques du fait de la mise en place de nouveaux équipements moins énergivores.

Phase 2 « horizon 2040/2050 » : rénovation globale, pour obtenir les 25 % à 30 % d'économie d'énergie finale restants. Le taux d'effort à supporter pour la collectivité va être nettement plus important sur le plan financier et le suivi opérationnel.

Le maintien en état des bâtiments et des installations

Une large part du budget est consacrée à la maintenance courante des bâtiments, en intégrant les opérations de sécurisation et de câblage informatique.

De nouvelles opérations sont mises à l'étude dans le cadre du PPI 2024-2030. Elles s'inscrivent dans les priorités arrêtées ci-dessus. C'est ainsi que sont privilégiées des rénovations plus globales sur :

- les bâtiments vétustes et particulièrement énergivores,
- les demi-pensions dont les dysfonctionnements ne peuvent plus trouver de réponse dans des réparations ponctuelles et nécessitent à présent un traitement global.

L'état des lieux réalisé en 2021/2022 a mis en évidence les faits que :

- le patrimoine est dans un état globalement correct mais qu'environ 10 % des bâtiments sont en mauvais état,
- le patrimoine est surdimensionné par rapport aux effectifs à accueillir, en baisse constante depuis le pic démographique de 1992 (- 20 % des effectifs). Cette diminution se poursuit. Dans 15 ans, les lycées devraient accueillir 15 000 élèves de moins qu'à la rentrée 2023.
- toutes les pistes de mutualisation et de rationalisation de locaux visant à réduire le « ratio m² à l'élève » sont recherchées.

Les gros chantiers en cours dans les lycées se poursuivent normalement, et les travaux d'accessibilité vont monter en puissance après une phase études importante ces deux dernières années.

Enfin, trois grosses opérations « hors lycées » se poursuivent également :

- la construction de l'IFPS de Besançon,
- la modernisation du CREPS à Dijon,
- la construction du bâtiment « Energie » de l'écocampus de Belfort, dont les études devraient déboucher sur un démarrage de chantier fin 2024.

Fonctionnement et équipement des lycées

Le budget Education permet d'attribuer aux lycées les moyens financiers et matériels nécessaires à leur fonctionnement. Il permet également d'aider les familles par une tarification sociale du service restauration et hébergement. Ainsi 4 axes de financement se dégagent :

Les dépenses de fonctionnement par l'attribution des dotations de fonctionnement

Conformément au cadre réglementaire, la Région a déterminé lors de l'assemblée plénière d'octobre 2023 les dotations à hauteur de 44,6 M€ ; ce montant doit être intégré au budget 2024.

Le contexte de forte inflation a impacté fortement les équilibres budgétaires habituels malgré l'augmentation significative des dotations ces dernières années. Les dotations initiales devront dans un certain nombre d'établissements être complétées en cours d'année selon l'évolution de leurs coûts d'énergie. Les besoins de financement seront chiffrés après analyse et dialogue permettant d'identifier les priorités.

Les aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées

La Région a mis en place une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles. A ce titre, elle a complété pour l'année scolaire 2022-2023 le dispositif d'aide aux familles boursières par un second dispositif s'adressant aux familles dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat.

En outre elle finance une aide personnalisée que les établissements peuvent attribuer en cas des situations de précarité identifiées à leur niveau.

Les équipements des lycées

La Région acquiert ou finance chaque année les équipements nécessaires à l'activité pédagogique et au bon fonctionnement des établissements (tables, chaises, machines-outils, lits d'internat, équipements sportifs...).

Elle équipe ses agents en matériel professionnels permettant de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées (autolaveuses, aspirateurs, matériels électroportatifs, tracteur, lave-linge...). Elle finance les véhicules nécessaires aux établissements.

L'année 2024 permettra au titre du plan pluriannuel d'équipements (PPE) de concentrer les financements régionaux sur les besoins prioritaires des lycées, la procédure actualisée incluant dorénavant un « compteur bloquant » des demandes les incitant à les prioriser davantage. Ce dispositif favorisera une instruction plus rationnelle et plus équitable.

Les équipements de restauration

La Région a confié aux lycées l'exploitation des 116 unités de restauration (dont le CREPS) qui y sont implantées. Elles produisent chaque année quelques 10 millions de repas pour les 70 000 internes et demi-pensionnaires. Les repas sont préparés par les personnels techniques. Pour assurer la sécurité sanitaire, favoriser la qualité et permettre des conditions de travail adaptées, la région doit renouveler régulièrement les équipements : chaîne du froid (chambre froide, vitrine), production du chaud (four, marmite, cuiseur multifonctions ...), matériel de distribution (salade bar, banque de distribution), matériel de lavage (laverie vaisselle, lave batterie), petit matériel. L'année 2024 permettra de déployer un outil informatique de recensement des gros équipements de restauration avec l'objectif d'une visibilité plus précise des besoins de renouvellement selon l'état et la vétusté du parc au moyen d'une méthode unifiée à l'échelle des 116 unités.

Numérique éducatif

La loi d'orientation et de refondation de l'École de la République d'avril 2013 accorde une place centrale au numérique au sein du système éducatif. Dans la stratégie visant à atteindre les objectifs fixés pour l'éducation (acquisition des compétences de base, lutte contre les inégalités scolaires et le décrochage, réussite scolaire...), la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources numériques, notamment pédagogiques, représentent des enjeux et des opportunités majeurs dans le domaine éducatif.

Dans ce contexte, la Région joue un rôle primordial dans l'utilisation du numérique au sein des établissements. Elle a en charge l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.

À ce titre, elle finance, installe et maintient en bon état de fonctionnement l'ensemble du système d'information pédagogique et administratif des lycées, intégrant les objectifs de développement durable. Cela englobe les ordinateurs dans les salles de classe, les équipements réseau, les serveurs, le câblage des réseaux internes des établissements, la couverture Wifi, les liaisons Internet, ainsi que le financement des Espaces Numériques de Travail (ENT).

En 2024, la Région continuera de développer une politique soutenue et responsable du numérique éducatif, contribuant au développement des usages et de l'innovation dans ce domaine. Ses actions seront articulées autour de trois orientations principales :

- mettre à disposition des établissements un équipement de base efficace et responsable, comprenant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements, et la maintenance ;
- accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils, en particulier par la communauté enseignante, en collaboration avec les autorités académiques ;
- contribuer au développement de projets innovants et d'expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'école.

Infrastructure et connectivité

La Région investit dans l'amélioration de l'infrastructure numérique des établissements, en veillant à une couverture réseau étendue, une connectivité haut débit et des équipements adaptés.

Elle favorise le déploiement de réseaux régionaux dédiés pour garantir une connectivité stable et rapide dans tous les établissements.

A ce titre, elle poursuit le déploiement du réseau GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) en augmentant les débits. Elle travaille en collaboration avec le GIP RENATER pour l'accès à Internet des lycées et de la Région elle-même.

En 2024, la Région continuera le raccordement des lycées concernés par le déploiement de la deuxième tranche identifiée et planifiera les interventions sur d'autres territoires.

Réduction de la fracture numérique

La Région s'attache à réduire la fracture numérique en fournissant un accès équitable aux technologies pour tous les élèves, en particulier ceux issus de milieux défavorisés.

Consciente des inégalités d'accès au numérique exacerbées par la crise de la COVID19, elle a lancé le programme d'équipement ORDIL pour les élèves qui en ont besoin. Sur la base d'une évaluation réalisée en 2023, le programme sera poursuivi à la rentrée 2024.

La Région s'attache également à mobiliser le numérique au service de l'école inclusive afin de garantir l'accessibilité des outils et ressources pédagogiques et répondre spécifiquement aux besoins des élèves en situation de handicap ou aux élèves à besoin éducatif particulier, quand leur apport est démontré.

Soutien aux projets innovants

La Région apporte un soutien à la mise en œuvre de projets innovants axés sur le numérique éducatif portés par les établissements, en encourageant la collaboration entre les différents acteurs. En collaboration avec les académies, elle favorise la création d'espace d'expérimentation pour tester de nouvelles approches pédagogiques basées sur le numérique.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Patrimoine et gestion immobilière

Investissement

Les programmes sont présentés par typologie d'intervention :

- les programmes concourant aux plus grosses opérations de réhabilitation / extension / construction, regroupés sous le terme « PRRL – Programme de restructuration et réhabilitation des lycées ». Il remplace le terme « PPI Plan Prévisionnel d'Investissement », qui englobe désormais l'investissement régional, toutes politiques comprises ;
- les programmes de grosses réparations, avec un focus sur les actions en faveur des économies d'énergie ;
- la mise en accessibilité des lycées ;
- la dotation annuelle « RCP – Réparations courantes du propriétaire ».

Le programme spécifique du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) voté en 2020 complète encore, en 2024, les axes traditionnels d'intervention dans les lycées.

Enfin, seront évoqués les programmes dédiés au CREPS, à l'IFPS et à l'Ecocampus, trois grosses opérations d'investissement en cours de réalisation.

Le budget consacré aux investissements, principalement dans les lycées, est en augmentation constante depuis 2016. Il atteint, pour 2024, un montant de crédits de paiement supérieur à celui des exercices antérieurs tous programmes confondus.

Ce volume s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- les opérations du PRRL avancent normalement et de nombreuses sont en voie d'achèvement ;
- des chantiers importants tournent à plein régime depuis début 2022 sur l'IFPS et le CREPS ;
- des besoins conséquents en gros entretien, accrus avec l'accent mis sur la sobriété énergétique et les actions spécifiques qui en découlent ;
- le plan d'accessibilité s'engage en phase de chantier sur les fonctions principales de nombreux sites ;
- l'exécution du PAIR dont l'action « solarisation » s'exécute massivement sur 2024.

Programme de restructuration et de réhabilitation des lycées – PRRL (ex PPI)

Programme 2223PP / 22P06 – Travaux de rénovation, économies d'énergie

Programme 2013P014 / 22P30PG – PRRL – Programme de Restructuration et de Réhabilitation des Lycées (ex- PPI)

Programme 2016P012 / 22P32PG – Rémunération des mandataires lycées

Les chantiers en cours, dont beaucoup se sont engagés en 2022, se poursuivent.

L'état des lieux du patrimoine des lycées évoqué précédemment permet d'objectiver la situation de chacun des établissements et bâtiments, de clarifier les besoins et les fragilités, et d'identifier les points durs à traiter. Le travail de prospective donne un cadre financier à respecter et oblige à prioriser les actions et les opérations.

Deux objectifs majeurs sont poursuivis en matière de restructuration / réhabilitation :

- La sobriété énergétique doit trouver traduction dans toutes les opérations projetées.

Les opérations qui comportent des constructions neuves intègrent un objectif d'atteindre les performances définies par le cadre Effinergie + et la RE2020 à partir de janvier 2022.

La Région s'inscrit également dans la démarche ambitieuse initiée par la filière française du bâtiment qui vise à réaliser des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone (approche E+C) en privilégiant

notamment la mise en œuvre de matériaux biosourcés. En ce qui concerne les restructurations lourdes et les rénovations, les objectifs minimaux de la démarche BBC rénovation sont poursuivis, en prenant en compte également l'usage spécifique du bâtiment. Plusieurs opérations en cours répondent à ces objectifs.

- La rationalisation du patrimoine qui devient un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de recherche d'économies d'énergie mais aussi aux évolutions constatées et prévues des effectifs à accueillir.

La rationalisation des surfaces bâties en fonction des besoins concourt à la réduction sensible des consommations d'énergie. La Région a ainsi déjà procédé dans les années passées à des opérations comme la fermeture des sites Bartholdi 1 et 2 au lycée Colomb à Lure, des sites Quentin, Jaurès et ateliers du lycée Léon Blum au Creusot et d'une partie des bâtiments du Lycée Judic de Semur en Auxois, le transfert des ateliers du site Herriot au lycée Paul-Emile Victor à Champagnole, le rapatriement du CFA de Champignelles sur le site EPLEFPA des Terres de l'Yonne à Venoy. Enfin, plusieurs chaufferies biomasse se sont achevées début 2023 : Challuy, chaufferie au LEGTA de Nevers-Cosne-Plagny, et Joigny, chaufferie commune aux lycées Jules Verne et Davier.

Les principales opérations concernant l'ensemble du territoire régional sont listées ci-dessous, présentées par département.

En Côte-d'Or :

- Beaune Lycée Polyvalent Clos Maire : réfection totale des façades des bâtiments A, C, D, E et H (isolation par l'extérieur) et toiture bâtiment B – coût opération 6 400 000 €
- Chatillon LEGTA de la Barotte : reconstruction du restaurant scolaire, aménagement de l'ancienne demi-pension en internat et externat et mise en sécurité des internats – 3 670 000 €
- Dijon Lycée Polyvalent Le Castel : rénovation des bâtiments n° 12 Administration-Externat, n°14 Externat – 13 250 000 €
- Dijon Lycée Hippolyte Fontaine : restructuration des ateliers Maintenance automobiles, Carrosserie et structures métalliques (bâtiments F et B) – 7 800 000 €

Dans le Doubs :

- Besançon_LGT_Pergaud : modernisation de l'Internat – 15 500 000 €
- Besançon LGT_Hugo : construction d'un service commun de restauration au lycée Victor Hugo (mutualisation avec lycée Tristan Bernard) – 13 200 000 €
- Besançon LPO Haag : modernisation de la demi-pension – 7 300 000 €
- Baume LP_Abbans : modernisation du service d'hébergement – 7 600 000 €
- Morteau LPO Edgar Faure : restructuration du lycée – 32 700 000 €
- Besançon LP Pâris : rénovation toitures ateliers – 820 000 €

Dans le Jura :

- Champagnole LPO Paul Emile Victor : rapatriement des ateliers – 7 700 000 €
- Poligny LPO Friant : modernisation du site des Oratoriens – 11 270 000 €

Dans la Nièvre :

- Château-Chinon LPA du Morvan : ombrière photovoltaïque sur la pisciculture de Corancy et panneaux photovoltaïques sur la pisciculture de Vermenoux – 1 900 000 €
- Fourchambault LP Bérégozovoy : travaux dans la restauration – 3 200 000 €

En Haute-Saône :

- Vesoul LPO Belin : construction du service commun de restauration et des logements de fonction des lycées Belin et Munier – 11 700 000 €
- Héricourt LPO Aragon : mise en conformité de l'internat – 500 000 €
- Héricourt LPO Aragon : ravalement des façades des logements de fonction – 500 000 €

En Saône-et-Loire :

- Blanzay LP Haigneré : accompagnement de la fusion des deux lycées et intégration de l'IFSI – 8 400 000 €
- Chalon Lycée Général Pontus de Tyard : réfection totale des façades des bâtiments D, F et façade Ouest bâtiment A, changement des menuiseries du D, réfection de la toiture du F et ventilation du bâtiment D – 2 550 000 €
- Chalon Lycée Technologique Niépce : rénovation de l'atelier chaudronnerie – 2 330 000 €
- Cluny Lycée Général et Technologique La Prat' : modernisation service restauration et internat – 13 300 000 €
- Louhans Lycée Polyvalent Henri Vincenot : création d'ascenseurs pour les bâtiments B et C – 600 000 €
- Montceau Lycée Général et Technologique Henri Parriat : construction d'un bâtiment "Atelier" pour les agents avec démolition du bâtiment n° 17, et réfection complète du bâtiment n° 11 "Externat" – 15 000 000 €
- Tournus Lycée agricole les Perrières : réfection et amélioration thermique du gymnase et de l'amphithéâtre – 1 600 000 €

Dans l'Yonne :

- Auxerre Lycée Polyvalent Jean-Joseph Fourier : réaménagements au lycée Fourier pour augmentation de la capacité (fusion avec St Germain) – 6 000 000 €
- Avallon Lycée Polyvalent Parc des Chaumes : restructuration demi-pension – 7 335 000 €
- Joigny EREA Jules Verne : amélioration thermique des bâtiments E "Externat", F "Internat-externat" et G "Internat-logements-infirmierie" et réfection des couvertures et étanchéité du bâtiment F "Internat-externat" – 5 930 000 €
- Tonnerre Lycée Polyvalent Chevalier d'Eon : aménagements dans les bâtiments A et B pour installation du foyer et déplacement de locaux qui en découle avec changement des menuiseries du bâtiment D2 – 1 515 000 €

Dans le Territoire de Belfort :

- Belfort LGT/LP Follereau : travaux de sécurité incendie – 525 000 €
- Valdoie LEGTA Quelet : reprise étanchéité des douches de l'internat – 410 000 €

De nouvelles opérations au titre du PPRL seront inscrites à la suite, dans le cadre du PPI 2024-2030.

Programmes 2224AA / 22P07 – Frais d'étude technique et maîtrise d'ouvrage

Ce programme ne présente plus de mouvements financiers et va pouvoir être soldé.

Grosses réparations

Programme 2250PP / 22P16PG – Grosses réparations dans les lycées

Programme 2258PP / 22P26 – VDI

Programme 2251PP / 22P17PG – Sécurisation dans les lycées

La Région assure les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des immeubles de formation dont elle est propriétaire. Ce programme supporte tous les travaux de rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative.

Il supporte aussi les actions spécifiques dans le domaine des économies d'énergie et la sécurisation.

Au titre des grosses réparations « classiques », on trouve notamment (liste non exhaustive) les interventions suivantes :

- rénovation de clos-couvert (charpente, couverture, étanchéité, menuiseries extérieures, ravalement de façades...),
- travaux de mise en conformité sécurité : conformité incendie, installations électriques,
- interventions ponctuelles d'accessibilité,
- rénovations de réseaux : installations ECS (Eau Chaude Sanitaire), chauffage...
- sécurisation des sites et bâtiments,
- modernisation des installations VDI (Voix Données Images),
- rénovation de salles spécialisées (sciences),
- améliorations de demi-pensions.

Concernant la sécurisation, la Région a accompagné les services de l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière patrimoniale : elle a répondu à ses engagements sur les sites identifiés comme prioritaires par l'Etat : installation d'alarmes de confinement puis sécurisation totale des sites (clôtures, portails, vidéosurveillance...). Les récents évènements provoquent quelques demandes complémentaires.

Les interventions dites « d'embellissement » portant sur des rénovations intérieures de locaux (sols, murs, plafond, menuiserie, agencement) ne sont pas prioritaires, même si opportunes. C'est le domaine privilégié d'intervention des agents des lycées et également des EMOP/EMATT.

Les actions sur l'énergie

La part des travaux d'économie d'énergie est en augmentation constante. Les travaux de grosses réparations « classiques » réalisés intègrent, dès que c'est possible, la recherche d'une performance énergétique optimale : isolation sous toiture, remplacement de menuiseries, réfection de réseaux. Ces travaux sont le plus souvent conduits en gestion directe.

Depuis 2023, un plan de rénovation a été mis en œuvre afin de programmer les travaux d'amélioration technique permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation sur le court terme. Ce plan de rénovation technique et règlementaire comprend cinq axes majeurs, qui s'échelonnent nécessairement sur plusieurs années :

- Le plan chaufferies :
 - Remise en conformité de 24 chaufferies classées ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).
 - Poursuite du renouvellement des chaufferies en lien avec les projets de raccordements aux réseaux urbains. 40 établissements sont raccordés et en service, 2_raccordements et de nombreuses études sont en cours.

- Le plan GTC (gestion technique centralisée des installations) et comptage.
- Le plan MDE (maîtrise de la demande d'électricité) : la rénovation du parc de postes de transformation a été programmée sur la période 2023 – 2040.
- La mise en place du programme de GEstion Rationnelle de l'Exploitation Maintenance dans les lycées (GEREMY) est prévue de 2023 à 2030, qui implique les actions suivantes, pour lesquelles la Région prendrait appui sur un assistant à maîtrise d'ouvrage à désigner (AMO) :
 - Mise en place de contrats d'exploitation/maintenance.
 - Suivi et réalisation des travaux urgents préconisés à l'occasion des diagnostics des nouveaux exploitants.
 - Programmation et réalisation des premiers travaux d'optimisation « à gains rapides ».
- Le plan d'optimisation énergétique des systèmes dans les lycées de 2024 à 2035 :
 - Lancement d'un marché pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour :
 - la réalisation d'un diagnostic et de propositions de travaux d'amélioration des installations techniques (de la production à l'émission), en lien avec l'objectif de baisse des consommations (décret tertiaire),
 - l'accompagnement dans la rédaction et le suivi des marchés travaux d'optimisations.
 - Programmation des travaux d'optimisation jusqu'en 2035.

Les actions sur l'eau

La feuille de route régionale dans ce domaine prévoit des volets « Sobriété d'usage de la ressource en eau » et « Solutions Fondées sur la Nature ». Une expérimentation sera conduite début 2024 sur 4 lycées autour de 2 actions spécifiques, à savoir :

- l'hydro-économie (adapter le débit des robinetteries au regard de leurs usages),
- la pose de compteur intelligent (détecter les fuites, limiter les dégâts sur les bâtiments).

Cela permettra d'établir la faisabilité de la massification de ces actions sur les autres lycées et en établir un coût prévisionnel avant d'arrêter le principe de cette généralisation et de définir son calendrier (programmation pluriannuelle par exemple).

Programme 2011P030 / 22P27PG – Entretien réparation amélioration des locaux

Ce programme ne présente plus de mouvements financiers et va pouvoir être soldé.

Gros entretien, réparations, renouvellement des installations de chauffage (GERRIC)

Programme 2233AA / 22P09 – GERRIC – Gros entretien, réparations, renouvellement des installations de chauffage

Ce programme engagé en 2022 vise à mieux maîtriser en interne les dépenses d'investissement conduites par les lycées dans le cadre des contrats d'exploitation des installations de chauffage. Il permet aux établissements adhérents au programme GEREMY évoqué ci-dessus, de bénéficier d'un contrat d'exploitation et de maintenance, ce qui n'était pas systématique, et donc prévenir une obsolescence prématurée des installations. Il permet également à la Région de contrôler la qualité du pilotage des installations réalisé par ses prestataires.

Pour les établissements raccordés au chauffage urbain, le budget intègre les charges de financement (au prorata) de la création et de l'installation du réseau chaleur.

Chaque établissement concerné bénéficie d'une dotation spécifique votée et notifiée en début d'année.

Ainsi, pour reprendre les termes classiques utilisés dans les contrats d'exploitation / maintenance par typologie, seront couverts par la dotation allouée :

- Pour les sites raccordés à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) :
 - Terme R23 : Coûts de gros entretien et de renouvellement des installations,
 - Terme R24 : Coûts de financement (remboursement de l'emprunt) de la création et installation initiale du réseau de chaleur.
- Pour les sites équipés d'une production de chaleur :
 - Terme P3 : Coûts de gros entretien et de renouvellement des équipements des réseaux primaires et secondaires.

Ce sont ces modalités particulières de gestion et de suivi qui justifient ce programme spécifique hors GREAL.

En 2023, 89 établissements (hors chaufferies bois plaquettes) ont déjà adhéré au programme GEREMY et de ce fait bénéficient aujourd'hui de la dotation GERRIC. Le budget correspondant au programme GERRIC évoluera à la hausse, au regard :

- de l'augmentation du nombre de lycées adhérents au programme GEREMY,
- des besoins croissants au niveau des coûts de gros entretien et de renouvellement des équipements des réseaux primaires et secondaires (part P3),
- de l'augmentation du nombre d'établissements bénéficiant de mise en service d'installations neuves (chaufferies biomasses) et/ou de raccordement aux réseaux urbains.

Accessibilité

Programmes 2219PP / 22P03 – Agenda d'accessibilité programmée et 2252PP / 22P19PG – Accessibilité BFC

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a confirmé la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés, qui ne remplissent pas les règles de mise aux normes au 1^{er} janvier 2015 de s'engager sur de nouveaux délais de 3, 6 ou 9 ans en fonction des caractéristiques du parc immobilier. L'ordonnance a été ratifiée par le Parlement les 20 et 21 juillet 2015 et par la publication de la loi n°2015-988 du 5 août 2015.

Dans ce cadre, les deux assemblées plénières des deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté, ont adopté leurs Ad'AP respectifs, en septembre 2015, pour la mise en accessibilité des lycées et les bâtiments administratifs, à échéance 2024. Les démarches adoptées par les deux ex-Régions avant la fusion diffèrent :

- L'Ad'AP sur le territoire franc-comtois prévoyait de rendre accessibles globalement les lycées en échelonnant les interventions selon un calendrier défini ;

- L'Ad'AP sur le territoire bourguignon proposait une méthodologie de mise en accessibilité en 4 phases :
 - Phase 1 : les accès à grand flux de passage dans la chaîne de déplacement,
 - Phase 2 : les circulations verticales (hors ascenseurs),
 - Phase 3 : les circulations horizontales et les circulations mécaniques,
 - Phase 4 : les équipements ponctuels.

Parallèlement, les mises aux normes d'accessibilité sont systématiquement intégrées aux travaux inscrits aux opérations PRRL concernant notamment les restructurations lourdes de bâtiments.

En application des Ad'AP, la Région a engagé en gestion directe la mise en accessibilité intégrale de 21 lycées de l'ex-Franche-Comté et la mise en accessibilité des accès des lycées de l'ex-Bourgogne.

Les travaux de mise en accessibilité restant à réaliser, dont une très grande majorité va démarrer en 2024, sont confiés à des mandataires qui agissent au nom et pour le compte de la Région.

Programme 2013P010 / 22P29 – Réparations courantes du propriétaire (RCP)

La dotation globale de fonctionnement des lycées intègre déjà une tranche « entretien » qui comprend les éléments du poste « entretien locatif » (contrats, fournitures et petits matériels d'entretien, travaux d'entretien courant du locataire).

La dotation RCP doit permettre aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la réglementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène : sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité... Elle permet aux établissements de faire face rapidement et en toute autonomie à tout désordre mineur survenant de manière imprévue, sans attendre une action spécifique de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMATT ou des agents de maintenance des lycées.

Le calcul de l'enveloppe RCP est basé sur les surfaces de chaque bâtiment affecté à l'établissement concerné, avec l'application, d'un taux unique au m² quelles que soient les fonctions du bâtiment considéré. L'affectation de cette dotation pour réparations courantes du propriétaire (RCP) sera proposée à la commission permanente début 2024.

Programme 2257PR / 22P25PR – Plan de relance investissements lycées

Les 3 axes d'intervention définis par l'assemblée plénière du 9 octobre 2020 contribuent à la transition écologique et visent, entre autres, à améliorer les performances énergétiques des établissements :

- création d'une dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire (RCP PR),
- création d'un plan d'investissement exceptionnel à destination des EPLE,
- création d'un plan de développement de l'utilisation de l'énergie solaire.

Ils permettent de conforter l'exemplarité de la Région gestionnaire d'un patrimoine immobilier important, hétérogène et énergivore, de démultiplier l'action de la Région en s'appuyant sur les lycées (et le CREPS dont la Région est propriétaire) et de mobiliser les entreprises. Les deux premières actions s'achèveront courant 2024 : les investissements pour lesquels les lycées ont obtenu des subventions ont été freinés en 2022/2023 par les difficultés des établissements à trouver des entreprises.

Le plan de développement de l'utilisation de l'énergie solaire, couramment dénommé « solarisation » va permettre la transition énergétique de la Région vers la production d'énergie renouvelable. En 2023-2024, les travaux en lien avec cette solarisation (autoconsommation et revente) concernent 22 lycées et le CREPS. Ces 23 projets totalisent une surface globale de 16 800 m² de panneaux sur toiture ou ombrières. Les systèmes produiront environ 3,4 GWh annuel, soit l'équivalent de la consommation de 6 lycées de la Région. Sur 2023, 5 projets sont déjà réalisés et pour les autres le planning prévisionnel table sur une réalisation des travaux sur l'année 2024. Les consultations d'entreprises sont engagées ou en cours de finalisation.

Fonctionnement

Programme 2010P023 / 22P33 – Gestion du patrimoine immobilier

Ce programme regroupe l'ensemble des actions rendues nécessaires pour la gestion du patrimoine immobilier dont la Région a la charge au titre des lycées et qui ne peuvent relever de l'investissement.

Les principaux domaines de dépenses explicités ci-dessous sont :

- l'assurance dommages aux biens des lycées,
- les actions relatives à la transition énergétique,
- les interventions relatives au transfert de foncier des lycées,
- la mise à jour des diagnostics techniques amiante (DTA) et les autres contrôles réglementaires,
- les taxes et dépenses liées aux logements de fonction,
- la convergence / mise à jour de la base de données patrimoniale.

Deux postes justifient l'augmentation importante du budget de fonctionnement pour 2024 : l'assurance dommages aux biens et la mise à jour de la base de données patrimoniale.

La liste des dépenses mentionnées ci-après ne saurait être exhaustive. De nouveaux besoins peuvent toujours émerger notamment si de nouvelles dispositions réglementaires apparaissent. Une provision est conservée pour les dépenses imprévues : frais de garde éveillée, transport d'élèves en cas de sinistre, études globales non spécifiques à un établissement ou à une opération...

Assurance dommages aux biens

La Région assure la totalité des biens dont elle est propriétaire ou qu'elle utilise dont le patrimoine des lycées. Malgré des statistiques sinistres correctes, l'appel d'offres en cours débouche sur des propositions contractuelles élevées voire très élevées (jusqu'à 3,7 M€) avec un niveau de franchise très supérieur. Le montant de prime provisionné jusque-là était de l'ordre de 1,3 M€. La Région devra donc dépenser plus pour une couverture assurantielle diminuée, et une « auto-assurance » sur les sinistres inférieurs à 1 M€.

Actions en faveur de la transition énergétique

C'est sur ce programme que sont gérées les actions liées à la transition énergétique qui ne relèvent pas des programmes de travaux. Les actions prévues en 2024 visent à :

- améliorer la connaissance du patrimoine technique notamment par la poursuite du relevé des installations techniques existantes,
- connaître les consommations : en 2024, l'acquisition d'un portail énergétique permettra d'obtenir une connaissance et un suivi facilité des consommations des établissements.

Dépenses sur le foncier

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit, dans son article 79-II, le transfert de la propriété à titre gratuit au profit de la Région des biens immobiliers des établissements visés à l'article L214-6 du code de l'éducation appartenant à l'Etat, à un département, une commune ou un groupement de communes. Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2005. Sur ce fondement, la Région engage des discussions pour régulariser la situation juridique du patrimoine dont elle a la charge.

L'Etat ne prend plus en charge la rédaction des actes authentiques de transfert de sorte que, quelle que soit la personne publique originellement propriétaire, la Région assume l'ensemble des frais y afférant et notamment les frais d'expertise pour évaluation de valeur et les frais d'acte notarié.

La Région s'appuie, entre autres, sur les travaux d'un géomètre-expert pour relever les emprises et identifier les surfaces foncières à régulariser. La campagne de relevés topographiques et de délimitation des sites a ainsi été engagée en 2019, pour assurer une meilleure connaissance du patrimoine et une harmonisation des données et des plans nécessaires à la gestion du patrimoine immobilier. Ce marché étant expiré, dans la continuité et pour finaliser les relevés, un nouveau sera lancé en 2024.

Lorsque ces relevés sont réalisés dans le cadre d'une opération de travaux, les prestations sont prises en compte en investissement et à défaut en fonctionnement.

Des échanges avec des collectivités ont été engagés et certains transferts sont envisageables sur 2024/2025, sous réserve de confirmation par délibération de chacune des collectivités.

Mise à jour des diagnostics amiante des établissements et autres contrôles réglementaires

Tous les DTA (dossier technique amiante) établis avant la parution du décret du 3 juin 2011 doivent être mis à jour par le propriétaire. La mise à jour a été engagée et se poursuivra sur trois ans pour la totalité des lycées suite au marché spécifique lancé au 1^{er} trimestre 2022 et dont les derniers lots ont été attribués en 2023.

Afin de faciliter la consolidation des données amiante, la Région s'est dotée d'une plateforme interactive (Amiante 360) permettant de centraliser et d'intégrer les informations issues de la mise à jour des nouveaux DTA. L'intégration de ces données sera poursuivie sur 2024/2025.

- **Qualité de l'air intérieur**

Au même titre que le radon et l'amiante, la réglementation impose le lancement de campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur. En 2022, une campagne de sensibilisation et de mise en œuvre d'un plan d'actions a été menée auprès des établissements avec la diffusion de supports numériques (extranet, intranet, ...) et papiers (affiches, guide de bonnes pratiques ...).

La nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 impose de réaliser une évaluation annuelle à savoir : entretien des bouches d'aération, contrôle des ouvrants. La première doit être effectuée en 2024.

- **Radon**

Compte tenu, d'une part, de la nouvelle réglementation de 2018 qui a modifié le périmètre des zones à contrôler et, d'autre part, des mesures de contrôle d'efficacité des travaux réalisés, il est prévu en 2024 de réaliser les mesures de contrôle d'efficacité suite aux travaux de l'année 2023 et les dépistages des établissements situés en zone 2.

Logements de fonction

2 natures de paiements se dégagent :

- Paiement des taxes foncières sur les logements de fonction non dédiés aux nécessités absolues de service.
- Paiement de loyers et charges pour les logements situés hors lycée, dans le cas de déficit de logement pour les personnels d'Etat.

Base de données de gestion patrimoniale

La Région a investi en 2023 dans l'achat d'une plateforme de gestion patrimoniale, STONAL, permettant la convergence progressive des anciennes bases de données patrimoniales Agil et Active 3D. L'intégration des données sur cette nouvelle plateforme s'achève. Le processus de mise à jour des données et plus particulièrement des plans, intégrant les modifications résultant des opérations de travaux fera l'objet d'un marché qui sera lancé courant 2024 pour une durée de 4 ans.

Au regard des estimations envisagées de ce marché, le budget fonctionnement sera réellement impacté. Il pourra être réparti jusqu'en 2028 selon une stratégie de priorisation restant à définir.

Programme 2014P012 / 22P31 – Fonctionnement EMOP supports

Il existe sur le territoire régional 11 équipes mobiles d'agents des lycées, appelées EMOP et EMATT. Leurs interventions viennent en complément des autres leviers d'actions dédiés à l'entretien du patrimoine bâti.

Le domaine d'activité des équipes mobiles porte sur la réfection complète de locaux. Les équipes sont constituées d'agents spécialisés dans les divers corps de métiers du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). L'ensemble des lycées retenus dans le cadre de la nouvelle répartition peuvent faire appel gratuitement à des interventions des équipes mobiles.

La Région finance le fonctionnement des équipes et met gratuitement à disposition une plateforme informatique permettant de faciliter le recensement des demandes et le suivi opérationnel auprès des lycées demandeurs et des conseils départementaux. Ce logiciel (Webemop) nécessite des mises à jour annuelles.

Fonctionnement et équipement des lycées

Dotations aux lycées publics

Cette dotation est calculée selon des règles qui sont à la fois communes à tous les lycées et qui tiennent compte des spécificités de fonctionnement propres à chaque catégorie d'établissements. Ces modalités de calcul, éprouvées au fil des années, se fondent sur des données objectives (nombre d'élèves, nature des formations, nombre de m², « trajectoire énergétique », coût des fluides, contrats obligatoires...), constatées aux comptes financiers des EPLE.

Des efforts de sobriété énergétique ont été réalisés par les lycées en 2022 et 2023 : les consignes communiquées par la Région ont été respectées autant que possible, des « plans de sobriété énergétiques » ont été élaborés, parfois avec la participation active des élèves, des agents régionaux et de l'ensemble des communautés éducatives. On constate sur la dernière année connue et à l'échelle de l'ensemble des établissements une baisse de la consommation énergétique de l'ordre de 10 %.

Cependant les factures d'énergies demeurent en hausse en raison de l'inflation et l'année 2024 s'annonce toujours incertaine en matière d'évolution du coût des énergies, la part de l'électricité dans ces dépenses ne cessant d'augmenter malgré l'adhésion d'un grand nombre d'établissement au marché Ugap.

Une fraction des recettes du service Hébergement / Restauration est déduite de la « dotation brute » et constitue donc une participation des établissements à leurs charges de viabilisation. Pour la dotation 2024, la prise en compte de l'augmentation des recettes du service Hébergement / Restauration enregistrée au dernier compte financier connu (2022) permet de retrouver, dans le calcul de la dotation, une contribution des établissements à un niveau similaire à celui des années antérieures à la crise sanitaire.

Par ailleurs, afin d'assurer une équité selon les capacités contributives des lycées, il a été proposé de prendre en compte les fonds de roulement supérieurs à 100 jours au 31 décembre 2022. Pour ces lycées, la dotation théorique de fonctionnement versée par la Région sera minorée d'un montant correspondant à la moitié de la part excédant les 100 jours de fonds de roulement. Seuls 19 lycées sont concernés pour un montant global de 1 024 370 €.

Compte-tenu de l'ensemble de ces paramètres, la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2024 est par rapport à celle de 2023 en augmentation de 1 667 712 € (+ 4 %). Elle s'élève ainsi à 46 352 901 € et se décompose comme suit :

- Pour les lycées de l'Education nationale : 41 120 500 €,
- Pour les lycées agricoles : 5 232 401 €.

La possibilité de dotations complémentaires : la démarche qualitative des dialogues de gestion avec les établissements permettra de prendre en compte la situation de ceux les plus affectés par le contexte d'inflation et pour lesquels une dotation complémentaire pourrait être proposée si la dotation initiale devait s'avérer insuffisante. A ce titre, dès le début de l'année 2024, une enquête flash sera adressée aux établissements pour connaître les montants des 12 derniers mois de factures d'énergie et pouvoir répondre, avant la connaissance des comptes financiers 2023, aux situations les plus tendues.

Dotations aux lycées privés : le forfait d'externat

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Les 35 établissements privés de Bourgogne-Franche-Comté sous contrat avec l'éducation nationale sont concernés par le forfait d'externat (ils scolarisent à la rentrée 2023 un effectif de 15 507 élèves).

Les 36 lycées agricoles privés – dont les MFR – qui accueillent 5 039 élèves ne relèvent pas du forfait d'externat car leur fonctionnement est financé par l'Etat.

Aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées (tarification sociale)

La collectivité régionale a décidé, au titre de la tarification sociale pour l'année scolaire 2023-2024 :

- de reconduire le dispositif d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles, afin de permettre aux établissements de répondre aux situations des familles les plus précaires, en leur accordant une aide individualisée et adaptée. Ce dispositif participe à l'objectif de lutte contre le décrochage scolaire ;
- d'augmenter les forfaits d'aide aux familles boursières ;
- d'augmenter l'aide régionale forfaitaire destinée aux familles se situant dans la tranche de revenu immédiatement supérieure au seuil d'éligibilité à la bourse.

Fonctionnement

Programme 2250AA / 22P15 – Fonctionnement des lycées

La dotation globale de fonctionnement

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement d'enseignement public : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément

par la Région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien...). Une fraction est utilisée par les établissements pour les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques.

La détermination de ces dotations s'établit dans une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie, une inflation très marquée et une faible visibilité sur l'évolution de la situation. Dans ce contexte très particulier, et même inédit, il revient à la Région d'apporter aux 129 lycées publics les moyens d'accueillir les 84 000 élèves comptabilisés à la rentrée 2023 ainsi que les communautés éducatives.

La loi faisant obligation au conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1^{er} novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, le rapport sur le fonctionnement des lycées pour 2024 a fait l'objet d'une délibération de l'assemblée plénière réunie le 20 octobre 2023.

La possibilité de dotations complémentaires

Les effets de la volatilité des prix concerneront différemment les établissements selon leurs surfaces à chauffer, leurs types d'énergie, plus ou moins sensible au contexte d'inflation, leur situation géographique, leur dépendance à des fournisseurs et le contexte concurrentiel plus ou moins dense.

En 2024, dès le début d'année civile (dans l'attente des comptes financiers 2023 des établissements), une enquête sera lancée pour connaître les dépenses d'énergie de l'année 2023 et identifier le plus tôt possible les lycées fragilisés par le contexte inflationniste. Une démarche qualitative de dialogue de gestion pourra approfondir l'analyse de chaque situation et aboutir à la proposition de dotation complémentaire si la dotation initiale devait s'avérer insuffisante.

Forfaits d'externat attribués aux lycées privés sous contrat avec l'Etat (éducation nationale)

Selon les modalités de l'article L442-9 du code de l'éducation, la Région participe au financement des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association relevant de l'Education nationale en leur attribuant une subvention dite « forfait d'externat ». Elle comporte une part « matériel » et une part « personnel technique ». Son montant est calculé par rapport au coût / élève externe des établissements publics.

Les modalités relatives à l'attribution du forfait d'externat 2024 seront présentées au vote des élus au printemps prochain, un premier acompte étant affecté à la CP du 9 février 2024 sur la base du forfait attribué au titre de l'année 2023.

Programme 2251AA / 28P04 – Prestations de services

La Région a choisi de poursuivre le portage de la mise en œuvre de prestations de service au bénéfice des lycées, parmi lesquelles :

- l'organisation de manifestations,
- l'assurance de la flotte de véhicule des lycées (harmonisée depuis 2019),
- la collecte et le traitement des déchets toxiques DTQD,
- les achats de prestations nécessaires en cas de sinistre et d'aléas.

Programme 2252AA / 22P18 – Aides spécifiques

Les écoles de production

Les écoles de production sont des écoles techniques privées hors contrat reconnues par l'Etat. Elles permettent notamment l'insertion professionnelle de jeunes dépourvus de qualification et contribuent à lutter contre le décrochage scolaire. La Région apporte son appui en fonctionnement aux sept écoles implantées dans la région. L'augmentation prévisible du nombre d'écoles impliquera une réflexion sur les modalités de financement. Actuellement une centaine de jeunes sont scolarisés dans les écoles de production existante. Ce nombre devrait progressivement augmenter.

La gratuité des ressources pédagogiques et l'aide aux premiers équipements des lycéens

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir et de soutenir le pouvoir d'achat des familles, la Région a décidé d'assurer la gratuité pour les familles des ressources pédagogique. Il peut s'agir de manuels ou d'autres supports que les établissements choisissent en fonction du budget qui leur est alloué, de leurs pratiques pédagogiques et des matières enseignées. Le mode de gestion repose sur le versement direct de subventions aux établissements qui procèdent aux achats. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 20 € par élève attribuée à chaque établissement. La dotation est gérée en autonomie par l'établissement pour l'achat de ses ressources pédagogiques, sans contribution des familles.

De la même manière, la Région a choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emplois (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile...) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de l'aide au premier équipement. L'aide de la Région permet l'acquisition par l'établissement en priorité de matériels individuels de protection offerts aux jeunes, mais également d'équipements collectifs qui deviennent propriété de l'établissement.

Le montant par élève dépend la nature du diplôme suivi, les formations impliquant des dépenses d'équipements de niveau très variable.

Un appui aux campus des métiers

Les « Campus des Métiers et des Qualifications » (CMQ) relèvent d'un label, créé par la loi pour la refondation de l'école de 2013 et dont le contenu a été précisé par un décret du 29 septembre 2014. Il vise à identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs de la formation, initiale et continue, de la recherche et de l'entreprise, centrés sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu régional ou national, de type « pôle de compétitivité ». La démarche de création et de mise en œuvre des CMQ est portée par le ministère de l'Éducation nationale et relayée par les rectorats (initiative des appels à projets, élaboration des projets, partenariats, labellisation, pilotage).

Le dépôt des projets doit obligatoirement faire l'objet d'une co-signature par le Recteur d'académie et la Présidente du Conseil régional.

La Région souhaite poursuivre son engagement auprès des CMQ par un financement forfaitaire de 15 000 € par an des dépenses de fonctionnement, dans le but de soutenir leur capacité à fédérer des actions sur les volets suivants :

- valorisation et attractivité des métiers et des formations pour accompagner tous les publics, notamment les jeunes et les filles, dans leurs choix d'orientation ou de reconversion en lien avec la stratégie régionale de la formation et de l'orientation (CPRDFOP) ;
- appui à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et aux innovations ;
- appui aux EPLE ;

- analyse de l'évolution de l'offre de formation et maillage en réseau des établissements.

A ce jour, les 8 campus des métiers existants ont sollicité la Région :

- Alimentation-Goût-Tourisme (tête de réseau : GIP FTLV de Bourgogne)
- Maroquinerie et métiers d'art (tête de réseau : Lycée Les Huisselets à Montbéliard)
- Microtechniques et systèmes intelligents (tête de réseau : ENSMM à Besançon)
- Industrie technologique innovante et performante (tête de réseau : E-TRANSFORM INSTITUTE)
- Territoire intelligent (tête de réseau : GIP FTLV de Bourgogne)
- Agroéquipement (tête de réseau : EPLEFPA de Vesoul)
- Automobile et mobilité du futur (tête de réseau : UTBM de Belfort-Montbéliard)
- Forêt-Bois, créé en 2022 (tête de réseau : ENSAM de Cluny)

Chaque campus associe tous les lycées en lien avec sa thématique.

Programme 28P05 – Aides à la restauration et au sport scolaire

Installations sportives

L'éducation physique et sportive fait partie intégrante de l'enseignement. Elle est obligatoire avec un programme et un volume horaire d'enseignement clairement définis. Comme les autres disciplines, l'EPS participe aux missions définies par les lycées et concourt au développement de l'élève.

L'article L214-4 du Code de l'Éducation précise que la Région doit mettre à disposition des lycéens, les équipements nécessaires aux enseignements réglementaires notamment l'éducation physique et sportive, et doit financer les occupations extérieures par référence aux frais de fonctionnement des équipements mis à disposition, selon le principe de conventionnement tripartite.

Aide au fonctionnement de la restauration de l'internat et de l'hébergement (AFRI)

La Région Bourgogne-Franche-Comté procède à l'attribution de subventions pour financer les lycées publics en cas de dépenses particulières ou exceptionnelles de leur service de restauration et d'hébergement : transport d'internes et demi-pensionnaires vers les lieux de restauration ou d'hébergement éloignés, surcoûts générés par les solutions d'urgence permettant d'éviter la rupture de continuité de service (réparations urgentes, locations de matériels, livraisons de repas, hébergements temporaires etc..).

Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

- La tarification des services d'hébergement et restauration

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient, grâce notamment à la prise en charge directe par la Région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles, permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

Lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023, la Région a fixé les tarifs pour 2024 (cette anticipation étant nécessaire pour permettre aux établissements de préparer leur budget de l'année suivante). Les tarifs doivent être notifiés aux lycées avant le 1^{er} novembre de l'année précédente.

Le coût de production d'un repas est estimé à 9 €, toutes dépenses incluses (investissement et fonctionnement dont charges de personnels).

Pour permettre aux établissements de maintenir des recettes suffisantes à l'achat de denrées et la préparation de repas de qualité, il a été décidé pour 2024 :

- d'augmenter de 5 % les tarifs de restauration et d'hébergement,
- d'abaisser de 20 % à 18 % le taux de prélèvement régional sur les recettes restauration et hébergement des lycées (dispositif « FARPI » qui correspond à la contribution des usagers à la rémunération du personnel régional affecté à la mission).

Parallèlement il est proposé, au titre de la tarification sociale, d'augmenter le montant des aides forfaitaires dans le cadre du dispositif de tarification sociale.

- La tarification sociale pour l'année scolaire 2023-2024

Lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023, la Région a décidé de reconduire ses dispositifs de tarification sociale dont les deux premiers permettent l'apport d'une aide forfaitaire en fonction des revenus des familles, le troisième offre une approche personnalisée des situations de précarité.

Le dispositif à destination des familles boursières s'adresse à quelques 13 000 bénéficiaires. La Région a revalorisé pour 2024 le montant des forfaits : sa mise en œuvre est assurée avec l'appui des établissements qui connaissent le statut de boursier des élèves. Le montant de l'aide sera versé par les lycées aux familles ou déduit des factures selon le niveau du reste à charge.

Le dispositif au bénéfice de familles non boursières initié pour l'année 2022 / 2023 s'adresse à celles situées à la frange d'éligibilité du dispositif pour les boursiers. Un millier de familles ont déposé une demande la première année du dispositif. La Région a revalorisé pour 2024 le montant des forfaits. L'instruction des demandes et le paiement des aides sont assurés en totalité par les services de la Région à qui les familles doivent transmettre leur niveau de revenu.

En complément de ces deux mesures, la Région a reconduit le dispositif d'appui aux établissements pour l'aide personnalisée aux familles. Il permet aux établissements de répondre aux situations des familles en précarité, avec la possibilité d'accorder une aide individualisée et adaptée. Ce dispositif, qui contribue à la lutte contre le décrochage scolaire est reconduit sur les mêmes bases qu'en 2023, conformément au règlement d'intervention.

Le développement de l'alimentation de proximité et le bio dans la restauration scolaire

La Région conseille les lycées et promeut les bonnes pratiques, afin d'augmenter la consommation de produits locaux et bio, conformément aux priorités du plan de mandat de la Région et à la loi Egalim.

Pour augmenter les approvisionnements locaux et bio, a été initiée en 2022 une expérimentation d'achats de denrées pour les restaurations scolaires par le biais de la centrale d'achats. Les lycées des zones de Dijon et Besançon, ont été identifiés.

Pour 2024, de nouveaux marchés de denrées alimentaires ont été lancés via la centrale d'achats. Ce projet sera porté pour toute la durée du mandat et cette expérimentation sera évaluée avant de pouvoir envisager son déploiement.

Financement des heures AESH sur temps midi / périscolaire

Suite à la sollicitation du Rectorat de Dijon, et en conformité avec le contexte réglementaire, la Région va financer la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps périscolaire. A ce jour, le Rectorat de Besançon n'a pas sollicité cette mise en œuvre, ce qui permet au dispositif d'être expérimenté dans un premier temps sur l'académie de Dijon.

Un travail a été mené pour déterminer les modalités de gestion de ce nouveau dispositif. Une convention cadre entre le Rectorat et la Région sera élaborée permettant ainsi :

- de fixer les différentes conditions de gestion de ce dispositif,
- de prévoir les conditions de mise à disposition « restreinte » à la Région de ces agents AESH employés par l'Etat,
- d'élaborer les conditions financières de remboursement par la Région au Rectorat des frais salariaux.

Parallèlement, des conventions individuelles devront être établies, même si l'employeur demeure le Rectorat durant le temps périscolaire (en l'occurrence le temps de la pause méridienne permettant la prise du repas).

Le rectorat de Dijon s'engage aux actions suivantes :

- réaliser des avenants aux contrats de travail existants afin d'intégrer la quotité de travail périscolaire,
- renouveler les éventuels contrats à durée déterminée,
- assurer la totalité de la rémunération des agents concernés,
- gérer les absences,
- recruter des agents en cas de besoin.

Programme 2806AA / 28P03 – Actions périscolaires et services à la restauration

- Un accompagnement des projets des établissements en faveur des lycéens

La Région a développé divers modes d'interventions et de financement pour permettre aux lycées de mener en propre des actions péri pédagogiques et culturelles, de s'inscrire dans des propositions mises en œuvre par la Région ou de bénéficier de propositions culturelles portées par des acteurs que la Région conventionne.

Dispositif EVEIL

La Région finance, par l'intermédiaire du dispositif EVEIL (enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens) quelques 700 projets péri pédagogiques portés par les lycées publics et privés.

L'échappée littéraire

L'objectif est de promouvoir la littérature et la création contemporaine de langue française. La Région organise un prix littéraire qui permet chaque année à une vingtaine de lycées volontaires d'y faire participer des classes et leurs élèves (rencontres avec les auteurs, mise en œuvre de projets pédagogiques dédiés, sélection des auteurs pour la remise du prix).

BFC Reporter

L'objectif est de permettre aux jeunes de s'initier aux médias et à l'information et ainsi d'exercer leur citoyenneté. Les jeunes lycéens sont invités à concevoir avec l'aide de professionnels des productions.

Une journée hackaton « spécial média » permet aux équipes une vingtaine de lycées volontaires de réaliser un journal sur une seule journée et sur une thématique commune. Le journal réalisé à cette occasion est diffusé largement.

OSE

Il s'agit d'un nouveau dispositif initié en 2022 qui vise à soutenir et valoriser la dynamique de projets proposés et menés par les jeunes lycéens membres des instances représentatives dans leur établissement. L'objectif est de conforter leur capacité d'action et de mobilisation au bénéfice de la communauté éducative. La proposition a vocation à s'adresser à une vingtaine d'établissements chaque année.

- Des prestations acquises par la Région au bénéfice des lycées

En matière de restauration, portés par les lycées publics, la Région acquiert les prestations de service permettant d'en libérer les lycées de la charge en s'assurant d'intervention homogène et de qualité identique. Ces prestations sont indispensables notamment en matière de restauration : en premier lieu pour assurer la sécurité sanitaire mais également pour optimiser la gestion des denrées et contribuer par ailleurs à la mobilisation des équipes :

- analyses bactériologiques mensuelles dans les unités de restauration,
- actualisation et l'audit annuel des plans de maîtrise sanitaire (PMS),
- accès et l'usage au logiciel EASILYS pour la gestion des achats alimentaire et la gestion du parc d'équipement de restauration,
- accompagnement organisationnel des équipes de restauration (après travaux ou en cas de dysfonctionnements récurrents),
- tests de recrutement des cuisiniers,
- organisations de manifestations,
- suivi de la charte qualité,
- accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Programme 2210AA / 22P02, 1003AA / 20P01

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Investissement

Les lois de décentralisation ont confié à la Région la charge des équipements des lycées.

Programme 2253AA / 22P20 – Equipement des EPLE hors restauration

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions :

L'équipement des agents

La Région équipe les lycées en matériel professionnels pour permettre aux agents techniques de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées : par exemple autolaveuses, aspirateurs, matériels électroportatifs, tracteur, lave-linge....

Par ailleurs, la lutte contre les troubles musculosquelettiques sera poursuivie. Une attention sera apportée aux demandes d'équipements permettant de réduire les charges au sein des services de restauration scolaire, priorisant notamment le renouvellement des chaises les plus lourdes.

De même, sera expérimenté, avec plusieurs établissement, l'achat de matériel de ménage par un marché régional avec pour objectif de s'assurer d'une qualité adaptée et de bénéficier de prix plus attractifs qu'en cas d'achats dispersés. Selon le résultat de cette expérimentation un déploiement plus large sera envisagé (en remplacement des subventions accordées aux lycées).

L'équipement général

La Région équipe les lycées en mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement et à l'accueil des élèves : bureaux, chaises, lits d'internat, matelas, armoires, tables, équipements d'infirmerie...

L'équipement pédagogique

La Région intervient auprès des lycées pour répondre à leurs besoins en équipements pédagogiques adaptés aux différentes filières et relevant de l'enseignement général, technologique ou professionnel. Il peut s'agir de machines-outils, d'équipements sportifs, de bancs didactiques. Les lycées et les inspecteurs académiques de spécialités sont sollicités dans le recensement des besoins et les priorités. Sont particulièrement pris en compte les besoins liés aux ouvertures de nouvelles formations.

L'année 2024 permettra au titre du plan pluriannuel d'équipements (PPE) de concentrer les investissements sur les priorités des lycées que ces derniers auront dû privilégier du fait de l'intégration d'un compteur bloquant limitant le nombre de leurs demandes. Cette nouveauté facilitera une instruction plus rationnelle et équitable.

Les petits équipements et les petites réparations considérés comme de l'investissement

En parallèle du programme pluriannuel des équipements et pour répondre aux différentes demandes émanant des lycées publics, la Région leur octroiera en 2024 comme chaque année une dotation dénommée CRM « Complément de Renouvellement de matériels ».

Programme 2254AA / 22P22 – Investissements établissements privés

La Région, au titre de ses compétences optionnelles, poursuivra le financement d'équipements et de travaux dans les lycées privés sous contrat et dans les écoles de production.

Les demandes seront arbitrées en lien avec les réseaux représentatifs des établissements privés. Les opérations aidées pourront porter sur :

- des travaux et/ou études de programmation préliminaires sur les bâtiments à usage d'enseignement ou d'hébergement des lycéens,
- des matériels / équipements à destination des lycéens et à usage pédagogique.

Programme 28P06 – Equipements restauration

L'équipement de restauration

La Région a confié aux lycées l'exploitation des 116 unités de restauration (dont le CREPS) qui y sont implantées. Elles produisent chaque année quelques 10 millions de repas pour les 70 000 internes et demi-pensionnaires. Les repas sont préparés par les personnels techniques de la Région sous l'autorité fonctionnelle de l'équipe de direction du lycée.

Pour assurer la sécurité sanitaire, favoriser la qualité et permettre des conditions de travail adaptées, la Région doit renouveler régulièrement les équipements : chaîne du froid (chambre froide, vitrine), production du chaud (four, marmite, cuiseur multifonctions ...), matériel de distribution (salade bar, banque de distribution), matériel de lavage (laverie vaisselle, lave batterie), petit matériel.

Dans les arbitrages seront privilégiés les équipements indispensables à la continuité de service et à la sécurité alimentaire (chaîne du froid notamment).

L'année 2024 permettra de déployer d'initier un recensement des gros équipements de restauration pour optimiser la programmation des renouvellements selon une méthode unifiée à l'échelle des 116 unités en tenant compte de la vétusté et de l'état des matériels. Ce recensement se fera au moyen du module équipement intégré dans le logiciel Easilys déployé dans l'ensemble des unités de restauration et permettant le partage de l'information.

Financement des dépenses d'investissement des projets péri pédagogiques OSE

Sur ce programme sera également prévue la possibilité de financer les lycées au titre de l'appel à projets OSE la partie de leur projet impliquant des dépenses d'investissement : cette possibilité pourrait concerner une vingtaine de lycées par an pour des projets de petite dimension (le dispositif actuel limite les subventions régionales à 2 000 € par lycée).

Programmes 2229AA / 22P08, 2255PR / 22P23PR, 2253PR / 22P21PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Numérique éducatif

Fourniture d'accès Internet

Programme 2235AA / 22P11 – Fourniture d'accès à Internet

La Région s'est très fortement investie pour l'arrivée rapide du Très Haut Débit dans tous les lycées éligibles à la fibre optique.

Les premiers accès ont été réalisés grâce à des liaisons fournies par un opérateur privé.

En 2021, elle a voté la création d'un réseau indépendant dans le cadre de la constitution d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) sur le territoire régional destiné à desservir notamment ses lycées et ses établissements administratifs, en s'appuyant sur les services du GIP RENATER pour l'accès à Internet. L'accès à ce service est gratuit pour les lycées publics relevant du Ministère de l'Éducation Nationale.

En 2023, ce sont 37 lycées sur 129 lycées publics éligibles qui ont été raccordés.

Les prévisions de raccordements supplémentaires en 2024 concernent les établissements dans les zones suivantes : Belfort, Chalon, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Nièvre.

Pour les lycées qui ne sont pas connectés au GFU, la Région maintient la délégation à un opérateur privé pour le raccordement Internet avec des débits de 200 Mbits/s.

Le budget alloué en crédits de paiement permettra de couvrir les dépenses liées aux liaisons internet des établissements non raccordés au GFU.

Espace Numérique de Travail

Programme 2234AA / 22P10 – Espace Numérique de Travail Éclat-BFC

Ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative des établissements scolaires dans un cadre de confiance défini par un schéma directeur (SDET), l'ENT Éclat-bfc constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à des services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre les usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'établissement.

Il apporte un canal de communication institutionnelle pour les collectivités, permettant de mettre en valeur les politiques publiques dans des domaines variés tels que l'orientation, les transports, la restauration et les actions éducatives.

En plus de son aspect communicatif, l'ENT sert d'outil de soutien à l'enseignement, favorisant la connexion et l'interaction entre les différents acteurs éducatifs, tout en offrant des services pédagogiques dans un environnement sécurisé. Il agit également comme une plateforme d'accès à des services externes tels que les services numériques académiques, la vie scolaire, la gestion de l'établissement, les ressources pédagogiques et les services liés à l'orientation.

Concernant l'orientation, l'objectif général est d'utiliser la plateforme numérique comme un outil centralisé pour accéder à toutes les informations et les services liés à cette thématique, facilitant ainsi la gestion et l'accès à ces ressources pour les membres de la communauté éducative. Ainsi, l'application développée par la Région "explor'action métiers" qui regroupent sur un même outil numérique toutes les actions d'information sur les métiers organisées en Bourgogne-Franche-Comté et l'application "SPRO – Service public régional de l'orientation" qui facilite la recherche de stages sont notamment intégrées aux portails ENT des établissements.

En ce qui concerne les lycées, Éclat-bfc compte plus de 256 000 comptes utilisateurs, dont plus de 89 000 élèves, plus de 9 000 enseignants et plus de 158 000 responsables légaux. Les autorités académiques et les collectivités partenaires ont l'ambition de développer davantage les services offerts aux élèves et aux enseignants. En 2024, de nouvelles versions seront déployées permettant d'améliorer la couverture fonctionnelle de l'outil et de mieux répondre aux attentes des usagers.

Le marché de cet ENT a été attribué à la société KOSMOS et est accessible aux collectivités par le biais de la centrale d'achat régionale. Les inscriptions budgétaires prévues permettent de financer l'utilisation d'Éclat-bfc et de mettre en œuvre les opérations d'accompagnement nécessaires.

Fonctionnement du numérique éducatif

Programme 2237AA / 22P13 – Fonctionnement du numérique éducatif

Le budget de fonctionnement inscrit permet de couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles et récurrentes et des opérations spécifiques de prestations de service :

- prestations d'assistance et d'accompagnement,
- abonnement de licences Microsoft,
- acquisition de petits équipements.

Investissement numérique des lycées

Programme 2236AA / 22P12 – Investissement numérique dans les lycées

L'intégration des équipements et des ressources numériques se développe progressivement dans toutes les disciplines, présentant des spécificités en lien avec les objectifs des programmes et les supports disponibles. La Région veille à ce que les établissements puissent remplir leurs missions de manière optimale, en sélectionnant les équipements les plus adaptés à chaque contexte. Pour équiper les lycées, elle procède à l'acquisition de matériels qu'elle met à disposition des établissements ou accorde des subventions aux lycées pour qu'ils puissent acquérir les équipements nécessaires.

Avec un parc informatique comprenant 40 000 postes, le taux d'équipement informatique moyen par élève est actuellement de 1 PC pour 2 élèves. Les dotations en matériels informatiques, tels que les ordinateurs, les serveurs et les équipements réseaux, continueront à être harmonisées en fonction du déploiement d'équipements numériques adaptés. La typologie des postes déployés correspond au profil des utilisateurs (personnel, élèves), à leurs besoins pédagogiques ou administratifs, ainsi qu'à leur situation d'utilisation (fixe ou

mobile). La considération des enjeux liés au développement durable est renforcée dans les opérations menées, et la durée de vie des équipements est ajustée selon les configurations pour prolonger leur utilité.

En complément des initiatives initiées par les autorités académiques, la Région s'engage activement dans le déploiement et l'intégration de projets novateurs au service des apprentissages et de l'enseignement. Elle adopte une approche spécifique, lycée par lycée, afin de répondre aux besoins spécifiques, tout en tenant compte des particularités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques. Plusieurs projets ont été retenus en collaboration avec les autorités académiques, accompagnés d'investissements régionaux spécifiques, permettant aux lycées d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire, notamment à travers le déploiement de tablettes et de dalles numériques.

La croissance de l'utilisation des technologies numériques rend également impératif le renforcement et la consolidation des infrastructures technologiques des établissements, tant au niveau des réseaux que des data centers.

Le budget 2024 prend en compte les crédits nécessaires :

- à la dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements,
- à l'évolution des infrastructures réseaux,
- au financement de projets pédagogiques,
- à l'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques,
- à l'attribution de subventions aux établissements.

Programme 2239AA / 22P14 – Lycées privés numérique éducatif

La Région contribue au fonctionnement et à l'investissement des établissements privés dans le cadre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes. Elle a mis en place un dispositif de soutien au financement des abonnements des connexions Internet des établissements privés. Cette mesure s'inscrit dans une démarche globale et contribue à offrir les meilleures conditions d'accueil des jeunes, quels que soient leurs choix de formations et aspirations.

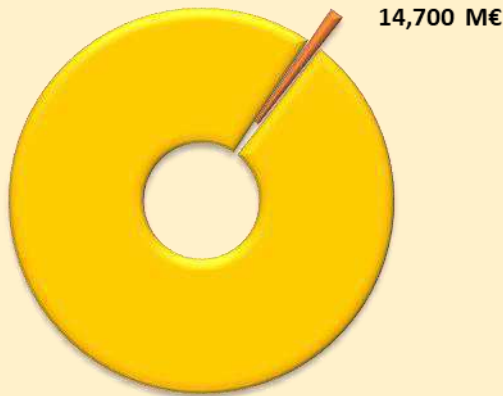
Le budget alloué en 2024 permettra de couvrir les dépenses liées aux liaisons internet des établissements privés.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2210AA	22P02	Prestations de service										108 568,71	-45,5%	1,1%
1003AA	20P01	Etudes-Communication-Organisation de séminaires										39 200,00	0,5%	-29,7%
2229AA	22P08	Acquisitions de matériels				47 103,41	-71,9%							
2250AA	22P15	Fonctionnement des lycées							38 716 913,00	-44,1%	-44,1%	70 727 470,00	2,2%	2,1%
2251AA	28P04	Prestations de services								-100,0%	-100,0%	1 001 313,95	-38,7%	-39,9%
2252AA	22P18	Aides spécifiques				85 694,15	-79,4%		2 940 000,00	-57,4%	-51,0%	3 228 488,74	-52,7%	-46,1%
2253AA	22P20	Equipement des EPLE hors restauration	9 811 400,00	33,8%	17,8%	9 681 874,04	-16,7%							
2253PR	22P21PR	PAIR lycées publics				176 459,20								
2254AA	22P22	Investissements lycées privés	1 500 000,00			1 907 541,79	-27,5%							
2255PR	22P23PR	Plan de relance 2020 Lycees privs				411 378,16	-54,3%							
2806AA	28P03	Actions périscolaires et services à la restauration							1 420 160,00	33,3%	33,3%	1 369 788,53	26,9%	30,4%
	28P05	Aides restauration hébergement et sport scolaire							4 797 000,00			4 618 250,00		
	28P06	Equipements restauration	3 320 000,00			1 996 000,00								
		Sous total fonctionnement et équipement des lycées	14 631 400,00			14 306 050,75	-30,6%	-33,6%	47 874 073,00	-38,8%	-38,1%	81 093 079,93	2,6%	3,8%
2234AA	22P10	Environnement numérique de travail										300 000,00	12,7%	33,1%
2235AA	22P11	Fourniture d'accès internet										1 024 064,85	-12,5%	-9,7%
2236AA	22P12	investissement numérique dans les lycées	5 000 000,00	75,8%	75,8%	5 800 000,00	50,8%							
2237AA	22P13	Fonctionnement du numérique éducatif							550 000,00	0,0%	0,0%	459 935,15	-18,4%	-28,1%
2239AA	22P14	Lycees privs Numérique éducatif							90 000,00	0,0%	0,0%	70 000,00	2,3%	2,3%
		Sous total numérique éducatif	5 000 000,00	75,8%	75,8%	5 800 000,00	50,8%	50,8%	640 000,00	0,0%	0,0%	1 854 000,00	-10,4%	-10,4%

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2011P030	22P27PG	Entretien réparation amélioration des locaux				926 377,36	-68,1%	15,3%						
2013P010	22P29	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	4 300 000,00	0,0%	0,0%	4 300 000,00	0,0%	0,0%						
2013P014	22P30PG	PRRL - Programme de restructuration et de réhabilitation des lycées	25 000 000,00	150,0%		49 728 175,09	27,8%	-14,1%						
2014P012	22P31	Fonctionnement EMOP supports							227 000,00	4,6%	4,6%	227 000,00	4,6%	4,6%
2016P012	22P32PG	Rémunérations des mandataires Lycées				1 700 000,00	-5,6%	-5,6%						
2219PP	22P03	Agenda d'accessibilité programmée				3 477 127,77	-30,5%							
2223PP	22P06	Travaux de rénovation, économies d'énergie				262 462,92	-94,7%	-94,1%						
2224AA	22P07	Frais d'études technique et maîtrise d'ouvrage				32 234,22	8946,4%	8946,4%						
2233AA	22P09	GERRIC Gros Entretien, Réparations, Renouvellement Installations Chauffage	2 500 000,00	0,0%	0,0%	2 500 000,00	0,0%							
2250PP	22P16PG	Grosses réparations dans les lycées	45 000 000,00	0,0%		38 458 721,65	11,1%							
2251PP	22P17PG	Sécurisation dans les lycées				1 494 901,79	-4,7%							
2252PP	22P19PG	Accessibilité dans les lycées	23 000 000,00	283,3%		12 000 000,00	-19,4%							
2257PR	22P25PR	Plan de relance Investissements Lycées				10 000 000,00	31,6%							
2258PP	22P26	2258PP - VDI				9 999,20	-93,9%							
2010P023	22P33	Gestion du patrimoine immobilier							4 695 000,00	67,5%	67,5%	4 845 000,00	70,1%	84,9%
		Sous total Patrimoine et gestion immobilière dans les lycées	99 800 000,00	47,2%	12,8%	124 890 000,00	4,8%	-11,5%	4 922 000,00	63,0%	63,0%	5 072 000,00	65,5%	77,0%
TOTAL - Education			119 431 400,00	53,2%	19,8%	144 996 050,75	0,9%	-12,9%	53 436 073,00	-34,8%	-34,0%	88 019 079,93	4,6%	6,0%

Rappel : recours en 2024 au dispositif d'exécution budgétaire avant vote qui aboutit à une diminution technique des AE entre 2023 et 2024 (cf précisions méthodologiques page 4) – Programme 22P15.

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



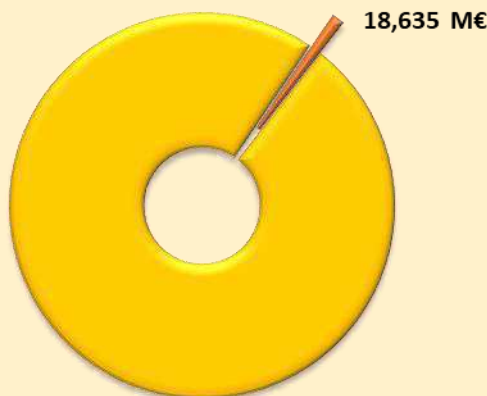
1.8. Apprentissage

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2023 a confirmé la baisse des coûts contrats après une première diminution de 5% en 2022. Parallèlement l'objectif du gouvernement reste fixé à 1 million d'apprentis en 2027 avec un maintien des aides à l'embauche.

Si l'augmentation continue du nombre d'apprentis depuis 2020 en Bourgogne-Franche-Comté (plus de 35 000 apprentis recensés au 31 décembre 2022) s'est accompagnée d'une progression des ressources des CFA avec le nouveau système de financement au coût contrat, la baisse amorcée de ce dernier en 2022 peut fragiliser certaines structures et en particulier les plus rurales et/ou celles dispensant des formations avec de faibles effectifs et/ou des coûts de formation élevés.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)

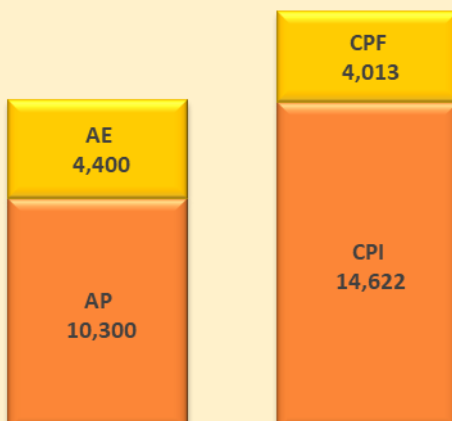


Dans ce contexte, la Région veille à répartir ses financements, issus des dotations de France Compétence, sur les priorités énoncées dans la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » (LCAP) de 2018, en l'occurrence **l'abondement du coût contrat** et **l'aide aux investissements** sur des critères d'aménagement du territoire et de développement économique.

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en lien avec les secteurs porteurs d'emploi.

Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1213AA / 26P01 – Investissements et équipements des CFA

Afin de permettre aux CFA d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, la Région continuera en 2024 d'accompagner des projets immobiliers mais aussi de financer des dépenses d'équipements dans le cadre de la dotation France compétences.

Cependant, dans un contexte de diminution des coûts contrats et de crise énergétique, l'enjeu pour la Région sera de veiller à la mobilisation la plus efficace de son soutien aux investissements des CFA dans les limites de sa dotation France compétences. Après un travail de renforcement de la prise en compte des critères énergétiques en 2023 dans le règlement encadrant l'intervention régionale, ce travail sera élargi en 2024 aux critères d'éco-conditionnalité tout en s'attachant à conserver les priorités d'aménagement du territoire et de développement économique.

Programme 1219AA / 26P04 – Abondement du coût contrat

Dans la continuité des actions conduites en 2022 et en 2023, et en complément de la majoration de la prise en charge des contrats d'apprentissage permise par un règlement d'intervention dédié, un nouvel appel à projet sera lancé auprès des CFA de Bourgogne-Franche-Comté pour soutenir l'apprentissage en fonction des priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité d'accès aux formations.

Programme 1220PR / 26P05PR – Plan Relance Apprentissage

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme 2010P016 / 26P06PG

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programme 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,777 M€ en fonctionnement.

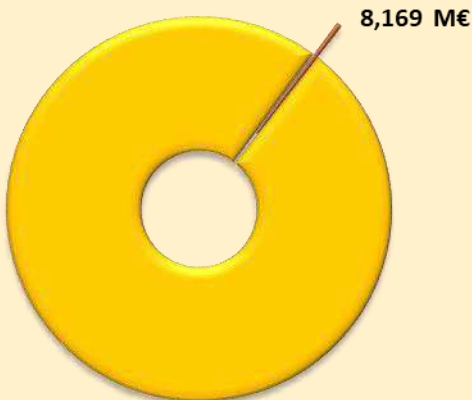
Ce programme s'inscrit dans les objectifs de la priorité 4 des fonds européens FSE+ qui vise à améliorer les systèmes d'éducation et de formation et promouvoir la mise en place de systèmes de formation en alternance et en apprentissage.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2210AA	22P02	Prestations de service										108 568,71	-45,5%	1,1%
1003AA	20P01	Etudes-Communication-Organisation de séminaires										39 200,00	0,5%	-29,7%
2229AA	22P08	Acquisitions de matériels				47 103,41	-71,9%							
1213AA	26P01	Investissements et équipements des CFA	10 300 000,00	0,0%	0,0%	12 543 923,15	19,6%	34,8%						
1219AA	26P04	Abondement du coût contrat							4 400 000,00	0,0%	0,0%	4 013 212,70	3,9%	-4,5%
1220PR	26P05PR	Plan de relance Apprentissage - Information des métiers				2 028 108,21	-44,5%	-42,0%						
2010P016	26P06PG	Investissements CFA		-100,0%	-100,0%	50 000,00	0,0%	0,0%						
TOTAL - Apprentissage			10 300 000,00	-1,0%	-1,0%	14 622 031,36	3,0%	13,8%	4 400 000,00	0,0%	0,0%	4 013 212,70	3,9%	-4,5%

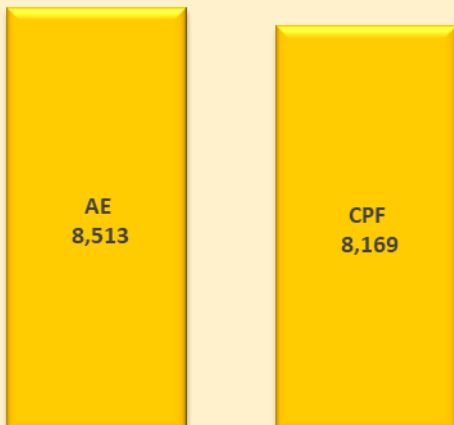
Poids dans le budget global de
1 231,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



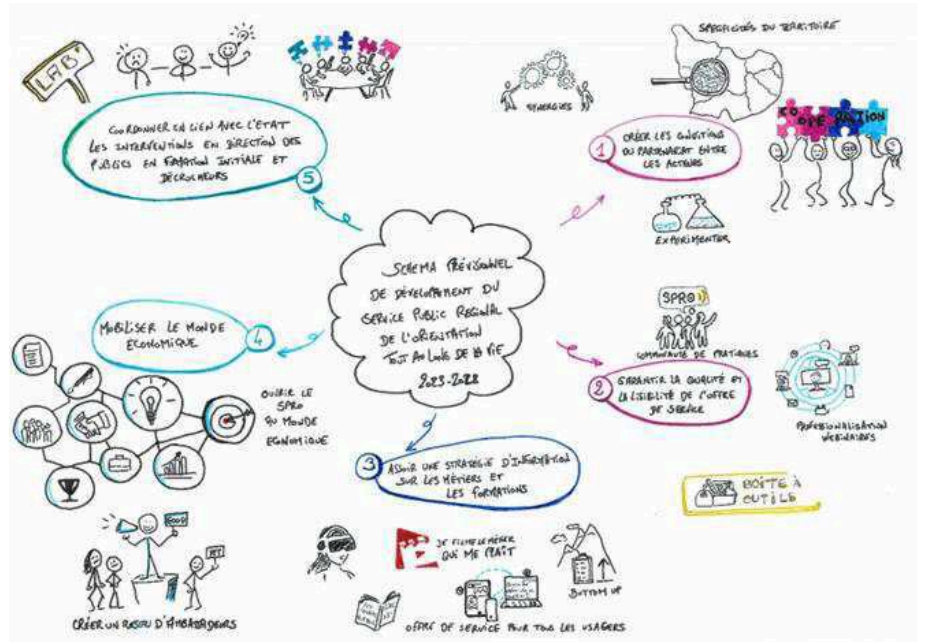
Budget 2024 (en M€)



1.9. Orientation tout au long de la vie

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration d'un nouveau schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) dans le cadre de la refonte du CPRDFOP. En 2024, l'enjeu portera sur la mise en œuvre de ce schéma qui s'appuie sur une priorité transversale, l'ancrage territorial de l'action régionale, et cinq enjeux majeurs rappelés dans la facilitation graphique ci-dessous.



Dans ce contexte, afin de mieux articuler toutes les ressources existantes, un travail est conduit pour mieux accompagner les porteurs de projets, en simplifiant les modalités de soutien par la Région. Ce travail aboutira en 2024 sur l'adoption de règlements d'intervention rénovés alors que le SPROTLV voté fin 2023 permettra d'organiser une plus forte coordination des acteurs et des actions.

Après une première édition 2023 forte d'un très beau succès, 2024 permettra de préparer la seconde édition d'« Explore les métiers » en février 2025.

2023 a été une année très riche en nouveaux outils déployés par la Région. 2024 devra être l'année de la montée en puissance de ces nouveaux outils au service des jeunes et des actifs en démarche d'orientation ou de réorientation (portail de l'orientation Explore demain <https://www.explore-demain.fr/>, plateforme stages <https://stages.bourgognefranche-comte.fr/>) ou des professionnels (Explor'action métiers à destination des enseignants).

Enfin, 2024 sera également une année de mise en action du nouveau cadre de soutien de la Région pour les missions locales. Ce cadre adopté au printemps 2023 instaure un dialogue technique et politique rénové et sécurisé pour ces structures, acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion durable.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1121AA / 25P05 – Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)

L'année 2024 sera marquée en particulier par :

- le déploiement de la nouvelle stratégie d'animation du SPRO intégrant un écosystème d'acteurs plus large et un ancrage territorial renforcé ;
- la montée en puissance de la plateforme stages et la promotion active d'Explore demain ;
- la poursuite des actions participatives et impliquant les usagers dans la politique orientation au sein des établissements et structures d'orientation (Entreprendre pour Apprendre) ;
- l'organisation de temps forts : journée de réflexion sur le décrochage scolaire et les dispositifs liés (obligation de formation, tous droits ouverts, parcours ambition emploi), animation du réseau des porteurs de GPECT, 3ème Edition des assises régionales de l'orientation ;
- la mise en place progressive de l'animation du réseau des entreprises et ambassadeurs engagés dans la politique orientation ;
- le lancement d'un AAP sur la mixité des métiers dans le secteur du numérique ;
- l'accompagnement de l'évènement de promotion des métiers du secteur sanitaire et social.

Le soutien aux structures de l'accueil, information, orientation, à leurs réseaux régionaux ainsi qu'au CARIF-OREF EMFOR sera maintenu.

Programme 1218AA / 26P03 – Actions d'information sur les métiers et les formations

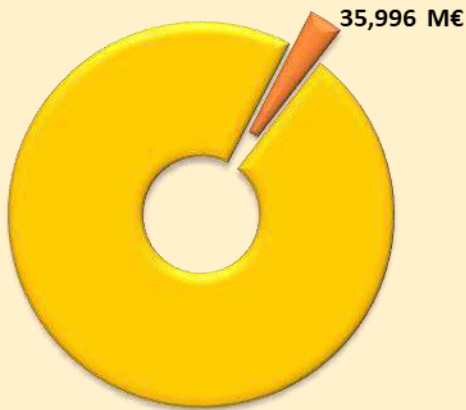
L'année 2024 s'articulera notamment autour des enjeux et actions suivants :

- la préparation d'une deuxième édition d'Explore les métiers en février 2025. Cet événement d'envergure régionale à destination de tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes, familles, etc.) sera adossé aux sélections régionales des 48èmes compétitions des métiers Worldskills. A l'instar de la première édition, l'objectif est de faire de cet événement l'action phare régionale en matière d'information sur les métiers en s'appuyant pour cela sur l'excellence du geste professionnel ;
- la mise à disposition des casques de réalité virtuelle dans les établissements scolaires et enrichissement du catalogue par des films tournés dans la région ;
- le soutien à l'utilisation de la version 2 d'« Explor'action métiers » à destination des enseignants ;
- l'accompagnement des médaillés régionaux concourant aux mondiaux 2024 des Worldskills à Lyon ;
- la poursuite de la réflexion avec les autorités académiques sur l'innovation autour de l'orientation et de l'information métiers et conduite d'expérimentations (ramassage des rêves et des peurs de l'orientation, jeu autour de la connaissance de soi dans une démarche d'orientation).

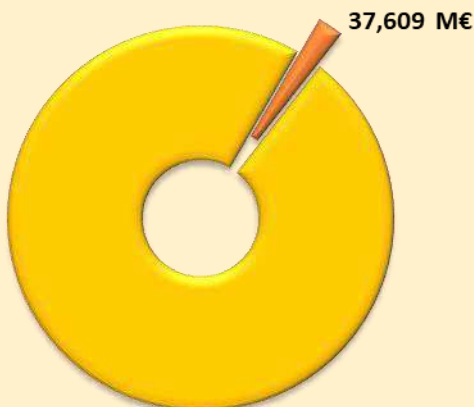
En 2024, seront progressivement déployés les nouveaux règlements d'intervention régionaux de soutien aux acteurs des territoires et des filières engagés dans l'orientation.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1121AA	25P05	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie							6 480 555,00	-2,9%	-0,1%	6 477 324,42	5,7%	5,4%
1218AA	26P03	Actions d'information sur les métiers et les formations							2 032 500,00	21,6%	21,6%	1 691 206,78	-10,3%	-22,1%
TOTAL - Orientation tout au long de la vie									8 513 055,00	2,0%	4,4%	8 168 531,20	1,9%	-1,8%

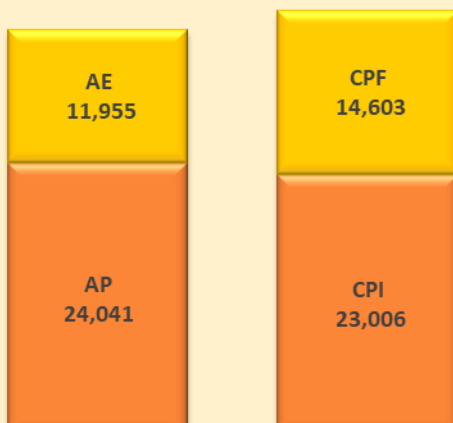
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



1.10. Enseignement supérieur - Recherche

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

L'année 2024 sera fortement marquée par le renouvellement du Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI) qui, dans le cadre d'une concertation importante avec les acteurs, pourra nous amener à faire évoluer les règlements d'intervention en lien avec la vie étudiante, la recherche et le transfert de technologie.

Concernant la vie étudiante, la Région poursuit ses engagements à soutenir un environnement d'études de qualité, en articulation avec le Schéma Territorial de la Vie Etudiante (STVE) porté par l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et le CROUS BFC. Cela se traduit par les dispositifs de soutien à la vie et aux associations étudiantes, qui permettent notamment de lutter contre la précarité étudiante. Nous poursuivrons également notre soutien à la mobilité internationale. En matière d'investissement, le volet immobilier ESRI du CPER 2021-2027 sera fortement déployé en 2024 avec notamment la rénovation de la résidence Beaune sur le campus de Dijon ou les travaux de l'ISI-FC à Besançon, à conjuguer avec les opérations des contrats de territoire, et notamment l'Ecocampus pour celui du Nord-Franche-Comté.

La recherche au périmètre du site Bourgogne-Franche-Comté sera soutenue, au travers des Graduate Schools issues des anciens axes de l'I-Site et plus largement. L'évolution des dispositifs recherche fera écho au nouveau SRESRI, ainsi qu'aux décisions à venir de l'Etat concernant la politique de site. Elles dépendent de la capacité des établissements de mettre en place de nouvelles modalités de gouvernance pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Le développement technologique, économique et sociétal de la région sera encouragé en capitalisant sur les atouts de la BFC en termes de R&I publique, pour que l'innovation dans les laboratoires puisse être davantage transférée vers la sphère industrielle et les institutions. La dynamique de détection puis d'orientation des projets de recherche à potentiels d'innovation au sein des laboratoires sera poursuivie ainsi que l'accompagnement des porteurs d'un projet de création d'entreprise innovante issus ou adossés à la recherche publique. Il s'agira aussi de continuer à aider les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté, en particulier jeunes, à se professionnaliser aux métiers de l'innovation, depuis le laboratoire jusqu'au développement d'une entreprise régionale ou une insertion réussie au sein d'une entreprise.

Enfin, la conduite d'une politique régionale ambitieuse de soutien à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), compétence de la Région, traduite au travers d'une gouvernance fédérative impulsée par la Région, vise à mieux faire comprendre les enjeux de la science à un large public, à valoriser les atouts de la BFC en la matière, à susciter des vocations parmi les jeunes.

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente, la structuration de la recherche en lien avec la RIS 3 et les projets innovants portés par les entreprises.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Enseignement supérieur et mobilité internationale

Programme 2320AA / 23P02 – Enseignement supérieur

Programme 2321PR / 23P03PR – Plan de relance 2020 Enseignement supérieur

Constructions universitaires, équipements pédagogiques et numériques et vie étudiante

Le budget 2024 tient compte du début de la réalisation des opérations inscrites au CPER 2021-2027 et de trois opérations poursuivies dans le cadre du contrat de territoire Nord-Franche-Comté. Les cinq opérations suivantes du CPER devraient être engagées :

- rénovation des logements étudiants sur les campus de Cluny (2,1 M€) et de Dijon (8 M€),
- construction d'une maison du numérique à l'UTBM (1 M€),
- complément pour la construction de la bibliothèque universitaire à Besançon (5,4 M€),
- travaux d'extension de l'ISI-FC à Besançon (1 M€).

Partenariats, vie étudiante et soutien aux initiatives des associations étudiantes

Le budget 2024 comprend la participation au fonctionnement de Sciences Po et les dispositifs « Vie étudiante » (VE) et « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » (SIAE) qui seront révisés pour être ciblés sur des priorités.

Programme 2312AA / 23P01 – Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté

Ces dispositifs touchent les étudiants, les lycéens, les apprentis ou encore les jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi. C'est le seul programme de la politique ESRI s'adressant directement aux jeunes et à leurs familles. Il est tout particulièrement inclusif, la sélection des demandes intervenant sur la base de critères sociaux.

Programme 2330AA / 23P04 – ECOCAMPUS

Les études sont en cours et devraient déboucher sur un démarrage des travaux au 2ème semestre 2024. Les inscriptions budgétaires couvrent les prévisions de démarrage du chantier.

Le budget 2024 tient compte des prorogations « de droit » obtenues du fait de la crise sanitaire et due également au financement pluriannuel des thèses et à la spécificité des projets de recherche.

Programme 9220AA / 67P04 – Développement de la recherche

Les plafonds du dispositif « Envergure/Amorçage » sont proposés en diminution en investissement et en fonctionnement, le dispositif « ANER » qui permet d'attirer les chercheurs de renom en BFC aura un taux de sélectivité plus élevé et le dispositif « Colloques scientifiques internationaux » est proposé avec une diminution du plafond d'aide.

Le budget d'investissement comprend notamment le soutien des « Graduate Schools » dans le cadre du CPER 2021-2027. Il est à noter que les crédits d'investissement sont essentiels à la réalisation des projets de recherche. En effet, le champ d'intervention de la recherche, par essence, ne peut être mené à bien qu'en interconnectant des crédits d'investissement avec du fonctionnement. C'est par conséquent le couplage des crédits de fonctionnement et d'investissement qui déterminera la répartition des montants entre les différents dispositifs voire leur faisabilité.

Programme 9221AA / 67P05 – Valorisation de la recherche

Ce programme se décline en deux volets distincts qui sont le transfert de technologie et la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Au titre du dispositif « Itinéraire Chercheur Entrepreneur » (ICE), il sera appliqué une diminution du nombre de contrats doctoraux, compte tenu de l'augmentation réglementaire de 10 % du montant des thèses.

Une seule vague de l'appel à projets régional CSTI sera retenue avec une diminution des plafonds d'aides.

Pour ce qui concerne l'investissement, le budget correspond notamment à la compétence régionale obligatoire liée à la CSTI. Une 2^{ème} année blanche est proposée pour l'abondement du volet laboratoires du FRI Bourgogne-Franche-Comté, mais son réabondement est inscrit au PPI dès 2025.

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 et 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,793 M€ en fonctionnement et de 2,979 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 1 de la priorité 1 des fonds européens FEDER et de la priorité 2 du programme Interreg France Suisse pour le développement et l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation et l'utilisation des technologies de pointe.

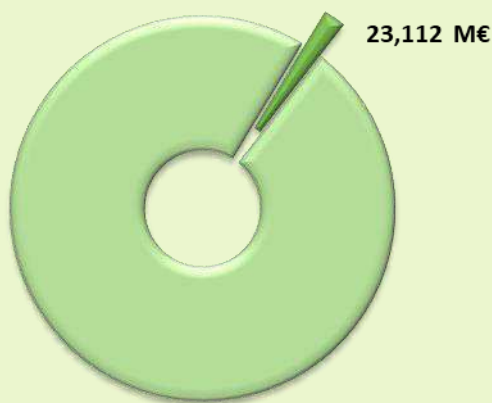
Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2312AA	23P01	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté							2 582 000,00	-7,2%	-4,5%	2 567 600,00	-7,7%	-5,0%
2320AA	23P02	Enseignement supérieur	20 796 832,00	2672,9%	357,1%	10 223 767,35	-2,6%		1 153 000,00	-9,8%	-15,1%	1 346 270,00	0,3%	0,3%
2321PR	23P03PR	Plan de relance 2020 Enseignement supérieur				4 977 663,72	-30,5%							
2330AA	23P04	Ecocampus			-100,0%	1 560 000,00	122,9%							
TOTAL - Enseignement supérieur			20 796 832,00	2672,9%	89,9%	16 761 431,07	-8,7%		3 735 000,00	-8,0%	-8,0%	3 913 870,00	-5,1%	-3,2%
9220AA	67P04	Développement de la recherche	3 164 286,00	-16,7%	-16,7%	6 140 743,54	-31,3%	-31,4%	6 154 190,00	-6,1%	-10,1%	7 366 683,71	26,7%	-7,9%
9221AA	67P05	Valorisation de la recherche	80 000,00	-27,3%	-27,3%	104 000,00	-15,4%	-5,5%	2 066 000,00	-7,1%	-8,3%	3 322 875,53	-15,7%	4,5%
TOTAL - Recherche			3 244 286,00	-17,0%	-17,0%	6 244 743,54	-31,1%	-31,1%	8 220 190,00	-6,3%	-9,6%	10 689 559,24	9,3%	-4,5%

Partie 1 – L’action régionale et les priorités du mandat

Axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique

Thématiques	AP 2024	CPI 2024	AE 2024	CPF 2024
AXE 2 - TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE	177 530 780,54	207 447 096,48	401 796 712,00	469 551 826,63
Transition énergétique	18 853 933,54	22 156 174,81	4 257 500,00	4 677 445,11
Biodiversité - Eau	5 860 000,00	5 366 887,87	7 110 000,00	5 650 036,85
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement		34 830,91	1 366 000,00	1 368 814,89
Economie circulaire - Déchets	860 000,00	7 077 833,26	584 000,00	1 105 118,62
Forêt - Bois	6 984 241,00	4 338 780,77	920 000,00	995 172,97
Montagne			40 000,00	52 625,00
Numérique	7 256 917,00	27 939 668,49	2 126 734,00	2 285 627,29
Mobilités	16 140 000,00	12 540 000,00	383 924 978,00	451 638 725,40
Infrastructures de transport	121 575 689,00	127 992 920,37	1 467 500,00	1 778 260,50

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)

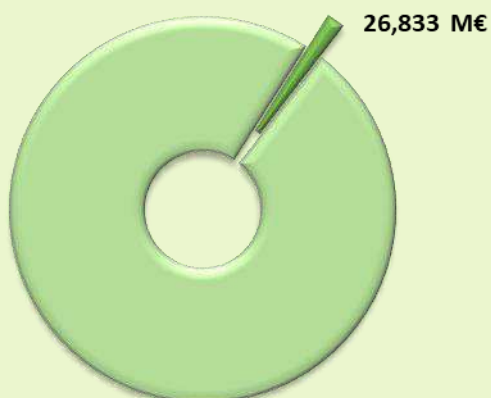


2.1. Transition énergétique

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La feuille de route pour la transition énergétique a été adoptée en assemblée plénière de juin 2022. Cette feuille de route mobilise l'ensemble des politiques de la Région pour élaborer des propositions et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la transition énergétique. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)

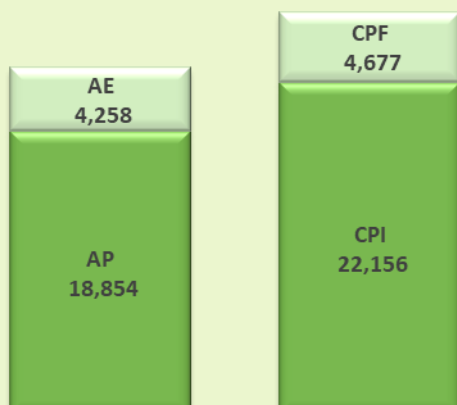


Les actions proposées en 2022 feront l'objet d'un bilan au 31 décembre 2023. Ce bilan sera présenté aux élus en 2024 et la feuille de route sera de nouveau révisée d'ici la fin de l'année 2024, pour la période 2025-2028.

En matière d'efficacité énergétique, il est proposé de poursuivre les actions Effilogis en 2024 à la fois en matière de copropriétés, d'habitat social (bailleurs sociaux) et de bâtiments tertiaires (collectivités / associations). En effet, l'évaluation conduite en 2022 a identifié la pertinence des dispositifs sur le fond et appelle peu d'évolutions majeures sur les cibles collectivités / associations et bailleurs sociaux.

Les évolutions proposées portent notamment sur les modalités financières et les bénéficiaires / usages éligibles pour les collectivités, afin de limiter l'explosion budgétaire dans un contexte tendu. Sur le plan technique, l'évolution la plus sensible est la prise en compte partielle du nouveau label « BBC rénovation résidentiel 2024 », applicable au 1^{er} janvier 2024. Des évolutions mineures concernent l'accompagnement des copropriétés pour ajuster les dispositifs régionaux aux évolutions nationales notamment.

Budget 2024 (en M€)



Pour les maisons individuelles, les dispositifs nationaux finalement applicables en 2024 ont été annoncés à l'automne 2023. Les choix de l'Etat rendent impossible le maintien de dispositifs régionaux efficaces et lisibles, visant le niveau BBC rénovation (dispositifs d'aides Anah assis sur des sauts d'étiquettes énergétiques, fort écrêtement des aides limitant les cumuls, audit énergétique obligatoire intégré à la prestation Mon Accompagnateur Rénov' qui ne comprend pas de volet technique). Le service public France Rénov' est en revanche maintenu à l'identique en 2024 du fait de la prolongation du programme SARE qui le co-finance avec la Région par des Certificats d'Economie d'Energie. La stratégie nationale pour 2025 pour la pérennité du service public n'est pas encore établie.

La démarche Eco-conditionnalité transversale « bâtiment » vise à créer un socle commun de performance énergétique pour une éco-conditionnalité des aides de la Région aux bâtiments, en cohérence avec la feuille de route de transition énergétique. Elle s'est concrétisée en 2019 par l'inscription d'une éco-conditionnalité (BBC) au règlement budgétaire et financier de la Région. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés de la Région a alors été opérée. Sur la base des conclusions de l'évaluation rendues au 1^{er} trimestre 2022, cette action a été renforcée avec son inscription au titre des Projets d'Ambition Régionaux avec l'objectif de la finalisation de l'application de la conditionnalité BBC à toutes les aides de la Région aux bâtiments et de son élargissement à d'autres thématiques environnementales ou foncières notamment.

En 2024, l'éco-conditionnalité des aides de la Région au bâtiment et équipement sera étendue sur les thèmes de l'eau, des déchets de chantier, de la biodiversité et de la sobriété foncière. Ces éco-conditionnalités devront s'appliquer également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage.

Le soutien des EnR se poursuit avec un renforcement de l'ingénierie, et une communication valorisant ces moyens de production et notamment les projets EnR citoyens et d'intérêt territorial. Les moyens d'investissement permettront de soutenir le développement des réseaux de chaleur, la filière bois énergie, la méthanisation agricole et territoriale, l'hydroélectricité, et le solaire thermique notamment. Des bonus EnR sont également proposés dans le cadre du programme de rénovation thermique des bâtiments Effilogis.

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 l'efficacité énergétique des bâtiments, les bâtiments démonstrateurs, les équipements de production d'énergies renouvelables, les équipements de conversion de vecteurs d'énergie et l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programmes 1999P023 / 75P04 – Efficacité énergétique et 7149AA / 71P08 – Centre de ressources

La politique « efficacité énergétique et bâtiment » de la Région se poursuit en 2024 inscrivant la précarité énergétique comme priorité et portant un effort substantiel en matière de rénovation performante du parc bâti.

Celui-ci constitue en effet le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le programme régional Effilogis contribue ainsi à structurer le marché de la rénovation des bâtiments au niveau « bâtiment basse consommation » (BBC), compatible avec le « facteur 4 » (division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).

S'agissant du logement social et des collectivités, Effilogis comprend un volet d'incitations financières via des subventions aux opérations (aides aux audits énergétiques, aides aux études, aides aux travaux) mais également un volet d'ingénierie technique au bénéfice des porteurs de projets (expertise et ingénierie technique par des bureaux d'études mandatés par la Région, avis sur les projets par un comité technique), ainsi qu'un volet sur les professionnels du bâtiment, pour leur montée en compétence en partenariat avec le Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté, centre de ressources régional.

Effilogis est originellement focalisé sur l'énergie, mais vise désormais le développement des matériaux biosourcés (matières d'origines végétales ou animales, sources de filières locales, telles que le bois, chanvre, paille, cellulose). La Région poursuit également à travers Effilogis le bonus dédié aux démarches de prévention et réemploi des déchets du BTP.

Pour la cible des copropriétés, l'action régionale se concentre sur l'amont des projets en soutenant la réalisation d'audits et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets visant le niveau BBC. Les conditions techniques et financières sont détaillées pour le grand public sur le site : www.effilogis.fr.

En maisons individuelles, la politique régionale historique est fortement impactée par les choix de l'Etat qui a décidé de prendre la main sur les dispositifs d'aides directes à l'accompagnement et aux travaux. La Région concentre désormais son action sur l'offre professionnelle, insuffisante pour faire face aux besoins actuels et futurs en matière de rénovation énergétique performante, et sur le maintien du service public d'information et conseil qui assure une couverture régionale intégrale.

Actions sur le volet technique : soutien aux études et travaux de rénovation BBC

Le programme Effilogis s'adresse à quatre cibles : logement social, collectivités et associations (tertiaire), et copropriétés. Les dispositifs opérationnels sont actualisés comme chaque année.

En termes de bilan, le succès a de nouveau été au rendez-vous en 2023 :

- Effilogis a soutenu la rénovation de plus de 2000 logements sociaux en phase travaux,
- environ 150 demandes concernant des études, programmes et travaux en vue de la rénovation de bâtiments tertiaires et associatifs, ont aussi été traitées,
- 84 projets de rénovations globales et par étapes en maisons individuelles (public aux revenus très modestes) ont été soutenus,
- 50 aides ont enfin été attribuées à des copropriétés (43 audits) concernant 1376 logements.

En 2024, un nouveau marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme sera notifié pour prendre la suite du marché qui se termine. Il comprendra toujours un volet dédié à l'expertise technique des projets (en amont des décisions d'aides du conseil régional pour assurer la qualité énergétique ou biosourcée des projets) et un volet dédié au contrôle (au moment du versement du solde de la subvention). Le volet dédié à l'accompagnement est renforcé via un lot *ad hoc*, notamment pour les petites collectivités, conformément aux conclusions de l'évaluation.

S'agissant des dispositifs 2024 :

Effilogis - habitat social : « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » 2024

Pour les bailleurs sociaux, la rénovation BBC est une source d'économie financière durable qui se traduit par une baisse des charges pour les locataires. Elle contribue aussi à l'attractivité, la valorisation et la pérennité du patrimoine des bailleurs. L'impact énergétique est significatif sur les projets (facteur 5 atteint selon les études thermiques) et sur la contribution aux objectifs globaux REPOS (2000 logements en moyenne rénovés annuellement pour 4500 logements à traiter par an sur cette cible). La synergie avec le FEDER contribue à la réussite du dispositif.

Les opérations éligibles concernent les projets de bailleurs sociaux publics et bailleurs privés conventionnés en phases études ou travaux. Le niveau d'exigence « Performance » (supérieur à BBC) est supprimé et un ajustement à la baisse des plafonds d'aides est opéré (A noter que les aides FEDER ont été revues à la hausse dans la nouvelle programmation).

Effilogis - collectivités : « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » 2024

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases études ou travaux. Les aides restent conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés pour les menuiseries bois ou bois-aluminium. Pour éviter l'inflation budgétaire devant le succès du programme, l'éligibilité est resserrée aux collectivités de moins de 40 000 habitants, les taux d'aides pour les travaux sont ajustés (20 % au lieu de 30 % pour le taux de base) ainsi que certains plafonds (plafond dédié aux biosourcés ramené à 120 K€ au lieu de 150 K€), les bonifications « Performance » et « bois-énergie » sont supprimées pour les travaux, les opérations de rénovations visant des activités économiques (hôtels, restaurants, commerces, gîtes,...) ne sont plus éligibles.

Effilogis : « Aides à la décision – audit » 2024

Il est proposé de reconduire des aides aux audits pour les collectivités, associations et bailleurs sociaux, en maintenant un taux d'aide bonifié en cas de recours au dispositif d'accompagnement CEP (conseillers en énergie partagés) financé par l'ADEME.

Effilogis – copropriétés : « Audits et AMO pour copropriétés dans le cadre de rénovations à basse consommation d'énergie » 2024

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets pour la cible des copropriétés. Elle comporte une animation régionale, un service web à destination de l'accompagnement des projets (plateforme CoachCopro®), le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire (RI 31.19) et depuis 2019 le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC (RI 31.20). Quelques adaptations « techniques » sont proposées pour 2024.

Effilogis – maison individuelle

L'objectif du service public Effilogis – maison individuelle était de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles (65 % de l'habitat privé en Bourgogne-Franche-Comté). Les principes de sa création ont été adoptés en décembre 2017.

Suite à la loi dite « Climat et résilience » promulguée en août 2021, l'Etat met en place des évolutions fortes notamment sur trois points impactant directement et fortement la politique régionale :

- un accès pour les ménages aux aides nationales MaPrimRénov' dédiées aux travaux de rénovation énergétique « performante », conditionné à la réalisation d'un audit incitatif,
- une application effective en 2024 des « Accompagnateurs Rénov' », obligatoire pour les projets de rénovation énergétique « performante », qui reprennent en partie des missions réalisées aujourd'hui par les conseillers France Rénov' (volet financier) mais peu de missions techniques, malgré les besoins dont font part les ménages qui conduisent des projets ambitieux de rénovation, sur ce sujet,
- une revalorisation significative des aides de l'Anah aux ménages, élargie à tout type de revenus, avec un écrêtement laissant par ailleurs peu de place dans les faits à un cofinancement régional efficient et dont le niveau est lié au nombre de saut d'étiquettes énergétiques réalisés.

L'articulation d'aides régionales Effilogis visant le niveau du nouveau label « BBC rénovation résidentiel 2024 », qui reste pour autant le seul niveau envisageable au regard des objectifs climatiques, avec les aides nationales est rendue quasi impossible. Les dispositifs dédiés au public très modeste se sont éteints le 31 décembre 2023.

Ainsi le parcours du service Effilogis – maison individuelle, intégré désormais au réseau national France Rénov', comprendra en 2024 essentiellement :

- l'information et le conseil aux ménages,
- la feuille de route financière établie après la réalisation d'un audit énergétique,
- un appui en tiers de confiance tout au long du parcours.

Actions sur le volet « Financements »

La caisse d'avance mise en place et renforcée avec le PAIR a connu un grand succès. Un nouveau marché public a été lancé au second trimestre 2023 pour assurer la continuité de l'offre.

Son intérêt est mis en évidence par l'ensemble des acteurs comme un atout indéniable. Toutefois, avec l'arrêt des aides directes régionales aux travaux des ménages en 2024, du fait de l'évolution des dispositifs nationaux, son maintien devient impossible, sans lien direct avec la mise en œuvre d'Effilogis – maison individuelle. Les derniers dossiers seront ainsi engagés en 2024.

Dans le cadre de la nécessaire redéfinition de la politique régionale en matière de rénovation d'habitat privé, des réflexions seront conduites en 2024 pour voir dans quelle mesure une caisse d'avance régionale pourrait être mise en place à destination des copropriétés, avec l'appui éventuel de collectivités infra-régionales.

Actions sur le volet « Professionnels »

Sur le volet « Professionnels », les missions du centre de ressources régional du bâtiment durable, à savoir le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, portent toujours en 2024 sur l'accompagnement de la politique régionale en matière de formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service prioritairement des professionnels du bâtiment, mais également des formateurs et apprenants des métiers du bâtiment, des acteurs de la recherche et de l'enseignement ou des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté animera notamment les plateaux techniques au sein des lycées, dédiés à la formation initiale et continue des professionnels et demandeurs d'emploi, en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables financés par la Région, l'ADEME s'étant retirée du dispositif. D'autres actions structurantes se poursuivent en 2024 telles que les missions d'appui à la Région pour la mobilisation et le maintien de la qualité de l'action des professionnels de la conception, ou l'animation régionale « biosourcés ». L'action en matière de réemploi des matériaux sera poursuivie, en lien avec l'action de la Région (dans le cadre de la politique de l'environnement) en la matière.

Par ailleurs, au vu des orientations nationales, le choix de réorienter la politique régionale en matière de rénovation performante de l'habitat privé autour de la structuration de l'offre professionnelle s'impose et pourra être mis pleinement en œuvre en 2025 à l'issue du SARE. Il s'agit d'une orientation forte, ambitieuse et indispensable au regard des enjeux pour la Région, qui nécessitera un travail transversal courant 2024, induisant d'éventuels engagements budgétaires à partir de 2025.

Actions sur le volet « Territoires »

Le volet « Territoires » porte sur l'engagement de collectivités partenaires aux côtés de la Région pour la mise en œuvre du service public Effilogis – maison individuelle.

L'expérimentation lancée en 2018 dans ce cadre tient compte des choix opérés par l'Etat en matière de rénovation énergétique et de son financement, du fait de son impact direct et fort sur les dispositifs régionaux et locaux.

Compte tenu de l'enjeu financier, la Région a ainsi fait le choix en 2020 de s'engager dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) financé par des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en devenant porteur associé unique pour la Bourgogne-Franche-Comté, malgré la complexité administrative et technique engendrée. 2024 sera la dernière année de mise en œuvre opérationnelle de ce programme sur la région, après sa prolongation d'un an.

De ce fait, la Région continue en 2024 de prendre en charge quasi seule le financement du service public d'information – conseil délivré par les Espaces Conseil France Rénov', dans leur ensemble, et par les PTRE (Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique) portées par les territoires partenaires, en contrepartie de recettes sous forme de CEE. Le réseau des Espaces Conseil France Rénov' qui intervient en maisons individuelles comme en copropriétés sera ainsi maintenu à l'identique en 2024.

Au plan local, 6 PTRE restent toujours opérationnelles en 2024 : Pays de Montbéliard agglomération (25), Pays beaunois (21), Dijon métropole (21), la communauté de communes Loue Lison (25), le PETR Mâconnais Sud

Bourgogne (71), la communauté de communes du Jovinien (89). Les deux règlements d'intervention dédiés ont fait l'objet d'ajustements adoptés en commission permanente du 24 novembre 2023.

En complément du financement, la Région poursuit l'animation régionale des réseaux des Espaces Conseil France Rénov' (maisons individuelles et copropriétés) et des animateurs de PTRE, au sein de ses services.

En 2024, selon les choix nationaux opérés pour le financement du service public d'information et de conseil après la fin du SARE à partir de 2025, la Région devra reconstruire sa politique partenariale avec le réseau associatif des Espaces Conseil France Rénov' et les territoires infra. Il est à noter qu'à ce stade le choix de l'Etat est de positionner les EPCI comme maillon principal pour porter et co-financer avec l'Anah le service public d'information – conseil élargi à l'habitat dans son ensemble d'une part et l'accompagnement aux travaux d'autre part, les Régions étant ciblées principalement sur le rôle de coordination stratégique.

Programmes 7546CPB / 75P02 – Politiques de l'énergie, 7546AA / 75P01 – Politiques de l'énergie et 75P06PG – Méthanisation contrepartie FEADER

Le programme « Politique de l'Energie » soutient le développement des énergies renouvelables (EnR) et citoyennes et accompagne la démarche de gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES).

En cohérence avec les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (REPOS) la Région soutient le bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables citoyennes avec des dispositifs adaptés.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, le scénario REPOS, adopté en juin 2020 et intégré au SRADDET prévoit, en parallèle d'une réduction par 2 des consommations d'énergie finale (bâtiment, transport, agriculture...), les objectifs suivants :

- multiplier par 17 la puissance du parc photovoltaïque,
- multiplier par 6,1 la production de biogaz,
- multiplier par 4 la mobilisation de biomasse en chaufferies automatiques (mais + 60 % de mobilisation de la biomasse car la part de bois des ménages doit baisser drastiquement au fur et à mesure des rénovations énergétiques),
- multiplier par 4,2 la puissance du parc éolien.

Pour arriver à près de 100 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional en 2050, les énergies renouvelables locales devront représenter 77 % des besoins régionaux, le reste sera importé.

En application des objectifs REPOS / SRADDET et du contrat de plan Etat – Région (CPER), la Région et l'ADEME s'inscrivent dans une démarche partenariale visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'énergies renouvelables.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables portent essentiellement en investissement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent l'importante couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. La Région souhaite encourager la mobilisation citoyenne et les projets à gouvernance locale et citoyenne, qui sont des conditions de réussite de la transition énergétique, en favorisant les retombées économiques et sociales pour le territoire, la qualité et l'acceptabilité des projets.

La convention CPER 2021-2027 avec l'ADEME décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou en synergie avec des crédits européens (FEDER et FEADER pour le bois énergie et la méthanisation).

L'identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables en 2024 demandée par la loi APER dite d'accélération des EnR, va multiplier les projets et participer à la réussite des objectifs régionaux.

En investissement

Le bois énergie et les réseaux de chaleur

Le soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements : pour le développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur à plus de 65 % d'EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) des études doivent identifier les gisements d'économies d'énergie et chiffrer les travaux. Le porteur doit s'engager à réaliser des travaux de rénovation énergétique si le temps de retour est inférieur à 5 ans et à s'approvisionner en plaquettes certifiées PEFC ou équivalent (CBQ+). Suite à l'ouverture en 2022 du PO FEDER 21-27 et en 2023 du LEADER 2023-2027 à l'échelle de la région BFC, les dispositifs régionaux d'aides aux énergies renouvelables ont été adaptés afin d'optimiser la mobilisation des fonds européens sur le bois énergie notamment et la méthanisation.

Ainsi le premier appel à projets FEDER « chaufferies biomasse et réseaux de chaleur » a été ouvert de fin 2022 à fin mai 2023, ce qui a permis de financer 16 projets (pour près de 4 M€) et de diviser par 2 le budget régional consacré aux chaufferies bois en 2023. Des appels à projets FEDER de ce type seront ouverts chaque année. Par ailleurs dans le cadre du programme LEADER 23-27, certains territoires proposent des aides aux projets bois énergie de petite puissance (<100 kW) ou fonctionnant aux granulés de bois. A partir de 2024, pour le bois énergie, la Région limitera donc son intervention :

- aux chaufferies bois fonctionnant aux plaquettes forestières et > 100 kW,
- aux contreparties FEDER nécessaires pour les chaufferies avec réseau de chaleur (< 1200 MWh/an),
- aux extensions et densifications de réseaux de chaleur.

L'ensemble de ces aides au bois énergie seront conformes au nouveau régime d'aide d'Etat qui est modifié pour 2024 dans le cadre du nouveau règlement d'intervention qui sera présenté lors d'une prochaine commission permanente.

Le solaire thermique

Le soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements est poursuivi.

La méthanisation

Le soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements (cogénération et injection) est poursuivi, afin d'orienter les porteurs de projets vers le type de développement souhaité (sécurisation de l'approvisionnement, rayon d'approvisionnement limité, limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), bonne intégration des projets dans leur territoire, gestion des digestats et efficacité énergétique pour les projets en cogénération).

En ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers l'obligation d'achat ou le complément de rémunération. La Région intervient donc plutôt sur l'accompagnement et les études, et notamment dans le cadre de projets citoyens.

La micro-hydroélectricité

Le soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements (hors tarif d'achat H16) est poursuivi.

Le solaire photovoltaïque

Le dispositif est recentré sur les projets citoyens d'autoconsommation collective uniquement, afin de favoriser l'acceptation locale et les retombées économiques.

Les projets EnR citoyens et à gouvernance locale

La Région apporte son soutien aux missions d'appui-conseil liées à la dimension citoyenne du projet. L'implication des citoyens et collectivités locales dans le financement et la gouvernance des projets d'énergies renouvelables est une condition de réussite de la transition énergétique, à travers l'appropriation des projets et leurs retombées économiques et sociales pour le territoire. Dans ces projets, collectivités et citoyens sont impliqués de manière significative dans la gouvernance et le financement des projets et dans la durée.

L'animation et la communication sur le règlement d'intervention 31.05 dédié aux projets citoyens seront renforcées dès début 2024.

Par ailleurs, la Région a fait le choix de s'appuyer sur les SEM énergies renouvelables existantes pour développer les projets d'intérêt territorial. Ainsi la Région est présente au capital de trois SEM locales (Nièvre Energies, Côte-d'Or Energies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne) et de JURASCIC. Les SEM développent des projets ambitieux d'énergies renouvelables souvent électriques. L'ancrage territorial des SEM favorise entre autres une meilleure acceptabilité par la population locale. Par ailleurs, Jurascic procède aux levées de fonds citoyens localement.

En fonctionnement

L'évaluation de la politique EnR régionale menée courant 2022 a confirmé le besoin de renforcer le dispositif d'animation et de communication afin de faciliter le développement des EnR sur le territoire.

Animation

Bois énergie et les réseaux de chaleur

- soutien à l'animation et au renforcement de la structuration de la filière amont : portés par des associations œuvrant au développement de la filière bois (FIBOIS, PRO ETF BFC et URACOFOR), ces chargés de missions, au nombre de 3, accompagnent les propriétaires forestiers ou les entreprises dans leurs projets liés au bois énergie. Cet accompagnement peut aller de l'approvisionnement en bois, la production de combustible de qualité, à l'installation de chaudière biomasse dans les industries du bois ;
- soutien à l'animation EnR « généraliste » : afin de sécuriser les postes d'animateurs et dans un contexte budgétaire complexe, 5 postes d'animateurs financés sur les fonds propres de la Région ont été réorientés vers les fonds européens (FEDER), depuis le 1^{er} janvier 2023. Ces postes s'ajoutent aux 5 postes déjà financés par le FEDER. Cela permet d'assurer un financement pluriannuel aux structures employant les animateurs EnR. Cela représente une enveloppe FEDER d'environ 130 K€.
- ENR&R en entreprise : depuis 2019 une mission d'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) a été confiée à l'Agence Economique Régionale. 2 chargés de missions « ENR&R – Energies renouvelables et de récupération » sont missionnés à l'Agence Economique Régionale afin d'accompagner les entreprises dans la récupération de chaleur fatale ou les énergies renouvelables, pour des bâtiments ou du process. Ces chargés de missions font partie à la fois du réseau des animateurs ENR « généralistes » car ils contribuent au développement des EnR dont le bois énergie et également du Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E) qui accompagne uniquement les entreprises. Les 2 postes sont financés par la Région et l'ADEME via un marché de prestation avec l'AER.

Méthanisation

Cet accompagnement s'est structuré en 2023 pour répondre à une nouvelle demande d'accompagnement des collectivités et pour aider à la concertation en amont des projets. En effet, un contexte nouveau, dont l'obligation de tri à la source des biodéchets et donc de traitement / valorisation (à partir du 1^{er} janvier 2024, loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020) a amené à revoir le dispositif d'accompagnement pour l'ouvrir aux collectivités. Il prend désormais la forme d'un marché de 3 ans (cofinancé par l'Ademe) afin de mieux répondre aux besoins ainsi que couvrir la totalité du territoire et des cibles (agriculteurs et collectivités). Une permanence téléphonique est assurée 2 demi-journées par semaine, un site internet dédié est mis en place depuis fin octobre 2023 et des évènements seront organisés tous les mois. De plus, la base de données existante sera mise à jour dans le cadre de cette mission. Par ailleurs, la Région, avec l'ADEME, dispose d'un marché à bons de commande pour renforcer le dispositif d'accompagnement à la concertation dans les cas complexes ou difficiles afin de remettre du lien sur le territoire et de trouver les bons compromis.

Micro-hydroélectricité

Un animateur dédié au développement de l'hydroélectricité accompagne tous types de porteurs de projets, y compris les particuliers, dans la rénovation ou l'installation de centrales hydroélectriques sur des seuils existants.

Solaire thermique

Au vu de la très faible dynamique, le soutien à l'animation est à renforcer en région.

Energies renouvelables citoyennes

La mobilisation citoyenne est une condition de réussite de la transition énergétique, via l'acceptabilité des projets et les retombées économiques pour le territoire. De septembre 2018 à septembre 2022, le programme Etincelles a favorisé l'émergence de projets, accompagné, structuré et animé l'« écosystème » régional des énergies citoyennes. Au cours des 3 dernières années l'équipe a reçu plus de 150 sollicitations de citoyens et collectivités. Après une année blanche et la concertation des acteurs des EnR citoyennes dont les SEM en 2023, le nouveau programme s'appuie sur :

- le renforcement du programme des Générateurs et leur système de conseil basé sur les modèles citoyens. Ce réseau a été mis en place en 2022 pour accompagner les collectivités dans leurs projets éoliens et photovoltaïques. Les Générateurs seront la porte d'entrée pour les collectivités et les projets citoyens. Les postes sont financés par l'ADEME et les Syndicats d'Energie, le suivi du réseau est fait par l'ADEME en concertation avec la Région ;
- le financement d'un ETP à Energie Partagée, par l'ADEME et la Région, comme centre de ressources et de mise en réseau pour faire monter en compétences les Générateurs et autres acteurs locaux.

Communication positive sur les EnR

Suite au succès de la journée régionale des EnR organisée le 13 décembre 2022 « Collectivités, passez aux EnR sans attendre », une nouvelle édition est prévue fin 2024, copilotée avec l'ADEME pour communiquer auprès des collectivités.

Une campagne « grand public » sur les EnR doit démarrer début 2024 sur les réseaux sociaux, amenant l'utilisateur sur une page du site internet Région dédiée aux EnR, dans la continuité de la journée de 2022 pour déconstruire les préjugés et apporter de l'information et des ressources.

Convention avec les syndicats d'énergie

Une nouvelle convention entre la Région, l'ADEME, l'Etat et l'Alliance des Syndicats d'Energie a été signée le 13 décembre 2022 lors de la journée régionale des EnR. Elle porte sur les questions de transition énergétique au sens large et en particulier sur le portage et le financement des projets. La coordination de ce réseau devra permettre le développement de montages techniques et financiers innovants pour aider au développement des projets, les outils de mutualisation, d'ingénierie et d'optimisation de la dépense publique.

Réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES)

Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME et l'Agence Régionale de la Biodiversité, le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES) afin de donner de l'élan à la transition écologique en région, aux côtés des politiques plus traditionnelles.

2023 a été une année charnière pour le réseau avec le lancement de la Route des POTES, nouvelle offre alternative de tourisme, qui apporte un nouvel essor et une reconnaissance au réseau.

En 2024, le programme d'actions co-construit avec les POTES se déclinera autour de 4 axes :

- le volet « communication – promotion » prendra une dimension plus stratégique avec le lancement d'une « démarche appréciative » pour mettre en lumière les acquis du réseau et définir une stratégie pour démultiplier l'énergie du réseau des POTES ;
- les actions de soutien aux POTES se poursuivront afin de valoriser leurs initiatives, les faire essaimer, et les outiller en tant que porteurs de projets ;
- les thèmes de la sobriété, porté par l'ADEME et de la biodiversité, porté par l'ARB, depuis 2023, sont des sujets clés qui seront approfondis en 2024 ;
- enfin, pour la route des POTES, l'objectif principal sera de la faire connaître afin d'augmenter sa fréquentation.

Programmes 2000P014 / 74P01 – Qualité de l'air et 1999P045 / 75P05 – Etudes, observation et sensibilisation

Ces programmes permettent de conduire les études régionales nécessaires au suivi de l'évolution de la transition énergétique et de la qualité de l'air.

Le programme Qualité de l'air et Etudes, observation et sensibilisation permettra de poursuivre l'animation de l'observatoire climat, air, énergie (ORECA), de décliner territorialement la nouvelle trajectoire de transition énergétique « Vers une région à énergie positive et bas carbone ». L'observatoire alimentera les travaux dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables afin de quantifier les zones d'accélération des EnR que les communes doivent identifier.

Ils permettront également d'élaborer les nouveaux objectifs régionaux dans le cadre de la régionalisation de la PPE nationale.

La Région financera également les équipements de mesures de la qualité de l'air sur la Région

Programme 7547PR / 75P03PR

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs)

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027, 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,176 M€ en fonctionnement et de 5,981 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 1 et 2 de la priorité 3 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 2 du programme IFS, dans le but de favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
7149AA	71P08	Centre de ressources							312 500,00	-10,7%	-10,7%	385 000,00	10,0%	10,0%
2000P014	74P01	Qualité de l'air	50 000,00			25 000,00	-30,6%	-55,4%						
1999P023	75P04	Efficacité énergétique	15 400 000,00	14,8%	-11,6%	9 946 851,65	12,0%	9,9%	2 900 000,00	-27,3%	-24,6%	3 359 165,60	-2,1%	13,7%
1999P045	75P05	Etudes, observation, sensibilisation							105 000,00	5,0%	-58,0%	184 035,10	59,7%	91,8%
7546AA	75P01	Politiques de l'énergie							940 000,00	-12,1%	-3,1%	749 244,41	0,2%	10,4%
7546CPB	75P02	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	2 500 000,00	-44,7%	-0,8%	2 192 289,74	-25,0%	-36,9%						
7547PR	75P03PR	Plan de relance Transition énergétique				9 992 033,42	7,3%	16,0%						
	75P06PG	Méthanisation/Contrepartie FEADER	903 933,54											
TOTAL - Transition énergétique			18 853 933,54	5,1%	-5,4%	22 156 174,81	4,7%	4,5%	4 257 500,00	-22,7%	-21,4%	4 677 445,11	0,7%	14,7%

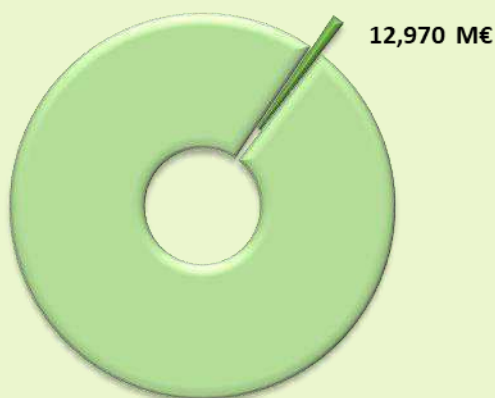
Rappels :

- recours en 2024 au dispositif d'exécution budgétaire avant vote qui aboutit à une diminution technique des AE entre 2023 et 2024 (cf précisions méthodologiques page 4) – Programme 71P08.
- inscription d'une AP de programmation en 2024 au titre des contreparties FEADER (cf page 13) – Programme 75P06PG.

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



2.2. Biodiversité - Eau

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Dans le domaine de la protection et de la reconquête de la biodiversité et des milieux aquatiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté compte 19 réserves naturelles régionales (5000 hectares) et 118 sites Natura 2000 (659 000 hectares). Les actions d'inventaires et de connaissance de la faune et de la flore seront poursuivies dans l'ensemble des sites, afin de mettre en œuvre les actions de gestion les plus appropriées en fonction de l'état de conservation des espèces et des milieux. La restauration de la trame verte et bleue sera mise en œuvre dans le cadre du soutien aux projets de renaturation des milieux (urbains notamment), des travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides et de suppression des obstacles à la continuité écologique, des plantations de haies et de vergers...

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur un important réseau d'acteurs publics et associatifs qui permettent de démultiplier et amplifier les actions en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques au plus près des citoyens et des territoires, en soutenant l'élaboration des projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE), l'animation des contrats de rivière, l'animation du réseau des gestionnaires de milieux aquatiques (RGMA), les actions de sciences participatives ...

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 la préservation et la reconquête de la biodiversité, l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité.

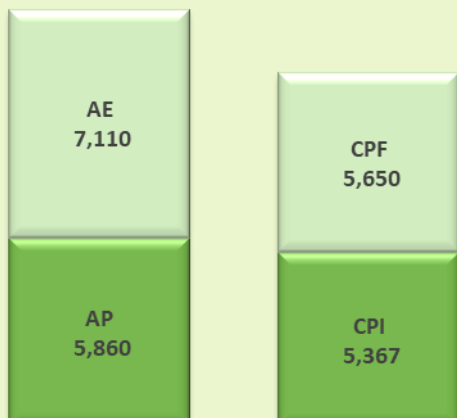
DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1999P085 / 76P07 – Protection de la biodiversité

Le programme Protection de la Biodiversité en 2024 soutiendra :

- la mise en œuvre des plans de gestion des 19 réserves naturelles régionales, qui se caractérisent par des milieux et des espèces remarquables nécessitant un niveau de protection forte. Les objectifs d'augmentation des surfaces d'aires protégées à « protection forte » inscrits par l'Etat dans le cadre de la planification écologique nécessiteront une concertation à l'échelle régionale dans laquelle la Région s'inscrit pleinement ;

Budget 2024 (en M€)



- les programmes d'actions des acteurs associatifs et des collectivités : acquisition foncière en vue de la restauration des milieux, travaux de restauration et de gestion des milieux, inventaires faunistiques et floristiques, soutien aux programmes d'actions des associations, programmes de communication et sensibilisation du public sur les sites...
- la création de vergers de sauvegarde et la plantation de haies et bosquets, qui constituent des abris pour les insectes et la petite faune, et favorisent la rétention de l'eau dans les parcelles. A noter que le programme « vergers de sauvegarde » est ouvert aux habitants du territoire régional ;
- les travaux de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur pour aider les villes et villages confrontés aux effets du dérèglement climatique, en favorisant des solutions fondées sur la nature et la réalisation de corridors écologiques ;
- la poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

Programme 7142AA / 71P05 – Agence régionale de la biodiversité

L'agence régionale de la biodiversité, créée conjointement par l'Office Français de la Biodiversité et par la Région Bourgogne-, porte l'Observatoire Régional de la Biodiversité, dont les données sont mises à disposition des porteurs de projets locaux. Ce sera notamment le cas pour le projet porté par l'EPTB Saône Doubs sur l'axe Saône, pour lequel les données de l'ORB seront mobilisées. En 2024, l'ARB poursuit le programme de médiation liée à la présence du loup avec les exploitants agricoles. La mise en œuvre des actions de la Stratégie Régionale de la Biodiversité sera poursuivie en direction des entreprises (programme Entreprise engagée pour le nature), des territoires (collectivités engagées), de la mobilisation des citoyens pour la protection de la biodiversité.

Programme 7443CPB / 73P01 – Ressource en eau et amélioration des milieux aquatiques

Depuis les années 2020, les territoires de la région subissent une succession de périodes de sécheresse historiques entrecoupées par des périodes de fortes pluviométries, entraînant des crues et des inondations. Les impacts du changement climatique sur les cours d'eau et les milieux aquatiques sont significatifs, et entraînent des tensions sur l'utilisation de la ressource. Le programme soutient les projets suivants :

- Ingénierie et animation des contrats de rivière et contrats en faveur des milieux aquatiques
- Etudes préalables à la restauration des milieux
- Travaux de requalification des milieux et de restauration des continuités écologiques (suppression des seuils, reméandrement, désenrochements...).
- L'élaboration des projets territoriaux de gestion de l'eau, et les études globales portant sur une meilleure gestion territoriale de l'eau dans un contexte de changement climatique sont également soutenus dans le cadre de ce programme.
- La Région est membre des Etablissements Publics de Bassin Loire et Saône-Doubs, et à ce titre, contribue à leur budget de fonctionnement.

Programme 7453CPI / 73P04 – Plan Loire Rhône

Le programme soutient une action spécifique d'animation porté par le GRAIE – Groupe de Recherche, Animation et Information sur l'Eau, investi dans la diffusion de documents techniques scientifiques et de vulgarisation sur les milieux du Rhône et de la Saône.

Programmes 7643AA / 76P06PG – Natura 2000 et 76P09 – NATURA 2000 hors FEADER

Le réseau Natura 2000 en région Bourgogne Franche Comté est constitué d'un ensemble de sites naturels (118 sites et 659 000 hectares) diversifiés, caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats inscrits dans

les directives européennes « Oiseaux » et « habitats ». L'objectif de la politique Natura 2000 est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation, tout en tenant compte des activités humaines (économiques, sociales et culturelles) présentes sur les sites.

Pour cela, la Région soutient :

- L'animation des sites dont la responsabilité est portée par des opérateurs (collectivités, PNR, EPTB) ou par la Région par voie de marchés publics
- Les études et inventaires, les actions de communication et de sensibilisation du public à la conservation des sites
- La révision et l'élaboration des DOCOB (Document d'objectifs) qui exposent les mesures de conservation qui seront mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes
- Le financement des contrats Natura 2000 (hors MAEC), par exemple : les îlots de senescence en faveur de la conservation des espaces forestiers, les retards de fauche, les travaux d'entretien des milieux ouverts, les travaux en faveur des chiroptères...

La Région est également gestionnaire des fonds européens FEADER Natura 2000, qui cofinance une grande partie des actions listées ci-dessus.

Au programme 2024, les actions suivantes sont à souligner :

- Lancement d'un marché pour la mise en œuvre d'un nouveau document d'objectifs sur un périmètre de près de 60.000 hectares dans le Châtillonnais,
- Travaux préparatoires à un éventuel Life Tourbières dans les Vosges, en lien avec un programme similaire en Région Grand Est
- La prise en charge des contrats Natura 2000 dont les dernières années de mise en œuvre n'ont pas pu être financées sur la programmation FEADER 2014-2022

Programme 73P06PG – Protection contre l'érosion des sols (nouveau programme)

La Région, au titre de la gestion des mesures FEADER, gère la mesure « Protection contre l'érosion des sols », qui soutient les travaux de protection des berges des cours d'eau en milieux agricoles (mise en défens - abreuvement - plantations limitant l'érosion des sols, et servant de zone tampon entre milieux aquatiques et zones recevant des intrants) afin de limiter les conséquences des travaux / exploitations agricoles sur les cours d'eau (matières en suspension liées à l'érosion des sols et au piétinement, matières organiques et intrants). Le montant budgétaire correspond à la contrepartie régionale au FEADER.

Programmes 7443CPER / 73P02, 7443PR / 73P03PR, 1999P101 / 73P05, 7642AA / 76P02, 7642CPB / 76P03, 7642CPER / 76P04, 7642PR / 76P05PR, 2013P011 / 76P08

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027, 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

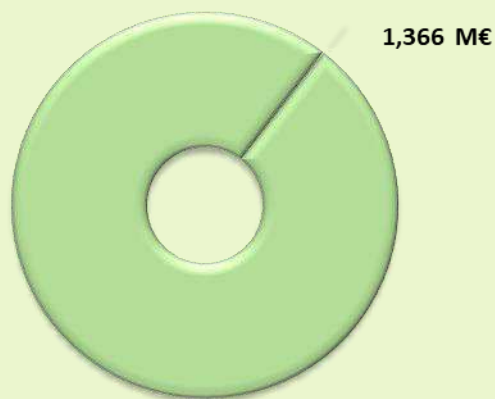
L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,595 M€ en fonctionnement et de 1,154 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 3 de la priorité 3 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 2 du programme IFS afin d'améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes en particulier en milieu urbain et en réduisant toute forme de pollutions.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
7000AA	70P01	Intérêts moratoires							2 000,00	0,0%	0,0%	2 000,00	0,0%	0,0%
7142AA	71P05	Agence régionale de la biodiversité	75 000,00		0,0%	75 000,00		0,0%	345 000,00	0,0%	0,0%	345 000,00	7,0%	7,0%
1999P101	73P05	Gestion globale de l'eau				7 257,13	3,7%	3,7%				24 218,00	101,8%	101,8%
7443CPB	73P01	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	700 000,00	16,7%	16,7%	1 120 881,90	4,8%	29,8%	650 000,00	-3,7%	-3,7%	841 289,60	29,9%	49,9%
7443CPEP	73P02	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques										61 829,37	106,1%	106,1%
7443PR	73P03PR	Plan de relance Eau et milieux aquatiques				31 541,70	-76,9%	-91,9%						
7453CPI	73P04	Plan Loire Rhône							20 000,00			13 000,00	73,3%	73,3%
	73P06PG	Protection contre l'érosion des sols / mesures FEADER	550 000,00			30 000,00								
1999P085	76P07	Protection de la biodiversité	2 650 000,00	0,0%	0,0%	3 594 726,57	-11,9%	19,5%	2 118 000,00	-7,1%	-7,1%	2 341 646,01	2,1%	2,9%
2013P011	76P08	Fonds Régional pour la Biodiversité				4 358,01	-51,6%	-18,6%						
7642AA	76P02	Nature et paysages				25 000,00	-27,8%	-27,8%				36 702,57	83,5%	83,5%
7642CPB	76P03	Nature et paysages										10 088,35	-16,5%	-16,5%
7642CPEP	76P04	Nature et paysages										10 000,00	-29,3%	-29,3%
7642PR	76P05PR	Plan de relance Biodiversité				294 122,56	-71,9%	-71,5%						
7643AA	76P06PG	Natura 2000	1 680 000,00	1580,0%	1580,0%	120 000,00	500,0%	525,0%	2 800 000,00	12,0%	12,0%	1 914 262,95	59,5%	88,9%
	76P09	Natura 2000 hors FEADER	205 000,00			64 000,00			1 175 000,00			50 000,00		
TOTAL - Biodiversité - Eau			5 860 000,00	74,9%	71,1%	5 366 887,87	-16,2%	-1,2%	7 110 000,00	22,6%	22,6%	5 650 036,85	23,9%	32,3%

Rappel : inscription d'AP et AE de programmation en 2024 au titre des contreparties FEADER (cf page 13) – Programmes 73P06PG et 75P06PG.

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)

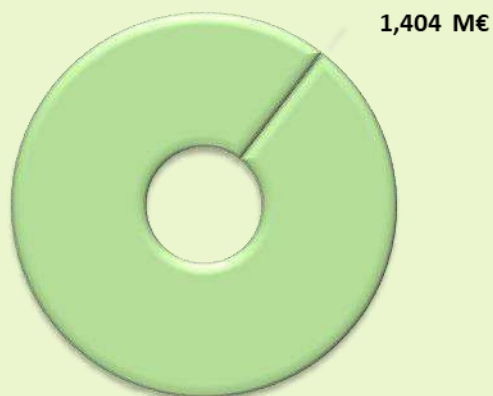


2.3. Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis de nombreuses années une politique de soutien et de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) volontariste, afin d'accompagner la compréhension des enjeux liés à la protection de l'environnement au sens large, et de favoriser le passage à l'acte des acteurs et des citoyens au quotidien.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Les territoires de la Région sont touchés par les impacts du changement climatique et constatent l'effondrement de la biodiversité et la dégradation des milieux, dans les jardins comme en milieux agricoles ou dans les espaces protégés...

L'objectif poursuivi en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable est de toucher et d'embarquer les habitants, toute génération confondue et dans tous les territoires, en utilisant plusieurs canaux et vecteurs de diffusion.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 7141CPB / 71P03 – Education à l'environnement et au développement durable

L'EEDD n'est pas une compétence obligatoire mais la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix d'inscrire l'EEDD dans les priorités de la stratégie de mandat 2021-2028. Les dispositifs de soutien à l'EEDD sont maintenus en 2024 notamment :

- le soutien aux structures de l'EEDD qui vont à la rencontre de tout type de publics pour les sensibiliser ou accompagnent des projets de collectivités, d'associations et d'entreprises ;
- le soutien au réseau régional GRAINE, qui assure l'animation du réseau d'acteurs d'EEDD, gère une base de données d'outils de sensibilisation et un catalogue de formation des professionnels d'EEDD et qui par ailleurs expérimente des concepts pédagogiques novateurs ;

Budget 2024 (en M€)



- le dispositif « Classes Environnement », qui permet d'accueillir des classes dans des centres d'accueils proposant des ateliers pédagogiques sur les thématiques de l'environnement (biodiversité, milieux aquatiques, déchets, énergie).

Ce programme soutient également le programme d'actions de l'association Alterre Bourgogne-Franche-Comté, dont les observatoires déchets et énergie-climat.

Programme 7143AA / 71P06 – Action pour le climat

La Région, fortement impactée par les impacts du changement climatique, a décidé de mettre en œuvre une convention citoyenne pour le climat et la biodiversité et de s'appuyer sur un groupe régional d'expert pour le climat.

La convention citoyenne pour le climat et la biodiversité comprend une quarantaine de citoyens tirés au sort, selon un panel représentatif de la diversité des territoires, de la démographie et des catégories socio-professionnelles. Les travaux de la convention citoyenne sont prévus sur 5 sessions de 2 jours, dont 3 sessions sont prévues en 2024. Les conclusions de la convention seront portées à la connaissance et au débat de l'assemblée plénière de la Région en 2024. Le programme finance la logistique de la convention.

Le groupe régional d'experts pour le climat et la biodiversité, composé d'une quinzaine de scientifiques régionaux, aura pour mission d'éclairer le conseil régional sur les effets attendus du changement climatique à moyen terme et sur les enjeux prioritaires auxquels les politiques régionales devront faire face. Le programme soutient la logistique des réunions du GREBE notamment.

Programme 7148AA / 71P07 – Soutien aux manifestations et colloques

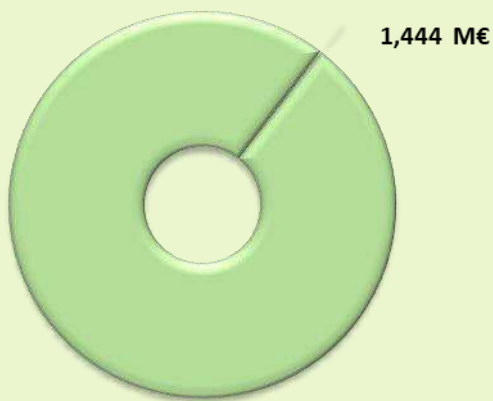
Le programme soutient l'organisation de manifestations et de colloques organisées aux échelles intercommunales, régionales ou nationales en Bourgogne-Franche-Comté, qui permettent de mettre l'accent sur les thématiques en lien avec les politiques environnement, en partageant des connaissances scientifiques vulgarisées et à la portée du plus grand nombre.

Programme 7141PR / 71P04PR

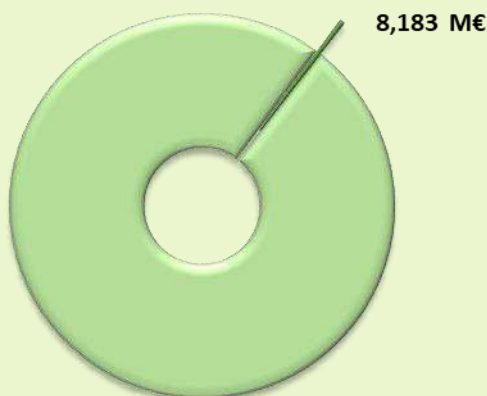
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
7141CPB	71P03	Connaissance et éducation à l'environnement				12 062,53	-84,9%	-86,6%	1 246 000,00	-5,4%	-5,4%	1 242 814,89	0,7%	-15,3%
7141PR	71P04PR	Plan de relance Education à l'environnement				22 768,38	-59,3%	-59,3%						
7143AA	71P06	Actions climat pour Région							80 000,00	-55,6%	-55,6%	80 000,00	-55,6%	-55,6%
7148AA	71P07	Soutien aux manifestations et colloques							40 000,00	0,0%	0,0%	46 000,00	-23,4%	-8,9%
TOTAL - Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable						34 830,91	-74,4%	-76,1%	1 366 000,00	-11,1%	-11,1%	1 368 814,89	-7,5%	-19,7%

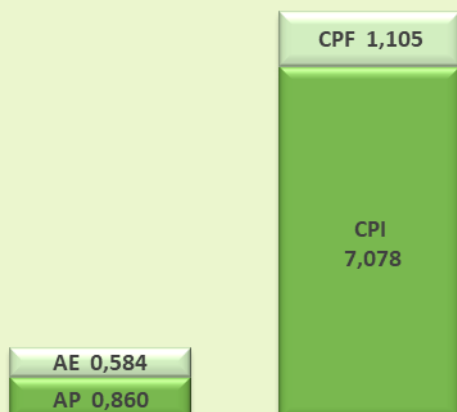
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



2.4. Economie circulaire - Déchets

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La compétence de planification de la gestion et de la prévention des déchets, à l'échelle régionale, est inscrite dans le SRADDET, dont une modification sera présentée au vote de l'assemblée plénière au 1^{er} semestre 2024 afin de prendre en compte la loi « AGECE » (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020.

La prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation matière des déchets sont les priorités portées par la Région, afin de limiter les impacts du traitement des déchets.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 7244AA / 72P01 – Plan de Déchets et Economie Circulaire

Les objectifs du programme « plan de déchets et économie circulaire » sont issus des orientations du SRADDET et de la feuille de route régionale économie circulaire (FREC) adoptée en juin 2020. En 2024, le programme permettra le soutien des actions suivantes :

- animation des réseaux d'acteurs qui œuvrent en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, comme l'association régionale des acteurs du réemploi, le programme VRAC, le programme en faveur des contenants verre ou réutilisables, le réseau en faveur du compostage des biodéchets, le réseau des structures de recyclage / réemploi des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)...
- lancement d'une étude pour améliorer la connaissance (volume, typologie, destination) des déchets produits par les activités économiques du territoire. La connaissance du gisement orientera les actions de prévention et de réemploi, porteur notamment d'activités et d'emplois dans les territoires ;
- poursuite de l'accélérateur à projet, plateforme commune à la Région et à l'ADEME, pour le soutien aux projets en faveur de l'économie circulaire.

Programme 2010P026 / 78P01 – Plan de Protection des Risques Technologiques

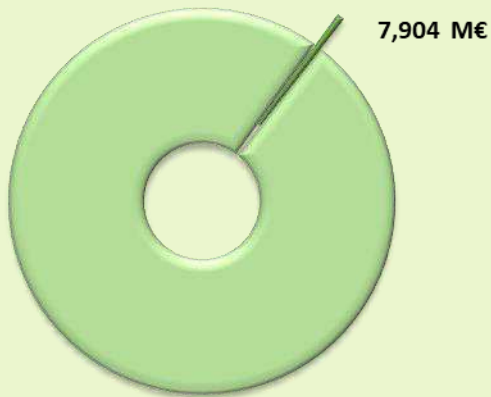
Ce programme finance les travaux liés à la mise en œuvre des mesures réglementaires inscrites dans les plans de protection des risques technologiques. En 2024, le PPRT de la Raffinerie du Midi, porté par Dijon Métropole, verra l'engagement de travaux de démolition des bâtiments situés dans la zone de risque majeur.

Programmes 7244PR / 72P02PR

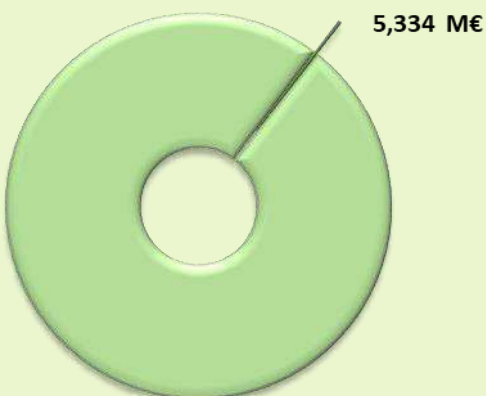
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2010P026	78P01	Plan prévention risques technologiques	60 000,00			67 093,54	-57,0%	-48,5%						
7244AA	72P01	Maîtrise et valorisation des déchets	800 000,00	33,3%	33,3%	1 013 456,77	37,5%	91,3%	584 000,00	-8,0%	-8,0%	1 105 118,62	113,8%	167,9%
7244PR	72P02PR	Plan de relance Plan déchets et économie circulaire				5 997 282,95	-22,6%	70,7%						
TOTAL - Economie circulaire - Déchets			860 000,00	43,3%	43,3%	7 077 833,26	-18,1%	69,6%	584 000,00	-8,0%	-8,0%	1 105 118,62	113,8%	167,9%

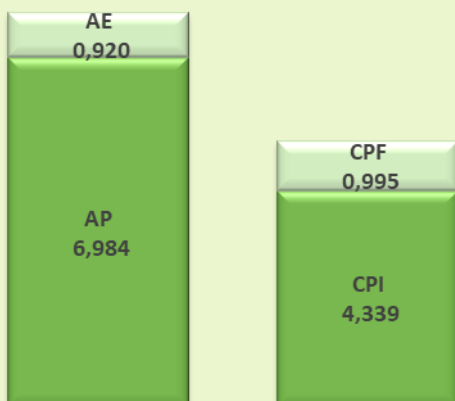
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



2.5. Forêt - Bois

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11 % de la forêt française), et la forêt y occupe 37 % du territoire régional (contre 28 % au niveau national). Avec seulement 11 % de la surface forestière française, la région produit 13 % de la récolte et 18 % des sciages nationaux, et ses massifs forestiers sont réputés pour la qualité de la ressource : chêne de Bourgogne, douglas du Morvan, sapin et épicéa du Jura. La filière produit environ 1 milliard d'euros de richesse annuelle et emploie plus de 23 500 personnes au total (2,2 % des emplois régionaux).

Rédigé conjointement par la DRAAF et la Région en 2017, après une concertation étroite des acteurs professionnels, le contrat forêt bois 2018-2028 de Bourgogne-Franche-Comté constitue le cadre stratégique fixant les orientations stratégiques de l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028.

Ce contrat soulignait déjà la nécessaire anticipation et l'adaptation aux changements climatiques en forêt et l'importance du soutien aux acteurs de la filière forêt bois dans ce contexte changeant.

L'avenir de la filière forêt-bois mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, sols, ressource en eau, aménités diverses ...) nécessitent toutefois d'amplifier et accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région.

En faisant de la forêt une grande cause régionale, la Région poursuivra ses actions en faveur d'une gestion exemplaire des forêts confrontées à de multiples enjeux et menaces (augmentation des dépérissements forestiers) tout en répondant objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité.

La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation. Elle permet également d'offrir un débouché aux bois scolytés qui, s'ils sont exploités et sciés à temps, ont les mêmes qualités techniques que les bois sains malgré un bleuissement fréquemment observé. Par conséquent, le développement de la construction publique en bois local continuera d'être soutenu en 2024.

Enfin, l'adaptation de la forêt et de la filière forêt bois au changement climatique reste une priorité de la Région. La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur ce sujet seront accompagnés (îlots d'avenir notamment).

La Région conclura par ailleurs en 2024 l'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours pour la mise en place d'une politique publique de préservation des forêts à haute valeur environnementale.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9316AA / 631P14 – Animation filière

La filière forêt-bois est à la fois, un secteur économique caractérisé par une majorité de petites entreprises et par une grande diversité d'acteurs intervenant sur des maillons très différents et pourtant interdépendants. Parvenir à une stratégie d'action partagée par exemple entre les propriétaires de forêt à l'amont et les entreprises de la 2^{ème} transformation (construction bois ...) peut être complexe. La valorisation de la ressource forestière régionale n'est toutefois possible qu'à ce prix.

La filière forêt bois est constituée de nombreux intervenants de l'amont à l'aval mais aussi porteurs d'activités économiques très diversifiées. La définition puis l'animation de stratégies impliquant tous les maillons de la filière nécessitent un pilotage structuré par Fibois.

Le rôle central de l'interprofession est soutenu financièrement par la Région.

Ce programme vise plus largement à accompagner :

- les démarches (études, animations, actions collectives) visant à renforcer la compétitivité des filières régionales,
- les programmes visant à l'échelle d'un territoire (généralement un massif forestier) à optimiser l'exploitation dans des contextes fonciers qui peuvent être très divers et avec un objectif de prise en compte de la multifonctionnalité forestière.

L'analyse des crises climatique et sanitaire qui impactent particulièrement le patrimoine forestier régional ainsi que la recherche de dispositifs d'adaptation ou de lutte constituent désormais un objectif supplémentaire et prioritaire de ce programme.

Programme 9320AA / 631P17 – Modernisation des entreprises du bois

Des entreprises de travaux forestiers aux scieries, la filière forêt-bois amont est un des rares tissus économiques encore actifs dans le monde rural. La petite taille très majoritaire de ces acteurs ainsi que leur dispersion territoriale sont toutefois un frein à leur compétitivité.

Des appuis financiers spécifiques aux investissements indispensables à la modernisation de l'outil de production ont été mis en place par la Région et étaient pour la plupart, intégrés dans les programmes de développement rural pour bénéficier de cofinancements Région / Feader.

A la suite des réflexions portées sur le formalisme administratif des subventions portant sur les petits investissements, la Région a décidé de ne pas mobiliser de Feader au titre du plan stratégique national mais de financer sur ses propres crédits les investissements dans les entreprises de travaux forestiers et scieries.

Programme 9321AA / 631P18 – Gestion forestière exemplaire

Si le changement climatique conduit à s'interroger sur les modalités de gestion forestière à appliquer, plusieurs recommandations dans l'adaptation des plantations sont dès à présent de nature à renforcer la résilience des forêts, la prise en compte des enjeux environnementaux tout en préservant une productivité suffisante.

Plusieurs règlements d'intervention (conversion forestière, futaie irrégulière, stratégies locales de développement forestier ...) sont de nature à accompagner de telles évolutions.

Depuis juin 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et au sein d'un réseau régional d'îlots d'avenir de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques. En juillet 2022, le dispositif a été élargi aux plantations mélangées expérimentales permettant de tester plusieurs essences à la fois, là où les îlots d'avenir ne comprennent qu'une seule essence. Ces types d'actions sont ainsi poursuivis au titre de l'exercice 2024.

Programme 9322AA / 631P19 – Constructions publiques en bois local

La construction bois est aujourd'hui un secteur très dynamique notamment dans l'habitat individuel. Il reste moins présent dans la construction publique ou privée à usage tertiaire.

Si le bois est d'origine locale, il permet de conserver une part importante de la plus-value économique sur le territoire et de consolider la filière forêt-bois régionale.

L'utilisation du bois permet en outre de favoriser un bilan carbone associant efficacité énergétique (à condition de respecter certaines règles de mise en œuvre) et stockage de carbone.

Enfin, la valorisation du matériau bois d'origine locale constitue un support de qualité pour des actions de sensibilisation à l'ensemble des enjeux d'une bonne intégration de l'enjeu forêt-bois dans les stratégies de développement local.

La mesure du PAIR dédiée puis le RI voté en 2022 ont démontré tout l'intérêt d'un tel dispositif pour inciter les maîtres d'ouvrages publics à l'utilisation de bois local en construction. Cette politique reprendra au titre de la politique forestière régionale en 2024.

Programme 631P25PG – Dessertes Forestières

Ce programme budgétaire concerne les contreparties régionales mobilisant du Feader au titre du PSN sur la période 2024-2027 et finance la construction de dessertes forestières et voies communales pour contribuer au développement d'un réseau d'infrastructures permettant une gestion durable des forêts, par la mobilisation des bois et par leur défense contre les incendies.

2024 marquera la première année de mise en œuvre de cette mesure. L'intervention soutiendra principalement les travaux, la création ou la modernisation de dessertes forestières dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle des forêts : dessertes et aménagements connexes tels que plateformes logistiques, infrastructures d'extraction alternative du bois, aires de stockage, voies communales impactées par l'exploitation forestière, etc.

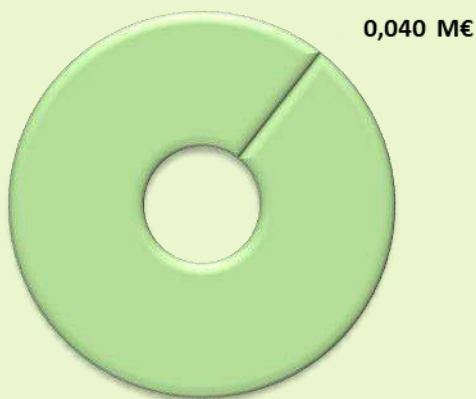
Programme 9326PR / 631P23PR – Plan de relance Forêt Bois

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

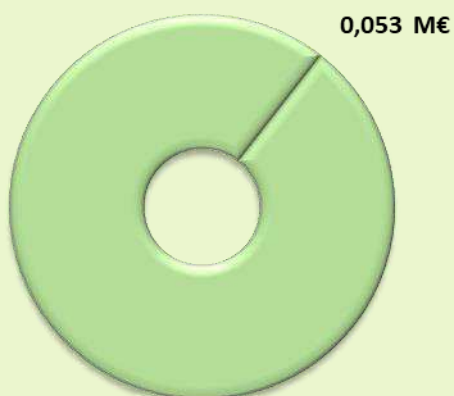
Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
9316AA	631P14	Animation filière							920 000,00	-8,0%	-14,8%	995 172,97	-14,7%	-19,7%
9320AA	631P17	Modernisation des entreprises du bois	1 000 000,00	900,0%	129,4%	1 165 823,54	30,5%	-0,5%						
9321AA	631P18	Gestion forestière exemplaire	400 000,00	-20,0%	14,8%	447 994,89	-25,8%	32,4%						
9322AA	631P19	Constructions publiques en bois local	790 000,00	-1,3%	-59,1%	1 179 155,08	478,5%	563,3%						
9326PR	631P23PR	Plan de relance Forêt Bois				1 485 878,26	-29,0%	-29,0%						
	631P25PG	Dessertes forestières	4 794 241,00			59 929,00								
TOTAL - Forêt - Bois			6 984 241,00	398,9%	157,0%	4 338 780,77	14,4%	14,8%	920 000,00	-8,0%	-14,8%	995 172,97	-14,7%	-19,7%

Rappel : inscription d'une AP de programmation en 2024 au titre des contreparties FEADER (cf page 13) – Programme 631P25PG.

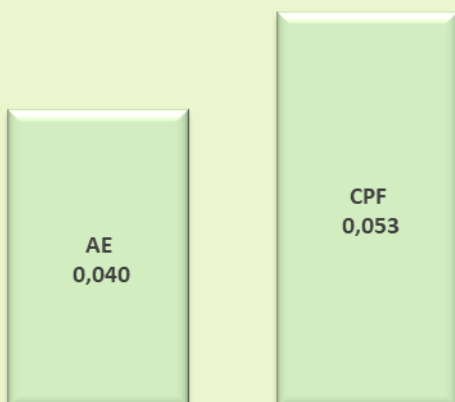
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



2.6. Montagne

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La loi de modernisation, d'aménagement et de protection de la montagne du 28 décembre 2016, actualisant la loi de 1985, a confirmé et renforcé les outils de concertation et de programmation existants (comité de massif, schéma de massif...) et la présence des régions (conseil national de la montagne...).

La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux CPIER de massifs constitue une prise en compte concrète des spécificités montagne de la région, et une illustration du principe de différenciation de l'action régionale sur le territoire.

Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les régions, auxquels les départements prennent part, ces conventions interrégionales de massif (CPIER) encouragent un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités), l'adaptation au changement climatique et la préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux Massifs permettent ainsi la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois.

Au total et sur l'intégralité des massifs auxquels la région BFC est rattachée (Jura, Vosges, Massif central), la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser plus de 350 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 64 M€ de crédits européens. Ce montant inclut 150 M€ sur 2021-2022 au titre du Plan Avenir Montagne (PAM) cofinancé entre Etat et Régions dans sa partie investissement.

La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 s'élève à plus de 34 M€ en incluant le PAM, permettant d'accentuer l'effet levier dans l'accompagnement de nos politiques publiques sur ces territoires.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 5340AA / 54P16 – Coopération interrégionale

Ce programme permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de couvrir ses engagements partenariaux en matière d'animation des CPIER : fonctionnement du GIP Massif central (autorité de gestion du FEDER 2014-2020) d'une part, mise en visibilité des nouvelles contractualisations CPIER 2021-2027 au bénéfice des porteurs de projets d'autre part.

En complément de cette fonction d'animation, le financement des études et actions interrégionales ainsi que le financement des projets sectoriels de massifs trouvent légitimité à être rattachés aux programmes portés dans les directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

* * *

Fonds européens

Programme 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,027 M€ en fonctionnement et de 0,079 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 2 de la priorité 5 des fonds européens FEDER - Massif du Jura.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
5340AA	54P16	Coopération interrégionale							40 000,00	-27,3%	-53,2%	52 625,00	-20,7%	92,5%
TOTAL - Montagne									40 000,00	-27,3%	-53,2%	52 625,00	-20,7%	92,5%

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



2.7. Numérique

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

D'une manière générale, la fin des engagements sur le très haut débit, la fin de l'exécution des contrats métropolitains ont conduit depuis 2022 à une forte réduction du niveau global des autorisations pluriannuelles et des crédits de paiement.

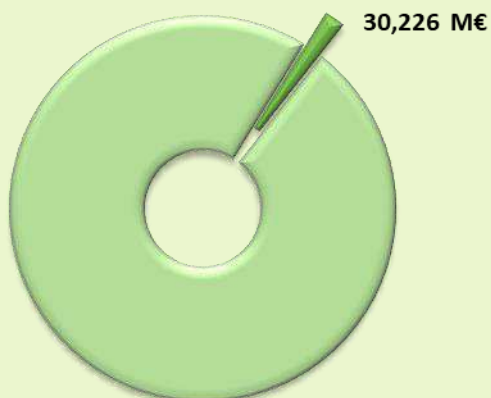
L'année 2024 sera consacrée :

- à l'extension du groupe fermé d'utilisateurs (GFU) Région sur l'année en 2024 afin de poursuivre le raccordement d'une cinquantaine de sites Région sur les territoires de Mâcon, de Dôle, de la Nièvre, du Territoire de Belfort , de l'Yonne (Sens, Joigny, Tonnerre) et en Côte-d'Or (Montbard, Semur, Dijon). Il permettra de raccorder ses établissements et ses lycées sur un réseau indépendant afin d'en améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits, de sécuriser les échanges, de diminuer les charges de fonctionnement et d'accélérer les usages numériques. L'extension se poursuivra par la mise en place notamment d'IRU pour les zones ciblées. Une étude de préfiguration d'un data center régional et/ou d'un cloud souverain régional sera lancée ;
- à la poursuite de la mise en œuvre de la politique publique des usages numériques Bourgogne-Franche-Comté (PPUN-BFC), avec le rétablissement des règlements d'interventions « Territoires Intelligents et Durables » et « Fonds en faveur du développement des usages numériques » afin que la Région poursuive son accélération de la transformation numérique de son territoire ;
- à la mise en place d'une stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle, matière première et première matière du numérique, dont l'enjeu est majeur pour l'institution régionale mais aussi pour ses partenaires publics et privés ;
- à la mise en place d'une démarche de numérique responsable, et au développement de l'inclusion numérique.

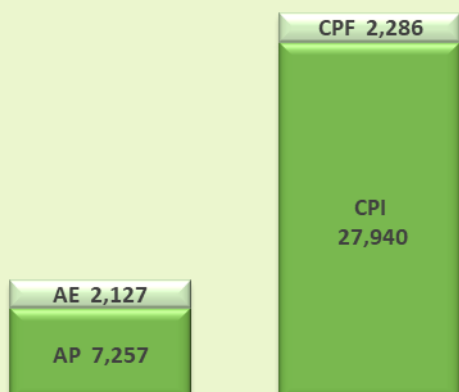
* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 la transformation numérique des entreprises, l'e-tourisme, l'e-culture, l'e-santé (projets médico-sociaux, médico-sanitaires bien-vieillir), l'e-administration et l'e-citoyen, l'e-inclusion, l'e-orientation ainsi que les villes et villages intelligents.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 5600AA / 57P01 – Usages innovants et transformation numérique BFC

En fonctionnement, ce programme couvre différentes actions :

- l'animation de l'écosystème numérique par la Région avec l'organisation d'animations et d'évènements pour accompagner le développement d'une culture numérique sur le territoire ;
- la partie « Usages innovants BFC » qui permet le déploiement d'animateurs numériques sur une maille territoriale de Pays (4 à 5) et le développement d'animations usages innovants du numérique (étude, actions évènements,...) ;
- la cotisation annuelle de l'ARNIA ;
- les actions qui concourent à la transformation numérique de la collectivité (numérique responsable, expérimentations...).

Par ailleurs, la Région Bourgogne-Franche-Comté a répondu à un appel à projets Territoire Intelligent et Durable lancé par la direction générale des entreprises (DGE) en 2022 et opéré par la Banque des territoires. Elle l'a fait en consortium avec une entreprise privée, Upciti et une entité publique l'ARNia. La Région en tant que chef de file coordonne le consortium, assure l'évaluation et déploie pour elle-même un cas d'usage.

L'objet du dossier est de construire et tester une infrastructure régionale de la donnée dénommée DataBFC TID capable de gérer de la donnée froide (donnée d'observation) et de la donnée chaude (donnée temps réel ou du moins issu de capteurs et d'objet connectés). L'objectif est que DataBFC TID puisse être mis à disposition des territoires de Bourgogne-Franche-Comté pour bâtir leur propre projet de territoire intelligent ou qui puisse s'interconnecter avec des plateformes de données locales pour agréger et exploiter certaines données à l'échelle régionale.

La décision de retenir le projet DataBFC TID comme lauréat de l'AAP TID a été prise en juin 2023. Il incombe au coordinateur du consortium de gérer les flux financiers afférents au dossier, c'est-à-dire qu'il sera destinataire de l'aide de la Banque des territoires pour la totalité du projet et devra ensuite, par convention de réversion, ventiler ces versements entre les membres du consortium.

En investissement, cette enveloppe se répartit entre des subventions pour la politique « usages innovants BFC » et « Territoires intelligents ».

Comme en fonctionnement, il incombe au coordinateur du consortium de gérer les flux financiers afférents au dossier territoire intelligent et durable, c'est-à-dire qu'il sera destinataire de l'aide de la Banque des territoires pour la totalité du projet et devra ensuite, par convention de réversion, ventiler ces versements entre les membres du consortium.

Programme 5606AA / 57P06 – Analyse et données territoriales

En fonctionnement, il s'agit de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication pour conduire le projet d'acculturation à la donnée de la collectivité.

En investissement, en 2024, la Région va adopter et lancer sa SRDia (Stratégie Régionale de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle). Pour l'alimenter, il faudra lancer des projets « données », des pilotes qui permettront de tester des premiers cas d'usages. Il faudra donc acquérir des services numériques autour des données et de l'IA.

Il s'agira notamment de permettre l'achat de données et de services d'interconnexion et d'interopérabilité de base de données (API, dataviz, outils d'analyses et d'études...) auprès des organismes producteurs et de

prestataires de services afin notamment de restituer ces données dans des plateformes de supervision ou d'hypervision et tester des nouveaux usages.

Programme 57P11 – BFC CONNECT

En fonctionnement, ce programme permettra de couvrir les dépenses hors SPIC liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau Bourgogne France Comté Connect (ex RCube THD).

En investissement, il s'agira de poursuivre la mise en place d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) permettant de raccorder les lycées et les établissements de la Région à RENATER. Cela représente 150 sites Région à connecter sur 2022 à 2026 mais également d'étendre à d'autres communautés l'accès au GFU comme l'université, les collèges, voire le primaire avec les communes. Une étude a été menée pour étendre le GFU à d'autres communautés comme la santé ou les collectivités territoriales dans le cadre de projets territoires intelligents. Pour ce faire des IRU ou DUI (droit d'usage irrévocable) seront nécessaires pour raccorder les lycées et autres établissements à Bourgogne-Franche-Comté Connect (Nièvre, Yonne, Côte-d'Or, Saône et Loire, Jura, Territoire de Belfort, Doubs). Ces opérations se feront dans le cadre d'achat d'IRU sur 5, 10 ou 15 ans. Le GFU permettra également la mise en place d'un hyperviseur permettant la gestion augmentée et centralisée des incidents ainsi que la surveillance du réseau afin de piloter, anticiper et monitorer tous les flux d'échanges numériques sur le réseau BFC Connect (Energie, Eau, Contrôle d'accès, Surveillance de bâtiments, ...).

Afin de poursuivre l'aménagement numérique de la Région et face aux enjeux liées à la sécurisation des données, à l'optimisation des ressources énergétiques, à la mutualisation des ressources informatiques, il est nécessaire de s'engager dans une démarche d'étude pour définir les conditions de la création d'un datacenter régional pour les acteurs publics. Cette étude chiffrée à 500 000 € permettra de définir le périmètre des besoins de la collectivité régionale et des autres partenaires publics intéressés par la démarche (santé, éducation...), les services envisageables, le modèle économique de l'équipement (tant en investissement qu'en fonctionnement) et son portage juridique.

Enfin, l'article L 2224-2 du CGCT pose le principe d'une interdiction du financement du budget annexe par le budget principal avec certaines exceptions. En effet, au motif que l'investissement nécessaire au déploiement du réseau ne peut pas être couvert par une augmentation des tarifs, il est nécessaire de recourir au versement d'une subvention exceptionnelle de la Région au titre des recettes d'investissement du Budget Annexe pour un montant de 118 000 €.

Programmes 1999P061 / 57P10, 5607AA / 57P08, 5603AA / 57P02, 5603PP / 57P03, 5605AA / 57P05 et 5608PR / 57P09PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027, 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,815 M€ en fonctionnement et de 1,998 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans les priorités 2 et 6 des fonds européens FEDER ainsi que dans les priorités 2 et 4 du programme IFS dans l'optique de tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1999P061	57P10	Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication				1 812 527,73	-58,3%	-46,1%						
5600AA	57P01	Usages innovants et transformation numérique BFC	2 918 917,00	483,8%	94,6%	5 478 304,15	21,7%	70,0%	1 906 734,00	10,2%	10,2%	1 606 940,85	-15,0%	0,0%
5603AA	57P02	Haut débit et très haut débit										121 500,52	-26,2%	65,9%
5603PP	57P03	Haut débit et très haut débit				7 923 571,47	1,1%	-33,2%						
5605AA	57P05	Réseau radio régional - R3		-100,0%	-100,0%	2 094 535,35	-34,1%	-26,9%						
5606AA	57P06	Analyse et données territoriales	40 000,00			30 000,00	-59,4%		20 000,00	0,0%	0,0%	39 371,88	118,7%	329,0%
5607AA	57P08	R Cube BFC										317 814,04	-40,1%	-75,8%
5608PR	57P09PR	Plan de relance 2020 Transformation numérique				8 432 729,79	-33,5%	52,5%						
	57P11	BFC Connect	4 298 000,00			2 168 000,00			200 000,00			200 000,00		
TOTAL - Numérique			7 256 917,00	190,3%	107,3%	27 939 668,49	-14,3%	3,9%	2 126 734,00	-22,7%	-27,9%	2 285 627,29	-12,2%	-23,9%

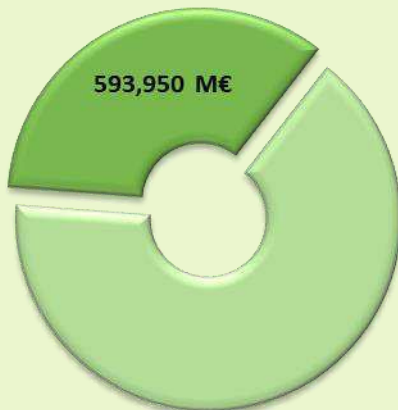
Rappel : recours en 2024 au dispositif d'exécution budgétaire avant vote – Programme 57P01.

Mise en place à compter de 2024 du budget annexe Services d'aménagement numérique, qui aboutit à un transfert de dépenses, du budget principal vers le budget annexe.

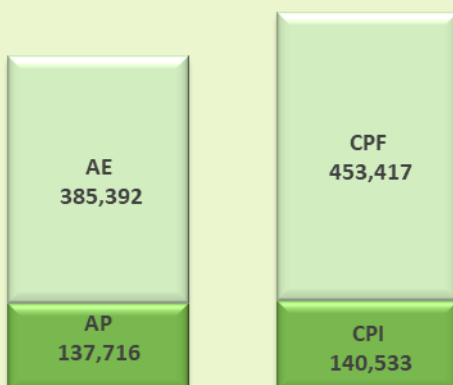
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



2.8. Mobilités et infrastructures

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

2024 confirmera les engagements du plan de mandat en déclinant le volet Mobilités du CPER 2023-2027 pour conforter les infrastructures de transport sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté en sécurisant les axes majeurs du réseau ferroviaire régional, l'accessibilité des gares (nationales et régionales), les projets routiers d'intérêt régionaux et les mobilités alternatives.

La Région poursuivra les investissements nécessaires pour la mise en service d'une station d'avitaillement et de distribution d'Hydrogène à Auxerre. Le verdissement du parc de matériel roulant se poursuivra dans la continuité de 2023 avec le renouvellement des contrats de 186 circuits scolaires (dont 182 situés sur le territoire du Doubs et 2 en Saône et Loire) ainsi que le renouvellement d'une délégation de service public de lignes régulières du réseau routier Mobigo dans le Doubs.

Dans le cadre de la nouvelle convention TER, les nouvelles dispositions contractuelles visent à engager un processus continu d'amélioration et d'adaptation de l'offre ferroviaire permettant un meilleur service rendu aux usagers tout en maîtrisant la contribution d'exploitation. Cette amélioration du service à l'utilisateur s'accompagnera de la poursuite des travaux sur le Mobility as a service (Maas) Mobigo pour proposer des solutions d'achat de titres de transports (ferrés et routiers), l'information voyageurs sur les réseaux régionaux et les réseaux urbains et la centrale d'appels et de réservation des services de transports à la demande.

La Région va poursuivre en 2024 la mise en place des contrats opérationnels de mobilités (COM) avec les EPCI dans le cadre de l'application de la LOM. Ces contrats porteront essentiellement sur le porter à connaissance de l'existant.

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 les mobilités durables urbaines.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Fonctionnement

Programme 8114AA / 82P08 – Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC

A la suite de la renégociation de la convention TER 2023-2032, 2024, l'exploitation 2024 sera marquée par le maintien de l'offre nominale avec :

- des évolutions d'offre sur la partie du nord de l'Yonne avec la refonte de la desserte de Bourgogne Nord accompagnée par des renforts d'offre lors des grands départs (vacances scolaires) ainsi qu'une amélioration de la desserte du samedi soir au nord de Sens ;
- la mise en place de plans de transports de substitution prévisionnels (fermeture lignes Dijon / Nevers, Horlogers, PLM nord, Dijon / Les Laumes, Is-sur-Tille / Dijon, ligne de la Bresse) du fait de travaux conséquents permettant de maintenir un service public continu et de qualité ;
- une revalorisation des tarifs des abonnés et des occasionnels du TER.

En complément des transports express régionaux, la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1,6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice se poursuit sur 2024.

Programmes 8114AA / 82P08 – Exploitation des lignes ferroviaires régionales, 8181AA / 82P12 – Mobilité

Définir un nouveau service public de transport de voyageurs Rail 2026

La loi sur le nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 se traduit donc, pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, par un changement de mode contractuel d'exploitation du service ferroviaire régional de voyageurs au 1^{er} janvier 2027. La Région sera ainsi seule à définir l'offre de transport et la qualité du service public attendu. La renégociation de la convention TER actuelle a abouti à une ouverture à la concurrence progressive par lots à partir de 2027.

Le travail avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage se poursuivra en 2024 afin de négocier avec les candidats d'une part, et la poursuite de la démarche d'autonomie en termes de distribution des titres de transport ferroviaire initiée depuis de nombreuses années, d'autre part.

Programme 1999P065 / 82P02 – Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire

Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

13 des 30 lignes routières TER sont organisées depuis le 1^{er} janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants. Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié. Ces lignes ont fait l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2021, pour une durée de 7 ans.

Programmes 8113AA / 82P07 – Billettique, 8130AA / 81P01 – Lignes routières scolaires BFC, 8140AA / 82P11 – Lignes routières interurbain BFC, 8102AA / 81P02 – Autres dépenses transfert transport

Assurer le transfert des compétences transports scolaires et interurbains des départements et pérenniser l'activité des régies et de la société publique locale

L'année 2024 s'inscrit dans la confirmation des crédits engagés pour la mise en œuvre depuis 2017 des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale. En termes de fonctionnement, les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de DSP, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs.

La hausse des indices, et notamment celui du gazole, conduit à des taux de révision prévisionnels assez élevés sur l'année 2024. La concurrence sur les renouvellements de contrats au cours de l'année 2023 a permis de faire diminuer les coûts de certains circuits, ce qui permet d'afficher un budget stable sur 2024 pour le transport routier.

Ces renouvellements permettent de conforter le verdissement du parc de véhicules et d'adapter l'offre de service sur les territoires tout en nivelant par le haut la qualité de service aux usagers.

Le déploiement de la billettique scolaire 2School est finalisé depuis décembre 2019. Les crédits inscrits permettent son fonctionnement qui comprend la dotation ou le renouvellement des cartes de transport scolaire, la maintenance des équipements et logiciels, l'hébergement des données informatiques et les liaisons GPRS permettant leur transmission. La consolidation de ces données conduit à une meilleure connaissance des usages pour un transport adapté et sécurisé au juste besoin.

Programme 8100AA / 82P03 – Reversement départements transports interurbains et scolaires

Conformément à la loi NOTRe, la Région est depuis le 1^{er} janvier 2017 compétente pour le transport non urbain, et depuis le 1^{er} septembre 2017 compétente pour le transport scolaire. Ce transfert de compétences des Départements à la Région a donné lieu à des flux financiers pour garantir la neutralité du transfert. La différence entre les charges transférées et la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) donne lieu dans certaines situations au versement d'une attribution de compensation financière aux départements.

C'est notamment le cas pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort.

Programmes 8112AA / 82P06 – Promotion et tarification TER, 8113AA / 82P07 – Billettique, 8181AA / 82P12 – Mobilité

Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Système d'information multimodale et centrale d'appels

Disposant désormais du rôle d'autorité organisatrice des transports sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, hors agglomération, la Région a créé en 2018 son réseau régional de transports Mobigo incluant ainsi l'ensemble de la chaîne de mobilité. Deux outils d'information viennent compléter son réseau : un système d'information multimodale et une centrale d'appels.

Le périmètre fonctionnel du SIM (système d'information multimodale) a été étendu afin de disposer d'un outil complet permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage, avant, pendant et après son trajet (ajout d'un calculateur tarifaire, vente de M-ticket, plateforme de covoiturage organisée, gestion de la relation client, ...). Ce SIM constitue un outil régional d'accompagnement et de développement d'une mobilité durable sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté (et territoires limitrophes), au travers d'une plateforme fédératrice, ainsi que de services communs d'intermodalité et des mobilités avec une approche

centrée sur l'utilisateur-voyageur. Le marché subséquent n°1 conclu en 2018 avec l'actuel prestataire arrivant à son terme au 31 janvier 2024, un nouveau marché subséquent n°2 (MS2) a été négocié et sera exécutoire au 1^{er} février 2024.

La centrale d'appels régionale présente un numéro téléphonique unique pour les usagers des différents services intégrés au réseau régional, routier et ferroviaire. Ce dispositif s'inscrit dans la logique de chef de filât de l'intermodalité, portée par la Région, en proposant une mutualisation de l'information afin de fournir une information multimodale sur un trajet de bout en bout.

Mise en place d'un dispositif billettique routier et ferré

Le Mobility as a service (Maas) régional Mobigo construit autour du système d'information multimodal (SIM) s'est enrichi avec une brique supplémentaire billettique qui réunit un ensemble de solutions complémentaires pour faciliter l'accès au réseau pour les voyageurs et par ailleurs analyser les mobilités régionales. Le déploiement du dispositif M-Ticket en 2021 est assuré dans le cadre d'un marché, avec le choix d'une solution interopérable légère passant par l'application Mobigo ou des API (interface de programmation d'application). Ce dispositif billettique s'appuie sur un marché pour le système billettique pour la conception et déploiement du dispositif, ainsi que l'hébergement et la maintenance. Un marché est souscrit pour le rôle de gestionnaire billettique pour l'exploitation commerciale du dispositif. Dans la continuité de l'équipement billettique sur les lignes régulières MOBIGO et afin d'harmoniser le réseau régional, la Région va déployer des pupitres à bord des cars du réseau TER Mobigo en 2024.

Le travail engagé va se poursuivre en 2024 avec la publication des dossiers de consultation des entreprises (DCE) des futurs marchés services aux voyageurs. La publication de ces DCE sera suivie de phases de négociation avec les candidats. Ces marchés permettront à terme l'autonomie de la Région dans la distribution des titres de transport.

Soutien aux EPCI pour donner suite à la loi d'orientation des mobilités

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, la Région s'engage à soutenir les EPCI sur les périmètres des bassins de mobilité. Pour les EPCI ayant pris la compétence, un soutien pourra leur être apporté pour la réalisation d'études en lien avec cette prise de compétence transport et dans l'optique de la rédaction des futurs contrats opérationnels de mobilité.

Les premiers contrats ont été délibérés en 2023. Pour les EPCI n'ayant pas pris la compétence, la Région reste compétente pour financer des actions « socles » telles que le financement de plan de mobilité, de dispositifs de communication pour faire connaître les offres existantes, de service de transport alternatif à la voiture individuelle type location de VAE, etc...

Ticket mobilité

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, le dispositif ticket mobilité se poursuit en 2024. La valeur du ticket mobilité pourra être revalorisée de 30 € à 40 € avec l'accord de l'employeur. Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une réponse à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense et apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

Programme 8120AA / 82P09 – Transports collectifs et modes doux

En 2024, la Région poursuit le financement du fonctionnement du pôle d'échange multimodal de Dijon, ainsi que celui de l'entretien des abris à vélo sur l'ensemble du territoire régional.

Programme 8800AA / 86P01 – Voies navigables et plateformes multimodales

Les crédits 2024 inscrits sur ce programme correspondent à la contribution statutaire annuelle au syndicat mixte du Technoport de Pagny. Cette enveloppe intègre les frais liés aux charges d'emprunts finançant les projets d'investissement du syndicat.

Programme 8810AA / 82P15 – Aviation civile

En 2024, la Région verse les contributions statutaires aux syndicats mixtes d'aérodromes dont elle est membre : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic, Nevers-Fourchambault, Besançon-la-Vèze, Montbéliard-Courcelles.

Investissement

Programme 8111AA / 82P04 – Matériel TER

Concernant les opérations de maintenance des matériels roulants, une enveloppe de 8 M€ est consacrée à la maintenance N3, dite « changement d'organes majeurs », conformément à l'annexe 26 de la convention TER délibérée le 20 octobre 2023 par l'assemblée régionale. Une seconde enveloppe de 300 K€ est prévue pour une phase d'étude relative à la maintenance N4 des 28 matériels AGC restants hors programme industriel.

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, une enveloppe de 1 M€ est positionnée en 2024 pour les travaux d'adaptation des installations de maintenance.

Programme 8120CPB / 85P03 – Transports collectifs et modes doux

En 2024, la Région prévoit d'inscrire les crédits correspondants aux opérations prévues dans le CPER 2023-2027 pour un total de 67,7M€ :

- Travaux phase 2 de la ligne des horlogers : 35,4M€,
- Etude vision stratégique VFCEA : 250 K€,
- Etudes d'opportunité Service Express Régional Métropolitain tous modes : 1 M€,
- Etudes APO régénération de la ligne Paray-le-Monial – Gilly : 1,2 M€,
- Etudes et travaux d'urgence pour les petites lignes : 2 M€,
- Travaux d'urgence sur la ligne Lure-Epinal : 1 M€,
- Etudes concernant la ligne des hirondelles : 500 K€.

Les projets d'accessibilité des quais en gares prévus dans le cadre du CPER se poursuivent en 2024, notamment pour les gares de Chalon-sur-Saône, Nevers, Lure, Tournus et Sens.

Programme 8120PP / 85P04 – Transports collectifs et modes doux

Cette enveloppe 2024 comprend le programme d'investissement en gares au titre de l'année 2024 comme convenu contractuellement pour un montant de 5,2 M€, ainsi que les crédits pour les travaux au titre du renouvellement d'actifs en gares (1 M€).

Programme 8124PP / 85P06 – Schéma directeur accessibilité

La Région poursuit également en 2024 les opérations prévues dans le cadre de l'accessibilité des points d'arrêts routiers conformément au schéma directeur, pour un budget de 800 K€.

Programme 8200PP / 84P02 – Routes

Les propositions budgétaires de ce programme routier correspondent aux opérations inscrites dans le cadre du CPER 2023-2027, pour un total de 36,41 M€ en 2024 :

- RN 57 travaux de la phase 2 sur la portion A36/commune de Devecey,
- RN7 travaux sur la section sud entre St Pierre et Chantenay,
- RN19 travaux entre les communes de Héricourt et Sévenans,
- Contournement sud d'Auxerre, phase 1,
- RN 57 Franchissement sud de Pontarlier,
- Etudes générales et divers.

Programme 8800CPB / 82P14 – Voies navigables et plateformes multimodales

Dans le cadre du CPIER en cours de négociation, une AP de 260 K€ est proposée pour l'aménagement de la plateforme de Pagny en vue du développement de l'activité conteneurs.

Programme 8810AA / 82P15 – Aviation civile

La Région étant membre de six syndicats mixtes d'aérodromes, elle participe à ce titre aux programmes d'investissement de ces structures, pour un montant total 2024 de 427 K€.

Programmes 1999P015 / 84P01, 8111PR / 82P05PR, 8120PR / 85P05PR, 8231AA / 84P07, 8232AA / 84P08

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027, 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,531 M€ en fonctionnement et de 2,026 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 5 des fonds européens FEDER ainsi que la priorité 3 du programme IFS afin de soutenir le développement des réseaux de transport en commun et afin d'améliorer les déplacements, encourager la multimodalité et développer l'interopérabilité des systèmes de transport, apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements sur la zone de coopération.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
8100AA	82P03	Reversement Départements transports interurbains et scolaires							15 714 196,40	0,0%	0,0%	15 714 196,40	0,0%	0,0%
8102AA	81P02	Autres dépenses transfert transport	4 250 000,00			200 000,00		566,7%	50 000,00	0,0%	0,0%	50 000,00	0,0%	400,0%
1999P065	82P02	Exploitation des lignes routières régionales										2 530 000,00	6,3%	24,3%
8112AA	82P06	Promotion et tarification TER							400 000,00	0,0%	0,0%	400 000,00	0,0%	-1,0%
8113AA	82P07	Billettique	790 000,00	92,7%	41,1%	790 000,00	92,7%	11,4%	925 000,00	0,0%	0,0%	1 600 000,00	6,3%	7,2%
8114AA	82P08	Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	10 100 000,00			10 100 000,00			201 253 196,60	-27,8%	-7,5%	243 475 874,00	-18,7%	3,9%
8130AA	81P01	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté							134 701 474,00	-9,8%	-9,8%	150 973 644,00	1,1%	-2,0%
8140AA	82P11	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté							29 606 111,00	6,4%	5,6%	32 379 711,00	16,4%	15,3%
8181AA	82P12	Mobilité	1 000 000,00	0,0%	0,0%	1 450 000,00	-32,6%	116,0%	1 275 000,00	-63,4%	-63,4%	4 515 300,00	3,9%	33,2%
TOTAL - Mobilités			16 140 000,00	1044,7%	934,6%	12 540 000,00	388,9%	786,2%	383 924 978,00	-19,4%	-7,6%	451 638 725,40	-9,9%	2,8%

Rappel : recours en 2024 au dispositif d'exécution budgétaire avant vote qui aboutit à une diminution technique des AE entre 2023 et 2024 (cf précisions méthodologiques page 4) – Programmes 81P01, 82P08, 82P11.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
8111AA	82P04	Matériel TER	9 375 739,00		-84,5%	51 464 961,67	11,6%	-9,6%						
8111PR	82P05PR	Plan de relance Matériel TER				463 000,00	-87,3%	-87,3%						
8120AA	82P09	Transports collectifs et modes doux	300 000,00			2 422 533,07	-49,2%	-48,4%	145 000,00	-72,6%	-84,7%	399 419,50	-30,8%	-3,7%
8120CPB	85P03	Transports collectifs et modes doux	67 752 950,00		465,9%	39 411 582,13	42,0%	49,7%						
8120PP	85P04	Transports collectifs et modes doux	6 250 000,00			6 233 703,24	-32,6%	-27,0%						
8120PR	85P05PR	Plan de relance Transports collectifs et modes doux				275 722,20	-94,7%	-94,0%						
8124PP	85P06	Schéma directeur accessibilité gares	800 000,00	384,8%	107,3%	6 594 603,36	4,1%	98,4%						
1999P015	84P01	Routes nationales				3 594 773,01	40,4%	40,4%						
8200PP	84P02	Routes	36 410 000,00			15 146 839,96	4,4%	7,8%						
8231AA	84P07	Rocade de Beaune				534 633,43	486,4%	262,0%						
8232AA	84P08	Rocade de Sens				584 601,49	-45,2%	36,8%						
8800AA	86P01	Voies navigables et plateformes multimodales							500 000,00	0,0%	0,0%	506 341,00	-1,0%	1,3%
8800CPB	82P14	Voies navigables et plateformes multimodales	260 000,00			100 000,00								
8810AA	82P15	Aviation civile	427 000,00		54,2%	1 165 966,81	-13,6%	-28,1%	822 500,00	-3,2%	14,2%	872 500,00	-2,0%	11,8%
TOTAL - Infrastructures de transport			121 575 689,00	73582,2%	66,1%	127 992 920,37	4,0%	-1,3%	1 467 500,00	-21,9%	-32,2%	1 778 260,50	-10,6%	4,3%

Partie 1 – L'action régionale et les priorités du mandat

Axe 3 – Fraternité – Vivre ensemble

Thématiques	AP 2024	CPI 2024	AE 2024	CPF 2024
AXE 3 - FRATERNITE - VIVRE ENSEMBLE	29 020 155,00	131 651 595,49	38 254 415,00	47 466 093,25
Aménagement du territoire	12 884 000,00	31 032 902,15	7 217 200,00	5 793 643,41
Santé et alimentation	300 000,00	1 686 564,34	518 000,00	567 504,55
Culture	9 506 155,00	11 629 112,19	18 500 215,00	18 915 240,35
Sport	5 560 000,00	8 123 680,32	5 388 000,00	5 363 729,93
Vie associative	450 000,00	474 754,32	2 256 000,00	2 018 870,65
Jeunesse			1 653 000,00	1 915 187,06
Action européenne et internationale	320 000,00	78 704 582,17	2 722 000,00	12 891 917,30

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



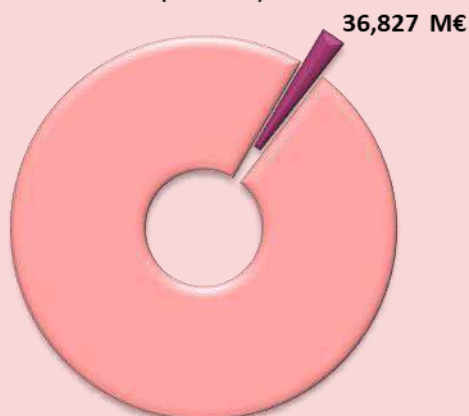
3.1. Aménagement du territoire (dont parcs)

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Aménagement du territoire

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, centralités et ruralités) pour soutenir l'ensemble des territoires en déclinaison des trois grandes priorités du Sraddet : les transitions écologiques, environnementales et numériques, le renforcement des centralités et le développement des coopérations.

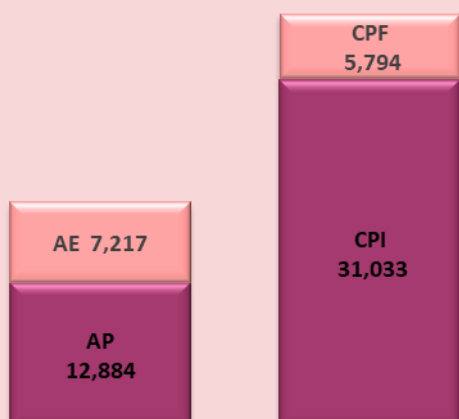
Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



L'année 2024 est une année de mise en œuvre des politiques territoriales autour de ces 4 piliers :

- **Territoires de projet** : 33 contrats « Territoires en Action » sont aujourd'hui approuvés et rentrent dans leur phase active de mise en œuvre. Pour le volet territorial, les territoires sont aujourd'hui à la manœuvre pour sélectionner les projets contribuant au déploiement des stratégies locales et permettre de les inscrire aux contrats. Les parcs naturels régionaux jouent par ailleurs, sur cette échelle d'intervention régionale, un rôle tout particulier sur des territoires riches en patrimoines mais vulnérables. Forts de leur capacité à aborder de façon transversale et innovante les enjeux locaux et globaux, notamment ceux liés à la biodiversité, à la culture, à l'économie, au tourisme, ils déploient des projets de développement durable pour le territoire et contribuent aux politiques régionales et à la déclinaison du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- **Centralités** : il s'agira de déployer la nouvelle politique de revitalisation des centralités rurales en finalisant les conventions avec les villes lauréates et en soutenant un nombre croissant de projets participant de la revitalisation de ces villes.
- **Quartiers** : il s'agira de réaliser le bilan de la politique de rénovation urbaine, qui expire fin 2024, et d'élaborer une nouvelle politique opérationnelle pour une validation début 2025. Dans le cadre de son travail de mise en réseau, une nouvelle rencontre régionale des acteurs de la politique de la ville est prévue à l'automne.

Budget 2024 (en M€)



- **Ruralités** : les ruralités sont multiples mais souvent porteuses de projets innovants et d'actions citoyennes exemplaires. L'expérimentation Villages du Futur, qui a pris fin en 2023, a permis de tirer des enseignements dont certains pourraient être mis en œuvre en 2024. Le dispositif ENVI sera réactivé et permettra d'accompagner des projets participatifs et innovants dans les communes de moins de 2 000 habitants. Par ailleurs, les territoires ruraux pourront commencer à bénéficier des fonds européens qui leur sont spécifiquement dédiés (nouveau FEDER territorial et Leader avec la contrepartie régionale).

SRADDET

La loi du 20 juillet 2023 de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette ayant modifié en profondeur les attendus en la matière, le projet régional a dû être retravaillé pour intégrer la nouvelle donne législative (impact de la garantie communale notamment). La modification du SRADDET portant sur les trois sujets que sont le ZAN, les déchets et la logistique devrait donc être arrêtée en début d'année 2024. Cet arrêt permettra d'engager les phases de consultations obligatoires. En premier lieu la consultation de l'ensemble des Personnes Publiques Associées puis la mise à disposition numérique du dossier pour le public.

La seconde modification du SRADDET relative à la trame verte et bleue régionale a été arrêtée en décembre 2023. Il conviendra également d'engager les différents processus de consultation précisés ci-dessus, au plus tôt en 2024, de façon à pouvoir approuver le schéma avant le 1^{er} janvier 2025, échéance fixée par le tribunal administratif de Dijon dans sa décision du 12 janvier 2023.

En parallèle, la conférence régionale de gouvernance du ZAN, créée par la loi du 20 juillet 2023, devra être réunie début 2024 de façon à permettre d'examiner la liste des projets d'envergure nationale et européenne établie par l'Etat et à présenter le modèle de territorialisation du ZAN intégré au SRADDET.

Enfin, en partenariat avec les agences d'urbanisme et en lien avec les directions de l'aménagement et de l'économie, l'outil de recensement des friches et espaces dégradés devrait être finalisé en 2024.

CPIER fleuves

Les outils contractuels interrégionaux Fleuves permettent la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, de développement de destinations touristiques, de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Elle sera formellement signataire des 2 CPIER 2021-2027 Rhône-Saône et Loire, des interventions ponctuelles étant par ailleurs possibles sur les actions du plan Seine.

Au total et à l'échelle des bassins de la Loire et de Rhône-Saône, la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser 780 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 66 M€ de fonds européens inter régionaux mobilisables.

La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 est de l'ordre de 10 M€, principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, fret fluvial, milieux aquatiques et biodiversité. Elle permettra d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.

* * *

Au titre de l'autorité de gestion des fonds européens, la collectivité soutiendra en 2024 les infrastructures vertes en ville, le renouvellement urbain et la reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Aménagement du territoire

Centralités Quartiers

Programme 5137AA / 52P01 – FIP FAP

Le Fonds d'aide aux projets (FAP) est un dispositif qui permet de financer des projets d'animation d'espaces publics ou des actions de formation-emploi-insertion dans les quartiers d'intervention prioritaires. Il comprend un volet « programmation », qui permet à la Région de contribuer aux appels à projets des contrats de ville, et un volet « fil de l'eau » qui permet de financer des projets tout au long de l'année de manière souple et réactive. Il est doté de 1,1 M€ en 2024.

Le FIP, doté de 200 K€ en 2024, permet quant à lui de financer des projets d'aménagement ou de petits équipements dans les quartiers, portés par les collectivités ou les bailleurs.

Programme 5138AA / 52P03 – Animation cohésion sociale

La Région organise régulièrement des journées réseaux avec les acteurs de la politique de la ville. Des visites sont également organisées dans les quartiers pour aller à la rencontre des habitants et des acteurs afin d'interroger les besoins et d'adapter les politiques régionales en direction des quartiers prioritaires. La Région s'appuie pour cela sur le centre de ressources régional de la politique de la ville, trajectoire ressources.

Programme 5326AA / 54P13PG – Centralités Rurales en Région

Le programme Centralités rurales en Région cible 128 villes centrales, rurales et fragiles. L'enjeu est de permettre à ces villes de se doter ou de déployer une stratégie globale de revitalisation, en leur donnant accès à des enveloppes pluriannuelles d'investissement (500 K€ maximum). Ces fonds leur permettent de financer des projets d'aménagement d'espaces publics et des équipements de services à la population. Les dernières conventions seront validées et il s'agira d'accompagner les opérations inscrites dans les projets des petites villes engagées dans la démarche.

Programme 5139AA / 52P05 – Renouvellement urbain

Le programme « rénovation urbaine », démarré en 2016 et qui s'achèvera fin 2024, a vocation à accompagner les programmes de renouvellement urbain des quartiers prioritaires. Une enveloppe pluriannuelle de 30 M€ avait ainsi été fléchée sur 13 quartiers d'intérêt régional de la Région, ainsi qu'une enveloppe de 11 M€ sur une quarantaine de quartiers dits « d'intérêts locaux ». 2024 sera marquée par la fin des conventions formalisant ces engagements (6 M€ sont prévus pour les honorer), et par l'élaboration d'une nouvelle politique.

Territoires

Programme 5000AA / 50P01 – Intérêts moratoires

En cas de nécessité, 1 000 euros d'AE sont prévus sur cette ligne.

Programme 5015AA / 50P02 – Animation PRAT BFC

La politique d'aménagement du territoire repose sur un triptyque qui se compose du soutien aux projets, du soutien à l'ingénierie territoriale dans les territoires de projets et de l'animation territoriale auprès des interlocuteurs privilégiés de la Région en matière de contractualisation. Ce dernier volet se structure dans le cadre du pôle régional d'appui aux territoires (PRAT), qui regroupe plusieurs réseaux thématiques.

L'année 2024 consacrera la relance de l'animation des réseaux thématiques, après deux années largement dédiées à la construction des nouvelles politiques d'aménagement du territoire et à la conduite des négociations pour finaliser les différents contrats. L'organisation d'événements territoriaux à caractère technique ou politique (journées réseaux, participation à des salons, journées transitions...), la proposition de formations permettant une appropriation des enjeux territoriaux et le travail entre pairs, ainsi que le déploiement de nouveaux espaces collaboratifs de travail sont à l'ordre du jour du programme de travail 2024.

Programme 5237AA / 53P02 – Nouvelles ruralités ENVI BFC

Le dispositif Espaces nouveaux villages innovants (ENVI) permet de soutenir des projets favorisant le vivre ensemble, dans les communes de moins de 2 000 habitants. Ces projets doivent être portés et co-construits avec la population et / ou concourir à l'atteinte des orientations du SRADDET en matière de transitions.

Le dispositif, qui a été gelé en 2023, sera relancé en 2024, avec une attention particulière portée à la qualité des projets proposés. 1,5 M€ de crédits seront dédiés au soutien aux différents projets au titre de ce dispositif.

Programme 5322AA / 54P09 – Développement local

La mise en œuvre des dispositifs « Développement local » du FEADER relevant de la priorité 6 des deux programmes de développement rural (PDR) 2014-2022 des deux ex-Régions s'est heurtée à de nombreuses difficultés depuis son transfert à la Région en 2014.

Ces difficultés ont cependant pour la plupart été contournées et l'ensemble des groupes d'action locale (GAL), porteurs de stratégies de développement local, ont vu leurs dossiers programmés et ont consommé une large majorité de leur enveloppe.

Au total, ce sont 1 161 dossiers qui ont ainsi été instruits et programmés, dont 1034 sur le dispositif LEADER, représentant un engagement total de 55,85 M€ de FEADER, soit 88 % des enveloppes contractualisées avec les 23 territoires.

Malgré ces résultats satisfaisants, certains dossiers déposés tardivement ou ne correspondant pas aux exigences de l'Union européenne n'ont pu être pris en charge dans les délais d'instruction.

Cela a notamment été le cas pour le GAL Auxois Morvan pour lequel 24 dossiers n'ont pas pu être instruits et a fortiori programmés dans les délais évoqués ci-dessus, soit en raison d'un dépôt tardif, ou de l'absence de pièces nécessaires à l'instruction.

Pour ne pas pénaliser les porteurs de projet, souvent des petites communes ou des associations, qui, en l'espèce, ont subi les contraintes liées à la gestion des programmes européens, il a été décidé de les prendre en charge sur des crédits régionaux exceptionnels. 16 dossiers concernés en fonctionnement et 9 en investissement.

Programme 5325AA / 54P12PG – TEA Volet Territorial 2022-2028

La Région et les territoires de contractualisation seront mobilisés pour inscrire aux contrats les projets des acteurs publics locaux respectant le cadre d'intervention Territoires en action (TEA) : adaptation au changement climatique, création de nouveaux services à la population, mobilités, santé et/ou autres thématiques structurantes pour le développement du territoire. Les porteurs de projets seront accompagnés pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets qualitatifs, relevant les défis des transitions énergétique, écologique, foncière, alimentaire... Une attention particulière sera portée aux territoires qui souhaiteraient engager des expérimentations sur ces différents enjeux.

100 M€ d'AP de programmation ont été votés en 2022 et sont alloués à ce volet, dont la mise en œuvre a débuté en 2023. Les subventions attribuées en 2024 concerneront des projets matures, dont la réalisation s'engagera ensuite rapidement.

Parallèlement, des crédits en fonctionnement seront également mobilisés pour soutenir l'ingénierie dans les territoires de projets (de 50 à 60 postes / an) et des actions relevant du cadre d'intervention de la convention TEA, et plus spécifiquement en matière de santé ou pour toute expérimentation sur les autres thématiques du contrat.

Programme 5327AA / 54P14PG – TEA Volet Métropolitain 2022-2028

L'année 2024 devrait permettre d'assurer la finalisation des contrats métropolitains, 4 sur 5 étant aujourd'hui approuvés. Conformément aux engagements contractualisés et à contractualiser, une cinquantaine de projets métropolitains relevant de l'innovation et de la performance économique, l'enseignement supérieur et la recherche ou encore les aménagements ou équipements à rayonnement métropolitain sera soutenue par la Région, dans le respect du cadre d'intervention.

70 M€ d'AP de programmation ont été votés en 2022 et sont alloués à ce programme, dont la mise en œuvre a débuté en 2023. Les subventions attribuées en 2024 concerneront des projets matures, dont la réalisation s'engagera ensuite rapidement.

Programme 5328AA / 54P15PG – Contrepartie LEADER

Les programmes LEADER 2023-2027 démarreront en 2024 (premiers engagements à minima). L'agence de services et de paiements (ASP) qui est l'organisme payeur du FEADER et des contreparties liées, aura besoin de crédits régionaux, pour pouvoir payer les premiers dossiers. Un versement d'une avance à l'ASP sera effectué en 2024.

Programme 7613AA / 76P01 – Parc Naturel Régional BFC

Les Parcs naturels régionaux (PNR) de BFC mettent en œuvre leurs chartes, qui constituent leur stratégie d'intervention sur 15 ans. L'année 2024 sera une année particulière pour les deux parcs du Haut-Jura et des Ballons des Vosges, qui finaliseront ou débiteront l'exercice crucial d'écriture de leur nouvelle charte, préalable au renouvellement de leur labellisation par l'Etat, sous responsabilité de la Région, pour 15 nouvelles années.

Les crédits mobilisés en 2024, en investissement et en fonctionnement, permettront de faire face aux obligations réglementaires de la Région (cotisations statutaires), d'accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions et de financer, pour la dernière année, les frais de révision des chartes (enquête publique pour le Haut-Jura pilotée par la Région et ingénierie pour les Ballons des Vosges). Quelques crédits sont également prévus pour l'animation du réseau inter-parcs 2024.

Programmes 5138CPB / 52P04, 5239AA / 53P05, 5436AA / 55P02, 5438AA / 55P03, 1999P009 / 50P06, 2014P007 / 50P07, 5315CPB / 54P02, 5317CPB / 54P03, 5318PP / 54P04, 5319AA / 54P05, 5320AA / 54P07, 5321AA / 54P08, 5323AA / 54P10, 2014P005 / 53P06, 5137PR / 52P02PR, 5431PP / 55P01, 5440AA / 55P04, 5441AA / 55P05, 5442AA / 55P06, 5442PR / 55P07PR, 5236AA / 53P01, 5237PR / 53P03PR, 5238AA / 53P04, 5314AA / 54P01, 5317CPB / 54P03, 5319CPB / 54P06, 5324PR / 54P11PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

SRADDET

Programme 5018AA / 50P05 – Prospective

Une grande partie du budget est consacrée au partenariat avec le réseau des agences d'urbanisme (3 agences). Ce partenariat historique permet d'appuyer principalement des actions d'accompagnement favorisant la mise en œuvre du SRADDET, en particulier les travaux autour de la finalisation d'un outil de recensement des friches et de publications expertes permettant de mieux articuler économie et aménagement du territoire en continuité des actions engagées en 2023.

Des études prospectives complémentaires d'un plus faible volume financier sont confiées en parallèle à d'autres experts (Insee, chercheurs...) pour avancer sur le sujet des transitions et alimenter l'outil Ici 2050.

En 2024 seront en particulier traitées les questions de bilan carbone ou d'impact GES des territoires en fonction de leur niveau d'armature et une enquête sur les conditions d'accession à la propriété chez les jeunes ruraux en fonction de plusieurs variables socioéconomiques.

Enfin ce programme permet d'organiser un évènementiel à la région dans le cadre de la semaine de développement durable.

Programme 5016AA / 50P03 – SRADDET

Sur ce programme budgétaire, sauf nouvelle évolution législative, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

CPIER fleuves

Programme 5340AA / 54P16 – Coopérations interrégionales

En fonctionnement, ce programme porte la contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'animation des CPIER fleuves.

Un « Forum des acteurs » permettant de présenter le programme et d'organiser des échanges avec les porteurs de projets et la société civile sera organisé pour le Plan Rhône-Saône. La région Bourgogne-Franche-Comté participera au financement de cet évènementiel avec les crédits engagés en 2023 au titre du groupement de commande interrégional et multi partenarial voté en 2023.

La démarche règlementaire d'étude stratégique environnementale et de consultation électronique du public sur le volet mobilité du CPIER Rhône Saône ne mobilisera pas de crédits de la Région. Elle sera formellement portée par l'Etat qui associera, en partenariat technique, les 4 régions dont la BFC, les métropoles de Lyon et de Marseille, le port autonome de Marseille, la CNR et VNF.

En complément de ces crédits d'animation, le financement des études et actions interrégionales ainsi que le financement des projets sectoriels trouvent légitimité à être rattachés aux programmes portés dans les directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

En investissement, le financement de la fraction BFC des projets interrégionaux ainsi que le financement des projets sectoriels de massif portés sur le territoire de la BFC trouvent légitimité à être rattachés aux programmes budgétaires des directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

Ce programme regroupant également les actions au titre des massifs, les crédits sont globalisés dans le tableau en page 133.

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027, 62200FE / 05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 188)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,636 M€ en fonctionnement et de 1,190 M€ en investissement.

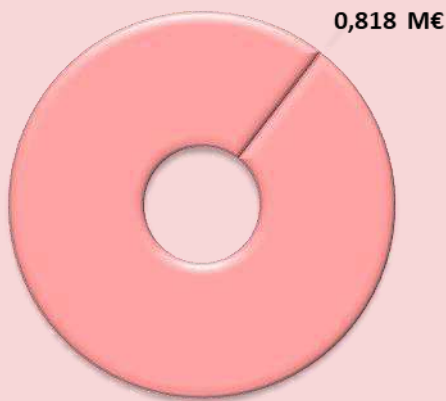
Ce programme s'inscrit dans l'objectif 1 et 2 de la priorité 5 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 5 du programme IFS avec la mise en place des stratégies de développement des zones urbaines et rurales.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
5016AA	50P03	SRADDET										18 994,00	-80,3%	-78,1%
5018AA	50P05	Prospective	5 000,00	0,0%	0,0%	10 000,00	100,0%	100,0%	241 000,00	-16,6%	-16,6%	249 770,00	-15,9%	-16,1%
1999P009	50P06	Projets européens										11 182,26	-8,3%	747,1%
5000AA	50P01	Intérêts moratoires DATH							1 000,00	0,0%	0,0%	2 000,00	100,0%	
5015AA	50P02	Animation PRAT BFC							80 000,00	-38,5%	-20,0%	157 613,72	3,7%	95,5%
5137AA	52P01	FIP FAP	200 000,00			163 100,26	-38,2%	36,1%	1 100 000,00	0,0%	0,0%	765 506,23	3,0%	-18,0%
5138AA	52P03	Cohésion sociale 2015-2020							30 000,00	0,0%	0,0%	35 151,61	29,5%	17,2%
5138CPB	52P04	Cohésion sociale CPER 2015-2020										290 702,52	-52,0%	
5139AA	52P05	Renouvellement urbain BFC	6 000 000,00		300,0%	1 987 288,99	110,9%	4,3%						
2014P005	53P06	Plan de soutien BTP AT				52 326,47	10,2%	279,7%						
2014P007	50P07	Politiques territoriales				183 718,83	-83,6%	-9,7%				21 116,84	86,9%	
5236AA	53P01	Grands équipements agglomérations				3 578,91	-99,3%	-99,3%						
5237AA	53P02	Nouvelles ruralités ENVI BFC	1 500 000,00	200,0%	102,0%	1 741 276,73	-9,9%	3,7%	50 000,00	-50,0%	-16,1%	74 430,99	-47,4%	-31,5%
5237PR	53P03PR	Plan de relance ENVI				589 511,77	-4,0%	-9,0%						
5238AA	53P04	Urbanisme durable BFC				3 044,68	-87,9%	-86,2%						
5239AA	53P05	Petites cités de caractère BFC				159 565,42	-21,5%	175,4%				15 201,36	78,8%	292,2%
5314AA	54P01	Pays				4 562,13	-93,5%	-93,1%						
5315CPB	54P02	Contrats territoriaux 2015-2020				867 223,24	-10,9%	637,3%				467,52		
5317CPB	54P03	Appels à projets territoires 2015-2020				2 469,30	-65,0%							
5137PR	52P02PR	Plan de relance FIP				11 167,11	-77,4%	-89,3%						
5318PP	54P04	Massif central 2015-2020										25 866,46	98,6%	188,9%

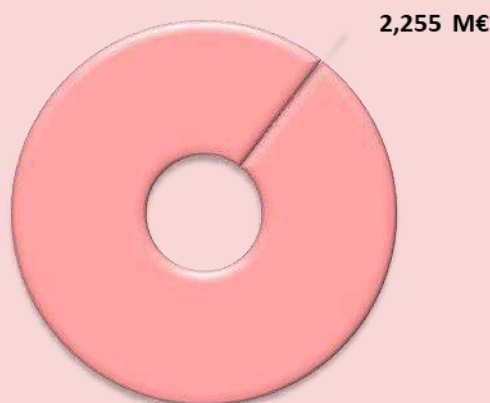
Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
5319AA	54P05	Inter-territorialité 2015-2022										30 080,90	-50,8%	-50,6%
5319CPB	54P06	Inter-territorialité CPER 2015-2022				486 755,59	-13,1%	489,3%						
5320AA	54P07	Bourg centre				2 287 921,04	-22,4%	-43,1%						
5321AA	54P08	Contrat de territoire 2018-2021 BFC				4 754 979,03	-21,8%	-36,6%				276 311,70	-53,0%	-47,3%
5322AA	54P09	Développement local BFC	124 000,00			1 005 036,64	-28,3%	113,4%	147 000,00			101 683,20	18920,4%	18920,4%
5323AA	54P10	Villages du futur										26 522,90	-74,1%	-76,4%
5324PR	54P11PR	Plan de relance Transformation territoriale				4 543 659,42	32,2%	123,7%						
5325AA	54P12PG	TEA Volet territorial 2022-2028				2 374 164,60	58,3%	621,4%	1 245 000,00	-17,0%	3,8%	1 134 259,08	75,3%	131,6%
5326AA	54P13PG	Centralités Rurales en Région			-100,0%	1 376 706,56	83,6%	319,4%	10 000,00	-90,0%	0,0%	7 100,00	-68,4%	57,8%
5327AA	54P14PG	TEA Volet Métropolitain 2022-2028				1 844 128,84	2,5%	369,7%						
5328AA	54P15PG	Contrepartie LEADER	4 655 000,00	1800,0%	1800,0%	180 000,00			1 995 000,00	1800,0%	1800,0%	362 000,00	761,9%	
5431PP	55P01	Cœurs de villages				615 560,46	-17,8%	242,1%						
5436AA	55P02	Habitat social										19 246,18	18,1%	
5438AA	55P03	Villages avenir				95 682,00	17,4%					2 345,00		
5440AA	55P04	Habitat				151 126,00	-55,8%	-41,4%						
5441AA	55P05	Stratégie locale de l'habitat				3 892,23	0,0%							
5442AA	55P06	Habitat et aménagement BFC				3 432 025,36	8,9%	19,3%						
5442PR	55P07PR	Plan de relance HABAM				1 776 397,58	-21,1%	-35,9%						
7613AA	76P01	Parc naturel régional BFC	400 000,00		199,2%	326 032,96	34,1%	-8,6%	2 318 200,00	-0,9%	1,9%	2 166 090,94	-9,4%	-5,9%
TOTAL - Aménagement du territoire			12 884 000,00	329,5%	52,0%	31 032 902,15	-4,0%	14,7%	7 217 200,00	26,1%	38,9%	5 793 643,41	-3,1%	5,8%

Rappel : inscription d'une AP et d'une AE de programmation en 2024 au titre des contreparties FEADER (cf page 13) – Programme 54P15PG.

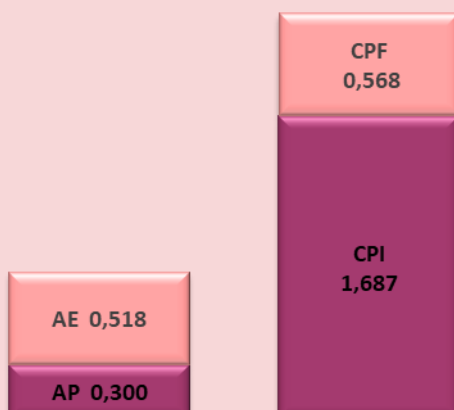
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



3.2. Santé - Alimentation

Santé

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La situation sanitaire de la région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, par une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et due en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et par une densité de professionnels de santé inférieure à celle observée en France.

L'accès à la santé et aux soins est un enjeu majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.

La santé reste une compétence largement portée par l'Etat. Pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, afin de contribuer à un meilleur équilibre territorial et à une plus grande justice sociale. L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tous points du territoire régional, en complément de l'Etat qui en est le premier garant.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 4102AA / 41P04 – Animation politique santé

En fonctionnement, ce programme porte sur les objectifs suivants :

- mener des expérimentations visant le rapprochement entre la médecine de ville et les hôpitaux de proximité (renouvellement du fonds régional d'expérimentation en santé (FRES) sur 2024) ;
- accompagner la structuration des acteurs dans les territoires (en lien avec les communautés professionnelles de territoire en santé), (renouvellement du FRES sur 2024) ;
- appuyer les structures d'animation et de coordination (Pôle de Gérontologie et d'Innovation, Pôle de Santé Publique, IREPS...) ;
- proposer un accompagnement multi partenarial à des projets « santé-environnement », dans le cadre du PRSE4 (Plan Régional Santé Environnement) ;
- soutenir les postes de chefs de cliniques – assistants territoriaux dans les établissements périphériques.

A noter que la Région intervient, via ses politiques territoriales (contrats TEA), sur :

- la structuration de l'offre en santé : soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires mettant notamment en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des professionnels de santé ;
- l'appui aux conditions favorables pour l'installation des professionnels de santé :
 - soutien de la Région à « l'environnement » des maisons de santé pour permettre leur pérennité dont la prise en charge partielle des loyers des étudiants stagiaires en médecine et autres spécialités ;
 - soutien aux actions d'animation des territoires qui s'inscrivent dans une stratégie locale d'accueil et d'attractivité (de type sessions d'accueil, mobilisation des internes du territoire...).

En investissement, à travers le FRES et en cohérence avec la feuille de route santé, la Région apporte son soutien à des projets devant permettre d'améliorer l'organisation des soins et de la santé au service des patients portant sur :

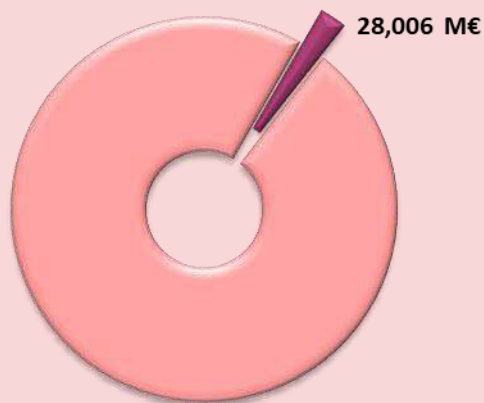
- l'organisation des professionnels de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles : expérimenter de nouvelles modalités de coordination de professionnels (en lien avec les communautés professionnelles territoriales de santé, mobilisation de professionnels ou groupement de professionnels tels que les infirmiers en pratiques avancées, expérimentation pour la prise en charge de la population en soins de premier recours) ;
- de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge : par le développement de l'exercice en multisites (y compris l'exercice ville-hôpital), des formats d'accueil temporaire, éphémères ou mobiles...

Programmes 4101AA / 41P01, 4101CPB / 41P02 et 4101PR / 41P03PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
4101AA	41P01	Santé BFC				17 387,27	94,9%	94,9%				38 672,55	-64,6%	-60,9%
4101CPB	41P02	Santé BFC		-100,0%	-100,0%	588 529,52	-17,3%	-16,4%						
4101PR	41P03PR	Plan de relance Santé				977 392,67	-6,9%	-7,6%						
4102AA	41P04	Animation politique santé	300 000,00			103 254,88	-87,6%	-87,6%	518 000,00	23,2%	40,0%	528 832,00	2,2%	41,9%
TOTAL - Santé et alimentation			300 000,00	50,0%	50,0%	1 686 564,34	-35,2%	-35,2%	518 000,00	23,2%	40,0%	567 504,55	-9,4%	20,3%

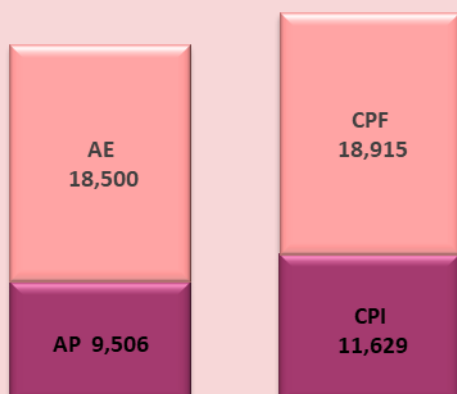
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



3.3. Culture

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Conforter le rôle de la Région dans ses initiatives de dialogue et de co-construction

Dans la continuité de la concertation initiée en 2022 qui a rassemblé près de 300 acteurs culturels et qui a permis l'identification d'un certain nombre de priorités, la Région a mis en œuvre en 2023 un cycle de rencontres territoriales de la culture et du patrimoine (Avallon et Tournus) qui se poursuit en 2024.

Ces initiatives valorisent les actions collectives, favorisent l'interconnaissance et proposent une réflexion relative aux principaux enjeux structurels qui doivent induire de nouvelles pratiques.

En effet, si la Région a la conviction du rôle fondamental de la culture, essentielle au développement de tous les territoires, son économie reste fragile et appelle de nouvelles réponses sur un certain nombre de thématiques : emploi, financement, structuration professionnelle...

Cette dynamique doit compléter utilement celle menée dans le cadre du COREPS (Comité régional des professionnels du spectacle).

Concomitamment à ces travaux, la Région poursuit également en 2024 la structuration de la filière patrimoine également initiée en 2023 par des temps forts qui ont suscité l'adhésion des acteurs notamment au Creusot, et à Solutré pour une journée thématique autour de la pierre sèche. La réflexion s'articulera autour de 5 axes : favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs, diffuser les ressources au service de tous et accompagner les porteurs de projet, structurer les réseaux du patrimoine, partager les patrimoines avec tous les publics et valoriser tous les patrimoines en transversalité.

Maintenir un soutien adapté aux acteurs du secteur

Le plan de mandat de la Région en matière culturelle et patrimoniale fait du soutien à la création, à l'action culturelle et à la diffusion auprès d'un public élargi des priorités. Les dispositifs adaptés et enrichis continuent en 2024 à être déployés à travers des programmes en faveur du développement culturel et du spectacle vivant.

La Région continue également à accompagner les centres de création, les lieux diffusion à l'aune de transitions écologiques, de mutations numériques et d'évolutions sociologiques des pratiques.

Favoriser la durabilité de la culture sur l'ensemble du territoire

Il s'agit de veiller à promouvoir une présence artistique équitable sur l'ensemble du territoire en favorisant la création et la circulation des œuvres et des artistes.

La Région continue également en 2024 à privilégier les coopérations culturelles durables avec l'ensemble des opérateurs afin de préserver et développer les potentiels locaux notamment en favorisant l'émergence de projets culturels de territoire, en bonifiant ceux qui intègrent une dimension sociétale affirmée ainsi qu'en facilitant la mise en œuvre d'une itinérance culturelle.

La Région se doit également d'accompagner les acteurs culturels dans les transitions énergétiques et écologiques tout en veillant à un maillage équilibré du territoire en équipement de lieux de diffusion et de création.

Enfin les partenariats avec notamment les réseaux professionnels qui participent à une mode de coopération régulier avec les acteurs culturels sont poursuivis ainsi que la présence affirmée de la Région au sein des différents instances de dialogues existantes (CREAC et COREPS).

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3121AA / 31P04 – Livre et lecture publique

Dans un contexte en constantes mutations et d'évolution des pratiques, le livre reste un des premiers biens culturels, conférant ainsi à la filière une réalité économique importante.

Les acteurs (60 éditeurs, près de 90 librairies indépendantes et près de 80 manifestations littéraires recensées) contribuent au dynamisme et à la structuration de la filière en région. Les actions suivantes sont reconduites en 2024 :

Soutien à la vie littéraire

L'environnement reste fragile et les besoins en matière de professionnalisation, d'accompagnement et d'interconnaissances sont réels. L'Agence Livre et Lecture (ALL) est le lieu ressource et de concertation, où l'Etat et la Région discutent leur stratégie en faveur du secteur et où les professionnels du livre et de la lecture peuvent trouver matière à consolider et développer leurs potentialités.

L'EPCC Cité du Mot, situé à La Charité sur Loire, est l'autre structure ressource sur laquelle la Région peut capitaliser pour qu'une offre de qualité se développe en matière d'accès et de sensibilisation au livre et à la lecture par le biais de son festival de grande renommée (Aux 4 coins du mot) ou l'accueil de résidences.

Soutien à la filière

Soucieuse d'encourager le réseau des diffuseurs comme la vitalité de la création, la Région met en place des aides à l'économie du livre qui concernent :

- les auteurs par le biais de bourses d'écriture,
- les éditeurs indépendants (publication, traduction) afin de les accompagner dans leurs productions éditoriales,
- les librairies indépendantes afin de contribuer à leur création, leur maintien, leur développement.

A noter qu'en 2024, la perspective de la mise en place d'un contrat de filière avec le Centre National du Livre, rendue possible par la mutualisation de crédits d'investissement, devrait permettre une augmentation substantielle des moyens en faveur de ce réseau.

Programme 3122AA / 31P05 – Création et formation musicales

La politique régionale en faveur de la structuration du secteur musical est celle qui mobilise le plus de crédits au regard de la richesse, du dynamisme et de la pluralité des professionnels de la discipline : structures de formations (3 conservatoires à rayonnement régional (CRR), école supérieure de musique (ESM), centres de création et de diffusion (Opéra de Dijon, Cité de la Voix), réseaux de diffusion (7 scènes labellisées musiques actuelles (SMACs) ou de professionnels (Fédération des musiques actuelles - FEMA), festivals de renommée internationale (festival de musique de Besançon, Jazz à Nevers, Eurockéennes...) ou essentiels à la vitalité des territoires, soit autant d'acteurs majeurs contributeurs de l'attractivité du territoire.

En 2024, 5 dispositifs de soutien continuent d'être déployés :

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

« Big Bang » créé à Nevers en novembre 2023, regroupant le Centre Régional du Jazz et le festival D'Jazz, devient structure de référence nationale du jazz en France et atteste de l'excellence régionale, également symbolisée par la Cité de la Voix. Labellisée pôle national d'art vocal, la Cité continuera à développer des actions de formation envers les professionnels, les amateurs et les chefs de chœurs, et à promouvoir des actions de médiation et de sensibilisation par le biais d'une programmation de très haute qualité (rencontres musicales de Vézelay et résidences).

Le soutien à l'ARTDAM pour son programme de formation et son activité de prêt de matériels scéniques, est reconduit comme l'abondement au GIP café culture dont l'action contribue à lutter contre la précarisation des artistes.

A noter le rôle essentiel de la FEMA qui contribue à fédérer et accompagner les acteurs du secteur des musiques actuelles.

Aide aux lieux de diffusion

Les SMACs (7 scènes labellisées en région) sont des structures ressources essentielles à l'écosystème d'une esthétique en perpétuel renouvellement. Elles sont génératrices de lien social mais font face à un contexte aussi évolutif qu'incertain.

A noter la pérennisation d'un contrat de filière en lien avec le Centre National de la Musique, utile à la professionnalisation du secteur des musiques actuelles.

La Région soutient également au titre de ce dispositif un réseau de lieux de diffusion dit secondaire (le Crescent à Mâcon ou l'Escale à Migennes par exemple) qui participe au maintien d'une offre musicale diverse et de qualité. Il convient également de souligner les programmations éclectiques de l'Opéra de Dijon, labellisé théâtre lyrique d'intérêt national qui contribue à la démocratisation d'un art réputé peu accessible (60 000 spectateurs en 2023) et de la Saline d'Arc et Senans qui accueille en résidence l'Orchestre Français des Jeunes.

Aide aux ensembles

L'offre musicale notamment lyrique, symphonique et baroque est également valorisée par la présence en région d'ensembles professionnels reconnus, qui proposent des productions renouvelées et complémentaires. Ainsi, outre les 2 orchestres régionaux – Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et Orchestre Dijon Bourgogne – également présents sur la scène nationale, plusieurs ensembles concourent à proposer une offre musicale diversifiée sur l'ensemble du territoire (les têtes de chiens, Masques, les traversées baroques...).

Soutien à la formation professionnelle

L'enseignement supérieur en musique continuera à être soutenu en 2024, à travers un soutien aux 3 CRR (Besançon, Chalon et Dijon) ainsi qu'à l'ESM, dont la gouvernance doit évoluer.

Programme 3123AA / 31P06 – Spectacle vivant

L'économie de la culture, et plus particulièrement du spectacle vivant, est sous tension, en raison de problématiques multiples : inflation (y compris liée aux rémunérations), coût de l'énergie, transition énergétique qui redéfinissent les liens création-production-diffusion et conduisent l'ensemble des professionnels à réinterroger leur modèle économique. La Région, à la suite de la concertation menée en 2022, accompagne les acteurs culturels dans leur réflexion ainsi qu'en proposant et favorisant toutes les synergies possibles (coproductions, process collaboratifs et partenariats).

Entièrement dédié au soutien de l'activité professionnelle du spectacle vivant, le budget dédié est réparti selon deux modes opératoires : un soutien économique essentiel incitatif et significatif aux professionnels du secteur par le biais d'aides récurrentes aux principales structures et par un soutien aux projets par le biais d'aides sélectives. 3 principaux dispositifs sont reconduits en 2024.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Les structures ressources et réseaux par les actions et services qu'ils dispensent, souvent en complément des aides publiques, développent des externalités positives faisant levier au bénéfice des acteurs.

Qu'elles soient généralistes (Culture Action, Maison Copeau) ou coordonnatrices d'une esthétique (CirQ'onflex, la Plaje ou A la lueur des contes), voire actrices ou prescriptrices (Affluence, Quint'est), ces structures complètent et amplifient les interventions directes de la Région.

Aide aux structures de diffusion du spectacle vivant et d'accueil en résidence

La Région en lien avec l'Etat (pour les labels) et les collectivités territoriales participent à l'aménagement culturel du territoire.

Son ambition d'une offre culturelle durable et pluridisciplinaire au plus près des habitants l'incite à contractualiser au profit des territoires, des acteurs locaux et des publics, avec un ensemble de partenaires :

- le réseau des scènes labellisées, 7 scènes nationales et 5 conventionnées, 2 centres dramatiques (Dijon et Besançon), le centre national des arts de la rue (Chalon) et 2 structures dédiées à la danse (le centre chorégraphique national de Belfort (CCN) et le centre de développement chorégraphique national à Dijon (CDCN). Ces structures conformément à leur cahier des charges ont un rôle essentiel dans l'animation et la coordination de leurs esthétiques ;
- le réseau des scènes de diffusion d'envergure infrarégionale, soit une quinzaine de théâtres ou centres culturels municipaux, qui programment principalement des artistes et compagnies régionales, ainsi qu'une dizaine de lieux de diffusion associatifs plus tournés sur des projets concernant le milieu rural et le public éloigné des centres de diffusion artistiques ;
- des lieux d'accueil en résidence de création essentiels au processus créatif ;

Immergées dans les lieux dédiés et adaptés, les équipes artistiques nouent des relations privilégiées avec les territoires et les habitants contribuant ainsi à créer des conditions favorables à l'élargissement des publics.

Aide aux compagnies

Soucieuse de contribuer à la vitalité de la création et à la circulation des œuvres, la Région propose un accompagnement adapté aux différents stades de développement des compagnies :

- les aides à l'émergence qui s'inscrivent en 2024 dans un rapport renouvelé à la professionnalisation des artistes : les jeunes équipes par ailleurs de plus en plus nombreuses à s'installer en région, doivent valider en lien avec des professionnels aguerris, des parcours devant les mener à une structuration pertinente et la maturité nécessaire à la pérennisation de leur activité ;
- les aides à la création qui garantissent aux compagnies des conditions (techniques et financières) propices à un travail de qualité leur permettant d'appréhender sereinement l'intégralité du processus créatif : aide à la résidence d'écriture puis aide à la production ;
- enfin les aides au fonctionnement (au développement sur 2 ans et au rayonnement sur 3 ans) qui sont réservées aux compagnies déjà repérées qui peuvent ainsi consolider leurs acquis (pérenniser l'emploi culturel notamment) ou développer des projets importants.

Une trentaine de compagnies sont aidées à ces différents titres.

Programme 2001P017 / 31P16 – Art contemporain

Notamment conformes aux attendus du SODAVI (Schéma d'Orientation des Arts Visuels) les programmes d'interventions proposés par la Région en faveur du secteur de l'art contemporain sont poursuivis en 2024. Ils concernent les grands axes suivants :

Aide à la création artistique

La Région a mis en place en 2023 un appel à projets à destination des artistes résidant en Bourgogne-Franche-Comté afin de contribuer à la réalisation de leurs projets. Il s'agit par ce dispositif de remédier à une précarité courante en accordant des moyens dédiés à la production ainsi que de valoriser les ressources présentes sur le territoire.

Aide à la diffusion

Les enjeux de diffusion sont conséquents dans le secteur de l'art contemporain et les besoins d'accès à l'information, à l'accompagnement des publics sont prégnants.

Ainsi, l'ensemble des acteurs qui participent à la monstration des œuvres comme à la mise en place d'actions de sensibilisation et de médiation est aidé par la Région :

- 2 FRACs (Dijon et Besançon) qui bien qu'asymétriques dans leurs formatages comme dans leurs gouvernances, constituent des collections par le biais de politiques d'acquisitions ambitieuses qui contribuent à encourager et valoriser la création contemporaine. Par les actions de médiation et de sensibilisation qu'ils proposent, les FRACs participent à une diffusion des œuvres sur l'ensemble du territoire ;
- 3 centres d'art, 2 labellisés (l'espace Gantner à Bourogne et Le 19 à Montbéliard) et le Consortium à Dijon.

Ces structures restent néanmoins fragiles et les évolutions contextuelles qui touchent le secteur culturel (inflation, coût de l'énergie, transition énergétique) ne les épargnent pas.

- Des lieux dits « intermédiaires » (une dizaine) sont également soutenus pour leurs activités et les actions de médiation qu'ils proposent, notamment dans les territoires ruraux.
- Enfin un appel à projets permettant de soutenir une vingtaine d'initiatives (manifestations, résidences d'artistes, expositions...) est reconduit en 2024.

Aide à la professionnalisation et aux réseaux

Le niveau de développement désormais atteint par les structures, la vitalité de la création contemporaine, le dynamisme (et le renouvellement) des lieux de diffusion et l'émergence d'un réseau associatif appellent une réelle structuration du secteur, esquissée dans le SODAVI.

Les besoins et les enjeux du développement et de reconnaissance sont identifiées par le réseau Seize mille. Cette structure ressource qui mettra l'accent en 2024 sur les actions collectives ou mutualisées entre les acteurs continue d'être aidée par la Région.

Programme 3128AA / 31P07 – Cinéma

La mise en œuvre de la politique en faveur de la création cinématographique et audiovisuelle se matérialise par l'existence d'un fonds d'aide à la production régi dans le cadre partenarial et vertueux mis en place par l'Etat (CNC) et les Régions. C'est un dispositif qui repose sur la règle de financement du 1 € pour 2 qui bénéficie à l'intégralité de la filière (soutien aux producteurs) ainsi qu'aux territoires, compte tenu des retombées économiques dûment quantifiées : ainsi 1 € investi par la Région vaut 3 € dépensés en région (1 € dans les salaires des techniciens et comédiens régionaux et 2 € en faveur de prestataires locaux – hôtellerie / restauration).

La valorisation médiatique est également réelle par le biais des films réalisés à l'affiche des plus grands festivals et en diffusion nationale et internationale.

L'enveloppe récurrente annuelle est en augmentation en 2024 et portée à 2 M€ (à noter également les recettes moyennes annuelles valorisées à hauteur de 500 000 €).

Les aides suivantes sont reconduites en 2024 :

Aide à la création et à la production

Les aides peuvent être mobilisées à chaque étape des projets (écriture, développement, production) et quel que soit le format du projet (documentaires, fiction, court métrage, long métrage).

Aide à la modernisation des salles

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Le bureau d'accueil des tournages, consubstantiel à la mise en œuvre du fonds d'aide et principalement financé par la Région, intègre en 2024 le comité régional du tourisme. Ce changement majeur valorisera ses compétences et bonifiera son action tout en sécurisant son fonctionnement.

Deux autres entités, l'association des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (APARR) et l'association des cinémas indépendants de Bourgogne-Franche-Comté (CIBFC), structurent le secteur par des actions de médiation et de formation (destinées aux professionnels).

Enfin, la Région soutient les réseaux itinérants qui permettent une offre de qualité sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural.

Programmes 3130AA / 31P08 – Développement culturel

Afin de préserver la diversité culturelle, d'encourager l'émergence et le renouvellement artistique et de contribuer à l'élargissement des publics, la reconduction de 4 types d'aides est proposée.

Soutien aux manifestations culturelles

Près de 130 événements sont financés chaque année et participent à l'animation et au dynamisme des territoires. Ils relèvent de 3 grands domaines :

- le spectacle vivant : musique, théâtre, cirque, danse, arts de la rue, contes. A noter la prépondérance des manifestations issues de ces disciplines et plus particulièrement du secteur musical ;
- le livre : cela concerne les salons littéraires qu'ils soient généralistes ou spécialisés (BD, nouvelles, romans...);
- le cinéma : à l'identique, la Région accompagne les manifestations qui concernent tous les types de formats : longs ou courts métrages, films de genre, d'animation...

La Région peut s'enorgueillir d'une typologie variée de manifestations qu'elles soient de grande notoriété (Eurockéennes à Belfort, Chalon dans la Rue...), plus thématiques ou contribuant à la vitalité d'un territoire (Musique et mémoires, Le vent sur l'arbre...).

Développement culturel territorial

Plus d'une centaine de projets d'actions culturelles sont soutenus chaque année.

Dans le cadre de l'appel à projet « Culture pour tous », 4 dispositifs sont proposés à la reconduction :

- les volets publics et territoires qui permettent de faire émerger des projets construits de façon itérative avec les habitants, souvent en lien avec l'histoire locale et principalement en milieu rural ;
- le volet lycéens et apprentis qui contribue à opérer un continuum entre la communauté éducative et les professionnels de la culture ;
- le dispositif Idylle qui concerne des projets de plus long terme qui préfigurent une forme de durabilité de la culture par la récurrence et la permanence des initiatives qu'ils promeuvent.

Si la question de l'accès à l'offre est centrale dans les dispositifs proposés, elle intègre les problématiques de renouvellement et de diversité des publics tout en se confrontant à la réalité de créer des liens directs avec d'autres acteurs de la vie publique.

Education artistique et culturelle (EAC)

L'EAC est une autre préoccupation majeure et partagée tant l'efficacité de l'action culturelle en milieu scolaire est avérée (démocratisation culturelle et implication des jeunes dans les processus de création).

Les 5 dispositifs du programme sont reconduits en 2024 : artistes plasticiens au lycée, musiques actuelles au lycée, architecture et patrimoine, lycéens et apprentis au spectacle vivant, lycéens et apprentis au cinéma.

Les actions de sensibilisation, d'apprentissage et de connaissance des différentes esthétiques proposées définissent les conditions d'une meilleure participation des lycéens et apprentis à la définition et l'élaboration d'un projet artistique et culturel.

Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturelle

Cet accompagnement est de nouveau proposé en 2024. Il permet de proposer de petits investissements nécessaires au développement des lieux (son, lumière, mobilier d'exposition et d'accueil...).

CPER

La Région et l'Etat ont fait converger leurs priorités sur un certain nombre de sites emblématiques.

Des travaux d'envergure sont ainsi envisagés dès 2024 sur la Maison Copeau à Pernand-Vergelesse (1^{ère} tranche de travaux), le CDCN ainsi qu'au Théâtre Edwige Feuillère et au Granit (scènes nationales).

Programme 3119AA / 31P02 – Châteauneuf-en-Auxois

Classé monument historique, la Région est propriétaire du château de Châteauneuf depuis 2008. Administré en régie directe, la Région en assure la conservation, la restauration, l'entretien, la gestion ainsi que le développement touristique et culturel.

La Région s'est engagée dans un vaste programme de restauration et de mise en valeur du château dans le cadre du PAIR en consacrant une enveloppe d'environ 4,8 M€. Les travaux ont commencé en mai 2022 et se poursuivront jusque fin mars 2024.

Bien que la Région ait choisi de laisser le site ouvert au maximum au public, il est fermé depuis le 6 novembre 2023 et réouvrira définitivement le 2 avril 2024. Cette période est nécessaire pour finir la construction du nouvel accueil et requalifier la cour pour respecter l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Il sera proposé en 2024 un nouveau programme d'activités tout au long de l'année pour les scolaires et les visiteurs ainsi qu'une saison estivale riche de 7 dates qui vont jaloner l'été. Une nouvelle boutique au sein de l'accueil proposera également un nombre de références bien plus important qu'auparavant, passant de 200 à 400 références en 2024, avec une montée en puissance prévue sur 2 ans.

Pour 2023, le château a enregistré 43 809 visiteurs, malgré 6 mois de fermeture sur l'année, le nombre de visiteurs restant ainsi très nettement en hausse.

Aussi, afin d'assurer le fonctionnement général du château de Châteauneuf en 2024, année de sa réouverture, il est proposé l'affectation d'un montant global en hausse en fonctionnement et en investissement de 225 000 € afin d'accompagner la réouverture du site et la mise en œuvre de ses nouveaux projets.

Programmes 3119CPB / 31P03 et 3131PR / 31P09PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme 31P18 – Restauration et valorisation du patrimoine

La Région Bourgogne-Franche-Comté possède un patrimoine architectural de grande importance, qui s'incarne aussi bien dans des sites d'envergure majeure qu'à travers une densité d'édifices et de sites plus modestes qui maillent l'ensemble du territoire régional. Forte de la conviction que ce patrimoine constitue un outil incontournable pour l'appropriation d'une culture commune par les citoyens, pour le développement local au service des territoires ou pour le rayonnement et de l'attractivité touristique, la Région accorde une importance particulière à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine présent sur son territoire.

A travers une politique de soutien aux projets qui font preuve de la plus grande qualité, aussi bien en termes d'intérêt historique, artistique ou patrimonial, qu'en termes d'insertion dans une logique de développement

territorial du point de vue culturel, touristique, social et citoyen, la Région contribue à la fois à la restauration et à la mise en valeur sites patrimoniaux de Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit naturellement des grands sites emblématiques, au rayonnement national et international mais aussi de la préservation d'un patrimoine plus modeste, souvent situé en secteur rural, mais qui fait l'objet d'un sentiment de fierté et d'appropriation puissant pour les territoires et pour les habitants. Au premier plan des préoccupations régionales, la capacité des projets à associer restauration et valorisation du patrimoine, au minimum par une ouverture des sites au public et par des actions de médiation, est un facteur prépondérant dans l'attribution des aides.

Ce programme concentre un large panel de dispositifs, pour venir en aide à des projets de nature très diverse.

Le dispositif principal : un appel à projets pour la restauration et la valorisation du patrimoine

A partir de 2024, les projets de restauration et de valorisation seront soutenus à travers un dispositif principal d'appel à projets qui permettra de venir en aide aux projets qui articulent le mieux qualité patrimoniale, impact social et culturel, prise en compte des problématiques environnementales et bonne insertion dans le territoire.

Ces axes d'évolution, qui mettent notamment en valeur les projets qui croisent patrimoine culturel et naturel, mémoriel ou immatériel, sont en cohérence avec les grandes lignes qui dirigent le processus de structuration et d'animation de la filière patrimoine développé depuis 2023 par la Région. Pour 2024, une enveloppe d'1,3 M€ est consacrée à cet appel à projets qui a vocation à se substituer aux règlements d'intervention Grands sites patrimoniaux et Patrimoine de territoire.

La prise en compte des dossiers d'envergure dans le cadre du CPER et des contractualisations

Au-delà de cet appel à projets, d'autres dispositifs demeurent. Pour les grands dossiers emblématiques du patrimoine régional, les engagements pris par la Région dans le domaine de la restauration dans le cadre du CPER 2021-2027 ont été concrétisés en 2023 par plusieurs subventions accordées notamment à la Grande saline de Salins-les-Bains.

Ces dossiers sont amenés à être suivis dès 2024 et sur l'ensemble de la période concernée par le contrat de plan Etat-Région, jusqu'en 2027, en couvrant aussi bien les études que les travaux à proprement parler. En 2024 des engagements sont prévus pour la Grande saline de Salins-les-Bains, l'Eglise Notre-Dame de Bethléem à Clamecy, ou encore la Cathédrale Vieux Saint-Vincent à Mâcon pour un peu plus d'un million d'euros.

Certains projets majeurs, hors CPER, pourront faire l'objet d'un suivi particulier, eu égard à leur importance au sein du patrimoine régional. Malgré le contexte budgétaire contraint, la Région a pu contribuer en 2023 à plusieurs projets importants dans le domaine de la restauration du patrimoine, comme à travers le soutien aux travaux menés sur les bâtiments de l'abbaye de Fontenay, sur les fortifications Vauban de Besançon ou sur la maison de Louis Pasteur à Arbois.

Il est à noter que le budget 2024 intègre également et à titre exceptionnel un million d'euros consacré au projet de création de la bibliothèque universitaire et d'agglomération de Besançon, déjà soutenue au titre dans le cadre des contrats métropolitains et à nouveau pour la somme concernée dans le cadre du volet métropolitain des contrats territoires en action.

Un nouveau règlement d'intervention pour les projets sur édifices protégés en milieu rural

Le patrimoine de proximité fait également l'objet d'une attention particulière avec plusieurs dispositifs spécifiques de soutien qui lui sont consacrés, pour soutenir une typologie vaste de projets, protégés ou non, publics ou privés.

En ce qui concerne le patrimoine protégé, la Région se dote d'un règlement d'intervention défini pour correspondre au cadre du FIP, le fonds incitatif et partenarial, qui permet, en lien avec les services de l'Etat, de

définir une liste de projets portés par des territoires aux ressources modestes, très souvent ruraux, et qui possèdent une qualité patrimoniale de grande importance. Un soutien de la Région à hauteur d'un minimum de 15 % du montant des travaux déclenche une bonification du taux d'aide de l'Etat. Il est prévu de consacrer 400 K€ à ce type de projets en 2024.

En 2023, malgré la contrainte budgétaire, les projets labellisés FIP ont pu bénéficier d'un soutien maintenu de la Région, à hauteur de 352 K€, notamment pour des projets en territoire très rural, comme la restauration de l'église de Cuncy-les-Varzy dans la Nièvre, ou celle de Cromary en Haute-Saône.

La poursuite et le développement du partenariat avec la Fondation du patrimoine

L'expérience capitalisée depuis plusieurs années grâce au partenariat établi entre la Région et la Fondation du patrimoine permet de renforcer en 2024 le soutien apporté à la restauration du patrimoine de proximité non protégé, qu'il soit ou non religieux.

Une dotation de 300 K€ sera proposée à la Fondation du Patrimoine. Ce dispositif permet d'accorder un euro de soutien de la Région pour chaque euro obtenu dans le cadre d'une collecte participative lancée par la Fondation.

Cette contribution régionale, limitée à 12 000 € par projet, est destinée à encourager les projets de restauration patrimoniale qui bénéficient d'un soutien populaire et d'une démarche d'appropriation, indispensable à la préservation du patrimoine de territoire. Le partenariat, régi par une convention, permet de soutenir plusieurs dizaines de projets chaque année et, compte tenu de l'attribution d'une subvention après au moins une année entière de collecte, il sera utilisé en 2024 pour aider des projets plus de nature plus variée, ayant bénéficié de l'ouverture des critères d'éligibilité mise en place en 2022.

La relance de l'appel à projets conjoint avec la politique du Tourisme

Après une année de gel en 2023, l'appel à projets conjoint entre Patrimoine et Tourisme est remis en place en 2024, sous la dénomination de « Développement touristique structurant des sites patrimoniaux régionaux ». Il a pour objectif de développer le potentiel d'attractivité des sites patrimoniaux de la région en faisant émerger une strate de projets transversaux, plus riches sur le fond que de simples projets de restauration, et qui possèdent également une dimension de développement économique en favorisant le meilleur accueil touristique possible.

Depuis 2019, ce dispositif a permis d'accompagner la valorisation touristique et patrimoniale de sites d'ampleur variée (sites UNESCO, sites émergents du point de vue touristique) recouvrant diverses thématiques : tourisme de savoir-faire, œnotourisme, musées, châteaux, patrimoine sportif, ouvrages de Vauban.... A l'avenir, pour garantir la bonne maturité des projets à soutenir et pour bénéficier d'un volant de projets plus important, il est prévu de proposer cet appel à projets tous les deux ans, les années paires. Le budget consacré s'élève à 400 K€ portés par la politique Tourisme et 250 K€ par la politique Culture.

Les chantiers patrimoniaux

A un niveau moins structurant, mais extrêmement efficace en termes d'appropriation citoyenne, la Région accorde également son soutien à des chantiers patrimoniaux, aussi bien à des chantiers d'insertion, des chantiers menés par des bénévoles ou des chantiers archéologiques (220 K€ en fonctionnement). Ce type de projet, qui permet un entretien du patrimoine, des restaurations légères ou le progrès de la connaissance sur des sites archéologiques, permet de développer le rôle fédérateur de la restauration du patrimoine au sein des territoires, et de favoriser l'implication des citoyens et du jeune public dans la préservation du patrimoine régional. Cette enveloppe est reconduite en 2024.

L'aide aux projets de valorisation du patrimoine

L'action de la Région se concrétise également par une aide à des projets de valorisation légers, à travers une aide majoritairement portée en fonctionnement, pour laquelle un budget de 165 K€ est prévu en 2024, contre 185 K€ en 2023. Ce budget est destiné à venir en soutien à trois typologies de projets : des projets de médiation du patrimoine, des projets d'exposition portés par des musées labellisés Musées de France et des projets de valorisation du patrimoine à travers une médiation sensible portée par la création artistique. En 2023, ce dispositif a permis de soutenir ainsi l'exposition d'intérêt national « A portée d'Asie » organisée au musée des Beaux-arts de Dijon, ou bien un projet de médiation tactile pour le public non-voyant, porté par la maison de l'architecture en Franche-Comté.

Programme 3142AA / 31P12 – Musées et structures ressources

Alors que le FRAM (fonds régional d'acquisition des musées), dispositif d'aide à l'acquisition pour les musées de France à travers un fonds abondé à part égale par l'Etat et la Région, a été gelé en 2023, il est proposé de le réactiver en 2024 avec une enveloppe régionale de 100 K€, qui doit permettre l'enrichissement des collections muséales de la Région. Cette enveloppe constitue un levier irremplaçable pour favoriser l'accroissement des collections des musées de Bourgogne-Franche-Comté.

Le dispositif destiné à financer la création, l'extension et la rénovation des musées de France reste abrogé compte tenu de l'absence de nouveaux projets structurants de musée dans la Région, mais les efforts de valorisation portés par les musées de France pourront être soutenus via l'appel à projets « Restauration et valorisation du patrimoine ». Il est à noter que le projet majeur de musée Panoptique à Autun, soutenu dans le cadre du CPER, ne fera pas l'objet d'un vote en 2024, mais devrait bénéficier de la subvention prévue au contrat de plan Etat-Région au cours de l'exercice 2025.

Le soutien aux structures muséales du territoire au titre de l'aide aux structures ressources, concentrée sur les équipements ou des opérateurs qui possèdent un rayonnement particulier et un rôle de tête de réseau sur le territoire, sera poursuivi avec un budget de 395 K€. Ces structures se sont engagées dans une démarche de participation volontaire et constructive au processus de structuration et d'animation de la filière patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté.

Programme 3143AA / 31P13 – Inventaire du patrimoine

Depuis 2004, l'Etat a transféré aux Régions la mission d'inventaire général du patrimoine culturel qui fait désormais partie des compétences obligatoires des conseils régionaux. L'inventaire correspond au recensement, à l'étude et à la diffusion de la connaissance sur le patrimoine régional dans le souhait de permettre une meilleure préservation et une meilleure valorisation. Le service inventaire et patrimoine de la Région est chargé de cette mission, à l'aide de compétences pluridisciplinaires mises en œuvre par des chargés de recherche, des photographes, des gestionnaires de bases de données, des chargés de valorisation.

Le service régional de l'inventaire réalise un travail d'enquête patrimoniale et de recherche de terrain et dans les services d'archives pour accroître et préciser la connaissance du patrimoine bâti et mobilier du territoire régional. Mené de façon thématique à l'échelle de tout le territoire régional, autour de grands axes qui correspondent aux spécificités du patrimoine de la Région, ou de façon topographique sur l'ensemble du patrimoine recensé sur un territoire limité, ce travail d'inventaire est valorisé à travers différentes actions menées en propre ou en partenariat avec des structures culturelles et patrimoniales : publications, expositions, conférences, visites guidées, portail internet, outils numériques de valorisation du patrimoine régional...

Les sujets d'études pluriannuels actés au début du mandat continuent à être couverts, qu'il s'agisse du patrimoine du thermalisme, dont l'étude est en voie d'achèvement, du patrimoine des lieux de spectacle, du patrimoine fortifié, du patrimoine religieux du XXe siècle, ou encore du patrimoine de la communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins – Cœur de Jura.

Le budget nécessaire aux opérations de valorisation permet la parution de publications : en 2023 a été publié un ouvrage de synthèse sur le patrimoine de la Saône navigable, aboutissement symbolique d'une étude entamée conjointement dans les deux anciennes régions autour de ce cours d'eau qui, de frontière, est devenu trait d'union entre les deux territoires. En 2024 sont prévues trois sorties d'ouvrage, deux petits formats dans la collection des parcours du patrimoine, consacrés l'un au Kursaal de Besançon, l'autre au Théâtre d'Auxerre, ainsi qu'une publication sur l'histoire de la Bourgogne-Franche-Comté, réalisée en partenariat avec l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. Il permet aussi, en investissement, la réactivation du dispositif de panneau patrimoniale développée par la Région sur les édifices du territoire, pour valoriser les sites étudiés par l'inventaire (30 000 €).

La reprise de la politique de numérisation des fonds anciens de l'ex-Région Bourgogne, encore inachevée à ce jour, permettra de faciliter la reprise d'un très grand nombre de dossiers papier établis avant le passage au numérique, pour alimenter les bases régionales et notamment le portail Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté avec de nouvelles données aisément accessibles au public par ce biais.

Depuis 2023, le service inventaire et patrimoine met également en œuvre un processus de structuration et d'animation de la filière patrimoine, en s'appuyant sur les structures ressource. Pour mener à bien les actions menées en propre et rendues nécessaires par les grands enjeux de ce processus (interconnaissance, mise à disposition de ressources, émergence d'acteurs structurants, partage du patrimoine avec tous les publics, développement de la transversalité entre tous les types de patrimoine) le budget consacré s'élève à 20 000 €. Il permet la réalisation de temps de rencontres, d'ateliers, de formations. En 2023 outre la réunion de lancement du processus, ont été organisés une journée consacrée à la thématique de la pierre sèche et des groupes de travail sur un espace numérique pour les partenaires. En 2024, au-delà des rencontres régionales en février, une formation sur la médiation pour les publics en situation de handicap, différents groupes de travail et journées thématiques seront organisés.

Enfin, les journées du patrimoine, désormais organisées par le service inventaire et patrimoine, permettent de valoriser face au public le travail d'inventaire mené par la Région, et constituent un temps fort de partage avec le citoyen. L'ensemble des actions menées à l'occasion de ce week-end de septembre et la communication qui l'accompagne représente un budget de 20 K€.

Programmes 3140AA / 31P10, 3141AA / 31P11, 1999P142 / 31P15 et 3144PR / 31P14PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

* * *

Fonds européens

Programmes 6210FE/05P06EPG – FEDER 2021-2027, 62200FE/05P07EPG – Interreg France Suisse 2021-2027 (cf page 191)

L'enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027 a été votée en 2022. En 2024, sont prévus des crédits de paiement pour un montant de 0,226 M€ en fonctionnement et 0,297 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 5 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 4 du programme IFS pour promouvoir des actions culturelles transfrontalières.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1999P142	31P15	Sauvegarde restauration				2 880,66	-1,5%							
2001P017	31P16	Art contemporain	155 000,00			226 500,00	488,3%	311,8%	1 689 000,00	-14,3%	-14,3%	2 033 983,41	4,9%	7,4%
3119AA	31P02	Châteauneuf en Auxois	35 000,00	16,7%	16,7%	203 189,00	408,0%	4077,4%	190 000,00	26,7%	26,7%	176 312,91	21,2%	21,2%
3119CPB	31P03	Châteauneuf en Auxois CPER 2015-2020				63 215,80	1408,4%	67,9%						
	31P18	Restauration et valorisation du patrimoine	5 261 155,00			1 192 231,00			385 000,00			211 350,00		
3121AA	31P04	Livre et lecture publique	160 000,00	166,7%	166,7%	105 506,33	-1,0%	1,6%	740 000,00	-6,3%	-6,3%	764 317,09	-5,3%	-3,1%
3122AA	31P05	Création et formation musicale	60 000,00			36 000,00	50,0%	50,0%	6 700 000,00	-5,6%	-3,6%	7 019 584,75	4,1%	-1,0%
3123AA	31P06	Spectacle vivant							4 886 445,00	0,0%	-2,2%	4 579 516,77	2,1%	-7,3%
3128AA	31P07	Cinéma	2 000 000,00	100,0%	25,0%	2 107 800,75	0,7%	3,5%	410 000,00	0,0%	0,0%	405 786,65	0,6%	-0,4%
3130AA	31P08	Développement culturel	1 695 000,00	6680,0%	6680,0%	557 821,89	33,6%	331,1%	2 984 770,00	-1,6%	-2,3%	2 983 606,22	-5,6%	-4,1%
3131PR	31P09PR	Plan de relance 2020 Culture				85 011,97	-58,4%	19,9%						
3140AA	31P10	Restauration du patrimoine		-100,0%	-100,0%	3 427 816,76	-4,5%	10,8%		-100,0%	-100,0%	46 421,98	-79,0%	-77,3%
3141AA	31P11	Valorisation du patrimoine				14 030,52	-78,7%	-79,4%		-100,0%	-100,0%	141 805,14	-16,2%	-22,3%
3142AA	31P12	Musées et structures ressources	100 000,00			1 753 817,72	482,6%	391,0%	395 000,00	0,0%	0,0%	395 000,00	2,9%	2,9%
3143AA	31P13	Inventaire du patrimoine	40 000,00	100,0%	100,0%	81 218,21	74,8%	133,5%	120 000,00	20,0%	20,0%	157 555,43	39,1%	72,6%
3144PR	31P14PR	Plan de relance 2020 Patrimoine				1 772 071,58	15,5%	-2,7%						
TOTAL - Culture			9 506 155,00	361,5%	138,3%	11 629 112,19	36,0%	46,7%	18 500 215,00	-3,9%	-3,6%	18 915 240,35	1,9%	-1,7%

Rappel : recours en 2024 au dispositif d'exécution budgétaire avant vote qui aboutit à une diminution technique des AE entre 2023 et 2024 (cf précisions méthodologiques page 4) – Programme 31P16.

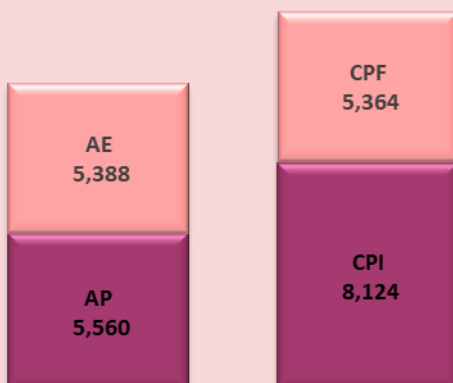
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



3.4. Sport

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Articuler les priorités de mandat et du Projet sportif territorial autour du thème de l'aménagement sportif du territoire

Le projet sportif de territoire (PST) approuvé en décembre 2022 par la conférence régionale du sport, sans être prescriptif, formalise différents enjeux du sport en matière d'aménagement sportif du territoire. Des réponses à des besoins spécifiques sont attendues : corriger une carence d'offre dans certains territoires, améliorer l'accessibilité, optimiser l'utilisation des équipements existants, développer des équipements favorisant la pratique d'excellence sportive et la formation des sportifs de haut niveau.

Afin de répondre à la fois aux priorités du PST et celles du plan de mandat, le dispositif mis en œuvre en 2024 permettra, sous la forme d'un appel à projets, le financement de la construction, rénovation et restructuration d'équipements sportifs publics dédiés à des pratiques spécifiques. Les demandes instruites prendront en compte l'avis des instances de la conférence des financeurs du sport, le projet sportif fédéral (PSF) des disciplines concernées et sa déclinaison régionale et seront également traitées en lien avec la politique de contractualisation régionale avec les territoires.

Valoriser les associations sportives et leurs forces vives engagées dans la promotion du sport à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Partenaire historique des clubs sportifs, la Région élargit son dispositif dédié aux structures sportives : les associations seront encouragées à promouvoir plus intensément la pratique du sport organisée à l'occasion des JOP 2024. Deux dispositifs exceptionnels seront déployés pour les associations affiliées au mouvement sportif : une offre de billetterie gratuite pour permettre aux bénévoles et personnes méritantes des associations d'assister aux épreuves des JOP, ainsi qu'un appel à projets pour les animations organisées localement par les associations avant et pendant les épreuves olympiques.

Simplifier et rendre plus lisible les aides aux clubs sportifs

Les priorités du plan de mandat visent à contribuer à un égal accès à tous à la pratique sportive, corriger les inégalités d'accès à la pratique qu'elles soient territoriales ou sociales, et accompagner des projets d'innovation en faveur du sport pour la création d'offres sportives et parasportives favorisant un équilibre territorial.

Afin d'accroître le nombre de bénéficiaires potentiels et améliorer les conditions d'accueil des pratiquants dans les structures, la Région engage en 2024 un dispositif de soutien aux initiatives locales et aux projets associatifs portés par les clubs. Il vise à amener les publics non-pratiquants ou éloignés vers une pratique sportive encadrée, à accompagner un changement d'échelle durable au sein de la structure ou encore à faire évoluer le modèle de gouvernance interne de l'association autour des priorités régionales (égalité femmes/hommes, handicap, transitions sociales, écologiques et démocratiques, ...).

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3221AA / 32P02 – Aménagement sportif du territoire

En 2023, la Région n'a pas assuré le financement de nouveaux projets, conformément aux préconisations de portée générale sur les investissements hors compétence obligatoire de la collectivité régionale. Elle n'a accompagné que les collectivités-maitre d'ouvrage qui ont déposé un dossier reconnu éligible avant la fin de l'année 2022. L'aide à l'acquisition de véhicules, proposée aux associations sportives pour réduire les coûts de déplacement collectifs et leur empreinte carbone a été suspendue en 2023.

Le projet sportif de territoire (PST) approuvé en décembre 2022 par la conférence régionale du sport formalise, sans être prescriptif, les différents enjeux du sport, notamment en matière d'aménagement sportif du territoire.

Soucieux de proposer une réponse cohérente et lisible, le dispositif mis en œuvre en 2024 ciblera les projets non éligibles au titre de la politique contractuelle régionale avec les territoires, et plus spécifiquement :

- la construction, rénovation et restructuration d'équipements sportifs publics dédiés à des pratiques spécifiques, structurants et aux normes de pratiques fédérales, conformes aux priorités du projet sportif territorial (PST),
- la construction, rénovation et restructuration d'équipements sportifs spécialisés, d'intérêt infrarégional, et conformes au projet sportif fédéral (PSF) de la discipline et sa déclinaison régionale,
- la rénovation d'équipements spécialisés infrarégionaux visant à structurer les pratiques sportives sur leur territoire,
- la construction, requalification, rénovation d'équipements sportifs de proximité accueillant des pratiques organisées.

Deux dispositifs complémentaires à destination du secteur associatif seront également mis en œuvre :

- une aide à l'acquisition de véhicule de transport collectif, qui permet d'aider les associations sportives à acquérir des minibus pour mutualiser leurs déplacements. Ce dispositif vertueux contribue à une réduction significative des dépenses, une sécurisation des trajets et une réduction de production de CO2,
- une aide à l'acquisition de matériels mutualisables par les ligues régionales et comités régionaux, dans le cadre des contrats d'objectifs sportifs. Ces matériels devront être liés aux actions de promotion de la discipline et/ou à l'organisation de manifestations sportives.

Programme 3222AA / 32P03 – Soutien aux structures sportives

La Région s'investit dans le soutien aux associations sportives, car elles constituent le socle du développement des pratiques de proximité et sécurisées. Les clubs proposent une offre d'activités qui varie de la pratique amateur locale jusqu'au plus haut niveau professionnel. Ils participent de l'attractivité et de l'identité du territoire, mais aussi du développement de la pratique sportive.

La pertinence du soutien public aux associations sportives a été réaffirmée par le PST. Ce dernier ambitionne notamment :

- le rayonnement des territoires de Bourgogne-Franche-Comté à travers le sport et ses valeurs pour promouvoir les atouts de la région,

- l'amélioration de la structuration et de la modernisation de l'offre sportive du territoire,
- le soutien aux initiatives locales en accompagnant, dans une logique ascendante, des projets d'innovation en faveur du sport portés par les acteurs de terrain pour la création d'offres de pratiques sportives et parasportives favorisant un équilibre territorial.

L'accueil des JOP entrainera une augmentation du nombre de pratiquants au sein des associations sportives. L'enjeu de l'accueil au sein des structures est majeur. Le dispositif régional favorisait jusqu'à la fin 2023 les clubs dont les équipes évoluent au plus haut niveau avec les limites inhérentes à la définition du périmètre d'une telle pratique. Le régime d'aide évolue à compter de 2024 et propose :

- le maintien d'un dispositif d'accompagnement au haut niveau limité aux seuls clubs de sport collectif évoluant dans un championnat professionnel et/ou assurant le fonctionnement d'un centre de formation agréé (ou en cours de création) adossé à une équipe professionnelle,
- le soutien aux initiatives locales et aux projets associatifs portés par les clubs visant à amener les publics non-pratiquants à une pratique sportive encadrée en club (logique d'accueil) et/ou à faire évoluer leur gouvernance interne (égalité / responsabilité sociétale des organisations), ainsi qu'à structurer ses actions autour d'un projet de développement, formalisés dans le cadre d'un appel à projets.

Programme 3223AA / 32P04 – Aide à la structuration du mouvement sportif

La Région s'investit dans le développement des pratiques sportives organisées et la structuration du mouvement sportif. L'amélioration de la structuration et de la modernisation de l'offre sportive du territoire autour des projets sportifs fédéraux (PSF) de chaque discipline et leur déclinaison territoriale constitue une ambition forte du PST. Il pointe également l'importance du rayonnement des territoires de Bourgogne-Franche-Comté à travers le sport et ses valeurs, pour promouvoir les atouts de la région. Cette dernière ambition se concrétise notamment par la coordination des dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau.

A l'identique de 2023, les ligues et comités sportifs seront soutenus dans le cadre des contrats d'objectifs sportifs annuels (57 structures soutenues pour un montant de 1,4 M€ en 2023). Elles pourront bénéficier en 2024 d'une aide complémentaire pour l'achat de matériels mutualisables dédiés à la promotion de leur discipline.

La Région continuera par ailleurs de soutenir les sportifs de haut niveau, licenciés dans un club de Bourgogne-Franche-Comté et qui poursuivent simultanément leur préparation sportive et une formation scolaire, universitaire ou professionnelle. 228 sportifs et sportives ont ainsi été soutenus par la Région en 2023.

En lien avec la conférence des financeurs du sport et dans un esprit de gouvernance partagée, la Région affectera des moyens complémentaires pour le soutien aux sportifs et sportives sélectionnés ou sélectionnables pour les prochaines échéances olympiques d'été et d'hiver.

Programme 3224AA / 32P05 – Soutien à la promotion du sport

Le dispositif régional de soutien à l'accueil et à l'organisation de manifestations sportives à fort rayonnement entre pleinement en résonance avec les ambitions portées par le PST, car il participe au rayonnement des territoires de Bourgogne-Franche-Comté et promeut les atouts de la région. En 2023, la Région a soutenu 125 manifestations pour un montant de 848,5 K€.

Le dispositif valorise les organisateurs de compétitions de référence sur le territoire régional ou d'événements à fort rayonnement, tout en mettant en valeur les sites de pleine nature en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour l'année 2024, plusieurs événements majeurs de très haut niveau sont annoncés : Montbéliard accueillera l'équipe de France de Handball Masculine, sept villes de Côte d'Or et du Jura organiseront le départ ou l'arrivée

d'une étape du Tour de France et du Tour de France Femmes, et Dijon accueillera le championnat du Monde de pétanque en décembre. Enfin, des épreuves de niveau mondial sont également annoncées tout début 2025 : coupe du monde de cyclo-cross à Besançon, coupe du monde de ski de fond aux Rousses.

L'enveloppe consacrée à ces dispositifs progressera en 2024. Le dispositif régional évoluera en conséquence et impliquera davantage les comités régionaux et ligues sportives dans la sélection des épreuves soutenues par la Région.

Programme 3225AA / 32P06 – Aide à l'accès à la pratique sportive

L'accès au sport pour tous se concrétise par des dispositifs ciblés sur des publics spécifiques : les personnes en situation de handicap et les lycéen.nes.

La Région finance le coût des licences « Fédération Française Handisport » et « Fédération française du sport adapté » de tout sportif ou accompagnant, au sein d'un club affilié aux comités régionaux correspondants. Poursuivant, l'objectif de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap (physique ou intellectuel) à une pratique sportive de qualité et sécurisée, la Région apporte son soutien direct aux bénéficiaires, en lien avec les comités régionaux. En 2023, ces prises en charge représentaient un montant global de 139 K€, qui sera reconduit en 2024.

Concernant l'accès à la pratique sportive pour les lycéennes et lycéens, un nouveau règlement concerté avec l'UNSS et adopté mi-2023 permet désormais d'élargir le nombre d'établissements bénéficiaires de l'aide régionale. Il prend la forme d'une prise en charge de 50 % des frais d'affiliation des associations sportives à l'UNSS, et leur dégage ainsi des marges pour mener des actions adaptées au contexte de chaque lycée.

Programme 0231PP / 32P09 – Réparations des bâtiments administratifs hors lycées (CREPS)

Depuis 2020, ce programme porte exclusivement sur le CREPS. Les premières études liées à la mise en œuvre du schéma directeur global de modernisation du CREPS retenu en 2019 sont financées dans ce cadre et les travaux d'accompagnement et de parachèvement du projet global donnent lieu à un financement antérieur sur ce programme.

Pour 2024, les affectations qui seront proposées au profit du CREPS portent sur une dotation annuelle pour les réparations courantes du propriétaire et des interventions de grosses réparations complémentaires à la modernisation du site.

La modernisation du CREPS est gérée dans le cadre de deux programmes :

- 11 000 000 € ont été affectés à l'opération au titre du PAIR CREPS en 2020 (ce programme ne porte plus de crédits en 2024) ;
- 4 700 000 € ont été affectés à l'opération au titre du programme « autres bâtiments -hors lycées ».

Le CREPS dont la Région est propriétaire, a donné lieu à une démarche de schéma directeur qui a défini l'ensemble des travaux à conduire sur le site. Plusieurs opérations concernent cet établissement :

- construction du Centre de performance et de préparation athlétique,
- construction d'annexes aux gymnases existants (création de vestiaires, douches et stockages de matériels),
- rénovation des hébergements, de la cuisine...
- construction d'une halle sportive.

Les travaux sont en cours depuis début 2022 et se poursuivent sur 2024 avec la livraison effectuée en 2023 du « centre de performance et de préparation athlétique (C2PA), installation permettant l'identification du site du CREPS de Dijon comme centre de préparation olympique.

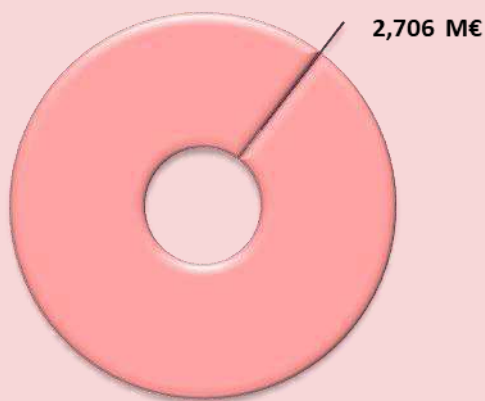
Des travaux de gros entretien sont prévus pour parachever la modernisation du CREPS et finaliser l'opération de réfection de couvertures, de raccordement au réseau de chauffage urbain notamment.

Programme 3228PR / 32P07PR

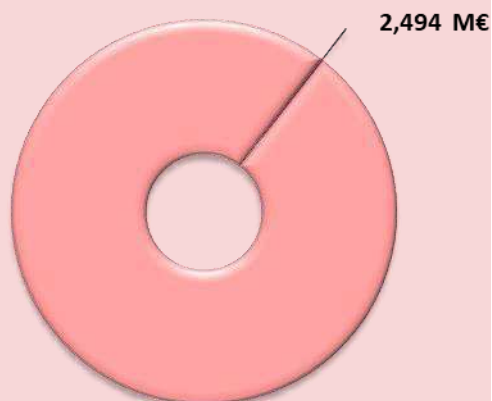
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
3221AA	32P02	Aménagement sportif du territoire	4 710 000,00	92,1%	154,4%	3 836 012,02	-12,6%	-11,3%	60 000,00	0,0%	0,0%	60 000,00	-16,7%	0,0%
3222AA	32P03	Soutien aux structures sportives							2 141 000,00	-0,1%	-0,1%	2 246 497,22	8,7%	6,5%
3223AA	32P04	Aide à la structuration du mouvement sportif	150 000,00			92 143,30	-5,4%	20,3%	1 830 000,00	1,0%	1,0%	1 584 324,55	0,4%	-11,4%
3224AA	32P05	Soutien à la promotion du sport							1 138 000,00	42,3%	13,8%	1 290 288,16	15,3%	29,8%
3225AA	32P06	Aide à l'accès à la pratique sportive							219 000,00	57,6%	0,0%	182 620,00	9,3%	-29,5%
0231PP	32P09	Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	700 000,00	30,8%	30,8%	3 500 000,00	262,4%	92,8%						
3228PR	32P07PR	Plan de relance 2020 Sports				695 525,00	-27,5%	26,9%						
TOTAL - Sport			5 560 000,00	86,2%	133,0%	8 123 680,32	26,7%	20,1%	5 388 000,00	8,8%	2,9%	5 363 729,93	7,2%	2,9%

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



3.5. Vie associative

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Consolider le secteur associatif et sa capacité d'agir et d'innover

Mis en place par délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif vise à soutenir la création et la pérennisation d'emplois dans les associations, de manière à leur permettre de se structurer et se développer.

Généraliste et accessible, il s'inscrivait dans un objectif ambitieux d'accompagnement de 6 000 emplois d'utilité sociale dont 1 300 emplois au titre de l'aide à l'emploi associatif. Cet objectif a été atteint en 2023.

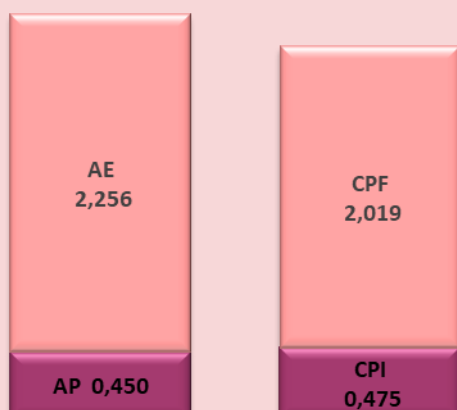
L'aide de 7 000 € par poste soutenu, et pouvant être complétée par une aide à l'équipement de 5 000 €, avait vocation à inciter l'association employeuse à bonifier son modèle économique en sécurisant les co-financements ou les produits d'activité.

Les propositions d'évolution pour le dispositif se sont nourri notamment des travaux d'enquête et de concertation menés avec les bénéficiaires et les têtes de réseaux investis sur les problématiques de l'emploi dans les associations.

Ainsi, un dispositif complémentaire à celui existant (création d'un volet 2) proposera un accompagnement sur deux ans de 22 000 € (12 000 € année 1 et 10 000 € année 2) pour des postes d'utilité sociale exclusivement adossés à un projet de développement, de partenariat et d'ancrage territorial, dans une logique de transition écologique et solidaire.

Enfin, après une année de suspension, le dispositif d'aide à l'équipement en investissement sera à nouveau proposé (mobilier et bureautique uniquement), mobilisable ou non à hauteur de 2 500 € maximum par demandeur.

Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 3227AA / 34P01 – Vie associative, laïcité, égalité

Le dispositif local d'accompagnement (DLA), un soutien indispensable pour la consolidation et la restructuration des associations

Mis en place en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) aide les structures d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Organisé à l'échelle régionale et départementale, le DLA a pour finalité le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique, au service du projet associatif et du développement du territoire.

La Région apporte son aide annuelle à chacune des structures porteuses permettant de couvrir à la fois leur fonctionnement et l'enveloppe de prestations de conseil.

En 2022, à la suite d'un appel à projets lancés par la DREETS et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts et Consignations), les structures porteuses d'un DLA départemental ont été désignées pour la période 2023-2025. A l'échelle régionale, le DLA était porté par France Active Bourgogne-Franche-Comté depuis 2020. A la suite du désistement de la structure, c'est désormais BGE Franche-Comté qui en assure le portage depuis le 1^{er} juillet 2023.

La Région soutiendra à nouveau en 2024 les 8 DLA départementaux et le DLA régional en attribuant une enveloppe supplémentaire dans une période de forte instabilité du monde associatif.

Le soutien aux têtes de réseaux, relais indispensables pour la visibilité et la coordination du secteur associatif

La Région – aux côtés de l'État – accompagne le dynamisme associatif en soutenant les têtes de réseaux, qui, coordonnent les actions des structures locales et leur donnent une visibilité à l'échelle régionale.

A ce titre, le mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté et le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Bourgogne-Franche-Comté (CRAJEP), ainsi que ses réseaux affiliés, constituent des relais privilégiés. Ces coordinations regroupent les réseaux associatifs régionaux dans différents secteurs : jeunesse, éducation populaire, famille, vie étudiante, solidarité internationale, sport, culture.

Le mouvement associatif bénéficie depuis 2022 d'une convention pluriannuelle d'objectifs articulée autour d'objectifs partagés. Depuis 2023, il est particulièrement mobilisé sur le lancement d'une mission d'observation de la vie associative, ainsi que sur la préparation du lancement de Guid'asso, réseau des acteurs de l'accompagnement auprès des associations. Cette action sera renforcée en 2024. Il organisera par ailleurs le 2 juillet 2024 à Sup MicroTech (Besançon), la 2^{ème} conférence régionale de la vie associative.

Le CRAJEP porte par ailleurs un projet associatif adopté en assemblée générale du 23 mai 2023 sur la période 2023-2025, et décliné en feuille de route. En 2023, la Région lui a apporté son soutien pour la mise en œuvre de son projet, et contribuer à l'élaboration des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire.

La Région renforcera en 2024 son soutien à ces têtes de réseaux en attribuant une enveloppe supplémentaire affectée à des actions nouvelles.

Fonds Régional pour le Développement de la Vie Associative

Le fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA) est complémentaire du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) géré par l'Etat et créé par le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018. Il

visé à cofinancer les actions de formation à destination des bénévoles responsables d'activité et des dirigeants associatifs (administrateurs élus). Il fait l'objet d'appels à projets communs entre la Région et l'Etat.

Pour l'année 2023, la campagne s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 9 janvier 2023. L'instruction commune Etat – Région a permis de retenir 77 dossiers recevables présentés à la commission régionale consultative du FDVA le 9 février 2023. Il a été proposé que la Région en cofinance 15, conduites par 11 associations pour un montant de 25 500 €.

En 2024, ce co-financement sera maintenu mais avec la revalorisation du forfait journalier, passant de 700 à 800 euros par jour de formation. Le montant maximum attribué reste de 4 000 €.

Partager les valeurs d'égalité femme-homme, de laïcité et de la lutte contre les discriminations

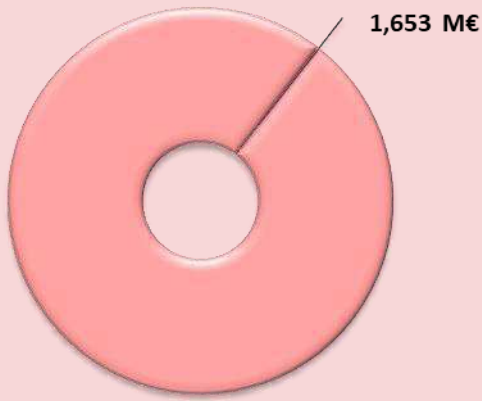
La Région s'engage pour la défense, le respect et l'éducation à ces valeurs fondatrices de la république, garantes de l'égalité, la liberté et la fraternité entre nos concitoyens par le biais de l'aide à projets « égalité femme-homme, citoyenneté et lutte contre les discriminations » et l'aide à projets « laïcité ». En 2023, 14 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 42 990 €. Il est proposé de reconduire ces 2 dispositifs en 2024.

Programme 9122PP / 34P02 – Emplois d'utilité sociale

Dans le cadre de son programme d'aide à l'accompagnement des emplois d'utilité sociale, la Région propose une évolution de son règlement d'intervention en identifiant des postes d'utilité sociale exclusivement adossés à un projet reconnu comme structurant à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur d'activité.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
3227AA	34P01	Vie associative, laïcité, égalité							656 000,00	9,2%	9,2%	604 003,41	-1,1%	4,4%
9122PP	34P02	Emplois d'utilité sociale	450 000,00	136,8%	136,8%	474 754,32	-15,7%	-15,7%	1 600 000,00	128,6%	14,3%	1 414 867,24	63,9%	5,8%
TOTAL - Vie associative			450 000,00	136,8%	136,8%	474 754,32	-15,7%	-15,7%	2 256 000,00	73,4%	12,7%	2 018 870,65	36,7%	5,4%

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



3.6. Jeunesse

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Favoriser la participation citoyenne des jeunes

Le dialogue structuré pour la jeunesse (DSJ) est une méthode ayant pour objectif de favoriser la participation citoyenne des jeunes, leur permettant d'interagir avec la collectivité régionale et de coconstruire les politiques publiques. Cette démarche est conforme à la priorité n°109 du plan de mandat (Axe 3).

Les publics ciblés sont des jeunes de 15 à 30 ans et l'ambition de cette démarche participative est de s'adresser à la jeunesse dans toute sa diversité sociale (lycéens, étudiants, entrepreneurs, personnes en parcours d'insertion, sans emploi, salariés) et dans une logique inclusive (prise en compte des personnes en situation de handicap).

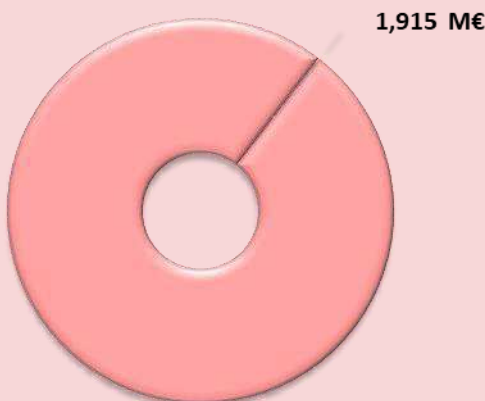
La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'associer au pilotage le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), Infos Jeunes Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ) et la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Le thème retenu pour cette démarche – baptisée « *Ma Région pour demain* » – était en 2023 « la gestion et la préservation des ressources naturelles ». 91 rencontres et 206 jeunes ont ainsi été actifs lors des phases de consultation régulière de septembre 2022 à juin 2023 et un temps de synthèse a eu lieu le 1^{er} juin 2023 au siège de la Région.

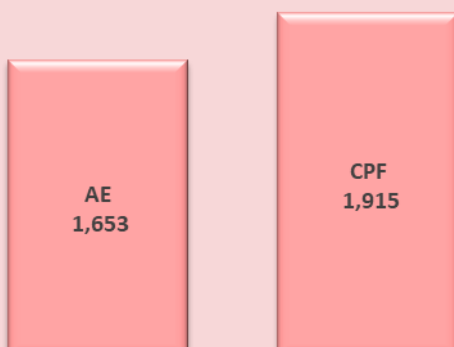
Afin de clôturer le premier cycle, un retour de ces avis auprès des jeunes se fera par l'intermédiaire de documents de synthèse communiqué à l'ensemble des participants et sera porté à la connaissance du grand public.

Cette clôture se synchronise avec la proposition de lancement du second cycle, pour une durée plus courte de 6 mois, avec une méthodologie reconduite, et une période d'évaluation et de valorisation au second semestre 2024. Pour ce nouveau cycle, la thématique des mobilités a été retenue.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 9123AA / 34P03 – Services civiques

Inciter l'engagement chez les jeunes

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient ou propose des initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen des jeunes, dans leurs projets d'intérêt général ou social et a mis en place, dans ce contexte, un dispositif régional d'appui au service civique, composé de deux volets :

- le volet 1 pour soutenir les actions concourant au déploiement de missions sur des thématiques transversales, des territoires ou des publics prioritaires ;
- le volet 2 pour des missions en milieu rural, et qui a permis à 200 jeunes d'être accueillis en service civique depuis 2019.

En 2023, concernant le volet 1, plusieurs actions d'envergure qui soutiennent le déploiement de missions sur des thématiques précises ont reçu l'aide de la Région : le programme « cinéma et citoyenneté » porté par Unis-Cité et le Service Civique Environnement porté également par Unis-Cité, La Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté pour l'appui au Service Civique Formation, et enfin l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) soutenu pour la mise en œuvre du programme HandiCiviq.

Ce dispositif régional d'appui au service civique sera reconduit en 2024.

Programme 3226AA / 33P01 – Jeunesse

Le dispositif Permis de conduire

La politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté en faveur des jeunes de son territoire s'attache à mettre en œuvre toutes les conditions indispensables à la réalisation de leurs ambitions et leur réussite. Aussi, l'accès à l'autonomie apparaît comme une priorité, à laquelle la Région répond grâce au dispositif d'aide au financement du permis de conduire, opérant en Bourgogne depuis 2011. Il poursuit le double objectif de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes mais surtout de participer à leur insertion sociale et professionnelle par l'accès à une plus grande mobilité géographique.

L'aide forfaitaire de 300 € est accordée sous conditions d'âge, de situation scolaire ou professionnelle, de ressources financières parentales et en contrepartie de 15 heures de bénévolat dans une association. Le bénéficiaire doit être inscrit dans une auto-école de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La mise en œuvre du dispositif repose sur un partenariat fort avec le réseau des missions locales, acteur de la jeunesse reconnu et de proximité, et les auto-écoles, via un conventionnement.

Opérationnel pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté dès 2016, le dispositif a connu une évolution majeure lors de l'Assemblée plénière des 27 et 28 juin 2019 avec l'extension de l'aide à tous les élèves des filières générales et technologiques, en plus des filières professionnelles.

Plus de 20 000 aides individuelles auront été délivrées d'ici la fin de l'année 2024. Une évaluation du dispositif sera engagée par la collectivité en début d'année et les conclusions seront communiquées au second semestre 2024.

L'aide aux projets jeunesse

L'aide aux projets jeunesse, qui permet l'accompagnement financier pour la réalisation d'actions, initiées et portées par des jeunes, et s'inscrivant dans une des 15 thématiques retenues (lien avec les entreprises, accès

au numérique, pratiques culturelles et sportives...) a permis le financement de 9 projets en 2023 pour un montant total de 34 500 €. Cette aide est reconduite en 2024.

Le soutien aux actions du CRIJ et l'évaluation de la Carte Avantages Jeunes

L'information jeunesse, mission d'intérêt général garantie par l'État et déclinée telle que définie dans la charte européenne de l'information jeunesse, s'appuie en région sur le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et près de 50 points d'information jeunesse (PIJ ou BIJ).

Le soutien de la Région vise plus spécifiquement le financement d'actions / dispositifs portés par le CRIJ : Carte Avantages Jeunes, Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) opérationnel sur tout le territoire, magazine mensuel TOPO et site internet régional « jeunes-bfc.fr ».

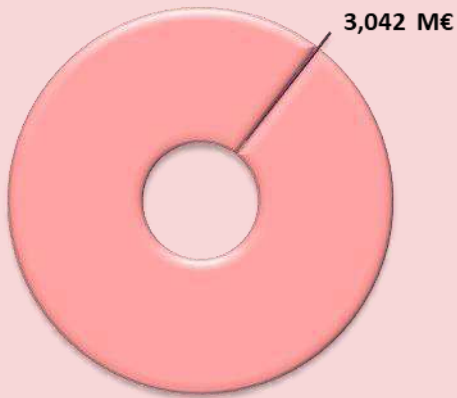
La Région étant un partenaire financier majeur de la e-Carte Avantages Jeunes, le CESER, dans le cadre de la préparation du programme de travail 2022 en matière d'évaluation, avait souhaité que la Carte Avantages Jeunes soit évaluée. Pour mémoire, la carte avantages jeunes historiquement présente sur le territoire franc-comtois depuis 1991 a été étendue à l'ex-Bourgogne en 2018. Cette carte permet aux jeunes de 0 à 30 ans de profiter de nombreuses réductions pour les loisirs, les déplacements ou encore la culture. Près de 90 000 jeunes en ont bénéficié en 2022 / 2023.

Le cabinet *Itinere Conseil* a été missionné par la Région pour mener une évaluation sur les conditions de mise en œuvre du dispositif et ses impacts pour la jeunesse. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2022 à octobre 2023. Cette étude a donné à voir les points forts (relative satisfaction des usagers) et les points qui pourraient être améliorés (couverture territoriale notamment) mais a surtout mis en lumière la gouvernance atypique (et revendiquée) de la carte avantage jeunes en Bourgogne-Franche-Comté par rapport aux autres régions et les limites de l'intervention de la Région dans l'évolution du dispositif. La synthèse de l'étude a été partagée avec le CRIJ, afin qu'il étudie les différentes préconisations avec son réseau information jeunesse, dans le but répondre au mieux aux besoins et attentes des jeunes de la région et à ceux de la collectivité régionale.

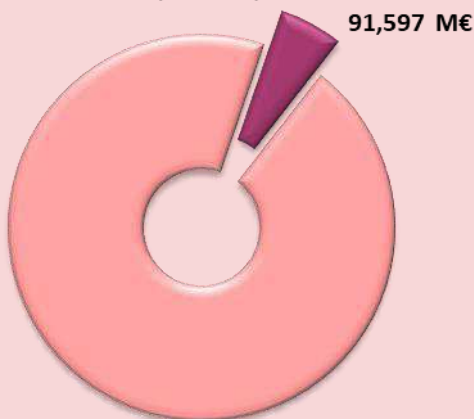
Pour l'exercice budgétaire 2023, le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté a été soutenu par la Région à hauteur de 513 000 €. Cette subvention sera reconduite en 2024.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
3226AA	33P01	Jeunesse							1 403 000,00	-6,7%	-6,7%	1 623 156,59	-3,1%	1,5%
9123AA	34P03	Services civiques							250 000,00	0,0%	16,3%	292 030,47	18,7%	72,6%
TOTAL - Jeunesse									1 653 000,00	-5,7%	-3,8%	1 915 187,06	-0,3%	8,3%

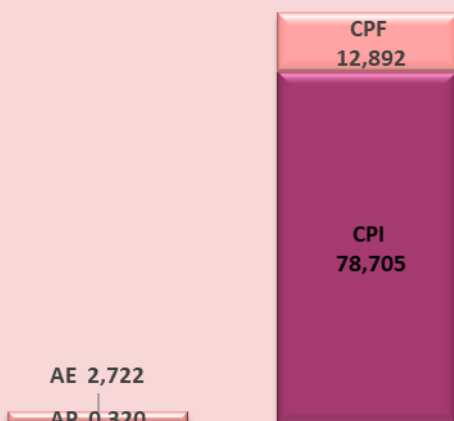
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



3.7. Action européenne et internationale

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Action européenne et internationale

L'année 2024 poursuivra les objectifs suivants :

- poursuite et approfondissement de l'aide et de la coopération en direction de l'Ukraine,
- approfondissement des échanges en matière de transition énergétique et de dialogue avec la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Rhénanie-Palatinat,
- intensification du réseau quadripartite (avec les partenaires d'Allemagne, de Pologne et de République tchèque), dans le prolongement des célébrations du 20ème anniversaire de la convention quadripartite,
- élaboration d'un plan d'action partagé sur l'adaptation aux changements climatiques en matière de politique agricole, avec les partenaires d'Afrique du Sud,
- approfondissement de la coopération dans le cadre de l'espace alpin (jeunesse, gestion de l'eau, économie circulaire),
- accompagnement des stratégies intégrées de coopération infra-régionales dans le cadre de l'Arc jurassien,
- renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Autorité de gestion des fonds européens

L'année 2024 poursuivra les objectifs suivants :

- fin de gestion de la programmation 2014-2020,
- valorisation des projets et réalisation des programmes,
- programmation FEDER – FSE+ et Interreg France-Suisse 2021-2027 : animation renforcée sur les programmes, montée en puissance des programmations.

Les actions soutenues au titre de l'autorité de gestion (FEDER, FSE, Interreg France Suisse) pour la programmation 2021 – 2027 sont déclinées dans les différentes thématiques des politiques publiques régionales du présent rapport.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Action européenne et internationale

Programme 0401AA / 04P01 – Europe et international

Coopération et rayonnement international

L'action régionale se poursuit en coopération avec les Régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : Région du Maule au Chili, Province du Cap occidental en Afrique du Sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne (notamment en lien avec la Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence), Voïvodie d'Opole en Pologne, Région de Bohême centrale en République tchèque. Le règlement d'intervention Coopération internationale permet de soutenir des projets portés par des acteurs locaux et qui se situent dans ce périmètre géographique, en y incluant, depuis 2021, les Régions membres de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA), avec lesquelles la Bourgogne-Franche-Comté coopère depuis 2016, année de lancement de la SUERA.

La ligne budgétaire dédiée permet également de financer des accueils de délégations étrangères hors conventions, des manifestations à caractère international sur le territoire BFC, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

Solidarité internationale

Poursuite du soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté via les règlements d'intervention « solidarité internationale », « solidarité internationale – eau et assainissement », « éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale », « jeunes citoyens du monde » et les actions de mise en réseau.

Affaires européennes

Cette ligne budgétaire concerne le fonctionnement de la régie autonome Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit les Centres d'Information Europe Direct (CIED) de Dijon et de Besançon. Elle peut également financer des opérations d'animation et de communication qui s'inscrivent dans le cadre des travaux de la SUERA.

Coopération dans le cadre de l'arcjurassien

Dans le cadre de la stratégie de coopération franco-suisse mise en œuvre par la Région, l'Etat et les 4 cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et du Jura, il s'agit notamment de poursuivre la coordination et la concertation aux différents niveaux politiques et techniques, mais aussi d'accentuer la connaissance sur les facteurs clés de cette zone d'échanges. Le programme permettra d'assurer l'animation territoriale de la stratégie via la mise en place d'événementiels (forums des acteurs, ateliers territoriaux, rencontres politiques), de financer les frais d'études et de communication (observatoire de l'Arc jurassien, site Internet, création de supports et objets) et de soutenir les projets coconstruits entre partenaires suisses et français à travers la mobilisation du fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers (FPPT).

Programme 0402AA / 04P02 – Autorité de gestion des fonds européens

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens (programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2020, programme FEDER-FSE+ 2021-2027, programmes de développement rural FEADER, futur volet régional du plan stratégique régional (PSN) et programme Interreg France-Suisse 2014-2020 et 2021-2027) :

- actions de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité) ;
- logistique : organisation des comités qui rythment la vie des programmes ;
- prestations concernant notamment les vérifications de dépenses et le suivi des programmes opérationnels.

La mise en place de la programmation 21-27 pour le programme opérationnel BFC et pour le programme IFS demande en effet la réalisation d'actions et d'outils de communication nouveaux ainsi que le lancement de nouveaux marchés de prestations de service (brochures, marché d'analyse de la commande publique et certificat de service fait, ...). Il est néanmoins important de préciser qu'il s'agit des frais liés à l'assistance, la communication, la logistique, l'externalisation et l'animation des programmes européens 2014-2020 (FEDER-FSE-PDR-IFS) et 2021-2027 qui sont compensés par le versement d'une recette d'assistance technique forfaitaire.

A noter que depuis 2020 les PO Bourgogne et Franche-Comté, le PC Interreg et les PDR Bourgogne et Franche-Comté ont opté pour une nouvelle modalité de mobilisation de l'assistance technique, le taux forfaitaire. L'autorité de gestion se verra ainsi attribuer pour assurer ses missions d'autorité de gestion, une recette par programme, d'un montant proportionnel au total des dépenses déclarées, qui ne sera plus directement en contrepartie d'une action ou d'une dépense qu'elle aurait supportée. Ce mécanisme permet d'optimiser la mobilisation de l'assistante technique par la collectivité.

Programme 04P06 – Projets européens

Ce programme nouvellement créé réunit les moyens nécessaires pour :

- le fonctionnement et les actions du bureau de Bruxelles,
- la gestion du projet Interreg Espace alpin « Support EUSALP » qui s'inscrit dans le cadre des travaux de la SUERA,
- l'animation et l'accompagnement pour des projets européens hors autorité de gestion.

A noter que le projet Support Eusalp fait l'objet de recettes de la commission européenne.

Autorité de gestion des fonds européens

Programmes 6110FE / 05P05EPG – FSE 2021-2027, 6210FE / 05P06EPG – FEDER 2021-2027, 6220FE / 05P07EPG – IFS 2021-2027

Ces programmes permettront de mettre en œuvre les nouvelles programmations européennes FSE, FEDER et Interreg France-Suisse 2021-2027.

Ces nouvelles programmations ont été votées en intégralité en 2022, pour un volume total de 423,5 M€ répartis ainsi :

- FEDER : 273,89 M€ en investissement et 64,49 M€ en fonctionnement,
- IFS : 36,33 M€ en investissement et 28,87 M€ en fonctionnement,
- FSE : 20 M€ en fonctionnement.

Le budget 2024 comporte les crédits de paiements qui permettront la mise en œuvre de ces programmations. Les fonds européens permettent de renforcer l'action de la Région dans la plupart des politiques publiques. Le détail de ces inscriptions figure dans chaque thématique porteuse de crédits européens : stratégie économique, tourisme, attractivité, formation des demandeurs d'emploi, apprentissage, enseignement supérieur et

recherche, transition énergétique, biodiversité – eau, montagne, numérique, mobilités et infrastructures, aménagement du territoire et culture.

Programmes 2014P021 / 05P02E – FEDER, 6200FE / 05P04E – FEDER 2014-2020, 6300PR / 05P08EPR – Plan de relance Fonds européens BO et 6400PR / 05P09EPR – Plan de relance Fonds européens FC

Ces programmes portent les crédits nécessaires à la fin de l'ancienne programmation 2014-2020 et des programmes REACT-EU mis en œuvre pour faire face à la crise sanitaire.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0402AA	04P02	Assistance, communication, animation Fonds européens	70 000,00			70 000,00			1 185 000,00	31,7%	-28,2%	1 264 478,13	33,1%	7,6%
0401AA	04P01	Europe et international	250 000,00	108,3%	47,1%	171 732,40	60,7%	-17,0%	1 392 000,00	-4,4%	-18,4%	1 508 628,00	1,2%	-3,5%
	04P06	Projets européens							145 000,00			91 000,00		
6110FE	05P05EPG	FSE 2021-2027										2 000 000,00	-40,5%	100,0%
2014P021	05P02E	FEDER		-100,0%	-100,0%	21 401 036,38	-19,6%	-7,0%		-100,0%		1 008 919,03	-85,0%	-86,5%
6200FE	05P04E	FEDER 2014-2020				10 113 604,62	-69,4%	-69,2%		-100,0%		2 818 892,14	-73,2%	-66,1%
6210FE	05P06EPG	FEDER 2021-2027				16 000 000,00	-0,4%	700,0%				3 000 000,00	-43,0%	200,0%
6220FE	05P07EPG	IFS 2021-2027				2 500 000,00	-30,6%					1 200 000,00	-58,6%	
6300PR	05P08EPR	Plan de relance 2020 Fonds europeens BO		-100,0%	-100,0%	13 048 217,75	-45,1%	-29,3%						
6400PR	05P09EPR	Plan de relance 2020 Fonds europeens FC		-100,0%	-100,0%	15 399 991,02	-48,8%	-21,8%						
TOTAL - Action européenne et internationale			320 000,00	-98,6%	-98,6%	78 704 582,17	-40,9%	-18,2%	2 722 000,00	-37,5%	-18,9%	12 891 917,30	-59,6%	-39,4%

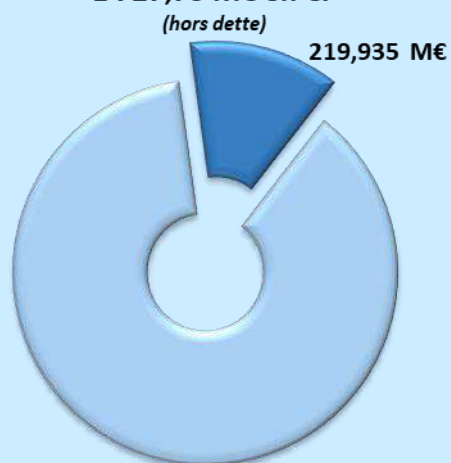
Partie 2 – Les ressources au service de l’action régionale

Thématiques	AP 2024	CPI 2024	AE 2024	CPF 2024
AXE 4 - LES RESSOURCES	12 558 000,00	99 098 324,29	19 656 231,00	293 565 209,22
Politique RH		21 000,00		219 914 198,00
Gestion financière *	5 000 000,00	84 500 000,00	5 290 000,00	50 196 000,00
Communication	65 000,00	173 986,80	3 195 000,00	3 439 712,51
Participation citoyenne		308 230,83	100 000,00	146 884,04
CESER				1 438 300,00
Systèmes d'information	3 165 000,00	6 902 376,85	4 868 626,00	5 664 910,27
Moyens généraux	4 328 000,00	7 172 729,81	5 109 325,00	5 472 986,00
Cabinet				70 000,00
Evaluation des politiques publiques			540 000,00	574 896,40
Modernisation action publique		20 000,00	238 280,00	273 362,00
Assemblées - Documentation - Courrier				5 904 000,00
Achats			165 000,00	291 132,00
Affaires juridiques et archives			150 000,00	178 828,00

* hors gestion active de la dette

1. La politique RH

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP



Budget 2024 (en M€)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Les grandes priorités de la politique Ressources humaines pour l'année 2024 seront les suivantes :

- ✓ **La rémunération des agents fortement impactée par des mesures en faveur du pouvoir d'achat et des mesures réglementaires**

La rémunération des agents représente 95,8 % du budget RH en fonctionnement. Les décisions la concernant ont donc un effet très important sur le budget.

En 2024, il y aura l'impact en année pleine des décisions réglementaires ayant eu un effet au cours de l'année 2023 comme la valorisation du point d'indice à hauteur de + 1,5 %, ou l'ajout de points supplémentaires pour les rémunérations les plus basses de catégorie C et B facilitant ainsi une progression indiciaire à chaque passage d'échelon et, d'autre part, par l'attribution de 5 points supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents. Cela représente 4,5 M€ en année pleine dans le budget 2024.

Sans attendre les mesures réglementaires, la Région a initié fin 2022 une évaluation de son attractivité afin d'agir sur les problématiques de recrutement et fidéliser les agents en place. Au terme du diagnostic, le premier grand chantier a été la revalorisation du régime indemnitaire.

Plusieurs principes ont été actés dans cette revalorisation : augmenter tous les montants des groupes fonctions afin de répondre aux enjeux de pouvoir d'achat, et cibler plus précisément les fonctions encadrantes, les bas salaires ou encore les postes dits « en tension », c'est-à-dire soumis à des tensions de recrutement.

La revalorisation du régime indemnitaire pour les agents sur emplois permanents représentera en année pleine un coût d'un peu plus de 3,6 millions d'euros.

La revalorisation du régime indemnitaire des agents non titulaires des lycées représente un coût de 920 000 € pour 2024. Ces agents percevaient jusqu'au 31 août 2023, 50 % du régime indemnitaire des agents permanents. A compter du 1^{er} septembre 2023 et en trois années, leur régime indemnitaire sera aligné sur celui des permanents.

Par ailleurs, d'autres mesures réglementaires incompressibles sont prévues. Outre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), d'un montant de 2,3 M€ qui est un effet réglementaire annuel sur l'évolution de la carrière des agents, l'année 2024 sera marquée par la réforme des retraites.

A ce titre, la cotisation employeur CNRACL sera augmentée d'un point représentant un coût supplémentaire pour la collectivité de 900 K€.

La réforme a également ouvert aux trois versants de la fonction publique, le droit à la retraite progressive. Ce principe consiste pour l'agent public, à l'approche de la retraite et sous conditions, d'exercer son activité à temps partiel et cumuler sa rémunération avec une fraction de sa pension de retraite définitive.

D'autres textes sont en préparation : l'assouplissement des règles des quotas de promotion interne, soumis à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en novembre 2023, un futur projet de loi "pour la confiance et l'engagement dans la fonction publique" annoncé par le gouvernement, l'agenda social national avec de nombreux dossiers en 2024 dont celui de la méthode de négociation annuelle sur les salaires et les principes et leviers d'évolution des rémunérations dans la fonction publique, etc. Les conséquences juridiques et financières ne sont pas toutes connues en ce début d'année 2024 mais ces nombreux projets confirment les ressources humaines comme étant un domaine en perpétuelle évolution.

✓ **Des crédits formations adaptés à la consommation et riches de nouvelles propositions**

Les crédits formation 2024 ont été ajustés à la baisse (- 24 %) même si l'offre de formation reste la même, voire augmente, par rapport aux années précédentes. En effet celle-ci est optimisée par le recours aux formations CNFPT, financées par la cotisation employeur.

Cette année encore de nombreuses formations seront ainsi effectuées sur les domaines techniques (renouvellement des habilitations), pour accompagner les encadrants dans leurs fonctions ou encore la poursuite dans les lycées des formations obligatoires sur la laïcité.

Les attentats survenus en France ces dernières années ainsi que l'attaque du 13 octobre 2023 du groupe scolaire Gambetta-Carnot à Arras, ont amené les services publics à renforcer, partout en France, les mesures de sécurité, notamment sur les sites accueillant du public.

Aujourd'hui et dans ce contexte anxiogène pour les agents, la Présidente de Région a décidé de mener des actions complémentaires à destination des 129 lycées publics et des différents sites d'accueil du siège.

Une formation, à destination des agents chargés de l'accueil dans les lycées et au siège est ainsi prévue sur le premier semestre 2024. Une sensibilisation sera également prévue à destination des chefs d'équipe et des secrétaires généraux des établissements d'enseignement.

De nouveaux dispositifs de formation pour les agents seront aussi proposés en 2024, tel le congé professionnel de formation (CPF) abondé. Le CPF ouvert à l'ensemble des agents publics titulaires ou contractuels permet de parfaire leur formation personnelle par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel. Le CPF abondé est lui destiné aux agents qui souhaitent évoluer professionnellement vers un métier de cuisinier, d'agent de maintenance ou d'agent de maintenance informatique, en suivant une formation certifiante. Il est dit abondé car la prise en charge de la formation par la Région peut aller jusqu'à 7000 € (contre 3000 € pour un CPF classique).

Un autre dispositif sera proposé en 2024 aux agents. Il s'agit du tutorat. Ce dispositif a pour but d'accompagner un agent nouvellement recruté sur sa prise de fonction et correspond à une fonction de transmission des savoir-faire et d'aide à l'acquisition des compétences d'un métier entre un professionnel confirmé et une personne novice dans le métier. Le tutorat est limité dans le temps, il doit permettre d'amener l'agent tuteuré à résoudre, en autonomie, les problèmes rencontrés sur son poste.

Au total les crédits formations s'élèvent à 695 000 € hors cotisation CNFPT qui elle est estimée à 1,2 M€ pour 2024.

✓ **La protection des agents au cœur des préoccupations de la collectivité**

La protection des agents se traduit au travers de la politique d'action sociale et de prévention. Au total en 2024, les montants alloués à ces actions représentent 5,7 M€.

En 2024 un nouveau programme triennal de prévention des risques professionnels 2024-2026 doit être élaboré en concertation étroite avec les représentants du personnel issus de la Formation Spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FS3CT) et présenté à cette instance au mois de mars 2024.

Il s'appuiera sur le plan santé au travail dans la fonction publique 2022-2025 et intégrera certaines dispositions prévues dans ce plan. Il permettra de poursuivre le développement d'une culture de prévention auprès des acteurs de la collectivité. L'objectif consiste à agir en amont afin d'éviter ou de réduire les risques. Cela implique une démarche d'évaluation des risques ainsi que sur la mise en œuvre des actions de prévention qui en découlent.

Surtout, la prévention des agents en 2024 concernera l'aspect prévoyance. La collectivité maintenait jusqu'à présent l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) dans les mêmes proportions que le traitement dans le cadre d'un congé de longue maladie et de congé longue durée. Le contrôle de légalité a rappelé que cette disposition est contraire au principe de parité avec les dispositions existantes dans la fonction publique d'Etat et ne peut donc être maintenue. Afin de protéger les agents en longue maladie affectés par la suppression légale du versement de leurs primes depuis le 1er novembre 2023 et de répondre à une urgence, la région propose de créer, sous conditions de ressources, début 2024, un fonds de secours spécifique sous la forme d'aides non remboursables de 300 euros, renouvelables chaque mois tant que les conditions d'attribution sont respectées. En parallèle, un dispositif de contrat prévoyance à adhésion obligatoire est proposé pour une application au 1er janvier 2025. L'enjeu est de taille et les intérêts sont forts pour la collectivité comme pour les agents. L'adhésion obligatoire permettrait d'assurer une protection financière aux agents impactés par une situation de longue maladie. Elle représente néanmoins un investissement conséquent pour la collectivité.

✓ **La nécessaire maîtrise des effectifs**

Face aux diverses tensions budgétaires, le conseil régional est soucieux du pouvoir d'achat des agents, de leur qualité de travail mais aussi de la bonne gestion des deniers publics. Des démarches de rationalisation engagées en 2023 seront poursuivies en 2024 pour maîtriser la masse salariale.

Ainsi, vingt postes avaient été créés début 2023 pour permettre aux lycées sous-dotés de bénéficier des moyens nécessaires de manière immédiate sans attendre la vacance puis le redéploiement des postes dans les lycées sur-dotés. Il avait été annoncé à cette occasion que ces créations seraient compensées par des suppressions de postes dans les lycées sur-dotés. Cette décision s'échelonnait à partir de 2024 afin de compenser le surcoût des créations.

Depuis début 2023, 13 décisions de créations de postes permanents ont été actées et auront pour effet d'impacter financièrement le budget à hauteur de 560 000 €. Deux postes ont été par ailleurs supprimés.

13 contrats de projets ont par ailleurs été créés, dont 12 pour résoudre la situation extrêmement tendue sur le FEADER soit un coût global de 528 000 € pour 2024. Concernant les contrats de projets, une posture de principe a également été proposée : celle de leur non-renouvellement lorsqu'ils arrivent à l'échéance de l'ouverture accordée par l'assemblée plénière – sauf exceptions justifiées par la finalisation d'un projet. Les premiers contrats de projets créés début 2021 ont commencé à arriver à leur terme. Ainsi 20 contrats de projets ont été supprimés depuis le 1er janvier 2023.

✓ **Après les années COVID, la reprise des déplacements**

La crise sanitaire a impacté fortement les déplacements en train et en avion avec une baisse des budgets en la matière en 2020 et 2021. On constate une reprise significative des frais de déplacements en 2023 soit un budget 144 000 € en 2024.

De plus l'arrêté du 20 septembre 2023 a modifié l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les bases de remboursement des indemnités des frais de missions. En effet, les bases légales de remboursement des indemnités des frais de missions ont été revues. Les remboursements des nuitées sont passés à 90 € en taux de base 120 € pour les grandes villes et 140 € pour la ville de Paris. S'agissant des frais de repas, le défraiement évolue de 17,50 à 20 €.

La part employeur versée dans le cadre des remboursements des frais de déplacements domicile-travail a été revalorisée de 50 à 75 % à compter de septembre 2023.

Enfin les nouvelles modalités des critères d'attribution du forfait mobilité durable ont été versées en juin 2023 et seront poursuivies en 2024. Ces mesures représentent un surcout de 200 000 € pour la collectivité.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0200AA / 02P01 – Personnel siège

Les crédits relatifs au 1326 postes permanents et aux agents non permanents des services administratifs figurent à la fonction 0 – Services généraux – du présent rapport pour un montant de 79 183 000 € en progression de 4,02 % (+ 3 058 000 €) par rapport à 2023.

Programme 0204AA / 02P04 – Collaborateurs de Cabinet

Un programme spécifique intégré à la fonction 0 pour le budget alloué aux postes de 10 collaborateurs de cabinet. Le budget prévoit la possibilité d'un dixième recrutement de collaborateur et représente ainsi une enveloppe de 982 000 € en augmentation de 1,45 % (+ 14 000 €) lié à l'augmentation de la valeur du point en année pleine et un ajustement en fonction de la consommation.

Programme 0203AA / 02P03 – Politique de handicap

Le programme politique de handicap, sous la fonction 0, représente un montant de 197 650 € en fonctionnement (à l'équilibre par rapport à 2023) et 21 000 € en investissement (+ 90,91 % soit + 10 000 € par rapport à 2023).

Programme 2200AA / 22P01– Personnel ATT

Le budget relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 – Enseignement – du présent rapport pour un montant de 138 556 000 € en progression de 6,22 % (+ 8 114 000 €) par rapport à 2023. Sur ces crédits sont affectés 3 030 postes permanents.

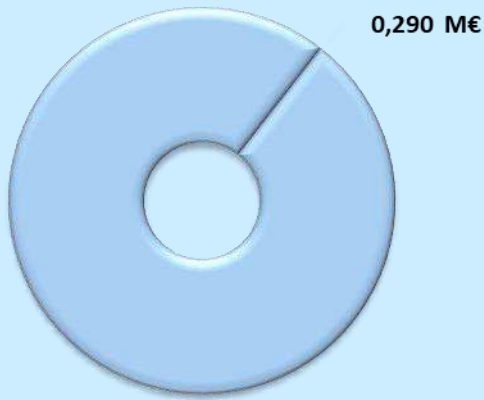
Programme 0102AA / 01P02 – Assistants groupes d'élus

Le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L4132-23 du Code général des collectivités locales figure au chapitre 944 – Dépenses non ventilées. Il s'élève à 995 548 € en progression de 9,32 % (+ 84 880 €). Il est calculé selon le montant des indemnités des élus connu au dernier compte administratif multiplié avec intégration des charges sociales d'un montant de 24 % revalorisé en juillet 2023.

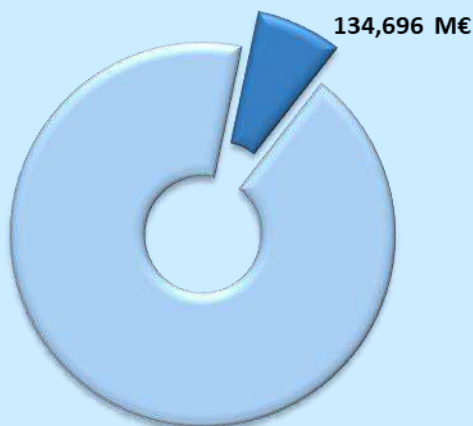
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0200AA	02P01	Personnel siège										79 183 000,00	4,0%	3,5%
0203AA	02P03	Politique du handicap				21 000,00	90,9%	0,0%				197 650,00	0,0%	5,3%
0204AA	02P04	Collaborateurs de cabinet										982 000,00	1,4%	1,4%
2200AA	22P01	Personnel ATT										138 556 000,00	6,2%	2,1%
TOTAL - Ressources humaines						21 000,00		0,0%				218 918 650,00	5,4%	2,6%
0102AA	01P02	Assistants groupes d'élus										995 548,00	9,3%	4,0%
TOTAL - Assistants groupes d'élus												995 548,00	9,3%	4,0%

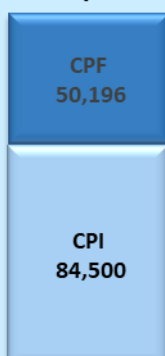
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 856,10 M€ en CP (hors GAD)



Budget 2024
(hors GAD et hors dépenses
imprévues - en M€)



AE 0,290

2. La gestion financière

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Dans un contexte économique et budgétaire incertain et difficile, la stratégie financière continuera à faire l'objet d'un pilotage budgétaire réactif et rigoureux. Les principales actions suivantes seront mises en œuvre en 2024 :

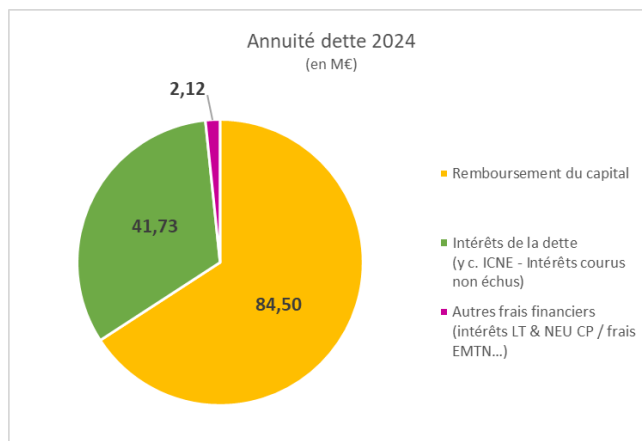
- **assurer l'exécution du budget primitif** et conduire les différentes étapes budgétaires ;
- **garantir la mise en place du PPI**, décliner les outils de suivi et d'actualisation ;
- **mettre en œuvre les évolutions de notre cadre budgétaire et comptable**, qu'il s'agisse du nouveau règlement budgétaire et financier (RBF), de la nomenclature M57 ou du budget annexe des services d'aménagement numérique ;
- **déployer les actions de financement et d'accès à la liquidité**, dans un contexte de forte évolution des taux avec le renforcement d'une gestion quotidienne de la trésorerie et d'une politique d'emprunts mobilisant tous les leviers : recours aux emprunts obligataires, enveloppes pluriannuelles avec la BEI, Agence France Locale (« AFL ») et recours aux prêts bancaires ;
- **garantir une exécution comptable de qualité**, dans le cadre de la convention de services comptables et financiers (CSCF) et du partenariat avec le comptable public et la DRFIP ;
- **poursuivre les analyses et travaux liés à la démarche de « budget vert »** en prenant en compte notamment les perspectives issues de la loi de finances 2024.

Concernant la dette régionale, les inscriptions budgétaires sont principalement composées de l'annuité qui représente un montant global de 128,3 M€ en 2024, répartie entre le remboursement du capital à hauteur de 84,5 M€ (hors gestion active de la dette) et le paiement des intérêts qui s'élève à 41,7 M€ (y compris ICNE – Intérêts courus non échus).

L'évolution des crédits d'investissement au titre du capital s'explique par le recours accru à l'emprunt au cours des derniers exercices, avec la prise en compte d'une première échéance au titre d'une émission obligataire réalisée fin 2020 dans le cadre du programme « EMTN » pour un montant de 10 M€. Pour rappel, la particularité de ce type de financement tient à son mode de remboursement du capital des emprunts « in fine », c'est-à-dire en une fois à l'échéance.

Par ailleurs, le niveau élevé des taux d'intérêts, dans le contexte de la forte hausse des taux directeurs de la Banque centrale européenne depuis juillet 2022 (dix hausses consécutives), continue d'impacter à la hausse les frais financiers en section de fonctionnement.

La prévision budgétaire 2024 intègre en outre les autres frais financiers annexes pour 2,1 M€ : il s'agit notamment des intérêts liés aux outils de gestion de la trésorerie (NEU CP, lignes de trésorerie), des frais financiers et commissions liées à la mise en œuvre du programme obligataire « EMTN » ainsi que de diverses commissions liées aux souscriptions de contrats de prêts bancaires et conventions de lignes de trésorerie à venir sur l'année 2024.



L'annuité 2024, calculée sur la base d'un encours de dette au 1^{er} janvier 2024 arrêté à 1,369 Md€ prend en compte l'ensemble de la dette actuelle. Outre les emprunts souscrits en 2022 et mobilisés sur l'année 2023 (Agence France Locale, solde pour 10 M€ / Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté, pour un montant de 30 M€ / Caisse des Dépôts - Banque des territoires pour 23 M€), l'annuité intègre également les emprunts souscrits au cours de l'exercice 2023, à savoir :

- Une émission obligataire dans le cadre du programme EMTN réalisée en juillet 2023, pour un montant de 10 millions d'euros (M€) et portant sur une maturité de 5 ans ;
- La souscription en date du 07 novembre 2023 de trois contrats de prêt bancaires « PSPL Transformation Ecologique » auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) totalisant 30,3 M€ et indexés sur Livret A (+ marge de 0,40 %), dont le financement concerne respectivement :
 - La réhabilitation thermique de plusieurs lycées (« prêt GPI/AmbRE ») d'un montant total de 14,679 M€, d'une durée de 20 ans ;
 - Les constructions neuves de bâtiments sur les lycées (« prêt Relance Verte ») d'un montant total de 7 M€, d'une durée de 25 ans ;
 - L'acquisition d'une rame TER Elec-Hydrogène et les travaux afférents (enveloppe « Mobi Prêt ») d'un montant de 8,643 M€, d'une durée de 25 ans.

Ces trois contrats, assortis d'une phase de préfinancement d'une durée de 6 mois, seront mobilisés en intégralité au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2024.

- La mobilisation en date du 21 décembre 2023 de deux contrats de prêt bancaires pour 40 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de financement au titre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) contractualisée en 2021 et se répartissant comme suit :
 - Une tranche d'un montant de 20 000 000 € au taux fixe de 3,057 % d'une durée de 15 ans ;
 - Une tranche d'un montant de 20 000 000 € en taux variable indexé sur Euribor 3 mois + marge de 0,353 % d'une durée de 15 ans.

- La souscription de financements bancaires classiques d'un montant de 60 M€ dans le cadre de la fin de gestion de l'exercice 2023, avec :
 - Un prêt d'une durée de 20 ans auprès de l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 40 M€ avec une cotation indexée sur Euribor 3 mois assorti d'une marge de + 0,83 %. Une première tranche a été mobilisée fin 2023 pour un montant de 24 M€ (le solde sera consolidé avant le 31 mai 2024, date de fin de la phase de mobilisation).
 - Un emprunt de La Banque Postale (LBP) de 20 M€ avec une cotation au taux fixe de 3,42 % sur une durée de 20 ans également. A noter que celui-ci est assorti d'une phase de mobilisation de 6 mois avec un versement au plus tard le 28 juin 2024.

Compte tenu de ces éléments, la Région BFC dispose à la date du 1^{er} janvier 2024 de financements bancaires disponibles pour un montant de 66,3 M€ auprès de trois établissements (Caisse des dépôts / Agence France Locale / La Banque Postale), mobilisables selon les contrats dans le courant du premier semestre 2024, auxquels il convient d'ajouter le solde non mobilisé à ce jour à hauteur de 85 M€ de l'enveloppe BEI destinée au financement d'opérations dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional ("PAIR"), dont la date finale de disponibilité des fonds est fixée à la fin de l'année 2024.

Synthèse des financements bancaires disponibles au 1er janvier 2024

Emprunts	Montant du contrat de prêt	Tranches mobilisées au 31/12/2023	Montant disponible	Taux d'intérêt	Maturité	Commentaires
Banque Européenne d'Investissement (BEI - enveloppe PAR)	150 000 000 €	65 000 000 €	85 000 000 €	Tranche mobilisable à taux fixe ou à taux variable	15 à 20 ans	Financement d'opérations dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional ("PAIR") Date Finale de Disponibilité : 29/11/2024
Caisse des dépôts / Banque des territoires prêt « PSPL GPI/AmBRE »	14 679 242 €	0 €	14 679 242 €	Livret A + 0,40%	20 ans	Financement de réhabilitations thermiques de plusieurs lycées au sein de la Région Bourgogne Franche-Comté Date de fin de mobilisation : 18/04/2024
Caisse des dépôts / Banque des territoires prêt « PSPL Relance Verte »	7 000 000 €	0 €	7 000 000 €	Livret A + 0,40%	25 ans	Financements de constructions neuves de bâtiments sur deux lycées Date de fin de mobilisation : 18/04/2024
Caisse des dépôts / Banque des territoires prêt « PSPL Mobi Prêt »	8 643 000 €	0 €	8 643 000 €	Livret A + 0,40%	25 ans	Financement de l'acquisition d'une rame TER Elec-Hydrogène et travaux afférents Date de fin de mobilisation : 18/04/2024
Agence France Locale (AFL) (contrat de crédit N°3230-3255)	40 000 000 €	24 000 000 €	16 000 000 €	Euribor 3 mois + 0,83 %	20 ans	Date de fin de mobilisation : 31/05/2024
La Banque Postale (LBP)	20 000 000 €	0 €	20 000 000 €	Taux fixe : 3,42 %	20 ans	Date de fin de mobilisation : 28/06/2024
TOTAL DISPONIBLE			151 322 242 €			

La structure de la dette au 1^{er} janvier 2024 est répartie à titre indicatif entre la dette à taux fixe de l'ordre de 59 % de l'encours, et la dette à taux variable pour environ 41 % de l'encours (index Euribor majoritairement et livret A pour 1 %). A noter que le volume d'emprunt mobilisé par la Région au titre de l'exercice 2023 a été majoritairement en taux fixes (60 % des enveloppes réalisées à taux fixes sur un total de 137 M€).

Le taux moyen pondéré de la dette régionale, après avoir affiché une baisse constante au cours des exercices 2016 à 2021, s'établit désormais à 2,5 % à fin 2023, en lien avec la remontée des taux des marchés.

L'annuité 2024 est établie également en tenant compte d'une hypothèse d'emprunts prévisionnels à réaliser sur l'année 2024 en fonction de l'équilibre du budget primitif et des dates de mobilisation à venir sur l'exercice, étant précisé que celle-ci pourra être ajustée en fonction de la réalité du besoin de financement sur l'exercice.

Les hypothèses de taux retenues pour 2024 sont de l'ordre de 3,5 % pour les taux fixes et une fourchette pour les taux variables compris entre 3,00 % et 4,15 % (hors marge) selon la période de l'année en raison d'une anticipation à la baisse continue des taux par les marchés. La durée des nouveaux emprunts bancaires est majoritairement de 20 ans.

Enfin, il est précisé que l'annuité 2024 intègre dans le budget primitif l'impact des intérêts courus non échus (ICNE) liés aux anticipations de mobilisations d'emprunts sur l'exercice 2024 : une partie des emprunts doit en effet être mobilisée au cours de l'année afin de couvrir certains besoins de trésorerie.

Concernant la politique d'optimisation de la gestion quotidienne de la trésorerie, celle-ci a été considérablement renforcée au cours de l'année 2023 avec la mise en œuvre d'actions concrètes pour minimiser les frais financiers. Le changement de contexte et d'évolution des taux d'intérêts depuis fin 2022 a entraîné en effet des conséquences sur les outils de la trésorerie dont les conditions financières sont nettement moins favorables. Le renchérissement de ces coûts oblige à une gestion régulière à très court terme (de l'ordre de quelques jours à trois semaines) de la trésorerie peu compatible avec les NEU CP. En effet ces derniers ont une durée préfixée, à l'inverse des lignes de trésorerie permettant une gestion plus fine au quotidien.

La Région anticipe des taux d'environ 4 % sur les outils de trésorerie adossés à des volumes de besoins de trésorerie similaires à ceux de l'année N-1. Par conséquent, la Région BFC poursuivra l'objectif d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de la trésorerie en 2024 en privilégiant les outils qui offriront les conditions financières les plus avantageuses en fonction de l'évolution des marchés.

Le budget en matière financière comprend également les crédits des interventions ou dispositifs suivants (cf. tableaux ci-dessous) :

- les cotisations versées aux associations dont la région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives ;
- les subventions du « FIR » ;
- les admissions en non-valeur et les provisions ;
- les prestations diverses (notamment pour les audits prévus par la réglementation pour les opérations faisant l'objet de fonds européens, et les besoins spécifiques d'expertise) ;
- depuis 2022, le budget intègre la contribution de la Région au nouveau « Fonds de solidarité » mis en œuvre par la loi de finances en matière de péréquation, à l'attention des régions d'outre-mer et de la Corse. La contribution de la Région est estimée à environ 1,3 M€ en 2024.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1999P125 / 02P48 – Subventions et participations

Ce programme comprend les cotisations versées aux associations dont la région est membre et les subventions aux organisations syndicales.

Ce programme budgétaire est en légère diminution par rapport au BP 2023, à hauteur de 856 K€, afin de se rapprocher au plus juste de la réalité de l'exécution.

Programme 1999P128 / 02P49 – Fonds d'intervention régional (FIR)

L'enveloppe est reconduite au même montant qu'en 2023, exercice qui avait été marqué par une diminution de budget.

Programme 0210AA / 02P05 – Finances

Ce programme comprend les frais d'externalisation des audits d'opérations financées par les fonds européens, les honoraires des prestataires intervenant dans le domaine de la gestion de la dette et de la trésorerie (notation, assistance dette, marché arrangeur et avocat dans le cadre du programme de financement obligataire, pour un total de 120 K€).

Concernant les audits d'opérations, le budget retient une enveloppe pour l'externalisation d'une partie des dossiers à hauteur de 90 K€, en légère diminution par rapport à 2023.

Une enveloppe pour des études spécifiques permet de faire face à des besoins d'accompagnement sur des dossiers à enjeu.

Programmes 0120AA / 01P06, 0121AA / 01P07, 0122AA / 01P08, 0123AA / 01P09, 0126AA / 01P12 – Service de la dette

Ces programmes regroupent les dépenses afférentes au service de la dette, qui comprennent :

- l'amortissement de la dette en capital (84,5 M€) (*hors gestion active de la dette*) ;
- les intérêts de la dette à long terme (41,3 M€) (*hors ICNE – Intérêts courus non échus*) ;
- les intérêts courus non échus (ICNE) (0,43 M€) (*en lien avec les anticipations de mobilisations d'emprunts sur l'exercice 2024*) ;
- les autres frais financiers et commissions (2,12 M€) (*regroupant les commissions des agents placeurs et autres frais liés aux émissions obligataires, les intérêts liés aux outils de gestion de la trésorerie ainsi que les commissions liées aux souscriptions de contrats de prêts bancaires et conventions de lignes de trésorerie sur l'année 2024*).

La prévision budgétaire relative aux intérêts de la dette et au remboursement du capital est en augmentation, compte tenu de la hausse des besoins de financement. La Région poursuivra en 2024 l'objectif de sécurisation et d'optimisation des frais financiers dans le contexte bouleversé par la crise de l'inflation et la remontée des taux d'intérêts.

Programme 0124AA / 01P10 – Gestion active de la dette / Revolving

Ce programme permet d'utiliser en cours d'année les emprunts revolving souscrits par la Région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie. Cette inscription est équilibrée en recettes et en dépenses (4 M€).

Programme 0112AA / 01P05 – Constitution de provisions

L'inscription budgétaire (2,8 M€) correspond à une estimation des risques à provisionner sur l'année et pourra être corrigée en cours d'exercice. Elle permet notamment de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour tenir compte du risque de non-recouvrement de certaines créances régionales, en particulier dans le cas de liquidations judiciaires d'entreprises auxquelles la Région a accordé des prêts ou avances remboursables. Le montant tient compte, dans le cadre du passage à la M57, du provisionnement exceptionnel des jours de CET des agents possédant plus de 15 jours épargnés conformément aux exigences de la nomenclature (2 M€).

Programme 0111AA / 01P04 – Admissions en non-valeur

Une dotation globale (0,8 M€) est inscrite de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice. Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional.

Programme 0106AA / 01P03 – Fonds de solidarité péréquation

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales a été refondé suite à la suppression de la part régionale de CVAE.

Ce programme permet de financer la contribution de la Région BFC au nouveau « Fonds de solidarité » mis en œuvre par la loi de finances pour 2022 en matière de péréquation à l'attention des Régions d'outre-mer et de la Corse. Ce fonds est principalement assis sur la dynamique de la TVA.

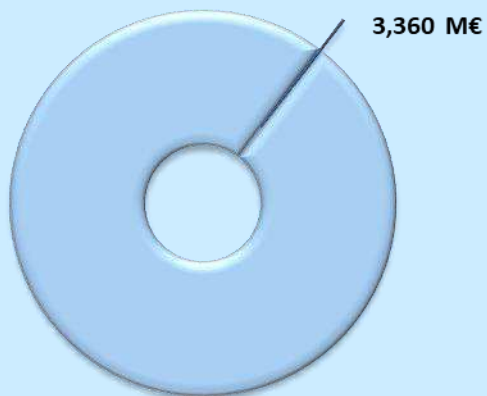
La contribution de la Région est estimée à environ 1,32 M€ pour 2024 (+ 300 K€ par rapport au montant 2023).

Programme 2004P026 / 01P26 – Dépenses imprévues

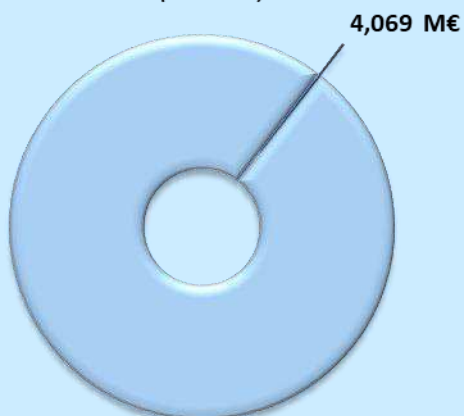
Conformément à l'article L 5217-12-3 du code général des collectivités territoriales, ce programme porte les inscriptions d'autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues, pour faire face à des événements imprévus.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1999P125	02P48	Subventions et participations										856 000,00	-3,3%	2,2%
1999P128	02P49	FIR							290 000,00	0,0%	7,4%	260 000,00	0,0%	3,1%
0210AA	02P05	Finances										310 000,00	-22,5%	-11,4%
TOTAL - Finances									290 000,00	0,0%	7,4%	1 426 000,00	-7,7%	-1,0%
0120AA	01P06	Amortissement en capital				84 500 000,00	12,7%	12,7%						
0121AA	01P07	Intérêts de la dette										41 300 000,00	20,6%	20,6%
0122AA	01P08	Intérêts court terme										1 900 000,00	24,2%	24,2%
0123AA	01P09	Frais divers s/emprunts annuelles-Serv bancaires										220 000,00	-46,3%	-46,3%
0124AA	01P10	Revolving				4 000 000,00	-20,0%	-20,0%						
0126AA	01P12	Ecritures de régularisation dette et ICNE AA										430 000,00	-77,9%	-77,9%
TOTAL - Service de la dette						88 500 000,00	10,6%	10,6%				43 850 000,00	15,0%	15,0%
0111AA	01P04	Admissions en non valeur										800 000,00	-33,3%	60,0%
0112AA	01P05	Provisions										2 800 000,00	330,8%	154,5%
TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions												3 600 000,00	94,6%	125,0%
0106AA	01P03	Fonds de solidarité péréquation										1 320 000,00	32,0%	32,0%
TOTAL - Fonds de solidarité péréquation												1 320 000,00	32,0%	32,0%
2004P026	01P26	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,0%	0,0%				5 000 000,00	0,0%	0,0%			
TOTAL - Dépenses imprévues			5 000 000,00	0,0%	0,0%				5 000 000,00	0,0%	0,0%			

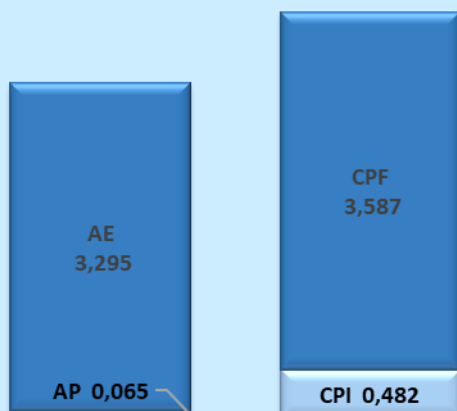
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



3. La communication et la participation citoyenne

PRIORITES ET ACTIONS

Communication institutionnelle

La nouvelle stratégie de communication mise en place au printemps 2022 est bâtie autour de quatre enjeux de communication :

- une Région utile
- une Région lisible
- une Région visible,
- une Région engagée.

Le plan d'actions 2024 sera construit autour de ces quatre axes qui irriguent l'ensemble des actions d'information et de communication, permettant aux habitants du territoire et bénéficiaires des politiques déployées, de comprendre, d'être informés, et d'agir quand cela est possible.

Ces enjeux se traduisent par une simplification des messages et une meilleure identification vis-à-vis des bénéficiaires, par une information directe, des prises de paroles de grande ampleur sur des sujets majeurs et identifiés comme prioritaires, une information pédagogique sur les compétences de la collectivité.

Démocratie participative

L'ensemble des actions citoyennes élaborées depuis 2017, et notamment le Festival des solutions écologiques, prouvent l'intérêt grandissant des citoyens pour les démarches participatives en faveur du climat. 2023 constitue l'année propice à l'évaluation des trois dernières éditions du Festival pour toujours mieux répondre aux attentes des citoyens et à leurs besoins dans l'essaimage des solutions écologiques, l'accélération de la transition écologique dans tout le territoire.

La Convention citoyenne pour le climat dont la mise en œuvre est programmée premier semestre 2023 viendra également nourrir et enrichir la démarche citoyenne amorcée par le Festival. S'adressant aux citoyens en réservant une place essentielle à la jeunesse, celle-ci veillera à intégrer le plus largement (POTEs, CESER, GRAC, partenaires...). Urgence climatique et transition écologique restent donc les deux piliers des actions citoyennes programmées en 2023.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Communication institutionnelle

Programme 1999P094 / 02P46 – Communication institutionnelle

Information et édition :

- La poursuite d'un document toutes boites aux lettres thématique
- La création de nouveaux rdv et contenus sur les réseaux sociaux
- La poursuite du magazine Local et Bio consacré à la valorisation des initiatives, des producteurs et des produits locaux et bio ancrés sur le territoire régional, la révision de sa diffusion et la mise en place d'actions spécifiques dédiées (newsletter, actions évènementielles etc...).
- Information et promotion des dispositifs régionaux via la diffusion de supports d'information ciblés et/ou thématiques sur les politiques publiques déployées (lettre à destination des élus, supports départementalisés, newsletter, etc.).

Visibilité de la collectivité :

- Création et production de kits de communication à destination des partenaires pour mise à disposition d'éléments visuels notamment lors d'évènements partenariaux (virtuels ou matériels) ;
- Diffusion de supports de communication sur le territoire (kakémonos, oriflammes, banderoles ...)
- Organisation de la présence de la collectivité lors des salons et foires grand public, festivals et évènements (stands et animations spécifiques selon les thématiques à valoriser)
- Valorisation des inaugurations et des premières pierres en lien avec la direction des lycées notamment.
- Valorisation des expositions régionales organisées via les locaux de la collectivité et leur diffusion
- Développement de partenariats de visibilité avec un volet évènementiel.

Actions et campagnes de communication institutionnelle :

- Production et diffusion de campagnes d'information et de communication à destination du grand public et/ou ciblées et thématiques, d'envergure locale, régionale ou nationale en fonction des sujets et de leur récurrence.
- Information et promotion des dispositifs régionaux à travers de l'achat d'espace :
 - dans les médias locaux en dehors des campagnes
 - auprès de l'ensemble des radios associatives régionales.

Programme 0250PR / 02P22PR – PAIR Communication

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme 2010P046 – Démocratie participative

Evaluer les 3 premières éditions du Festival des solutions écologiques et lancer sa prochaine édition

Les deux dernières éditions ont enregistré plus de 600 projets dont près de 400 ont été financés à hauteur de 1,2 M€. Près de 60 000 personnes ont rencontré les porteurs de projet dans tout le territoire. Le premier trimestre 2023 sera consacré à une évaluation interne du dispositif de façon à coconstruire avec les porteurs de projet actuels le prochain règlement d'intervention. Celui-ci sera lancé courant du deuxième semestre pour un prochain Festival terrain en mai ou juin 2024.

Accompagner la démarche de convention citoyenne pour le climat

La collectivité souhaite donner la parole aux citoyens bourguignons-francs-comtois. Cette démarche est d'autant plus forte aujourd'hui que la crise énergétique met les citoyens face à des questions et des enjeux qui ne seraient apparus que dans 10 ou 20 ans sans la crise actuelle. Le travail de préfiguration mené début 2023 devrait permettre de lancer une convention citoyenne courant 2023 qui impliquera et mobilisera largement. Les recommandations attendues devront permettre un impact à très court terme et des modifications faisant sauter les blocages qui empêchent la société d'accélérer la transition écologique et l'adaptation aux conséquences climatiques.

Modernisation de la plateforme numérique

La plateforme participative <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr>, lancée en 2017, ne répond plus aux standards numériques actuels et demande à gagner en visibilité et en ergonomie auprès des citoyens. Par ailleurs, les modes de participation citoyenne évoluant très vite, cette nouvelle plateforme s'attachera à répondre davantage aux contraintes techniques liées.

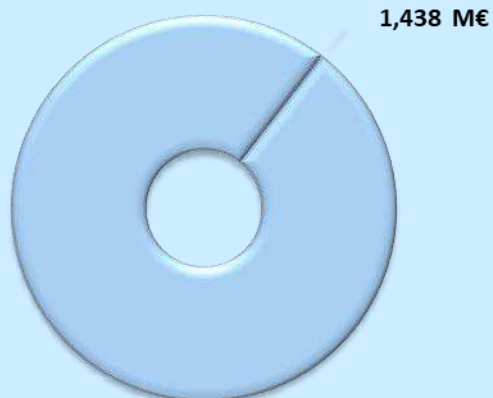
Accompagnement des directions

Les projets ponctuels des directions (SRDEII, conseil citoyens...) seront accompagnés dans leurs démarches participatives.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1999P094	02P46	Communication institutionnelle	65 000,00	-40,9%	-0,7%	123 986,80	-27,1%	-1,2%	3 195 000,00	-7,1%	-3,2%	3 439 712,51	-9,9%	-6,3%
0250PR	02P22PR	PAIR Communication				50 000,00	-75,0%	0,0%						
TOTAL - Communication			65 000,00	-40,9%	-0,7%	173 986,80	-53,0%	-0,8%	3 195 000,00	-7,1%	-3,2%	3 439 712,51	-9,9%	-6,5%
2010P046	02P51	Démocratie participative				308 230,83	2,7%	2,7%	100 000,00	-57,1%	203,0%	146 884,04	77,0%	241,6%
TOTAL - Participation citoyenne						308 230,83	2,7%	2,7%	100 000,00	-57,1%	203,0%	146 884,04	77,0%	241,6%

4. Le CESER

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la Région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillères et conseillers du CESER.

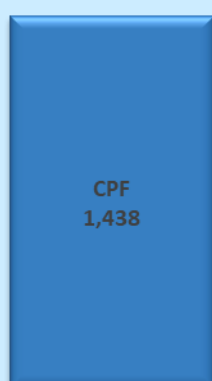
En 2023, dernière année du mandat, 26 avis du CESER ont été formulés sur des rapports du conseil régional, une saisine, 2 autosaisines et une contribution ont été adoptées :

- « L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations », mai ;
- « Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en Bourgogne-Franche-Comté », juin ;
- « Mutations du modèle associatif, un virage à prendre », novembre ;
- « Contribution du CESER relative au plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 de la Région Bourgogne-Franche-Comté », novembre.

2024 marque le début d'une nouvelle mandature du CESER élue pour 6 années. L'installation des nouvelles conseillères et conseillers aura lieu, sous la présidence du Préfet de Région, en janvier 2024.

La priorité du début d'exercice consiste à transmettre à cette nouvelle assemblée le fond de pensée et les méthodes de travail du CESER et à engager de nouveaux travaux.

Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0261AA / 03P02 – Fonctionnement du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme est consacré aux dépenses de :

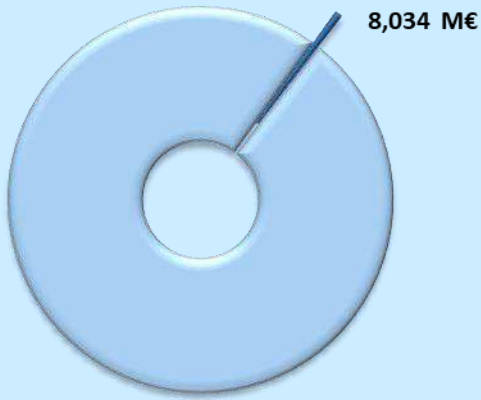
- publication des travaux du CESER et de diffusion,
- organisation matérielle de ses séances plénières et de l'ensemble des autres réunions,
- adhésion à l'association CESER de France.

Programme 0262AA / 03P03 – Indemnités et frais de mission des membres du CESER

Ce programme permet l'indemnisation des conseillers membres du CESER Bourgogne-Franche-Comté et le remboursement des frais engagés dans l'exercice de leur mandat.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0261AA	03P02	Fonctionnement CESER										108 300,00	-5,0%	-5,0%
0262AA	03P03	Indemnités et frais de mission CESER										1 330 000,00	0,0%	0,0%
TOTAL - CESER												1 438 300,00	-0,4%	-0,4%

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



5. Les systèmes d'information

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

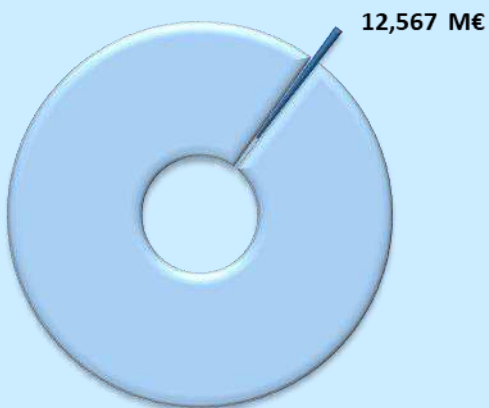
2024 sera la seconde année de mise en œuvre du SDSI couvrant la période 2023 – 2025.

D'importants projets déjà lancés comme EUROPAC, ONDE, LICORNE, AIR, EFFILOGIS, gestion du patrimoine mais aussi les projets visant à renforcer nos cyberdéfenses seront poursuivis.

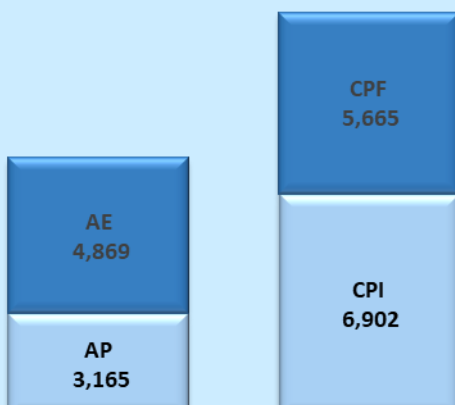
De nouveaux projet seront également lancés, notamment :

- la refonte ou l'évolution du site internet institutionnel, de la plateforme participative,
- la signature électronique des rapports,
- la refonte d'ABCdélib, logiciel de recherche dans les délibérations,
- l'animation de réseaux,
- l'actualisation de GEDEON, logiciel de gestion des rapports et délibérations,
- l'évolution du logiciel de gestion de la photothèque de la DCRC,
- la dématérialisation du dossier agent.

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 1999P068 / 02P45 – Equipements et logiciels informatiques

Infrastructures

Il s'agit de renouveler à un rythme régulier les équipements qui composent l'Environnement Numérique de Travail des Agents (postes de travail, écrans, stations de visioconférence, copieurs, équipements de communication etc..) ainsi que les équipements des infrastructures systèmes et réseaux (serveurs, actifs de réseaux etc..). L'objectif étant de maintenir un parc à un bon niveau de performance, de fiabilité et de sécurité en changeant, dans la mesure du possible, les équipements de plus de 5 ans.

Logiciels

Il s'agit, d'une part, de réaliser les projets inscrits au SDSI 2023 - 2025 pour l'année 2024 et, d'autre part, de continuer à faire évoluer les outils informatiques existants pour les maintenir en adéquation avec les besoins des utilisateurs tout en assurant la continuité de service et en renforçant la sécurité.

Les évolutions des applications sont à la fois fonctionnelles (évolutions des besoins des directions), mais aussi techniques (évolution technologique des architectures logicielles).

Les évolutions d'ATHENA, logiciel de gestion des formations professionnelles, représentent une part importante de ce budget, qui concerne également fortement les systèmes d'information des ressources humaines et des finances.

SI FEADER

Il s'agit d'assurer l'hébergement et l'exploitation du dispositif EUROPAC, la maintenance corrective, l'assistance et la sécurité.

Maintenances et fournitures

Il s'agit :

- des maintenances de logiciels métiers des Directions ressources (Finances, RH, assemblées etc..), et des directions opérationnelles (ONDE, STONAL, PEGASE etc..),
- des maintenances d'architectures systèmes et réseaux (base de données, virtualisation serveurs, sauvegarde, stockage, onduleurs, actifs de réseaux etc..),
- des maintenances de copieurs et imprimantes,
- des maintenances des systèmes de téléphonie et de visioconférences,
- des entretiens et réparations,
- des petits équipements et consommables.

Téléphonie et télécommunication

Il s'agit :

- des abonnements et communications de téléphonie fixe et mobiles,
- des liens d'interconnexion entre les différents sites de la collectivité.

Services informatiques

Il s'agit de prestations (expertises, assistances, hébergement, locations) nécessaires au maintien en conditions opérationnelles de notre système d'information :

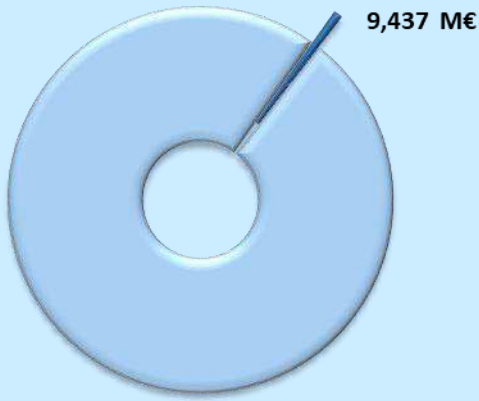
- assistance sur les applications (RH, finances, subventions, infocentre, ...),
- expertise sur les bases de données Oracle, Postgre, sur les systèmes, le stockage,
- surveillance de nos dispositifs de sécurité,
- audits en lien avec les différents référentiels (RGAA – Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité, RGS – Référentiel Général de Sécurité etc..),
- hébergement de logiciels et achats de certificats,
- location des logiciels Microsoft 365, Rainbow, outils collaboratifs, PAO, Autocad...

FEADER

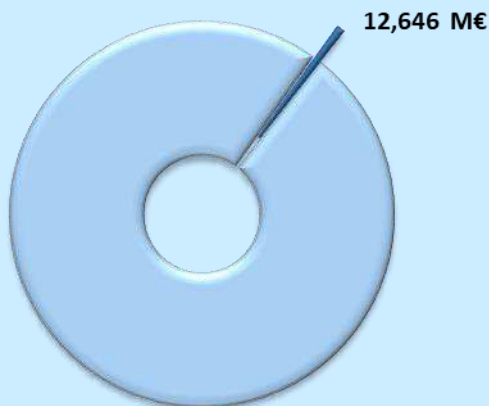
Il s'agit d'assurer l'hébergement et l'exploitation du dispositif EUROPAC, la maintenance corrective, l'assistance et la sécurité.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
1999P068	02P45	Equipement et logiciel informatiques	3 165 000,00	-35,5%	-43,6%	6 902 376,85	-4,7%	4,7%	4 868 626,00	7,7%	-4,9%	5 664 910,27	6,8%	1,2%
TOTAL - Systèmes d'information			3 165 000,00	-35,5%	-43,6%	6 902 376,85	-4,7%	4,7%	4 868 626,00	7,7%	-4,9%	5 664 910,27	6,8%	1,2%

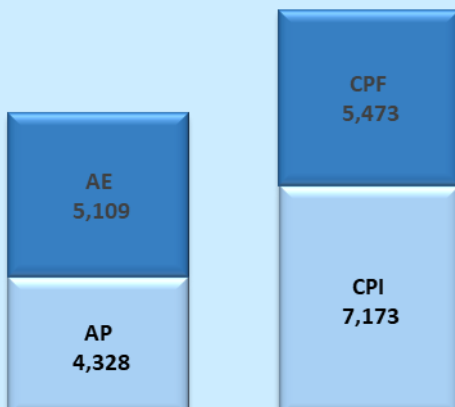
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



6. Les moyens généraux

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

En 2024, la Région poursuivra son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable.

La mise en place du plan de sobriété énergétique sera effective en année entière sur l'ensemble du parc immobilier.

Enfin, il convient de souligner que dans un contexte d'inflation, le budget de fonctionnement est contenu avec une baisse sur le budget en AE et en CPF.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

En fonctionnement

Programme 0230AA / 02P10 – Administration générale

Ce programme permet de faire fonctionner la collectivité et l'ensemble du parc administratif avec notamment les sites de Viotte et d'Elithis en année entière. Les dépenses prévues concernent les postes suivants ; loyers, charges, fluides, dépenses de maintenance, parc automobile, ménage, assurances, prestations de restauration, etc. La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes dans un périmètre en évolution, dans un contexte d'inflation, en tenant compte de l'évolution réglementaire, de l'adaptation des nouveaux usages, des variations de coûts énergétiques et de la préservation de l'environnement. La mise en place du plan de sobriété énergétique se poursuivra en 2024.

Programme 0234AA / 02P15 – MRI – Maison régionale de l'innovation

Ce programme permet de faire fonctionner la Maison régionale de l'Innovation : charges, fluides, dépenses de maintenance, gardiennage, ménage, assurances, prestations de restauration, moyens informatiques, etc. La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes dans un périmètre en évolution et dans un contexte d'inflation.

En investissement

Programme 0230AA / 02P10 – Administration générale

Ce programme est consacré au renouvellement du mobilier de bureau, au verdissement de la flotte automobile du conseil régional et à l'acquisition d'un étage supplémentaire au sein de la Tour Elithis. Cette acquisition vise à optimiser et à rationaliser la gestion des actifs immobiliers régionaux tout en améliorant leur qualité et leur adéquation aux nouveaux besoins liés à l'évolution de l'organisation du travail.

Programme 0237AA / 02P17 – Bâtiments administratifs

Ce programme correspond à la réalisation de travaux d'amélioration de performance énergétique et en sécurité de l'ensemble des sites administratifs régionaux. Concernant les travaux de rénovation énergétique, la loi ELAN et le décret 30 septembre 2021, ont fixé les objectifs de réduction des consommations énergétiques, comme suit par rapport à l'année de référence (2012 en général sur le parc administratif de la collectivité) : - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2050.

Programme 0234AA / 02P15 – MRI – Maison régionale de l'innovation

Il correspond aux opérations de travaux visant principalement l'équipement informatique des salles de réunion du site. Sont également prévus des travaux de rénovation du bâtiment.

Programme 0232PP / 02P13 Viotte

Il s'agit de l'acquisition par VEFA d'une surface d'un peu plus de 6 900 m² de bâtiments tertiaires au sein du pôle Viotte à Besançon. Le bâtiment a été livré fin août 2023. Les crédits 2024 correspondent aux derniers appels de fonds de l'échéancier.

Programme 0233PR / 02P14PR – Plan de relance 2020 Moyens généraux

Le PAIR comprend :

- les travaux du château de Châteauneuf avec la restauration, la rénovation et le confortement du site et la réalisation d'un bâtiment d'accueil de performance énergétique RT2012 - 40% composé de matériaux biosourcés. Les travaux se termineront en 2024 ;
- le déploiement de panneaux photovoltaïques avec la réalisation d'une ombrière génératrice d'électricité verte sur le bâtiment du 17 Trémouille.

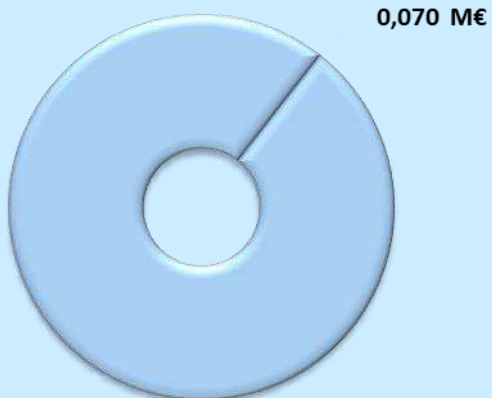
Programme 0231AA / 02P11 – Intérêts moratoires

Des crédits sont prévus sur ce programme pour faire face à d'éventuelles pénalités.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0230AA	02P10	Administration générale	1 945 000,00	318,3%	151,0%	2 146 156,20	270,0%	147,9%	4 695 061,00	-9,0%	-8,2%	5 059 240,04	-6,6%	-5,5%
0231AA	02P11	Intérêts moratoires							7 000,00	0,0%	0,0%	7 000,00		
0232PP	02P13	Acquisition locaux Région (hors lycées)				1 144 237,78	-72,7%	-62,8%						
0233PR	02P14PR	Plan de relance 2020 Moyens generaux				1 232 124,31	-60,6%	-59,0%						
0234AA	02P15	MRI	70 000,00	-44,0%	-44,0%	120 000,00	-8,4%	12,4%	407 264,00	15,7%	15,7%	406 745,96	17,4%	19,0%
0237AA	02P17	Bâtiments administratifs	2 313 000,00	30,4%	17,5%	2 530 211,52	44,4%	37,2%						
TOTAL - Moyens généraux			4 328 000,00	83,1%	50,9%	7 172 729,81	-26,6%	-19,4%	5 109 325,00	-7,5%	-6,6%	5 472 986,00	-5,0%	-3,9%

7. Le cabinet

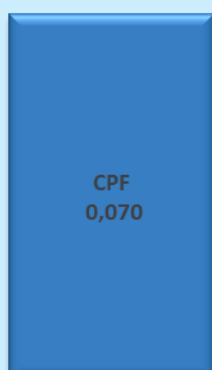
Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Programme 0251AA / 02P23 – Cabinet

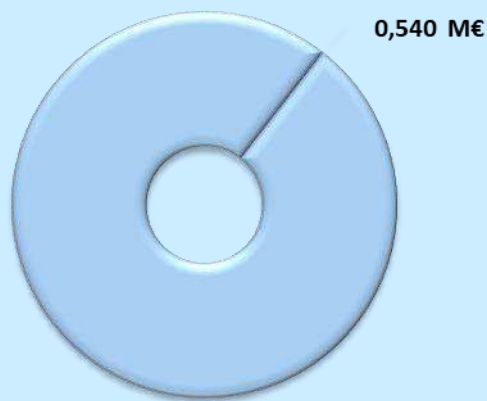
Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

Budget 2024 (en M€)

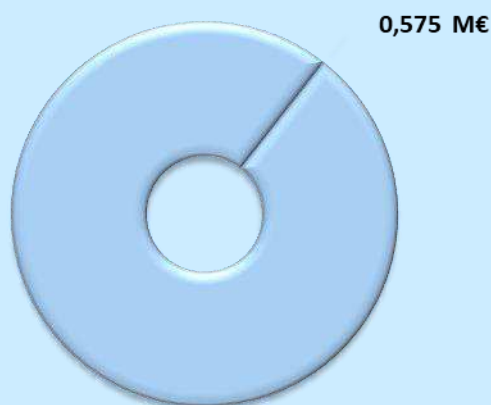


Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0251AA	02P23	Cabinet										70 000,00	0,0%	0,0%
TOTAL - Cabinet												70 000,00	0,0%	0,0%

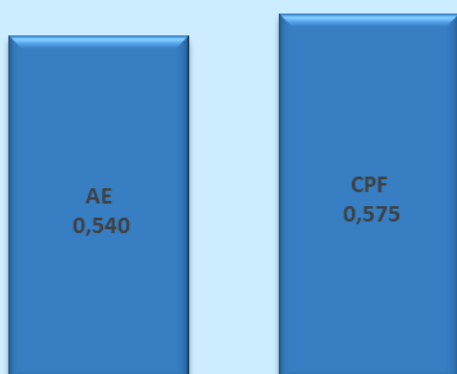
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



8. L'évaluation des politiques publiques

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Les attentes des citoyens à l'égard de l'action publique n'ont jamais été aussi fortes que dans le contexte actuel d'incertitude et de crises multiples.

La conjonction des contraintes budgétaires accrues, l'urgence à engager des transitions indispensables pour faire face à la crise écologique sans aggraver davantage les inégalités sociales accroît l'exigence de pertinence et d'efficacité de l'intervention publique.

L'évaluation consiste à mesurer, observer et analyser les effets d'une politique, dès sa conception, pendant ou après sa mise en œuvre. Elle produit des connaissances et permet aux acteurs publics de porter un regard critique, avant de décider de façon éclairée de maintenir, de faire évoluer ou de supprimer une politique.

L'évaluation alimente le débat public en éclairant les acteurs sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions.

Elle contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique.

C'est dans cette logique que le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre, chaque année, un programme d'évaluations qui comporte deux volets :

- des évaluations des politiques publiques régionales dans le cadre d'un programme annuel,
- les évaluations réglementaires prévues au titre de la mise en œuvre des fonds européens (FESI) en tant qu'autorité de gestion des différents programmes (PO FEDER, FSE + et INTERREG) dans une approche pluriannuelle.

Les plans d'évaluation des FESI pour la programmation 2021/2027 ont été validés par les comités de suivi des fonds et adoptés par la commission européenne en juin 2023. Les premières évaluations seront engagées en 2024.

Les orientations de la stratégie de mandat en matière d'évaluation

Priorité 1 : faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation

La Région évalue chaque année une dizaine de politiques publiques. Pour des raisons d'objectivité, ces travaux sont confiés à des cabinets externes experts dans les thématiques évaluées. Les recommandations formulées par les prestataires en charge de ces évaluations sont le plus souvent suivies d'effet et constituent des aides importantes pour faciliter la prise de décision.

Priorité 2 : Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation

Le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER) qui associe des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du CESER se réunit une à deux fois par an pour valider le programme de travail et suivre les travaux menés en matière d'évaluation.

Priorité 3 : Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence

Les évaluations des programmes européens sont accessibles sur le site « L'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté » et les évaluations des politiques publiques sont publiés sur l'Intranet de la Région.

Courant 2023 un budget dédié à la mise en visibilité de manière innovante des travaux a été acté à l'occasion du budget supplémentaire. Les livrables seront disponibles début 2024.

Les élus en charge des politiques évaluées et un représentant de chaque groupe d'élus sont associés aux travaux.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 2011P022 / 02P52 – Evaluation des politiques publiques régionales

L'évaluation des politiques publiques comporte deux volets : l'évaluation des politiques régionales « classiques » et l'évaluation réglementaire des fonds européens (imposée par la commission européenne). L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles.

L'évaluation des politiques régionales

Les évaluations peuvent concerner la mise en œuvre d'un programme ou l'impact des actions financées. Elles peuvent intervenir en cours ou en fin de programme.

Sur le volet « politiques régionales », le programme annuel comportera une dizaine d'évaluations.

Les synthèses des travaux réalisés ainsi que les rapports finaux sont diffusés sur le site Intranet de la Région et sur le site L'Europe s'engage pour le volet européen.

Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité qui se réunira début 2024.

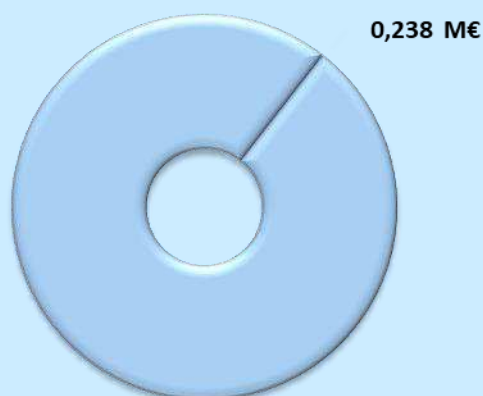
L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

Sur le volet « fonds européens », les évaluations réglementaires liées à la programmation 2021/2027 vont démarrer en 2024.

Ce programme est doté de **540 000 €** dont 500 000 € pour la réalisation d'une dizaine d'évaluations sur le volet politiques publiques et 40 000 € dédiés à un complément d'enveloppe portée par ce budget en 2023 pour la démarche de planification écologique suite à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du fonds vert.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2011P022	02P52	Evaluation des politiques publiques régionales							540 000,00	8,0%	1,9%	574 896,40	-7,7%	35,3%
TOTAL - Évaluation									540 000,00	8,0%	1,9%	574 896,40	-7,7%	35,3%

Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



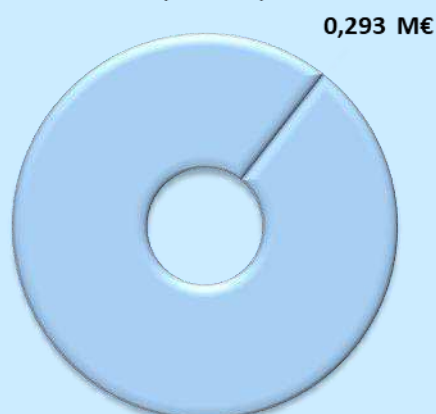
9. La modernisation de l'action publique

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La collectivité organise des actions visant à accompagner l'administration dans l'évolution de ses pratiques professionnelles, à améliorer l'accueil des usagères et des usagers, à animer la communication interne et la communauté managériale. L'innovation publique est encouragée notamment via l'organisation de la 7^{ème} édition du Mois de l'innovation publique. Des formations et sensibilisations sont menées sur les enjeux d'égalité et de diversité.

Quatre priorités :

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Transformer les pratiques professionnelles

Le déploiement de plusieurs dispositifs se poursuit : « la boussole managériale » pour aider les managers à se situer et s'orienter dans l'évolution de leurs pratiques managériales ; « ComCoop » pour développer les compétences du personnel administratif en matière de communication et de coopération ; « Adaptions le travail au cerveau » pour aider les équipes à améliorer les modes de travail individuels et collectifs. L'offre de formations sur les pratiques managériales est revisitée.

Ecouter les usagères et les usagers

En complément du baromètre « AFNOR expérience citoyen » réalisé en 2022 et 2023, une expérimentation de labélisation « Services Publics + » est menée. Ce label atteste de la qualité du service rendu et de la bonne application des engagements du référentiel proposé par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

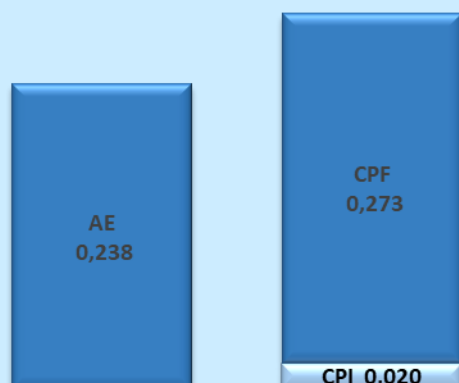
Développer la communication interne

Trois numéros du magazine interne sont publiés à l'attention des 4 400 personnels administratifs et des lycées. Des temps inspirants sont proposés aux 140 encadrant.es des services administratifs, dédiés aux sujets de transformation des pratiques professionnelles.

Sensibiliser sur l'égalité et la diversité

Le centre de ressources régional dédié à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'accès aux droits est créé. Son rôle : mettre en réseau les acteurs et les actrices en charge de ces sujets sur le territoire et donner accès, via un site internet, à de l'information pour toutes et tous. La délégation à la modernisation de l'action publique continue de sensibiliser le personnel de la Région au travers de formations, d'événements et de publications.

Budget 2024 (en M€)



DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0201AA / 02P02 – Développement du mode projet

- **Modernisation des pratiques et transformation managériale**

Réalisation des boussoles managériales : accompagner les managers dans l'évolution de leurs pratiques

Le déploiement de ce dispositif, expérimenté en 2021, se poursuit en 2024. Il s'appuie sur un référentiel de 18 pratiques, conçu en interne et adossé aux six valeurs de l'administration régionale : respect, engagement, confiance, coopération, équité, bienveillance. Le ou la manager s'auto-évalue et compare sa perception avec celles des « regards tiers » questionnés. La comparaison permet de repérer les pratiques perçues comme acquises et celles sur lesquelles progresser. Une offre de services pour soutenir l'évolution managériale est prévue. En 2024, le dispositif est proposé à trente managers.

Déploiement de la démarche Comcoop® sur la communication et la coopération au sein des équipes : un outil au service de la qualité de vie au travail

L'expérimentation débutée au second semestre 2022 avec une direction de la collectivité se poursuit en 2024 avec une seconde direction. Elle vise à doter les équipes de compétences spécifiques en matière de gestion des situations et des relations pour renforcer, maintenir, relancer les coopérations. La délégation à la modernisation a fait le choix d'internaliser la compétence ComCoop®. Deux agents de la direction ont suivi en 2023 le parcours de formateurs et formatrices ComCoop®. Une supervision de la pratique et des modules de perfectionnement sont prévus cette année.

Déploiement du dispositif « Adaptons le travail au cerveau » : tester et adopter de nouvelles pratiques professionnelles

Le déploiement de l'opération, débutée au dernier semestre 2022, se poursuit en 2024. Objectifs : améliorer les modes de travail et créer des environnements favorisant l'engagement, la réduction du stress, de la fatigue et de la surcharge mentale. L'opération permet aux équipes de comprendre le fonctionnement du cerveau et l'influence des modes de travail sur ce dernier, pour agir sur les pratiques individuelles et managériales.

L'opération est animée par des chargé-es de mission de la DéMo, avec l'appui d'un prestataire, notamment pour l'apport de ressources en sciences cognitives. Dix nouvelles équipes peuvent être accompagnées en 2024.

Expérimentation de nouvelles formations pour les managers : construire une offre renouvelée pour accompagner les changements

Pour renouveler l'offre de formations managériales inscrites dans le plan de formation de la collectivité, un programme sera imaginé et testé avec des managers pour les accompagner dans les transformations et leur donner les outils permettant de faire face collectivement aux changements.

Communauté apprenante : seconde édition de cet outil d'apprentissage entre pairs

Après une première expérimentation avec dix managers en 2023, la démarche est reconduite. Elle vise à améliorer les pratiques managériales en s'appuyant sur le collectif.

Accueil des usagères et usagers : expérimentation de la labellisation « Services publics + »

La démarche « Services Publics + » (SP+) vise à améliorer la qualité de service à l'utilisateur et l'utilisatrice. Les directions ont été invitées à déployer les engagements détaillés du référentiel SP+ d'ici 2026.

Afin de soutenir ce déploiement, deux baromètres « AFNOR expérience citoyen » ont été réalisés en 2022 et 2023. En 2024, un processus d'obtention du label « Services Publics + » sera testé. Ce label atteste de la qualité du service rendu et de la bonne mise en application des engagements du référentiel. Son attribution dépend des résultats obtenus à un audit réalisé par un organisme de certification.

- **Egalité – diversité**

Animation de la fresque de la diversité : un nouvel outil pour accompagner le changement

Pour mettre en œuvre les engagements de la charte de la diversité signée en novembre 2022 par la Région, des ateliers d'intelligence collective seront proposés pour susciter des prises de conscience et des questionnements sur les enjeux de diversité, d'inclusion et de discriminations. Les objectifs : comprendre, échanger dans un cadre apaisé et réfléchir collectivement aux impacts des comportements discriminatoires, générer des prises de conscience et proposer des pistes d'action. Des personnes volontaires seront formées à l'animation à l'interne de la fresque de la diversité.

Ateliers sur la communication égalitaire : sensibiliser pour mettre en œuvre progressivement les recommandations du Haut Conseil à l'Egalité

En signant en 2019 la charte du Haut Conseil à l'égalité, la Région s'est engagée à « communiquer sans stéréotype de sexe » et à développer un langage plus égalitaire, en suivant notamment les 10 recommandations du « [Guide](#) pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe ».

Pour sensibiliser les directions et mettre en œuvre progressivement ces recommandations, il est proposé des ateliers pour faire comprendre :

- pourquoi la communication égalitaire est essentielle pour lutter contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ;
- comment mettre en place une communication égalitaire grâce à la présentation de bonnes pratiques d'écriture inclusive et au partage des principes de représentation égalitaires visuelles et à l'oral.

Animation du centre de ressources régional dédié à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'accès aux droits : accompagner le lancement de ce projet partenarial

Dans le cadre du CPER 2021-2027, la création d'un centre de ressources régional a été retenu au titre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Un animateur a été recruté pour l'animation du réseau et le pilotage de la plateforme numérique. Pour l'activité du centre, des crédits sont réservés pour le financement des publications, événements, ressources, etc., à hauteur du montant consacré par l'Etat pour ce projet.

- **Innovation**

Organisation du Mois de l'innovation publique en novembre

Pour 2024, comme pour 2023, l'événement est partenarial, organisé dans le cadre du réseau des pionnières et pionniers de l'innovation publique, animé par l'entente partenariale (Région, Etat, CNFPT) : conférences inspirantes, tables rondes, foires aux outils, formations, temps d'interconnaissance, temps institutionnel avec les partenaires de l'entente, etc.

- L'accompagnement d'expérimentations dans le domaine des politiques publiques, avec la mobilisation des outils de l'innovation publique et de la coopération.
- L'acquisition de ressources pédagogiques.

- **Communication interne - communication managériale**

Réalisation des magazines internes Com'nous : rédaction, illustration, mise en page, photos, impression et routage des publications

Organisation de temps inspirants pour les 140 encadrantes et encadrants des services administratifs

Un séminaire d'une journée hors les murs et des temps plus courts sont proposés en 2024. Ils seront consacrés essentiellement aux sujets de transformation. La délégation fait appel à des ressources extérieures tant pour le contenu (conférences, ateliers, etc.) que pour l'organisation (location d'espaces).

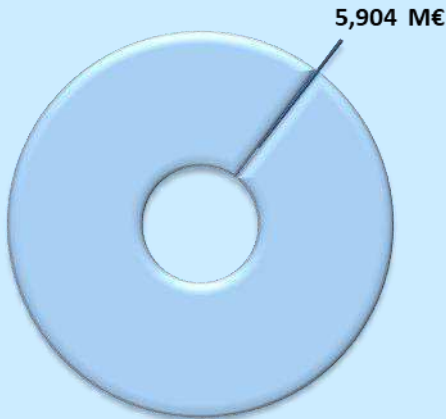
Appui à l'élaboration du rapport d'activité annuel des services administratifs

Inscription de la Région à divers prix : chaque année, la collectivité met en valeur ses dispositifs et actions innovantes en concourant à divers prix. L'inscription est payante pour le Prix Territoria.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0201AA	02P02	Développement mode projet				20 000,00	-0,1%	165462,9%	238 280,00	-8,0%	-8,0%	273 362,00	5,2%	5,2%
TOTAL - Modernisation action publique						20 000,00	-0,1%	165462,9%	238 280,00	-8,0%	-8,0%	273 362,00	5,2%	5,2%

10. Les assemblées, documentation, courrier

Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



PRIORITES ET ACTIONS PHARES

En 2024 le plan de sobriété énergétique sera mis en œuvre et diverses adaptations seront envisagées dans le cadre du fonctionnement de la collectivité.

La priorité de la documentation va être d'utiliser au mieux tout le potentiel de son nouveau portail documentaire et de poursuivre la modernisation de ses outils et pratiques. Les documentalistes vont devoir recourir à diverses actions de communication (webinaires, démonstrations diverses, etc...) pour faire découvrir aux directions ce portail et leur montrer ce qu'il peut leur apporter. Pour répondre aux besoins des directions sans multiplier les abonnements, la documentation est sans cesse à l'affut de nouveaux outils. Elle a notamment décidé de recourir à des agrégateurs de presse qui assurent une veille sur le web et dans la presse sur des sujets spécifiques.

La dématérialisation de l'enregistrement du courrier entrant a permis d'en assurer la traçabilité et d'être en mesure, en cas de nécessité, de fournir un exemplaire de tous les courriers enregistrés dans la base de traitement. La priorité est d'être en appui des directions, de leur apporter des conseils pour assurer leurs envois spécifiques dans les meilleures conditions. En 2024, en lien avec l'évolution des modalités de travail de la collectivité, le service courrier veillera à améliorer l'enregistrement des correspondances arrivées par messagerie directement dans les directions et qui échappent à la procédure de traitement du courrier définie par la direction générale. L'outil de requêtage WEBI a récemment été développé afin de permettre un accès facile, rapide et sécurisé aux agents habilités. L'ensemble des procédures courrier fera l'objet de communications internes dédiées.

Pour le service des assemblées et du statut de l'élu, l'une des priorités 2024 va être le déploiement du scrutin électronique lors des assemblées plénières afin de sécuriser les votes des élus régionaux. L'évolution vers une nouvelle version de l'application de gestion des rapports et délibérations est également nécessaire afin de bénéficier de traitements plus adaptés et plus performants. Dans le cadre de la poursuite de la lutte contre les conflits d'intérêt, les élus pourront, conformément à la loi, recourir aux services d'un déontologue dédié. Divers contacts auprès de magistrats sont en cours. Le service devra par ailleurs accorder une attention toute particulière aux mesures en cours d'élaboration au niveau national concernant le statut des élus locaux.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0101AA / 01P01 – Groupes d'élus Actions Annuelles

Des crédits sont prévus pour les six groupes d'élus, conformément à la délibération du 23 juillet 2021, un montant de 1 340 € par élu et par an soit 134 000 €. Ces crédits sont prévus au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

Programme 0220AA / 03P01 – Assemblées Actions Annuelles

Le budget global pour assurer la prise en charge des dépenses relatives au statut des élus régionaux et au fonctionnement des assemblées pour 2024 est de 5 150 000 €. Ce budget est en hausse de 160 000 € par rapport à 2023. Cette augmentation est due notamment aux évolutions indiciaires liées aux indemnités et aux adhésions au dispositif de retraite par rente Carel ou Fonpel. Le budget pour assurer le règlement des indemnités des élus et les charges patronales afférentes est de 4 500 000 €.

Ce programme intègre également les crédits pour le financement des formations suivies par les élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat ainsi que leur frais de déplacement et de séjour. Par ailleurs, 80.000 € sont prévus pour la prise en charge des prestations de sténotypie et de "langage des signes" dans le cadre des sessions plénières.

Programme 0221AA / 02P08 – Documentation Actions Annuelles

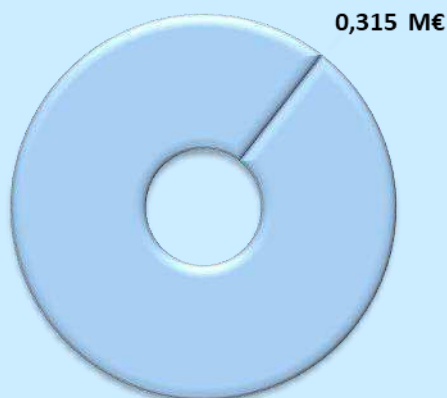
Les crédits affectés au service documentation pour 2024 s'élèvent, à l'identique de 2023, à 320 000 euros. Le principal poste de dépenses demeure celui des droits de copie qui représente environ 37 % du budget, soit 120 000 €. Un budget de 105 000 € est affecté aux abonnements numériques qui, avec le développement du télétravail et la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, sont favorisés par les directions. Les modalités de diffusion des groupes de presse ont beaucoup évolué, le passage au numérique à accès multiple se développe de plus en plus.

Programme 0222AA / 02P09 – Courrier Actions Annuelles

Le budget du service courrier, à l'identique de 2023, est de 300 000 €. Ces crédits sont essentiellement affectés à l'affranchissement du courrier de l'ensemble des services mais également à l'envoi de divers colis : matériel sanitaire à destination des lycées ainsi que différents types d'envois en fonction des besoins des directions et de leurs activités (information sur les métiers, sur les orientations, etc...). Sont également pris en charge les contrats de remise et collecte du courrier des antennes (unités territoriales de transport, etc...) et la navette entre les deux sites.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
0220AA	03P01	Assemblées										5 150 000,00	3,2%	-3,5%
0221AA	02P08	Documentation										320 000,00	0,0%	0,0%
0222AA	02P09	Courrier										300 000,00	0,0%	0,0%
TOTAL - Assemblées - Documentation - Courrier												5 770 000,00	2,9%	-3,2%
0101AA	01P01	Groupes d'élus										134 000,00	0,0%	0,0%
TOTAL - Groupes d'élus												134 000,00	0,0%	0,0%

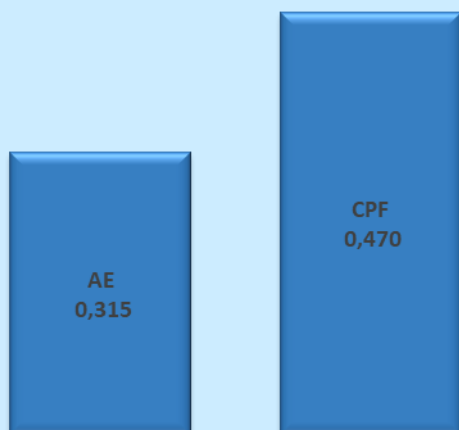
Poids dans le budget global de
1 232,71 M€ en AP/AE
(hors dépenses imprévues)



Poids dans le budget global de
1 727,75 M€ en CP
(hors dette)



Budget 2024 (en M€)



11. Les achats - Les affaires juridiques et archives

Achats

Les dépenses directes de la région traitées par marchés publics et concessions s'établiront, comme en 2023, entre 300 et 400 M € HT, permettant d'utiliser ce levier pour accompagner les politiques axées sur le développement économique, le développement durable et l'insertion. Le budget des achats permettra de structurer cet accompagnement.

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

La réalisation et le suivi des projets du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la région (SPASER)

Pour la première fois, le comité de suivi du SPASER va se réunir permettant d'apprécier et d'évaluer les actions engagées et d'orienter et conforter les projets en cours et à lancer.

- **Les actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et en situation de handicap** : 75 000 € individualisés pour financer les facilitateurs, du fait de la montée en puissance du dispositif. 33 opérations de travaux ont déjà été clausées. Sur un prévisionnels d'heures d'insertion de 75 066 heures, 115 954 heures ont été effectivement réalisées par 404 personnes mises en situation d'emploi. Cette action sera continuée et étendue à la concession ferroviaire en cours de consultation et à d'autres opérations de petite maintenance.
- **La relocalisation des achats de produits alimentaires** servis dans les demi-pensions des lycées. Des consultations conduiront à relocaliser les achats de produits alimentaires servis dans les demi pensions des lycées afin de couvrir, par une offre de marchés publics, l'ensemble des besoins servis localement.
- **La récupération des DEEE** : En 2024, la collectivité va lancer des marchés réservés de reconditionnement de son parc informatique obsolète, afin de les réinstaller dans les lycées.
- **Les déchets de chantier** : la collectivité va introduire dans les pièces administratives des cahiers des charges l'ensemble du dispositif, prévu dans le code de l'environnement, pour une démolition sélective des bâtiments et leur traitement en vue, si possible, de leur réemploi.

La structuration des procédures internes et leur sécurisation

L'année 2024 sera celle de la mise en application des modes opératoires définis en 2023, afin de fluidifier les relations entre les différents intervenants dans l'acte de construire. La collectivité va également continuer à assurer la promotion du guide de déontologie de l'achat public afin de sensibiliser les acheteurs au cadre réglementaire et prévenir les problèmes de conflit d'intérêt.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 0238AA / 02P18 – Publicité marchés publics

Le programme couvre les achats d'annonces au BOAMP afin de bénéficier de tarifs préférentiels et divers abonnements à des outils logiciels permettant de simplifier et structurer la dynamique achats notamment :

- l'outil OPC pour suivre la programmation achats et communiquer,
- l'outil SILEX solution technologique permettant l'accès à des millions de données sur les fournisseurs et facilitateurs la démarche de sourcing des acheteurs,
- l'outil HIVEO pour disposer des attestations sociales et fiscales des attributaires de marchés publics.

Programme 0239AA / 02P19 – Facilitateurs clauses d'insertion

Les crédits permettront de financer le recours aux facilitateurs chargés d'accompagner l'insertion des personnes éloignées de l'emploi de toutes les opérations de travaux significatives sous maîtrise d'ouvrage de la région.

Programme 0272AA / 02P25 – Equipement sanitaire

Une enveloppe de 50 000 euros est individualisée pour l'achat d'équipements sanitaires, si cela s'avérait nécessaire.

Affaires juridiques et archives

PRIORITES ET ACTIONS PHARES

Le budget « Affaires juridiques » est essentiellement consacré aux honoraires et prestations de services conformément à son marché.

En 2024, les objectifs suivants sont poursuivis :

- défendre les intérêts de la collectivité (mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries),
- garantir l'optimisation juridique de l'action régionale (être le garant d'une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décision pour les directions et les élus),
- assurer l'archivage électronique (essentiel afin de faire face aux risques juridiques, administratifs et financiers et de perte d'information engendrée par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique) et ainsi, assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire de la collectivité.

DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGETAIRES

Programme 2004P028 / 02P50 – Frais juridiques

Les crédits sont réservés pour l'essentiel au paiement des honoraires des avocats du marché. Ils sont également dédiés aux dépôts de marques que la Région souhaite protéger. Enfin, le traitement des archives (éliminables) est également pris sur ce budget.

Codes Programmes M71	Codes Programmes M57	Libellés programmes	AP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPI 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	AE 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023	CPF 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023	Evolution BP 2024 / BP + DM 2023
2004P028	02P50	Frais juridiques							150 000,00	0,0%	-31,8%	178 828,00	1,8%	-1,0%
TOTAL - Affaires juridiques et archives									150 000,00	0,0%	-31,8%	178 828,00	1,8%	-1,0%
0238AA	02P18	Publicité marchés publics							165 000,00	-5,1%	-5,1%	166 132,00	-4,5%	-10,8%
0239AA	02P19	Facilitateur – Clauses insertion										75 000,00	275,0%	0,0%
0272AA	02P25	Equipement sanitaire										50 000,00	-92,9%	-91,5%
TOTAL - Achats									165 000,00	-5,1%	-5,1%	291 132,00	-67,4%	-65,8%

IV. MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M57, des écritures d'ordre caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour 2024, les dotations aux amortissements sont estimées à 454 854 000 €. Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.

- La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables

La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables est estimée à 87 699 517 €.

Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31 410 694 € ainsi que la reprise des Fonds européens (FEDER), pour un montant de 53 000 000 €.

Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.

- La neutralisation

L'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la S.N.C.F. d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.

L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la Région aux E.P.L.E. et des bâtiments scolaires est par ailleurs couvert partiellement par la reprise de la DRES.

Le montant de la neutralisation pour 2024 est de 220 548 000 €. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.

- La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature

Ces écritures concernent les acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature.

Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 16 000 000 € au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.

- La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations notamment au titre des frais d'études et frais d'insertion suivis de travaux

Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études et frais d'insertion suivis de travaux doit être prévue au chapitre 925 (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 57 700 000 €.

Les inscriptions de ces opérations d'ordre feront l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2024 pour tenir compte de l'exécution budgétaire jusqu'au 31 décembre 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ADM-Etat : REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

M. 57

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	20
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	27
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	32
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	34
E1 - Balance générale - Dépenses	36
E2 - Balance générale - Recettes	38

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A.900 - Services généraux	43
A.900-5 - Gestion des fonds européens	46
A.901 - Sécurité	47
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A.904-4 - RSA	57
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	58
A.906 - Action économique	61
A.907 - Environnement	63
A.908 - Transports	66
A.921 - Taxes non affectées	70
A.922 - Dotations et participations	71
A.923 - Dettes et autres opérations financières	72
A.925 - Opérations patrimoniales	73
A.926 - Transferts entre les sections	74
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	76
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
B.930 - Services généraux	80
B.930-5 - Gestion des fonds européens	83
B.931 - Sécurité	84

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	91
B.934-3 - APA	94
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	95
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	96
B.936 - Action économique	99
B.937 - Environnement	101
B.938 - Transports	104
B.940 - Impositions directes	108
B.941 - Autres impôts et taxes	109
B.942 - Dotations et participations	110
B.943 - Opérations financières	111
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	112
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	113
B.946 - Transferts entre les sections	114
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	115
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	116

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	117
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	120
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	123
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	124
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	125
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	131
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	134
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	135
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	138
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	140
A1.908 - Fonction 8 - Transports	143
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	147
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	149
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	155
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	156
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	157
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	163
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	166
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	169
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	170
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	171

A2.936 - Fonction 6 - Action économique	174
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	176
A2.938 - Fonction 8 - Transports	179
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	183
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	184
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	194
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	195
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	196
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	198
B3.1 - Etat des provisions constituées	200
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	202
B6 - Prêts	203
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	204
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	205
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	207
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	208
B7.8 - Autres engagements donnés	209
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	210
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	241
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	245
B11.2 - Liste des établissements publics créés	246
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	247
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	248
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	249
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	250
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	252
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	253
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	254
D3 - Décisions en matière de taux	256
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

Sans Objet

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

Sans Objet

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

257

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 881 889

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	394,55
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	467,7
3	Dépenses d'équipement brut / population	65,84
4	Encours de dette / population (2) (3)	475,17
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,9%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	90,6%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,1%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	101,6%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	15,42%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
TOTAL DU BUDGET (4)		2 762 073 510,08	2 762 073 510,08

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	703 859 804,91	382 947 517,00	1 086 807 321,91	493 079 012,23	593 728 309,68	1 086 807 321,91
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 156 237 878,49	519 028 309,68	1 675 266 188,17	1 367 018 671,17	308 247 517,00	1 675 266 188,17
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 860 097 683,40	901 975 826,68	2 762 073 510,08	1 860 097 683,40	901 975 826,68	2 762 073 510,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
02P13D22AP	0232PP -Acquisition locaux Région (hors lycées)	900	0,00
22P06D7AP	2007 AP Prog régional d'invest des lycées PP DI	902	0,00
22P07D12AP	2012 AP Frais d'études techn. et MO DI	902	0,00
22P06D13AP	2013 AP Programme régional d'investissement des lycées DI	902	0,00
75P04D14AP	2014 AP Efficacité énergétique	907	0,00
22P07D14AP	2014 AP Frais d'études techniques et maîtrise d'ouvrage	902	0,00
22P07D15AP	2015 AP Frais d'études techniques et maîtrise d'ouvrage	902	0,00
75P04D16AP	2016 AP Efficacité énergétique	907	0,00
22P07D16AP	2016 AP Frais d'études techniques et maîtrise d'ouvrage	902	0,00
22P06D16AP	2016 AP Rénovation économies d'énergie sécurité maintenance	902	0,00
22P19D17AP	2017 AP Accessibilité dans les lycées	902	0,00
75P04D17AP	2017 AP Efficacité énergétique	907	0,00
22P16D17AP	2017 AP Grosses réparations dans les lycées	902	0,00
41P02D17AP	2017 AP Santé CPER 2015-2020	904	0,00
22P17D17AP	2017 AP Sécurisation dans les lycées	902	0,00
22P06D18AP	2018 - 2223PP - Réhabilitation lycées Bourgogne	902	0,00
75P04D18AP	2018 AP Efficacité énergétique	907	0,00
65P02D19AP	2019 AP Economie Sociale et Solidaire	906	0,00
75P04D19AP	2019 AP Efficacité énergétique	907	0,00
31P12D19AP	2019 AP Musées et structures ressources	903	0,00
32P09D19AP	2019 AP REPARATIONS AUTRES BATIMENTS (sauf lycées)	900, 903	0,00
22P18D20AP	2020 AP Aides spécifiques	902	0,00
31P16D20AP	2020 AP Art contemporain	903	0,00
65P02D20AP	2020 AP Economie Sociale et Solidaire	906	0,00
75P04D20AP	2020 AP Efficacité énergétique	907	0,00
31P12D20AP	2020 AP Musées et structures ressources	903	0,00
65P03D20AP	2020 AP Plan de relance ESS	906	0,00
32P04D21AP	2021 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
02P17D21AP	2021 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
02P51D21AP	2021 AP Démocratie participative	900	0,00
65P02D21AP	2021 AP Economie sociale et solidaire	906	0,00
75P04D21AP	2021 AP Efficacité énergétique	907	0,00
34P02D21AP	2021 AP Emplois d'utilité sociale	903	0,00
31P12D21AP	2021 AP Musées et structures ressources	903	0,00
05P09D21AP	2021 AP PLAN DE RELANCE REACT EU	906	0,00
22P19D22AP	2022 AP Accessibilité	902	23 000 000,00
32P04D22AP	2022 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
31P16D22AP	2022 AP Art contemporain	903	0,00
02P46D22AP	2022 AP Communication institutionnelle	900	0,00
02P51D22AP	2022 AP Démocratie participative	900	0,00
65P02D22AP	2022 AP Economie sociale et solidaire	906	0,00
75P04D22AP	2022 AP Efficacité énergétique	907	0,00
34P02D22AP	2022 AP Emplois d'utilité sociale	903	0,00
22P16D22AP	2022 AP Grosses réparations dans les lycées	902	45 000 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31P12D22AP	2022 AP Musées et structures ressources	903	0,00
02P22D22AP	2022 AP PAIR communication	900	0,00
22P30D22AP	2022 AP Programme pluriannuel d'investissements	902	25 000 000,00
32P09D22AP	2022 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900, 903	0,00
26P06D22AP	2022-2025 Investissements CFA	901	0,00
02P10D23AP	2023 AP Administration générale	900	0,00
32P02D23AP	2023 AP Aménagement sportif du territoire	903	0,00
05P02D23AP	2023 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	0,00
82P07D23AP	2023 AP Billettique	908	0,00
54P07D23AP	2023 AP Bourg centre	905	0,00
02P17D23AP	2023 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
31P02D23AP	2023 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	0,00
31P07D23AP	2023 AP Cinéma	903	0,00
02P46D23AP	2023 AP Communication institutionnelle	900	0,00
54P15D23AP	2023 AP Contrepartie LEADER	905	0,00
631P22D23AP	2023 AP Dotation Jeune Agriculteur	909	0,00
633P06D23AP	2023 AP Dvltpt touristique territoires, sites et activités	909	0,00
31P08D23AP	2023 AP Développement culturel	903	0,00
633P07D23AP	2023 AP Développement de l'itinérance	909	0,00
67P04D23AP	2023 AP Développement de la recherche	909	0,00
61P07D23AP	2023 AP Développement des PME	909	0,00
633P05D23AP	2023 AP Développement des hébergements touristiques	909	0,00
65P02D23AP	2023 AP Economie sociale et solidaire	906, 909	0,00
75P04D23AP	2023 AP Efficacité énergétique	907	0,00
34P02D23AP	2023 AP Emplois d'utilité sociale	903, 909	0,00
23P02D23AP	2023 AP Enseignement supérieur	902	0,00
22P20D23AP	2023 AP Equipement	902	0,00
02P45D23AP	2023 AP Equipements et logiciels informatiques	900	0,00
04P01D23AP	2023 AP Europe et international	900	0,00
22P09D23AP	2023 AP GERRIC	902	0,00
631P18D23AP	2023 AP Gestion forestière exemplaire	909	0,00
61P08D23AP	2023 AP Innovation	909	0,00
631P19D23AP	2023 AP Innovation et adaptation	909	0,00
31P13D23AP	2023 AP Inventaire du patrimoine	903	0,00
26P01D23AP	2023 AP Investissement et équipement des CFA	901	0,00
22P12D23AP	2023 AP Investissement numérique lycées	902	0,00
31P04D23AP	2023 AP Livre et lecture publique	903	0,00
02P15D23AP	2023 AP MRI	900	0,00
82P12D23AP	2023 AP Mobilité	908	0,00
631P17D23AP	2023 AP Modernisation des entreprises du bois	909	0,00
57P01D23AP	2023 AP NTC - usages numériques BFC	905	0,00
76P06D23AP	2023 AP Natura 2000	907	0,00
53P02D23AP	2023 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	0,00
61P13D23AP	2023 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	909	0,00
631P16D23AP	2023 AP Plan de compétitivité	909	0,00
72P01D23AP	2023 AP Plan déchets et économie circulaire	907	0,00
75P02D23AP	2023 AP Politiques de l'énergie CPER	907	0,00
50P05D23AP	2023 AP Prospective	905	0,00
76P07D23AP	2023 AP Protection de la biodiversité	907	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
32P09D23AP	2023 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900, 903	0,00
73P01D23AP	2023 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	0,00
31P10D23AP	2023 AP Restauration du patrimoine	903	0,00
41P02D23AP	2023 AP Santé BFC	904	0,00
85P06D23AP	2023 AP Schéma directeur accessibilité	908	0,00
57P05D23AP	2023 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	0,00
632P02D23AP	2023 AP TPE et Entrepreneuriat	909	0,00
67P05D23AP	2023 AP Valorisation de la recherche	909	0,00
22P29D23AP	2023 Réparations courantes du propriétaire	902	0,00
02P10D24AP	2024 AP Administration générale	900	1 945 000,00
71P05D24AP	2024 AP Agence régionale de la biodiversité	907	75 000,00
32P04D24AP	2024 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	150 000,00
32P02D24AP	2024 AP Aménagement sportif du territoire	903	4 710 000,00
57P06D24AP	2024 AP Analyse et données territoriales	905	40 000,00
41P04D24AP	2024 AP Animation politique santé	904	300 000,00
31P16D24AP	2024 AP Art contemporain	903	155 000,00
04P02D24AP	2024 AP Assistance, communication, animation fonds européens	900	70 000,00
81P02D24AP	2024 AP Autres dépenses transfert transport	908	4 250 000,00
82P15D24AP	2024 AP Aviation civile	908	427 000,00
57P11D24AP	2024 AP BFC Connect	905	4 298 000,00
82P07D24AP	2024 AP Billettique	908	790 000,00
02P17D24AP	2024 AP Bâtiments administratifs	900	2 313 000,00
31P02D24AP	2024 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	35 000,00
31P07D24AP	2024 AP Cinéma	903	2 000 000,00
02P46D24AP	2024 AP Communication institutionnelle	900	65 000,00
54P15D24AP	2024 AP Contrepartie LEADER	905	4 655 000,00
31P05D24AP	2024 AP Création et formation musicales	903	60 000,00
631P26D24AP	2024 AP DJA PSN 2024-2027	906	27 117 671,00
631P25D24AP	2024 AP Dessertes forestières 2024-2027	906	4 794 241,00
631P22D24AP	2024 AP Dotation Jeune Agriculteur	906	1 530 000,00
633P06D24AP	2024 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	906	1 420 000,00
31P08D24AP	2024 AP Développement culturel	903	1 695 000,00
633P07D24AP	2024 AP Développement de l'itinérance	906	1 875 000,00
67P04D24AP	2024 AP Développement de la recherche	906	3 164 286,00
61P07D24AP	2024 AP Développement des PME	906	6 650 000,00
633P05D24AP	2024 AP Développement des hébergements touristiques	906	800 000,00
54P09D24AP	2024 AP Développement local BFC	905	124 000,00
65P02D24AP	2024 AP Economie sociale et solidaire	906	1 500 000,00
75P04D24AP	2024 AP Efficacité énergétique	907	15 400 000,00
34P02D24AP	2024 AP Emplois d'utilité sociale	903	450 000,00
23P02D24AP	2024 AP Enseignement supérieur	902	20 796 832,00
22P34D24AP	2024 AP Equipement des lycées PPE hors restauration	902	9 811 400,00
02P45D24AP	2024 AP Equipements et logiciels informatiques	900	3 165 000,00
28P06D24AP	2024 AP Equipements restauration	902	3 320 000,00
04P01D24AP	2024 AP Europe et international	900	250 000,00
82P08D24AP	2024 AP Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	908	10 100 000,00
52P01D24AP	2024 AP FIP FAP	905	200 000,00
27P01D24AP	2024 AP Formations du secteur sanitaire et social	902	400 000,00
22P09D24AP	2024 AP GERRIC (TGP)	902	2 500 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
631P18D24AP	2024 AP Gestion forestière exemplaire	906	400 000,00
61P08D24AP	2024 AP Innovation	906	8 200 000,00
631P19D24AP	2024 AP Innovation et adaptation	906	790 000,00
631P24D24AP	2024 AP Inv prod dans exploitations agricoles 2024-2027	906	19 732 826,00
31P13D24AP	2024 AP Inventaire du patrimoine	903	40 000,00
26P01D24AP	2024 AP Investissement et équipement des CFA	902	10 300 000,00
22P12D24AP	2024 AP Investissement numérique lycées	902	5 000 000,00
22P22D24AP	2024 AP Investissements lycées privés	902	1 500 000,00
31P04D24AP	2024 AP Livre et lecture publique	903	160 000,00
02P15D24AP	2024 AP MRI	900	70 000,00
82P04D24AP	2024 AP Matériel TER	908	9 375 739,00
82P12D24AP	2024 AP Mobilité	908	1 000 000,00
631P17D24AP	2024 AP Modernisation des entreprises du bois	906	1 000 000,00
31P12D24AP	2024 AP Musées et structures ressources	903	100 000,00
75P06D24AP	2024 AP Méthanisation/Contrepartie FEADER 2024-2027	907	903 933,54
57P01D24AP	2024 AP NTC - usages numériques BFC	905	2 918 917,00
76P06D24AP	2024 AP Natura 2000	907	1 680 000,00
76P09D24AP	2024 AP Natura 2000 hors FEADER	907	205 000,00
53P02D24AP	2024 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	1 500 000,00
76P01D24AP	2024 AP Parc naturel régional BFC	907	400 000,00
61P13D24AP	2024 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	906	3 565 000,00
78P01D24AP	2024 AP Plan Prévention Risques Technologiques	907	60 000,00
631P16D24AP	2024 AP Plan de compétitivité	906	2 150 000,00
72P01D24AP	2024 AP Plan déchets et économie circulaire	907	800 000,00
75P02D24AP	2024 AP Politiques de l'énergie CPER	907	2 500 000,00
50P05D24AP	2024 AP Prospective	905	5 000,00
73P06D24AP	2024 AP Protection contre l'érosion des sols / mesure FEADER	907	550 000,00
76P07D24AP	2024 AP Protection de la biodiversité	907	2 650 000,00
74P01D24AP	2024 AP Qualité de l'air	907	50 000,00
32P09D24AP	2024 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	903	700 000,00
52P05D24AP	2024 AP Renouvellement urbain BFC	905	6 000 000,00
73P01D24AP	2024 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	700 000,00
31P18D24AP	2024 AP Restauration et valorisation du patrimoine	903	5 261 155,00
84P02D24AP	2024 AP Routes	908	36 410 000,00
85P06D24AP	2024 AP Schéma directeur accessibilité	908	800 000,00
61P18D24AP	2024 AP Soutien invest industries agroalimentaires 2024-27	906	12 800 000,00
632P02D24AP	2024 AP TPE et Entrepreneuriat	906	1 372 000,00
85P04D24AP	2024 AP Transports collectifs et modes doux	908	6 250 000,00
82P09D24AP	2024 AP Transports collectifs et modes doux	908	300 000,00
85P03D24AP	2024 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	67 752 950,00
67P05D24AP	2024 AP Valorisation de la recherche	906	80 000,00
82P14D24AP	2024 AP Voies navigables et plateformes multimodales CPER	908	260 000,00
22P29D24AP	2024 Réparations courantes du propriétaire	902	4 300 000,00
22P03D15AP	2219PP Agenda d'accessibilité programmée AP	902	0,00
05P08D21AP	6300PR - AP Plan de relance 2020 Fonds europeens BO	906	0,00
22P27D15AP	St AP ERAL	902	0,00
22P30D15AP	St AP PPI	902	0,00
22P32D16AP	St AP Rémunération mandataires lycées	902	0,00
22P26D21AP	Voies Données Images	902	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			456 993 950,54
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			461 993 950,54

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
41P01D12AE	2012 AE Soutien au réseau sanitaire bgnon et télémedecine DF	934	0,00
41P01D14AE	2014 AE Soutien au réseau sanitaire bgnon et télémedecine DF	934	0,00
22P33D16AE	2016 AE Gestion patrimoine immobilier EDUC	932	0,00
41P01D16AE	2016 AE Soutien au réseau sanitaire bourguignon et télémedec	934	0,00
61P08D17AE	2017 AE Innovation	936	0,00
22P33D18AE	2018 - 2010P023 - GPI BFC	932	0,00
28P04D18AE	2018 AE Prestations de services	932	0,00
75P04D19AE	2019 AE Efficacité énergétique	937	0,00
22P33D19AE	2019 AE Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
54P05D19AE	2019 AE Interterritorialité BFC	935	0,00
53P05D19AE	2019 AE Petites cités de caractère BFC	935	0,00
41P01D19AE	2019 AE Santé BFC	934	0,00
41P04D19AE	2019 AE politique santé	934	0,00
65P02D20AE	2020 AE Economie sociale et solidaire	936	0,00
75P04D20AE	2020 AE Efficacité énergétique	937	0,00
33P02D20AE	2020 AE Jeunesse	933	0,00
82P12D20AE	2020 AE Mobilité	938	0,00
53P05D20AE	2020 AE Petites cités de caractère BFC	935	0,00
34P03D20AE	2020 AE Services civiques	933	0,00
31P16D21AE	2021 AE Art contemporain	933	0,00
65P02D21AE	2021 AE Economie sociale et solidaire	936	0,00
75P04D21AE	2021 AE Efficacité énergétique	937	0,00
34P02D21AE	2021 AE Emplois d'utilité sociale	933	0,00
33P02D21AE	2021 AE Jeunesse	933	0,00
82P11D21AE	2021 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
81P01D21AE	2021 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
53P05D21AE	2021 AE Petites cités de caractère BFC	935	0,00
50P06D21AE	2021 AE Projets européens	935	0,00
31P16D22AE	2022 AE Art contemporain	933	0,00
02P46D22AE	2022 AE Communication institutionnelle	930	0,00
02P51D22AE	2022 AE Démocratie participative	930	0,00
02P02D22AE	2022 AE Développement mode projet	930	0,00
65P02D22AE	2022 AE Economie sociale et solidaire	936	0,00
75P04D22AE	2022 AE Efficacité énergétique	937	0,00
34P02D22AE	2022 AE Emplois d'utilité sociale	933	0,00
33P02D22AE	2022 AE Jeunesse	933	0,00
82P11D22AE	2022 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
81P01D22AE	2022 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
34P03D22AE	2022 AE Services civiques	933	0,00
32P03D22AE	2022 AE Soutien aux structures sportives	933	0,00
32P05D22AE	2022 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
02P50D22AE	2022 Frais juridiques AE	930	0,00
05P03D23AE	2023 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	0,00
05P04D23AE	2023 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	0,00
26P04D23AE	2023 AE Abondement du coût contrat	931	0,00
25P08D23AE	2023 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	0,00
28P03D23AE	2023 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
26P03D23AE	2023 AE Actions d'information sur métiers et formations	931	0,00
71P06D23AE	2023 AE Actions pour le climat Région	937	0,00
631P12D23AE	2023 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
02P10D23AE	2023 AE Administration générale Actions annuelles	930	0,00
61P11D23AE	2023 AE Agence régionale	939	0,00
71P05D23AE	2023 AE Agence régionale de la biodiversité	937	0,00
32P06D23AE	2023 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	0,00
32P04D23AE	2023 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	0,00
22P18D23AE	2023 AE Aides spécifiques	932	0,00
32P02D23AE	2023 AE Aménagement sportif du territoire	933	0,00
57P06D23AE	2023 AE Analyse et données territoriales	935	0,00
50P02D23AE	2023 AE Animation PRAT BFC	935	0,00
52P03D23AE	2023 AE Animation cohésion sociale	935	0,00
631P14D23AE	2023 AE Animation filière	939	0,00
41P04D23AE	2023 AE Animation politique santé	934	0,00
31P16D23AE	2023 AE Art contemporain	933	0,00
04P02D23AE	2023 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	0,00
50P04D23AE	2023 AE Attractivité - promotion territoriale	935	0,00
633P04D23AE	2023 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	0,00
05P01D23AE	2023 AE Autorité de Gestion - FSE	936	0,00
05P02D23AE	2023 AE Autorité de gestion FEDER	936	0,00
81P02D23AE	2023 AE Autres dépenses transfert transport	938	0,00
82P15D23AE	2023 AE Aviation civile	938	0,00
82P07D23AE	2023 AE Billettique	938	0,00
54P13D23AE	2023 AE Centralités Rurales en Région	935	0,00
71P08D23AE	2023 AE Centre de ressources	937	0,00
31P02D23AE	2023 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	0,00
31P07D23AE	2023 AE Cinéma	933	0,00
02P46D23AE	2023 AE Communication institutionnelle	930	0,00
54P15D23AE	2023 AE Contrepartie LEADER	935	0,00
54P16D23AE	2023 AE Coopération interrégionale	935	0,00
31P05D23AE	2023 AE Création et formation musicales	933	0,00
02P51D23AE	2023 AE Démocratie participative	930	0,00
631P13D23AE	2023 AE Développement agricole des territoires	939	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31P08D23AE	2023 AE Développement culturel	933	0,00
61P07D23AE	2023 AE Développement des PME	939	0,00
02P02D23AE	2023 AE Développement mode projet	930	0,00
67P04D23AE	2023 AE Développement de la recherche	939	0,00
65P02D23AE	2023 AE Economie sociale et solidaire	936, 939	0,00
71P03D23AE	2023 AE Education à l'environnement et développement durable	937	0,00
75P04D23AE	2023 AE Efficacité énergétique	937	0,00
34P02D23AE	2023 AE Emplois d'utilité sociale	933, 939	0,00
23P02D23AE	2023 AE Enseignement supérieur	932	0,00
02P45D23AE	2023 AE Equipements et logiciels informatiques	930	0,00
75P05D23AE	2023 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	0,00
04P01D23AE	2023 AE Europe et international	930	0,00
02P52D23AE	2023 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	0,00
82P08D23AE	2023 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	0,00
52P01D23AE	2023 AE FIP FAP	935	0,00
02P49D23AE	2023 AE FIR	930	0,00
22P31D23AE	2023 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	0,00
631P11D23AE	2023 AE Filières	939	0,00
61P16D23AE	2023 AE Filières et Compétitivité	939	0,00
22P15D23AE	2023 AE Fonctionnement des lycées	932	0,00
22P13D23AE	2023 AE Fonctionnement numérique éducatif	932	0,00
25P04D23AE	2023 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	931	0,00
27P02D23AE	2023 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	0,00
631P10D23AE	2023 AE Installation / Renouvellement des générations	939	0,00
61P09D23AE	2023 AE Internationalisation	939	0,00
80P01D23AE	2023 AE Intérêts moratoires	938	0,00
02P11D23AE	2023 AE Intérêts moratoires	930	0,00
70P01D23AE	2023 AE Intérêts moratoires	937	0,00
50P01D23AE	2023 AE Intérêts moratoires	935	0,00
31P13D23AE	2023 AE Inventaire du patrimoine	933	0,00
33P02D23AE	2023 AE Jeunesse	933	0,00
82P11D23AE	2023 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
81P01D23AE	2023 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
31P04D23AE	2023 AE Livre et lecture publique	933	0,00
22P14D23AE	2023 AE Lycées privés numérique éducatif	932	0,00
02P15D23AE	2023 AE MRI	930	0,00
82P12D23AE	2023 AE Mobilité	938	0,00
23P01D23AE	2023 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
31P12D23AE	2023 AE Musées et structures ressources	933	0,00
57P01D23AE	2023 AE NTC - usages numériques BFC	935	0,00
76P06D23AE	2023 AE Natura 2000	937	0,00
53P02D23AE	2023 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	0,00
76P01D23AE	2023 AE Parc naturel régional BFC	937	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
25P01D23AE	2023 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	0,00
61P13D23AE	2023 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	939	0,00
53P05D23AE	2023 AE Petites cités de caractère BFC	935	0,00
72P01D23AE	2023 AE Plan déchets et économie circulaire	937	0,00
75P01D23AE	2023 AE Politiques de l'énergie	937	0,00
28P04D23AE	2023 AE Prestations de service	932	0,00
50P06D23AE	2023 AE Projets européens	935	0,00
82P06D23AE	2023 AE Promotion et tarification TER	938	0,00
50P05D23AE	2023 AE Prospective	935	0,00
76P07D23AE	2023 AE Protection de la biodiversité	937	0,00
25P02D23AE	2023 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	0,00
57P08D23AE	2023 AE RCUBE BFC	935	0,00
73P01D23AE	2023 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	0,00
31P10D23AE	2023 AE Restauration du patrimoine	933	0,00
82P03D23AE	2023 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	0,00
25P03D23AE	2023 AE Rémunérations des stagiaires	931	0,00
25P05D23AE	2023 AE Service public régional orientation de la vie	931	0,00
34P03D23AE	2023 AE Services civiques	933, 939	0,00
71P07D23AE	2023 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	0,00
32P03D23AE	2023 AE Soutien aux structures sportives	933	0,00
32P05D23AE	2023 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
31P06D23AE	2023 AE Spectacle vivant	933	0,00
25P07D23AE	2023 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	0,00
54P12D23AE	2023 AE TEA Volet territorial 2022-2028	935	0,00
632P02D23AE	2023 AE TPE et Entreprenariat	939	0,00
25P06D23AE	2023 AE Transitions professionnelles	931	0,00
82P09D23AE	2023 AE Transports collectifs et modes doux	938	0,00
67P05D23AE	2023 AE Valorisation de la recherche	939	0,00
31P11D23AE	2023 AE Valorisation du patrimoine	933	0,00
34P01D23AE	2023 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	0,00
54P10D23AE	2023 AE Villages du futur	935	0,00
86P01D23AE	2023 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	0,00
02P18D23AE	2023 AE publicité marchés publics	930	0,00
02P50D23AE	2023 Frais juridiques AE	930	0,00
26P04D24AE	2024 AE Abondement du coût contrat	932	4 400 000,00
25P08D24AE	2024 AE Accompagnement des politiques prioritaires	932	1 000 000,00
28P03D24AE	2024 AE Accueil et vie des lycéens	932	1 420 160,00
26P03D24AE	2024 AE Actions d'information sur métiers et formations	932	2 032 500,00
71P06D24AE	2024 AE Actions pour le climat Région	937	80 000,00
631P12D24AE	2024 AE Adaptation des exploitations	936	2 245 000,00
02P10D24AE	2024 AE Administration générale Actions annuelles	930	4 695 061,00
61P11D24AE	2024 AE Agence régionale	936	4 370 000,00
71P05D24AE	2024 AE Agence régionale de la biodiversité	937	345 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
32P06D24AE	2024 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	219 000,00
32P04D24AE	2024 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	1 830 000,00
28P05D24AE	2024 AE Aides restauration hébergement et sport scolaire	932	4 797 000,00
22P18D24AE	2024 AE Aides spécifiques	932	2 940 000,00
32P02D24AE	2024 AE Aménagement sportif du territoire	933	60 000,00
57P06D24AE	2024 AE Analyse et données territoriales	935	20 000,00
50P02D24AE	2024 AE Animation PRAT BFC	935	80 000,00
52P03D24AE	2024 AE Animation cohésion sociale	935	30 000,00
631P14D24AE	2024 AE Animation filière	936	920 000,00
41P04D24AE	2024 AE Animation politique santé	934	518 000,00
31P16D24AE	2024 AE Art contemporain	933	1 689 000,00
04P02D24AE	2024 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	1 185 000,00
50P04D24AE	2024 AE Attractivité - promotion territoriale	935	365 000,00
633P04D24AE	2024 AE Attractivité, promotion et information touristique	936	4 451 000,00
81P02D24AE	2024 AE Autres dépenses transfert transport	938	50 000,00
82P15D24AE	2024 AE Aviation civile	938	822 500,00
57P11D24AE	2024 AE BFC Connect	935	200 000,00
82P07D24AE	2024 AE Billettique	938	925 000,00
54P13D24AE	2024 AE Centralités Rurales en Région	935	10 000,00
71P08D24AE	2024 AE Centre de ressources	937	312 500,00
31P02D24AE	2024 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	190 000,00
31P07D24AE	2024 AE Cinéma	933	410 000,00
02P46D24AE	2024 AE Communication institutionnelle	930	3 195 000,00
54P15D24AE	2024 AE Contrepartie LEADER	935	1 995 000,00
54P16D24AE	2024 AE Coopération interrégionale	935	40 000,00
31P05D24AE	2024 AE Création et formation musicales	933	6 700 000,00
02P51D24AE	2024 AE Démocratie participative	930	100 000,00
631P13D24AE	2024 AE Développement agricole des territoires	936	500 000,00
31P08D24AE	2024 AE Développement culturel	933	2 984 770,00
61P07D24AE	2024 AE Développement des PME	936	746 500,00
54P09D24AE	2024 AE Développement local BFC	935	147 000,00
02P02D24AE	2024 AE Développement mode projet	930	238 280,00
67P04D24AE	2024 AE Développement de la recherche	936	6 154 190,00
65P02D24AE	2024 AE Economie sociale et solidaire	936	5 653 000,00
71P03D24AE	2024 AE Education à l'environnement et développement durable	937	1 246 000,00
75P04D24AE	2024 AE Efficacité énergétique	937	2 900 000,00
34P02D24AE	2024 AE Emplois d'utilité sociale	933	1 600 000,00
23P02D24AE	2024 AE Enseignement supérieur	932	1 153 000,00
02P45D24AE	2024 AE Equipements et logiciels informatiques	930	4 868 626,00
75P05D24AE	2024 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	105 000,00
04P01D24AE	2024 AE Europe et international	930	1 392 000,00
02P52D24AE	2024 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	540 000,00
82P08D24AE	2024 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	201 253 196,60

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
52P01D24AE	2024 AE FIP FAP	935	1 100 000,00
02P49D24AE	2024 AE FIR	930	290 000,00
22P31D24AE	2024 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	227 000,00
631P11D24AE	2024 AE Filières	936	4 807 000,00
61P16D24AE	2024 AE Filières et Compétitivité	936	4 909 020,00
22P15D24AE	2024 AE Fonctionnement des lycées	932	38 716 913,00
22P13D24AE	2024 AE Fonctionnement numérique éducatif	932	550 000,00
25P04D24AE	2024 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	932	5 760 210,00
27P02D24AE	2024 AE Formations des secteurs sanitaire et social	932	53 257 150,00
631P27D24AE	2024 AE Innov transitions exploitations agricoles 2024-2027	936	1 917 003,76
631P10D24AE	2024 AE Installation / Renouvellement des générations	936	1 200 000,00
61P09D24AE	2024 AE Internationalisation	936	1 288 000,00
50P01D24AE	2024 AE Intérêts moratoires	935	1 000,00
70P01D24AE	2024 AE Intérêts moratoires	937	2 000,00
02P11D24AE	2024 AE Intérêts moratoires	930	7 000,00
31P13D24AE	2024 AE Inventaire du patrimoine	933	120 000,00
33P02D24AE	2024 AE Jeunesse	933	1 403 000,00
82P11D24AE	2024 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	29 606 111,00
81P01D24AE	2024 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	134 701 474,00
31P04D24AE	2024 AE Livre et lecture publique	933	740 000,00
22P14D24AE	2024 AE Lycées privés numérique éducatif	932	90 000,00
02P15D24AE	2024 AE MRI	930	407 264,00
82P12D24AE	2024 AE Mobilité	938	1 275 000,00
23P01D24AE	2024 AE Mobilité internationale des jeunes	932	2 582 000,00
31P12D24AE	2024 AE Musées et structures ressources	933	395 000,00
57P01D24AE	2024 AE NTC - usages numériques BFC	935	1 906 734,00
76P06D24AE	2024 AE Natura 2000	937	2 800 000,00
76P09D24AE	2024 AE Natura 2000 hors FEADER	937	1 175 000,00
53P02D24AE	2024 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	50 000,00
76P01D24AE	2024 AE Parc naturel régional BFC	937	2 318 200,00
25P01D24AE	2024 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	932	38 405 450,00
61P13D24AE	2024 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	936	434 000,00
73P04D24AE	2024 AE Plan Loire Rhône	937	20 000,00
72P01D24AE	2024 AE Plan déchets et économie circulaire	937	584 000,00
75P01D24AE	2024 AE Politiques de l'énergie	937	940 000,00
04P06D24AE	2024 AE Projets européens	930	145 000,00
82P06D24AE	2024 AE Promotion et tarification TER	938	400 000,00
50P05D24AE	2024 AE Prospective	935	241 000,00
76P07D24AE	2024 AE Protection de la biodiversité	937	2 118 000,00
25P02D24AE	2024 AE Qualification des demandeurs d'emploi	932	52 500 000,00
73P01D24AE	2024 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	650 000,00
31P18D24AE	2024 AE Restauration et valorisation du patrimoine	933	385 000,00
82P03D24AE	2024 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	15 714 196,40

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
25P03D24AE	2024 AE Rémunérations des stagiaires	932	49 500 000,00
25P05D24AE	2024 AE Service public régional orientation de la vie	932	6 480 555,00
34P03D24AE	2024 AE Services civiques	933	250 000,00
71P07D24AE	2024 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	40 000,00
32P03D24AE	2024 AE Soutien aux structures sportives	933	2 141 000,00
32P05D24AE	2024 AE Soutien à la promotion du sport	933	1 138 000,00
31P06D24AE	2024 AE Spectacle vivant	933	4 886 445,00
25P07D24AE	2024 AE Sécurisation des parcours professionnels	932	2 500 000,00
54P12D24AE	2024 AE TEA Volet territorial 2022-2028	935	1 245 000,00
632P02D24AE	2024 AE TPE et Entrepreneuriat	936	5 812 000,00
25P06D24AE	2024 AE Transitions professionnelles	932	1 084 000,00
82P09D24AE	2024 AE Transports collectifs et modes doux	938	145 000,00
67P05D24AE	2024 AE Valorisation de la recherche	936	2 066 000,00
34P01D24AE	2024 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	656 000,00
86P01D24AE	2024 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	500 000,00
02P18D24AE	2024 AE publicité marchés publics	930	165 000,00
02P50D24AE	2024 Frais juridiques AE	930	150 000,00
22P33D20AE	AE 2020 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
22P33D21AE	AE2021 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
22P33D22AE	AE2022 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
22P33D23AE	AE2023 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
22P33D24AE	AE2024 Gestion patrimoine immobilier	932	4 695 000,00
TOTAL			775 716 009,76
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	5 000 000,00
TOTAL GENERAL			780 716 009,76

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
---------	------------------------------------	-----------------------	------------------------	---------------------	------------------------

AP VOTEES	177 541 188,00		461 993 950,54	461 993 950,54	461 993 950,54
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
AE VOTEES	912 836 260,29		780 716 009,76	780 716 009,76	780 716 009,76
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	615 359 804,91	615 359 804,91	615 359 804,91
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	615 338 804,91	615 338 804,91	615 338 804,91
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	1 378 220,00	1 378 220,00	1 378 220,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	471 447 517,00	471 447 517,00	471 447 517,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	149 867 674,77	149 867 674,77	149 867 674,77
- Recettes affectées	0,00	0,00	149 867 674,77	149 867 674,77	149 867 674,77
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	872 765 337,46	872 765 337,46	872 765 337,46
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		64 174 309,68	64 174 309,68	64 174 309,68
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
93 Services ventilés	0,00	0,00	1 106 338 330,49	1 106 338 330,49	1 106 338 330,49
- en AE/CP	0,00	0,00	789 004 729,09	789 004 729,09	789 004 729,09
- hors AE/CP	0,00	0,00	317 333 601,40	317 333 601,40	317 333 601,40
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	504 753 548,00	504 753 548,00	504 753 548,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		64 174 309,68	64 174 309,68	64 174 309,68
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
93 Services ventilés	0,00	0,00	136 183 766,17	136 183 766,17	136 183 766,17
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	1 539 082 422,00	1 539 082 422,00	1 539 082 422,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)	C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--------------------------------	--	--	--

AP VOTEES	12 878 000,00	0,00	0,00	150 928 232,00	15 516 155,00	300 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00					
AE VOTEES	22 378 231,00	0,00	0,00	274 090 938,00	27 797 215,00	518 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	486 287 573,69	78 462 849,77	0,00	187 561 965,09	20 227 546,83	1 686 564,34
90 Opérations ventilées	14 840 056,69	78 462 849,77	0,00	187 561 965,09	20 227 546,83	1 686 564,34
- en AP/CP (2)	14 819 056,69	78 462 849,77	0,00	187 561 965,09	20 227 546,83	1 686 564,34
- hors AP/CP (2)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	1 378 220,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	471 447 517,00					
001 Solde exécution invest. reporté	0,00					
RECETTES D'INVESTISSEMENT	937 149 647,14	78 462 849,77	0,00	51 586 427,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	210 000,00	78 462 849,77	0,00	51 586 427,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	210 000,00	78 462 849,77	0,00	51 586 427,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	872 765 337,46					
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00					
951 Virement de la section de fonctionnement	64 174 309,68					
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00					
001 Solde exécution invest. reporté	0,00					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	676 901 625,03	10 027 811,17	0,00	432 785 216,68	28 213 027,99	567 504,55

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	107 973 767,35	10 027 811,17	0,00	432 785 216,68	28 213 027,99	567 504,55
- en AE/CP	18 926 817,35	10 027 811,17	0,00	261 782 178,68	27 932 027,99	567 504,55
- hors AE/CP	89 046 950,00	0,00	0,00	171 003 038,00	281 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	504 753 548,00					
953 Virement à la section d'investissement	64 174 309,68					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 561 197 317,00	10 027 811,17	0,00	66 115 720,00	811 833,00	0,00
93 Services ventilés	22 114 895,00	10 027 811,17	0,00	66 115 720,00	811 833,00	0,00
94 Services communs non ventilés	1 539 082 422,00					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)	C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	19 740 917,00	98 941 024,00	25 973 933,54	137 715 689,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	7 430 734,00	47 472 713,76	15 635 700,00	385 392 478,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	58 646 537,68	78 439 604,33	34 961 759,81	140 532 920,37	
90 Opérations ventilées		0,00	58 646 537,68	78 439 604,33	34 961 759,81	140 532 920,37	
- en AP/CP (2)		0,00	58 646 537,68	78 439 604,33	34 961 759,81	140 532 920,37	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	641 983,00	16 204 500,00	0,00	2 761 915,00	
90 Opérations ventilées		0,00	641 983,00	16 204 500,00	0,00	2 761 915,00	
- Recettes affectées		0,00	641 983,00	16 204 500,00	0,00	2 761 915,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 942 873,76	51 443 636,68	14 967 506,41	453 416 985,90	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	6 942 873,76	51 443 636,68	14 967 506,41	453 416 985,90	
- en AE/CP	0,00	0,00	6 796 207,76	49 943 636,68	14 880 006,41	398 148 538,50	
- hors AE/CP	0,00	0,00	146 666,00	1 500 000,00	87 500,00	55 268 447,40	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	240 416,00	245 000,00	895 000,00	35 733 091,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	240 416,00	245 000,00	895 000,00	35 733 091,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	615 359 804,91	149 867 674,77
900 Services généraux	14 840 056,69	210 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	78 462 849,77	78 462 849,77
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	187 561 965,09	51 586 427,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	20 227 546,83	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	1 686 564,34	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	58 646 537,68	641 983,00
906 Action économique	78 439 604,33	16 204 500,00
907 Environnement	34 961 759,81	0,00
908 Transports	140 532 920,37	2 761 915,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	88 500 000,00	343 211 337,46
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	34 007 157,00
923 Dettes et autres opérations financières	88 500 000,00	309 204 180,46
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 703 859 804,91	II 493 079 012,23

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	74 700 000,00	74 700 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	308 247 517,00	454 854 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		64 174 309,68
TOTAL	III 382 947 517,00	IV 593 728 309,68

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....	210 780 792,68
---	-----------------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 086 807 321,91	II + IV + VI + VII	1 086 807 321,91
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 106 338 330,49	136 183 766,17
930 Services généraux	107 973 767,35	22 114 895,00
930-5 Gestion des fonds européens	10 027 811,17	10 027 811,17
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	432 785 216,68	66 115 720,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	28 213 027,99	811 833,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	567 504,55	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	6 942 873,76	240 416,00
936 Action économique	51 443 636,68	245 000,00
937 Environnement	14 967 506,41	895 000,00
938 Transports	453 416 985,90	35 733 091,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	49 899 548,00	1 230 834 905,00
940 Impositions directes	0,00	42 500 000,00
941 Autres impôts et taxes	1 320 000,00	1 114 983 263,00
942 Dotations et participations	0,00	71 151 642,00
943 Opérations financières	44 650 000,00	1 800 000,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 129 548,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	2 800 000,00	400 000,00
TOTAL	I 1 156 237 878,49	II 1 367 018 671,17

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	454 854 000,00	308 247 517,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	64 174 309,68	
TOTAL	III 519 028 309,68	IV 308 247 517,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	210 780 792,68
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
--	---	------	----	------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 675 266 188,17	II + IV + VI	1 675 266 188,17
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	703 859 804,91	703 859 804,91	703 859 804,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	88 500 000,00	88 500 000,00	88 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	13 705 899,55	13 705 899,55	13 705 899,55
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	0,00	434 745 052,06	434 745 052,06	434 745 052,06
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	22 478 818,02	22 478 818,02	22 478 818,02
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	108 782 977,84	108 782 977,84	108 782 977,84
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	33 968 837,44	33 968 837,44	33 968 837,44
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 378 220,00	1 378 220,00	1 378 220,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00		382 947 517,00	382 947 517,00	382 947 517,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		308 247 517,00	308 247 517,00	308 247 517,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		74 700 000,00	74 700 000,00	74 700 000,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	1 156 237 878,49	1 156 237 878,49	1 156 237 878,49
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	316 919 620,98	316 919 620,98	316 919 620,98
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	216 286 137,33	216 286 137,33	216 286 137,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	18 034 196,40	18 034 196,40	18 034 196,40
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	557 346 913,67	557 346 913,67	557 346 913,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	1 129 538,00	1 129 538,00	1 129 538,00
66	Charges financières	0,00	0,00	43 630 000,00	43 630 000,00	43 630 000,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	91 472,11	91 472,11	91 472,11
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00	519 028 309,68	519 028 309,68	519 028 309,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00	454 854 000,00	454 854 000,00	454 854 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	64 174 309,68	64 174 309,68	64 174 309,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91
	Sous total des opérations réelles et mixtes	0,00	0,00	493 079 012,23	493 079 012,23	493 079 012,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	141 870 331,77	141 870 331,77	141 870 331,77
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	309 204 180,46	309 204 180,46	309 204 180,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	3 904 500,00	3 904 500,00	3 904 500,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	12 900 000,00	12 900 000,00	12 900 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	0,00		593 728 309,68	593 728 309,68	593 728 309,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		454 854 000,00	454 854 000,00	454 854 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		74 700 000,00	74 700 000,00	74 700 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		64 174 309,68	64 174 309,68	64 174 309,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	1 367 018 671,17	1 367 018 671,17	1 367 018 671,17
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 674 058,00	2 674 058,00	2 674 058,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	740 394 598,00	740 394 598,00	740 394 598,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	444 883 263,00	444 883 263,00	444 883 263,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	156 159 361,17	156 159 361,17	156 159 361,17
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	19 592 391,00	19 592 391,00	19 592 391,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	1 115 000,00	1 115 000,00	1 115 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00	308 247 517,00	308 247 517,00	308 247 517,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00	308 247 517,00	308 247 517,00	308 247 517,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	456 993 950,54	615 359 804,91	615 359 804,91	615 338 804,91	21 000,00	615 359 804,91
900	Services généraux	0,00	0,00	7 878 000,00	14 840 056,69	14 840 056,69	14 819 056,69	21 000,00	14 840 056,69
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	78 462 849,77	78 462 849,77	78 462 849,77	0,00	78 462 849,77
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	150 928 232,00	187 561 965,09	187 561 965,09	187 561 965,09	0,00	187 561 965,09
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	15 516 155,00	20 227 546,83	20 227 546,83	20 227 546,83	0,00	20 227 546,83
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	300 000,00	1 686 564,34	1 686 564,34	1 686 564,34	0,00	1 686 564,34
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	19 740 917,00	58 646 537,68	58 646 537,68	58 646 537,68	0,00	58 646 537,68
906	Action économique	0,00	0,00	98 941 024,00	78 439 604,33	78 439 604,33	78 439 604,33	0,00	78 439 604,33
907	Environnement	0,00	0,00	25 973 933,54	34 961 759,81	34 961 759,81	34 961 759,81	0,00	34 961 759,81
908	Transports	0,00	0,00	137 715 689,00	140 532 920,37	140 532 920,37	140 532 920,37	0,00	140 532 920,37
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		471 447 517,00	471 447 517,00		471 447 517,00	471 447 517,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		88 500 000,00	88 500 000,00		88 500 000,00	88 500 000,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			74 700 000,00	74 700 000,00		74 700 000,00	74 700 000,00
926	Transferts entre les sections	0,00			308 247 517,00	308 247 517,00		308 247 517,00	308 247 517,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			5 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	461 993 950,54	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91	615 338 804,91	471 468 517,00	1 086 807 321,91

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

TOTAL	1 086 807 321,91
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	149 867 674,77	149 867 674,77	149 867 674,77
900	Services généraux	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	78 462 849,77	78 462 849,77	78 462 849,77
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	51 586 427,00	51 586 427,00	51 586 427,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	641 983,00	641 983,00	641 983,00
906	Action économique	0,00	0,00	16 204 500,00	16 204 500,00	16 204 500,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	2 761 915,00	2 761 915,00	2 761 915,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	872 765 337,46	872 765 337,46	872 765 337,46
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	34 007 157,00	34 007 157,00	34 007 157,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	309 204 180,46	309 204 180,46	309 204 180,46
925	Opérations patrimoniales	0,00		74 700 000,00	74 700 000,00	74 700 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		454 854 000,00	454 854 000,00	454 854 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	64 174 309,68	64 174 309,68	64 174 309,68
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		64 174 309,68	64 174 309,68	64 174 309,68
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91	1 086 807 321,91

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 086 807 321,91
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 7 878 000,00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	14 095 106,66	21 000,00	477 217,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 095 106,66	21 000,00	477 217,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Vote de l'assemblée (2)	14 095 106,66	21 000,00	477 217,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	14 095 106,66	21 000,00	477 217,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	70 000,00	171 732,40	0,00	14 840 056,69
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	70 000,00	171 732,40	0,00	14 840 056,69
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	70 000,00	171 732,40	0,00	14 840 056,69
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	70 000,00	171 732,40	0,00	14 819 056,69
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900-5
Détail par articles	

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058		TOTAL DU CHAPITRE
			Autres		
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
Vote de l'assemblée (2)	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
Vote de l'assemblée (2)	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
Recettes affectées	0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) =	0,00
----------	------

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 150 928 232,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 856 288,72	2 404 614,10	16 761 431,07	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 856 288,72	2 404 614,10	16 761 431,07	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 856 288,72	2 404 614,10	16 761 431,07	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 856 288,72	2 404 614,10	16 761 431,07	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 220,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 214 727,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 214 727,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 214 727,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 214 727,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												90-258
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres					90-257		
						90-2561	90-2562	90-2563	90-2564	90-2565	90-2571	90-2572	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	14 622 031,36	9 907 685,91	2 735 147,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 561 965,09
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 622 031,36	9 907 685,91	2 735 147,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 561 965,09
Vote de l'assemblée (2)	14 622 031,36	9 907 685,91	2 735 147,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 561 965,09
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	14 622 031,36	9 907 685,91	2 735 147,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 561 965,09
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 220,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 586 427,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 586 427,00
Vote de l'assemblée (2)	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 586 427,00
Recettes affectées	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 586 427,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 15 516 155.00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 075 140,94	6 756 653,53	0,00	1 753 817,72	0,00	0,00	43 500,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 075 140,94	6 756 653,53	0,00	1 753 817,72	0,00	0,00	43 500,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 075 140,94	6 756 653,53	0,00	1 753 817,72	0,00	0,00	43 500,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 075 140,94	6 756 653,53	0,00	1 753 817,72	0,00	0,00	43 500,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 907 794,72	0,00	2 417 795,30	3 798 090,30	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 907 794,72	0,00	2 417 795,30	3 798 090,30	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 907 794,72	0,00	2 417 795,30	3 798 090,30	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 907 794,72	0,00	2 417 795,30	3 798 090,30	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	474 754,32	0,00	20 227 546,83
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	474 754,32	0,00	20 227 546,83
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	474 754,32	0,00	20 227 546,83
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	474 754,32	0,00	20 227 546,83
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 300 000,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904-4
Détail par articles	

CHAPITRE 904-4 – RSA AP (1) = 0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat AP (1) = 19 740 917.00

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	2 156 556,36	2 733 022,81	19 727 606,39	0,00	6 079 683,63	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 156 556,36	2 733 022,81	19 727 606,39	0,00	6 079 683,63	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	2 156 556,36	2 733 022,81	19 727 606,39	0,00	6 079 683,63	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 156 556,36	2 733 022,81	19 727 606,39	0,00	6 079 683,63	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	27 939 668,49	0,00	0,00	0,00	58 646 537,68
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	27 939 668,49	0,00	0,00	0,00	58 646 537,68
Vote de l'assemblée (2)	0,00	27 939 668,49	0,00	0,00	0,00	58 646 537,68
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	27 939 668,49	0,00	0,00	0,00	58 646 537,68
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	521 983,00	0,00	0,00	0,00	641 983,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	521 983,00	0,00	0,00	0,00	641 983,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	521 983,00	0,00	0,00	0,00	641 983,00
Recettes affectées	0,00	521 983,00	0,00	0,00	0,00	641 983,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique AP (1) = 98 941 024,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	38 262 395,00	0,00	0,00	17 725 293,79	1 463 605,00	11 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	38 262 395,00	0,00	0,00	17 725 293,79	1 463 605,00	11 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	38 262 395,00	0,00	0,00	17 725 293,79	1 463 605,00	11 000 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	38 262 395,00	0,00	0,00	17 725 293,79	1 463 605,00	11 000 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	16 204 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	16 204 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	16 204 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	16 204 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 743 567,00	0,00	6 244 743,54	0,00	78 439 604,33
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 743 567,00	0,00	6 244 743,54	0,00	78 439 604,33
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 743 567,00	0,00	6 244 743,54	0,00	78 439 604,33
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 743 567,00	0,00	6 244 743,54	0,00	78 439 604,33
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204 500,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204 500,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement AP (1) = 25 973 933,54

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	109 830,91	0,00	6 920 425,71	41 943,20	48 370,81	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	109 830,91	0,00	6 920 425,71	41 943,20	48 370,81	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	109 830,91	0,00	6 920 425,71	41 943,20	48 370,81	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	109 830,91	0,00	6 920 425,71	41 943,20	48 370,81	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 189 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 189 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Vote de l'assemblée (2)	1 189 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 189 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	2 189 582,20	54 557,97	0,00	447 370,37	19 439 664,27	4 428 240,10	0,00	67 093,54	34 961 759,81
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 189 582,20	54 557,97	0,00	447 370,37	19 439 664,27	4 428 240,10	0,00	67 093,54	34 961 759,81
Vote de l'assemblée (2)	2 189 582,20	54 557,97	0,00	447 370,37	19 439 664,27	4 428 240,10	0,00	67 093,54	34 961 759,81
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 189 582,20	54 557,97	0,00	447 370,37	19 439 664,27	4 428 240,10	0,00	67 093,54	34 961 759,81
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 137 715 689,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	990 000,00	0,00	0,00	62 027 961,67	0,00	0,00	1 165 966,81	3 217 314,20	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	990 000,00	0,00	0,00	62 027 961,67	0,00	0,00	1 165 966,81	3 217 314,20	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	990 000,00	0,00	0,00	62 027 961,67	0,00	0,00	1 165 966,81	3 217 314,20	
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	990 000,00	0,00	0,00	62 027 961,67	0,00	0,00	1 165 966,81	3 217 314,20	
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00	
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00	
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	18 734 692,49	0,00	1 126 155,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	18 734 692,49	0,00	1 126 155,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	18 734 692,49	0,00	1 126 155,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	18 734 692,49	0,00	1 126 155,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	53 270 829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 532 920,37
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	53 270 829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 532 920,37
Vote de l'assemblée (2)	0,00	53 270 829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 532 920,37
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	53 270 829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 532 920,37
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 761 915,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 761 915,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 761 915,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 761 915,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	34 007 157,00	34 007 157,00	34 007 157,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	9 007 157,00	9 007 157,00	9 007 157,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 923
Détail par articles	

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	88 500 000,00	88 500 000,00	88 500 000,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	74 500 000,00	74 500 000,00	74 500 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	309 204 180,46	309 204 180,46	309 204 180,46
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	225 204 180,46	225 204 180,46	225 204 180,46
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 925
Détail par articles	

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	74 700 000,00	74 700 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	0,00	100 000,00	100 000,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	100 000,00	100 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	10 000,00	10 000,00
21572	Matériel technique scolaire	0,00	500 000,00	500 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	180 000,00	180 000,00
2313	Constructions	0,00	27 660 000,00	27 660 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	20 000,00	20 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	28 950 000,00	28 950 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	180 000,00	180 000,00
	RECETTES (3)	0,00	74 700 000,00	74 700 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	200 000,00	200 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	600 000,00	600 000,00
21572	Matériel technique scolaire	0,00	7 700 000,00	7 700 000,00
21578	Autre matériel technique	0,00	200 000,00	200 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2313	Constructions	0,00	50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	50 000,00	50 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	230 000,00	230 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	44 170 000,00	44 170 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	308 247 517,00	308 247 517,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	308 247 517,00	308 247 517,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	634 256,00	634 256,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00	483 278,00	483 278,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00	33 795,00	33 795,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	200,00	200,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00	53 301 467,00	53 301 467,00
139173	Subv. transf. FEADER	0,00	41 317,00	41 317,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	1 794 510,00	1 794 510,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	31 410 694,00	31 410 694,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	220 548 000,00	220 548 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	454 854 000,00	454 854 000,00
	Amortissement des immobilisations	0,00	454 854 000,00	454 854 000,00
28031	Frais d'études	0,00	332 000,00	332 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	290 000,00	290 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	4 705 000,00	4 705 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	2 904 000,00	2 904 000,00
2804114	Voirie	0,00	1 881 000,00	1 881 000,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	974 000,00	974 000,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	0,00	80 000,00	80 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	271 000,00	271 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	6 224 000,00	6 224 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	1 072 000,00	1 072 000,00
28041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	0,00	8 412 000,00	8 412 000,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	30 285 000,00	30 285 000,00
28041483	Subv.Autres cnes:Projet infrastructure	0,00	163 000,00	163 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	181 000,00	181 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	310 000,00	310 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	3 038 000,00	3 038 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	4 386 000,00	4 386 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	741 000,00	741 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	104 846 000,00	104 846 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	0,00	302 000,00	302 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	20 179 000,00	20 179 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	0,00	690 000,00	690 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	186 000,00	186 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	0,00	17 836 000,00	17 836 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	21 787 000,00	21 787 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	12 933 000,00	12 933 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	213 000,00	213 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	43 859 000,00	43 859 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	14 094 000,00	14 094 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	8 312 000,00	8 312 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	9 528 000,00	9 528 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	15 561 000,00	15 561 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	1 163 000,00	1 163 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	53 000 000,00	53 000 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	6 119 000,00	6 119 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	1 682 000,00	1 682 000,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	8 168 000,00	8 168 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	858 000,00	858 000,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	783 000,00	783 000,00
281351	Bâtiments publics	0,00	679 000,00	679 000,00
281538	Autres réseaux	0,00	12 000,00	12 000,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	67 000,00	67 000,00
281578	Autre matériel technique	0,00	1 078 000,00	1 078 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	2 901 000,00	2 901 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	38 145 000,00	38 145 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	126 000,00	126 000,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00	111 000,00	111 000,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	263 000,00	263 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	1 484 000,00	1 484 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	337 000,00	337 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	923 000,00	923 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	48 000,00	48 000,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	329 000,00	329 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				5 000 000,00
950	Dépenses imprévues				5 000 000,00
	RECETTES	0,00	64 174 309,68	64 174 309,68	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>64 174 309,68</i>	<i>64 174 309,68</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	775 716 009,76	1 106 338 330,49	1 106 338 330,49	789 004 729,09	317 333 601,40	1 106 338 330,49
930	Services généraux	0,00	0,00	17 378 231,00	107 973 767,35	107 973 767,35	18 926 817,35	89 046 950,00	107 973 767,35
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	10 027 811,17	10 027 811,17	10 027 811,17	0,00	10 027 811,17
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	274 090 938,00	432 785 216,68	432 785 216,68	261 782 178,68	171 003 038,00	432 785 216,68
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	27 797 215,00	28 213 027,99	28 213 027,99	27 932 027,99	281 000,00	28 213 027,99
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	518 000,00	567 504,55	567 504,55	567 504,55	0,00	567 504,55
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	7 430 734,00	6 942 873,76	6 942 873,76	6 796 207,76	146 666,00	6 942 873,76
936	Action économique	0,00	0,00	47 472 713,76	51 443 636,68	51 443 636,68	49 943 636,68	1 500 000,00	51 443 636,68
937	Environnement	0,00	0,00	15 635 700,00	14 967 506,41	14 967 506,41	14 880 006,41	87 500,00	14 967 506,41
938	Transports	0,00	0,00	385 392 478,00	453 416 985,90	453 416 985,90	398 148 538,50	55 268 447,40	453 416 985,90
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		504 753 548,00	504 753 548,00		504 753 548,00	504 753 548,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		1 320 000,00	1 320 000,00		1 320 000,00	1 320 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		44 650 000,00	44 650 000,00		44 650 000,00	44 650 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		1 129 548,00	1 129 548,00		1 129 548,00	1 129 548,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			2 800 000,00	2 800 000,00		2 800 000,00	2 800 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00			454 854 000,00	454 854 000,00		454 854 000,00	454 854 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		5 000 000,00	64 174 309,68	64 174 309,68		64 174 309,68	64 174 309,68
952	Dépenses imprévues			5 000 000,00					

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			64 174 309,68	64 174 309,68		64 174 309,68	64 174 309,68
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	780 716 009,76	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17	789 004 729,09	886 261 459,08	1 675 266 188,17

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 675 266 188,17
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	136 183 766,17	136 183 766,17	136 183 766,17
930	Services généraux	0,00	0,00	22 114 895,00	22 114 895,00	22 114 895,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	10 027 811,17	10 027 811,17	10 027 811,17
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	66 115 720,00	66 115 720,00	66 115 720,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	811 833,00	811 833,00	811 833,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	240 416,00	240 416,00	240 416,00
936	Action économique	0,00	0,00	245 000,00	245 000,00	245 000,00
937	Environnement	0,00	0,00	895 000,00	895 000,00	895 000,00
938	Transports	0,00	0,00	35 733 091,00	35 733 091,00	35 733 091,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	1 539 082 422,00	1 539 082 422,00	1 539 082 422,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	42 500 000,00	42 500 000,00	42 500 000,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	1 114 983 263,00	1 114 983 263,00	1 114 983 263,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	71 151 642,00	71 151 642,00	71 151 642,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
946	<i>Transferts entre les sections (3)</i>	<i>0,00</i>		<i>308 247 517,00</i>	<i>308 247 517,00</i>	<i>308 247 517,00</i>
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17	1 675 266 188,17

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 675 266 188,17
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 17 378 231.00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	14 067 351,70	80 362 650,00	3 586 596,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 762,97
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 067 351,70	80 362 650,00	3 586 596,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 762,97
Vote de l'assemblée (2)	14 067 351,70	80 362 650,00	3 586 596,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 762,97
- Dans le cadre d'une AE-CP	12 187 851,70		3 586 596,55	0,00	0,00	0,00	0,00	288 262,97
- Hors AE-CP	1 879 500,00	80 362 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 500,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	782 299,00	1 084 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	782 299,00	1 084 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	782 299,00	1 084 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	5 150 000,00	1 438 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 150 000,00	1 438 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	5 150 000,00	1 438 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	5 150 000,00	1 438 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 618 552,88	1 240,00	244 313,25	107 973 767,35
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 618 552,88	1 240,00	244 313,25	107 973 767,35
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 618 552,88	1 240,00	244 313,25	107 973 767,35
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	2 618 552,88	1 240,00	244 313,25	18 926 817,35
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 046 950,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	20 248 596,00	0,00	0,00	22 114 895,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	20 248 596,00	0,00	0,00	22 114 895,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	20 248 596,00	0,00	0,00	22 114 895,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930-5
Détail par articles	

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
Vote de l'assemblée (2)	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
Vote de l'assemblée (2)	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Sécurité AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 274 090 938,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 714 444,86	19 407 250,84	3 913 870,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 714 444,86	19 407 250,84	3 913 870,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 714 444,86	19 407 250,84	3 913 870,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 711 406,86	19 407 250,84	3 913 870,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 003 038,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 632 000,00	300 000,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 632 000,00	300 000,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 632 000,00	300 000,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25													
	Formation professionnelle													
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres	93-256 Autres					93-257		93-258
						93-2561	93-2562	93-2563	93-2564	93-2565	93-2571	93-2572		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT														
Total (RAR N-1 + Vote)	36 543 400,55	1 249 501,79	47 084 842,91	3 428 680,98	47 514 515,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 112 542,87
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	36 543 400,55	1 249 501,79	47 084 842,91	3 428 680,98	47 514 515,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 112 542,87
Vote de l'assemblée (2)	36 543 400,55	1 249 501,79	47 084 842,91	3 428 680,98	47 514 515,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 112 542,87
- Dans le cadre d'une AE-CP	36 543 400,55	1 249 501,79	47 084 842,91	3 428 680,98	47 514 515,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 112 542,87
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT														
Total (RAR N-1 + Vote)	6 880 000,00	0,00	26 736 000,00	0,00	15 933 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 880 000,00	0,00	26 736 000,00	0,00	15 933 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	6 880 000,00	0,00	26 736 000,00	0,00	15 933 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	5 704 419,48	53 658 363,00	3 977 162,13	885 000,00	0,00	0,00	1 552 022,10	0,00	432 785 216,68
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 704 419,48	53 658 363,00	3 977 162,13	885 000,00	0,00	0,00	1 552 022,10	0,00	432 785 216,68
Vote de l'assemblée (2)	5 704 419,48	53 658 363,00	3 977 162,13	885 000,00	0,00	0,00	1 552 022,10	0,00	432 785 216,68
- Dans le cadre d'une AE-CP	5 704 419,48	53 658 363,00	3 977 162,13	885 000,00	0,00	0,00	1 552 022,10	0,00	261 782 178,68
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 003 038,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	6 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 115 720,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	6 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 115 720,00
Vote de l'assemblée (2)	6 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 115 720,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs **AE (1) = 27 797 215.00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	17 786 794.89	733 445.46	0.00	395 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	17 786 794.89	733 445.46	0.00	395 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	17 786 794.89	733 445.46	0.00	395 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	17 505 794,89	733 445,46	0,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	281 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	531 833.00	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions nouvelles	0.00	531 833.00	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	531 833.00	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	60 000,00	0,00	0,00	4 013 441,77	0,00	1 290 288,16
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	60 000,00	0,00	0,00	4 013 441,77	0,00	1 290 288,16
Vote de l'assemblée (2)	60 000,00	0,00	0,00	4 013 441,77	0,00	1 290 288,16
- Dans le cadre d'une AE-CP	60 000,00	0,00	0,00	4 013 441,77	0,00	1 290 288,16
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 623 156,59	0,00	2 310 901,12	0,00	28 213 027,99
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	1 623 156,59	0,00	2 310 901,12	0,00	28 213 027,99
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 623 156,59	0,00	2 310 901,12	0,00	28 213 027,99
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	1 623 156,59	0,00	2 310 901,12	0,00	27 932 027,99
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 833,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 833,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 833,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 518 000,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934-3
Détail par articles	

CHAPITRE 934-3 – APA AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934-4
Détail par articles	

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = 7 430 734.00

Libellé	93-50		93-51					
	Services communs		Aménagement et services urbains					
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 416 628,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 416 628,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 416 628,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 416 628,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 091 360,36	114 483,39	2 013 182,56	0,00	21 591,18	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 091 360,36	114 483,39	2 013 182,56	0,00	21 591,18	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 091 360,36	114 483,39	2 013 182,56	0,00	21 591,18	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 091 360,36	114 483,39	2 013 182,56	0,00	21 591,18	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 285 627,29	0,00	0,00	0,00	6 942 873,76
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	2 285 627,29	0,00	0,00	0,00	6 942 873,76
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 285 627,29	0,00	0,00	0,00	6 942 873,76
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	2 138 961,29	0,00	0,00	0,00	6 796 207,76
- Hors AE-CP	0,00	146 666,00	0,00	0,00	0,00	146 666,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	240 416,00	0,00	0,00	0,00	240 416,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	240 416,00	0,00	0,00	0,00	240 416,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	240 416,00	0,00	0,00	0,00	240 416,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Action économique AE (1) = 47 472 713,76

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	11 723 800,00	0,00	0,00	10 771 457,44	6 206 500,00	6 051 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	11 723 800,00	0,00	0,00	10 771 457,44	6 206 500,00	6 051 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	11 723 800,00	0,00	0,00	10 771 457,44	6 206 500,00	6 051 500,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	11 723 800,00	0,00	0,00	10 771 457,44	6 206 500,00	4 551 500,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 000 820,00	0,00	10 689 559,24	0,00	51 443 636,68
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 000 820,00	0,00	10 689 559,24	0,00	51 443 636,68
Vote de l'assemblée (2)	0,00	6 000 820,00	0,00	10 689 559,24	0,00	51 443 636,68
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	6 000 820,00	0,00	10 689 559,24	0,00	49 943 636,68
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 15 635 700,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,00	2 098 814,89	0,00	988 758,62	53 360,00	63 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 000,00	2 098 814,89	0,00	988 758,62	53 360,00	63 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	2 000,00	2 098 814,89	0,00	988 758,62	53 360,00	63 000,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 000,00	2 011 314,89	0,00	988 758,62	53 360,00	63 000,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	87 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	940 336,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	940 336,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	940 336,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	940 336,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	300 888,52	0,00	0,00	0,00	3 991 556,59	6 528 790,82	0,00	0,00	14 967 506,41
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	300 888,52	0,00	0,00	0,00	3 991 556,59	6 528 790,82	0,00	0,00	14 967 506,41
Vote de l'assemblée (2)	300 888,52	0,00	0,00	0,00	3 991 556,59	6 528 790,82	0,00	0,00	14 967 506,41
- Dans le cadre d'une AE-CP	300 888,52	0,00	0,00	0,00	3 991 556,59	6 528 790,82	0,00	0,00	14 880 006,41
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 385 392 478,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	151 018 043,95	0,00	50 623 907,40	243 475 874,00	0,00	0,00	872 500,00	6 920 319,55
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	151 018 043,95	0,00	50 623 907,40	243 475 874,00	0,00	0,00	872 500,00	6 920 319,55
Vote de l'assemblée (2)	0,00	151 018 043,95	0,00	50 623 907,40	243 475 874,00	0,00	0,00	872 500,00	6 920 319,55
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	138 745 873,95	0,00	48 850 307,40	202 253 196,60	0,00	0,00	872 500,00	6 920 319,55
- Hors AE-CP	0,00	12 272 170,00	0,00	1 773 600,00	41 222 677,40	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 306 195,00	0,00	28 366 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060 420,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	4 306 195,00	0,00	28 366 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060 420,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 306 195,00	0,00	28 366 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060 420,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portualres	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 341,00	0,00	0,00	453 416 985,90
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 341,00	0,00	0,00	453 416 985,90
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 341,00	0,00	0,00	453 416 985,90
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 341,00	0,00	0,00	398 148 538,50
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 268 447,40
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 733 091,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 733 091,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 733 091,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	42 500 000,00	42 500 000,00	42 500 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	42 500 000,00	42 500 000,00	42 500 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
7392222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	0,00	0,00	1 320 000,00	1 320 000,00	1 320 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 114 983 263,00	1 114 983 263,00	1 114 983 263,00
731421	TICPE - LRL	0,00	0,00	204 715 937,00	204 715 937,00	204 715 937,00
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	0,00	0,00	30 419 000,00	30 419 000,00	30 419 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	0,00	0,00	111 000 000,00	111 000 000,00	111 000 000,00
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	0,00	0,00	8 398 923,00	8 398 923,00	8 398 923,00
731774	TICPE FPA	0,00	0,00	47 849 403,00	47 849 403,00	47 849 403,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	420 500 000,00	420 500 000,00	420 500 000,00
7353	Fraction compensatoire de la DGF	0,00	0,00	292 100 000,00	292 100 000,00	292 100 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	71 151 642,00	71 151 642,00	71 151 642,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	5 703 617,00	5 703 617,00	5 703 617,00
74631	DGD des régions	0,00	0,00	38 088 478,00	38 088 478,00	38 088 478,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	2 361 116,00	2 361 116,00	2 361 116,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	24 020 924,00	24 020 924,00	24 020 924,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	977 507,00	977 507,00	977 507,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	44 650 000,00	44 650 000,00	44 650 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	39 300 000,00	39 300 000,00	39 300 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
6688	Autres	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
7688	Autres	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	430 000,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	430 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	1 129 548,00	1 129 548,00	1 129 548,00
65861	Frais de personnel	0,00	0,00	995 538,00	995 538,00	995 538,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 945
Détail par articles	

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	800 000,00	800 000,00
	RECETTES (3)	0,00	400 000,00	400 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	200 000,00	200 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	200 000,00	200 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	454 854 000,00	454 854 000,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	454 854 000,00	454 854 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	0,00	454 854 000,00	454 854 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	308 247 517,00	308 247 517,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	308 247 517,00	308 247 517,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0,00	220 548 000,00	220 548 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	0,00	87 699 517,00	87 699 517,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 947
Détail par articles	

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	64 174 309,68	64 174 309,68	5 000 000,00
952	Dépenses imprévues				5 000 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	64 174 309,68	64 174 309,68	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	14 840 056,69	78 462 849,77	0,00	187 561 965,09	20 227 546,83	1 686 564,34	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 716 884,16	0,00	0,00	5 242 126,67	91 413,22	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	479 963,23	68 587 988,77	0,00	66 163 835,25	16 370 407,82	1 686 564,34	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 777 677,61	0,00	0,00	12 275 155,82	92 903,94	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 865 531,69	0,00	0,00	101 227 861,35	3 672 821,85	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	9 874 861,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 378 220,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	210 000,00	78 462 849,77	0,00	51 586 427,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	210 000,00	78 462 849,77	0,00	51 586 427,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		58 646 537,68	78 439 604,33	34 961 759,81	140 532 920,37		703 859 804,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		88 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	463 342,65	0,00	0,00	2 192 132,85		13 705 899,55
204	Subventions d'équipement versées	53 711 744,52	56 047 568,71	34 561 759,81	137 135 219,61		434 745 052,06
21	Immobilisations corporelles	4 302 512,74	0,00	25 000,00	1 005 567,91		22 478 818,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	16 762,95	0,00	0,00	0,00		108 782 977,84
26	Participations et créances rattachées	152 174,82	22 392 035,62	75 000,00	200 000,00		33 968 837,44
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	300 000,00	0,00		300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		1 378 220,00
RECETTES		641 983,00	16 204 500,00	0,00	2 761 915,00		493 079 012,23
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000 000,00
13	Subventions d'investissement	641 983,00	1 600 000,00	0,00	361 915,00		141 870 331,77
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		309 204 180,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 504 500,00	0,00	2 400 000,00		3 904 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	12 900 000,00	0,00	0,00		12 900 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	200 000,00	0,00	0,00		200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		14 095 106,66	21 000,00	477 217,63	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	121 087,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	303 230,83	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 476 810,17	0,00	48 986,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 442 258,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	198 816,94	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 990 601,93	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 718 947,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	51 787,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	94 797,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances	
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		90-035 Conseil de territoire			90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	70 000,00	171 732,40	0,00	14 840 056,69
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 087,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	171 732,40	0,00	479 963,23
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	5 595 796,97
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 442 258,74
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 816,94
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 011 601,93
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 718 947,03
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 787,33
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 797,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
204	Subventions d'équipement versées	0,00	68 587 988,77	0,00	0,00	68 587 988,77
266	Autres formes de participation	0,00	9 874 861,00	0,00	0,00	9 874 861,00
RECETTES		0,00	78 462 849,77	0,00	0,00	78 462 849,77
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	50 014 641,00	0,00	0,00	50 014 641,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	28 448 208,77	0,00	0,00	28 448 208,77

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 856 288,72	2 404 614,10	16 761 431,07	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 361 292,06	0,00	51 840,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 928 340,44	2 404 614,10	14 651 431,07	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 066,63	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	129 940,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203,07	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 830 690,35	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 184,24	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 374 684,28	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 591 581,01	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	550 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 317 246,64	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 220,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 214 727,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 804 033,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25												
		Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256					90-257		90-258
Autres							90-2571	90-2572						
					90-2561	90-2562			90-2563	90-2564	90-2565			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	1 274 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		14 622 031,36	9 907 685,91	2 735 147,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 561 965,09
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	16 927,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 430 060,04
204	Subventions d'équipement versées	13 669 238,57	2 603 418,28	154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 411 042,46
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 066,63
211	Terrains	0,00	18 305,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 245,95
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203,07
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 581 147,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 411 838,28
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 184,24
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 374 684,28
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00	142 047,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 783 628,14
232	Immobilisations incorporelles en cours	902 792,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 752 792,79
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	7 126 986,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 444 233,21
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 766,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 220,00
RECETTES		10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 586 427,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 804 033,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
138	Autres subventions invest. non transf.	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 371 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	3 075 140,94	6 756 653,53	0,00	1 753 817,72	0,00	0,00	43 500,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	28 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 925 194,87	6 399 514,52	0,00	1 753 817,72	0,00	0,00	43 500,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	51 592,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	36 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	39 760,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	201 627,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	149 946,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 907 794,72	0,00	2 417 795,30	3 798 090,30	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	11 698,83	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 907 794,72	0,00	2 417 795,30	298 090,30	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	17 107,12	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	2 596 804,03	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	874 390,02	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	474 754,32	0,00	20 227 546,83
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 820,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	474 754,32	0,00	16 220 461,75
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 592,39
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 143,12
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 760,82
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 798 431,83
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 946,07
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874 390,02
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 019,34
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 545,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 564,34	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 019,34	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 545,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		2 156 556,36	2 733 022,81	19 727 606,39	0,00	6 079 683,63	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 075 182,33	2 733 022,81	19 027 606,39	0,00	5 645 753,63	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	81 374,03	0,00	700 000,00	0,00	433 930,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	27 939 668,49	0,00	0,00	0,00	58 646 537,68
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	403 342,65	0,00	0,00	0,00	403 342,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	23 014 875,33	0,00	0,00	0,00	52 496 440,49
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	4 302 512,74	0,00	0,00	0,00	4 302 512,74
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 898,40	0,00	0,00	0,00	5 898,40
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 215 304,03
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	10 864,55	0,00	0,00	0,00	10 864,55
261	Titres de participation	0,00	152 174,82	0,00	0,00	0,00	152 174,82
RECETTES		0,00	521 983,00	0,00	0,00	0,00	641 983,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	521 983,00	0,00	0,00	0,00	641 983,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d’animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	38 262 395,00	0,00	0,00	17 725 293,79	1 463 605,00	11 000 000,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	15 593 038,94	0,00	0,00	17 725 293,79	1 457 705,44	10 418 032,49
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	283 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 967,51
261	Titres de participation	0,00	18 386 136,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 899,56	0,00
RECETTES		0,00	16 204 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	1 504 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	12 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 743 567,00	0,00	6 244 743,54	0,00	78 439 604,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 743 567,00	0,00	6 244 743,54	0,00	55 182 381,20
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 187,51
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 386 136,06
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 005 899,56
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 204 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504 500,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	109 830,91	0,00	6 920 425,71	41 943,20	48 370,81	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	34 830,91	0,00	2 574 001,71	41 943,20	48 370,81	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	4 346 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		1 189 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 189 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		2 189 582,20	54 557,97	0,00	447 370,37	19 439 664,27	4 428 240,10	0,00	67 093,54	34 961 759,81
204	Subventions d'équipement versées	2 189 582,20	54 557,97	0,00	447 370,37	19 031 064,27	4 403 240,10	0,00	67 093,54	30 106 735,81
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	108 600,00	0,00	0,00	0,00	4 455 024,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	990 000,00	0,00	0,00	62 027 961,67	0,00	0,00	1 165 966,81	3 217 314,20
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	9 720,00	0,00	0,00	0,00	732 412,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	62 018 241,67	0,00	0,00	1 165 966,81	819 333,44
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 567,91
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		18 734 692,49	0,00	1 126 155,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	18 734 692,49	0,00	1 126 155,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	53 270 829,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 532 920,37
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742 132,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 965 329,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 829 719,61
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 567,91
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	2 305 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 305 500,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 761 915,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 915,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		107 973 767,35	10 027 811,17	0,00	432 785 216,68	28 213 027,99	567 504,55	0,00
011	Charges à caractère général	20 978 048,21	0,00	0,00	88 090 564,94	939 424,28	82 608,91	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	78 802 190,00	0,00	0,00	137 374 600,00	109 347,33	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 193 529,14	10 027 811,17	0,00	207 310 051,74	27 158 228,60	484 895,64	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	6 027,78	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		22 114 895,00	10 027 811,17	0,00	66 115 720,00	811 833,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	1 009 000,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 650,00	0,00	0,00	132 000,00	280 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 323 596,00	10 027 811,17	0,00	49 644 000,00	531 833,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	765 649,00	0,00	0,00	16 233 720,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	6 942 873,76	51 443 636,68	14 967 506,41	453 416 985,90		1 156 237 878,49
011	Charges à caractère général	0,00	1 776 867,01	13 509 063,53	2 284 019,89	189 039 024,21		316 919 620,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		216 286 137,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	16 714 196,40		18 034 196,40
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 166 006,75	37 909 128,82	12 683 486,52	247 613 765,29		557 346 913,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 129 538,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		43 630 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	25 444,33	0,00	50 000,00		91 472,11
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 800 000,00
RECETTES		0,00	240 416,00	245 000,00	895 000,00	35 733 091,00		1 367 018 671,17
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 115 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	750 000,00	1 495 408,00		2 674 058,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00		740 394 598,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		444 883 263,00
74	Dotations et participations	0,00	240 416,00	245 000,00	145 000,00	3 850 063,00		156 159 361,17
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 593 022,00		19 592 391,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 800 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		400 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		14 067 351,70	80 362 650,00	3 586 596,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 762,97
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 766 706,76	80 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 438 106,16	186 000,00	1 284 121,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	864 732,93	0,00	7 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	445 285,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 170 761,87	0,00	12 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	100 839,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	394 146,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	218 418,40	256 600,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	151 039,02	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	491 585,66	42 900,00	2 202 418,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	19 225,00	611 500,00	5 301,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	154 406,10	291 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	860 468,45	0,00	3 826,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 543 993,18	5 000,00	26 780,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 391 800,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	111 224,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	122 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	54 897 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	20 068 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 794 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	456 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	158 000,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 762,97
658	Charges diverses de gestion courante	213 182,36	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		782 299,00	1 084 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	274 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	765 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		5 150 000,00	1 438 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	70 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	18 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	57 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	21 900,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 000,00	26 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	4 967 388,00	1 328 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	12,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	2 618 552,88	1 240,00	244 313,25	107 973 767,35
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	38 984,53	0,00	0,00	1 891 841,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 321 917,48	0,00	0,00	6 300 245,18
613	Locations	0,00	0,00	45 279,00	0,00	0,00	917 139,93
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 285,72
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 500,70	0,00	0,00	3 185 182,57
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	103 339,36
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 146,49
618	Divers	0,00	0,00	16 340,15	0,00	0,00	519 658,55
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	106 058,61	0,00	0,00	264 597,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	213 393,82	0,00	0,00	3 008 097,91
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	35 043,30	0,00	0,00	693 969,90
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	446 406,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	32 096,03	0,00	13,25	896 403,76
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 128,45	0,00	0,00	2 128,45
628	Divers	0,00	0,00	61 107,00	0,00	0,00	1 675 081,13
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	1 471 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 224,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 070,00	0,00	0,00	123 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 897 590,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 068 600,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 794 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	8 900,00	0,00	0,00	8 900,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	6 297 776,00
656	Participations	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	499 733,81	1 240,00	242 900,00	1 440 636,78
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	216 216,36
RECETTES		0,00	0,00	20 248 596,00	0,00	0,00	22 114 895,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
747	Participations	0,00	0,00	20 248 596,00	0,00	0,00	20 323 596,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	765 649,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
	RECETTES	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17
747	Participations	2 000 000,00	8 027 811,17	0,00	0,00	10 027 811,17

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 714 444,86	19 407 250,84	3 913 870,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 899,18	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 388 642,97	0,00	40 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 647,75	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 093 738,34	0,00	1 031,25	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 429,66	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 117,33	0,00	97 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 943,50	0,00	1 500,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 900,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 064,85	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806 010,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 921,50	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 018 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 709 590,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899 000,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 486 068,75	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 352 901,00	17 600 000,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 846 278,63	1 807 250,84	1 288 270,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860,15	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 632 000,00	300 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 314 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25													
		Formation professionnelle										93-257		93-258	
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres					93-2571	93-2572		
					93-2561	93-2562	93-2563	93-2564	93-2565						
DEPENSES		36 543 400,55	1 249 501,79	47 084 842,91	3 428 680,98	47 514 515,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 112 542,87
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 339 596,62	0,00	21 683 742,00	79 273,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 160,72
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	28 637 802,28	327 585,59	21 552 009,82	48 835,36	1 054 447,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 006,97
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 180,85
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											
		Formation professionnelle											
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres					93-257	
					93-2561	93-2562	93-2563	93-2564	93-2565	93-2571	93-2572		
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	46 460 067,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	2 500 981,00	0,00	2 304 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 181,59
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 065 020,65	921 916,20	1 545 007,09	3 300 572,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 351 012,74
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 880 000,00	0,00	26 736 000,00	0,00	15 933 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	6 880 000,00	0,00	26 736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	15 933 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281	93-282	93-283	93-284	93-288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		5 704 419,48	53 658 363,00	3 977 162,13	885 000,00	0,00	0,00	1 552 022,10	0,00	432 785 216,68
606	Achats non stockés de matières et fourni	19 174,03	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 289,70	0,00	94 862,91
611	Contrats de prestations de services	151 102,00	0,00	289 134,66	0,00	0,00	0,00	116 610,70	0,00	28 191 463,21
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	102 322,32	0,00	0,00	0,00	17 280,00	0,00	263 250,07
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 094 769,59
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	809 429,66
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 000,00	0,00	277 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	91,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 825 896,10
623	Pub., publications, relations publiques	216 833,91	60 750,00	10 737,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 945,71
624	Transports biens, transports collectifs	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,01	0,00	81 433,34
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 064,85
628	Divers	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 528,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 806 010,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 921,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 018 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 709 590,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	899 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	9 407 763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 353 899,17
655	Contributions obligatoires	0,00	44 125 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 078 501,00
656	Participations	0,00	60 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 879 996,59

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 316 789,21	0,00	474 712,70	885 000,00	0,00	0,00	1 094 641,69	0,00	26 896 471,83
658	Charges diverses de gestion courante	68,00	0,00	3 100 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 101 183,15
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		6 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 115 720,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
745	Dotat° apprentissage et formation	6 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 634 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 696 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 314 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 233 720,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	17 786 794,89	733 445,46	0,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	37 126,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	27 760,91	244 634,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	38 275,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	192 072,12	896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	86,65	10 116,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	454,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 017,84	498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	109 347,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	3 512 995,00	0,00	0,00	114 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	13 896 907,82	399 577,12	0,00	280 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	43 607,22	1 152,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	531 833,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	531 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		60 000,00	0,00	0,00	4 013 441,77	0,00	1 290 288,16
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	385 770,45	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	60 000,00	0,00	0,00	3 627 671,32	0,00	1 290 288,16
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	1 623 156,59	0,00	2 310 901,12	0,00	28 213 027,99
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 126,54
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658 165,63
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 275,46
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 968,12
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 202,69
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	716,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515,84
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 347,33
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	325 108,33	0,00	0,00	0,00	328 108,33
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 627 160,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 298 048,26	0,00	2 304 873,34	0,00	23 158 201,02
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 759,25
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 027,78	0,00	6 027,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 833,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 833,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 838,91
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 770,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 895,64
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 504,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 838,91
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 770,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 895,64
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		1 416 628,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	884 752,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	27 742,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	44 344,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 919,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	11 103,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	795,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 854,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	437 116,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		1 091 360,36	114 483,39	2 013 182,56	0,00	21 591,18	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	44 147,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	8 093,79	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	80,00	0,00	3 497,39	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 091 360,36	113 883,39	1 933 954,66	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	2 285 627,29	0,00	0,00	0,00	6 942 873,76
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	46 594,87	0,00	0,00	0,00	46 594,87
611	Contrats de prestations de services	0,00	609 374,38	0,00	0,00	0,00	1 538 274,65
613	Locations	0,00	21 857,58	0,00	0,00	0,00	21 857,58
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 742,20
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 344,86
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 271,66	0,00	0,00	0,00	15 284,74
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	24 681,34
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795,45
628	Divers	0,00	3 386,77	0,00	0,00	0,00	6 841,32
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	50 450,00	0,00	0,00	0,00	50 450,00
656	Participations	0,00	900 580,00	0,00	0,00	0,00	935 580,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	642 112,03	0,00	0,00	0,00	4 228 426,75
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	240 416,00	0,00	0,00	0,00	240 416,00
747	Participations	0,00	240 416,00	0,00	0,00	0,00	240 416,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	11 723 800,00	0,00	0,00	10 771 457,44	6 206 500,00	6 051 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 587 806,17	0,00	0,00	151 078,45	1 724,40	552,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	23 900,00	0,00	0,00	470 139,99	4 221 052,28	40 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	71 730,92	0,00	0,00	238 080,00	0,00	31 649,80
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	852 776,58	0,00	0,00	0,00	1 211 500,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	6 162 142,00	0,00	0,00	9 912 159,00	772 223,32	5 978 998,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	25 444,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	6 000 820,00	0,00	10 689 559,24	0,00	51 443 636,68
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	16 200,00	0,00	4 757 361,02
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 653 953,40	0,00	0,00	0,00	8 409 345,67
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	896,12	0,00	342 356,84
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 064 276,58
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 331 866,60	0,00	10 672 463,12	0,00	35 829 852,24
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 444,33
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		2 000,00	2 098 814,89	0,00	988 758,62	53 360,00	63 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	93 283,98	0,00	413 778,52	15 000,00	20 400,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	39 706,20	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,54	0,00	60 442,83	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	685 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	1 307 530,37	0,00	474 831,07	33 360,00	37 600,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES	940 336,97	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 776,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	24 439,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	35 613,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	67 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	811 289,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		300 888,52	0,00	0,00	0,00	3 991 556,59	6 528 790,82	0,00	0,00	14 967 506,41
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,12
611	Contrats de prestations de services	44 429,22	0,00	0,00	0,00	431 725,77	61 958,95	0,00	0,00	1 105 016,04
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 372,37	0,00	0,00	90 372,37
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	329 020,55	174 595,59	0,00	0,00	578 935,99
623	Pub., publications, relations publiques	1 804,40	0,00	0,00	0,00	129 303,70	238 852,29	0,00	0,00	447 403,76
628	Divers	30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 773,01	19 742,60	0,00	0,00	58 515,61
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 914 575,00	0,00	0,00	2 666 793,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	224 654,90	0,00	0,00	0,00	3 098 733,56	4 026 694,02	0,00	0,00	10 014 693,52
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00	0,00	0,00	0,00	895 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	151 018 043,95	0,00	50 623 907,40	243 475 874,00	0,00	0,00	872 500,00	6 920 319,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	149 423 088,05	0,00	34 909 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 629 884,16
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
628	Divers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	243 475 874,00	0,00	0,00	822 500,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	524 955,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 290 435,39
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	1 000 000,00	0,00	15 714 196,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 306 195,00	0,00	28 366 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 060 420,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	773 530,00	0,00	421 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	3 532 665,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 398,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416 824,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 198,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 341,00	0,00	0,00	453 416 985,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 341,00	0,00	0,00	188 969 024,21
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	244 798 374,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 815 391,29
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 714 196,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 733 091,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445 408,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850 063,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 416 824,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 198,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
(LBP2022) 2022900266M00001	29/03/2022	0,00	70 000 000,00	16 444,46	110 000 000,00	0,00
(LT-SG-2022/2023)	17/06/2022	0,00	50 000 000,00	268 041,66	50 000 000,00	0,00
(LT-CE-2023) 9623213078	28/03/2023	40 000 000,00	182 500 000,00	580 016,53	142 500 000,00	40 000 000,00
(LT-SG-2023.1)	03/04/2023	30 000 000,00	50 000 000,00	49 518,61	45 000 000,00	5 000 000,00
(LT-AFL-2023) 2781	20/06/2023	20 000 000,00	37 000 000,00	64 085,27	22 000 000,00	15 000 000,00
(LT-SG-2023.2)	20/06/2023	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
(2702) 434493 2702 CACIB	16/12/2005	4 761 904,76	5 000 000,00	25 611,98	6 000 000,00	4 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
(NEUCP)	24/04/2020	150 000 000,00	290 000 000,00	418 501,56	290 000 000,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		264 761 904,76	684 500 000,00	1 422 220,07	665 500 000,00	64 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					382 000 000,00									
(06-20-24) FR0014000SE8	NATIXIS	19/12/2020	09/12/2020	09/12/2024	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(01-20-40) FR0014000SL3	HSBC	20/11/2020	03/12/2020	03/12/2040	25 000 000,00	F	FIXE	0,300	0,301		X	F	N	A-1
(02-20-45) FR0014000SM1	HSBC	20/11/2020	03/12/2020	03/12/2045	25 000 000,00	F	FIXE	0,397	0,397		X	F	N	A-1
(03-20-35) FR0014000SN9	CA Corporate Investment Bank	20/11/2020	07/12/2020	07/12/2035	15 000 000,00	F	FIXE	0,270	0,270		X	F	N	A-1
(04-20-25) FR0014000SZ3	BRED	20/11/2020	08/12/2020	08/12/2025	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(05-20-27) FR0014000SY6	BRED	20/11/2020	08/12/2020	26/01/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(07-21-41) FR0014003CN7	CA Corporate Investment Bank	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2041	30 000 000,00	F	FIXE	0,799	0,811		X	F	N	A-1
(08-21-26) FR0014003CK3	La Banque Postale	07/05/2021	07/05/2021	07/05/2026	15 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,025		X	F	N	A-1
(09-21-37) FR0014003D53	Aurel BGC - GFI EU	12/05/2021	12/05/2021	12/05/2037	25 000 000,00	F	FIXE	0,841	0,854		X	F	N	A-1
(10-21-38) FR0014003LY5	HSBC	20/05/2021	20/05/2021	20/05/2038	25 000 000,00	F	FIXE	0,895	0,910		X	F	N	A-1
(11-21-39) FR0014003LZ2	HSBC	20/05/2021	20/05/2021	20/05/2039	25 000 000,00	F	FIXE	0,945	0,960		X	F	N	A-1
(12-21-27) FR0014003LH0	HSBC	21/05/2021	21/05/2021	21/05/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,160	0,193		X	F	N	A-1
(13-21-29) FR00140065Q0	Aurel BGC - GFI EU	18/10/2021	02/11/2021	02/11/2029	20 000 000,00	F	FIXE	0,290	0,309		X	F	N	A-1
(14-22-36) FR001400B5B9	CA Corporate Investment Bank	23/06/2022	23/06/2022	23/06/2036	30 000 000,00	F	FIXE	2,760	2,764		X	F	N	A-1
(15-22-31) FR001400B5H6	CA Corporate Investment Bank	23/06/2022	23/06/2022	23/06/2031	7 000 000,00	F	FIXE	2,450	2,449		X	F	N	A-1
(16-22-42) FR001400B5F0	La Banque Postale	24/06/2022	24/06/2022	24/06/2042	30 000 000,00	F	FIXE	2,836	2,835		X	F	N	A-1
(17-22-39) FR001400BCL0	Aurel BGC - GFI EU	06/07/2022	06/07/2022	06/07/2039	15 000 000,00	F	FIXE	2,755	2,754		X	F	N	A-1
(18-22-30) FR001400D864	La Banque Postale	17/10/2022	18/10/2022	18/10/2030	20 000 000,00	F	FIXE	2,848	2,846		X	F	N	A-1
(19-22-34) FR001400D872	La Banque Postale	17/10/2022	18/10/2022	18/10/2034	25 000 000,00	F	FIXE	3,208	3,206		X	F	N	A-1
(20-23-28) FR001400J226	BRED	27/06/2023	05/07/2023	05/07/2028	10 000 000,00	F	FIXE	3,444	3,477		X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 575 595 080,01									
1641 Emprunts en euros (total)					1 559 595 080,01									
(169) C704803	Crédit Foncier	29/06/2006	17/07/2009	01/05/2010	20 000 000,00	V	TAG03M	0,020	1,094		T	C	N	A-1
(174) 9947C	Crédit Coopératif	10/07/2012	10/07/2012	01/11/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,256	2,342		T	P	N	A-1
(162) 200606073S	Crédit Foncier	29/06/2006	27/07/2006	01/12/2007	4 000 000,00	F	FIXE	4,175	4,105		A	C	N	A-1
(163) MIN 283 526	La Banque Postale	11/09/2006	13/09/2006	01/02/2007	4 634 698,00	V	EURIBOR01M	0,000	1,211		A	C	N	A-1
(165) 200606073S	Crédit Foncier	01/08/2007	01/08/2007	01/12/2008	26 000 000,00	F	FIXE	4,263	4,191		A	C	N	A-1
(166) 200606073S-778085692	Crédit Foncier	01/12/2008	01/12/2008	01/12/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,330	4,393		A	C	N	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(167) C 704 800	Crédit Foncier	01/12/2008	01/12/2008	01/03/2009	20 000 000,00	F	FIXE	4,700	4,725		T	P	N	A-1
(168) C704802	Crédit Foncier	29/06/2006	30/06/2009	02/08/2009	20 000 000,00	V	TAG03M	0,020	1,033		T	C	N	A-1
(170) 434843/CO 2146	Caisse Régionale du Crédit Agricole	29/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	10 000 000,00	F	FIXE	3,650	3,755		T	C	N	A-1
(171) MIN505636	Caisse Française de Financement Local	17/03/2010	22/03/2010	01/05/2010	20 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,410	0,640		T	C	N	A-1
(172) 1183483	Caisse Dépôts Consignations	22/07/2010	01/09/2010	01/03/2011	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,630	0,663		T	C	N	A-1
(173) 1185420	Caisse Dépôts Consignations	31/01/2011	31/01/2011	01/04/2011	24 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,655	0,730		T	C	N	A-1
(175) 1229253	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/01/2013	01/03/2014	960 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,512		T	P	N	A-1
(176) 1229252	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,504		T	P	N	A-1
(177) 1229251	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/11/2013	01/03/2014	104 225,00	V	LIVRETA	2,850	1,976		T	P	N	A-1
(178) 1229255	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/11/2013	01/03/2014	80 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	N	A-1
(179) 1229245	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/11/2013	01/03/2014	100 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	N	A-1
(180) 1229247	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	511 980,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	N	A-1
(181) 1229248	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	189 586,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	N	A-1
(182) 1229250	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	113 353,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	N	A-1
(183) 1229257	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	01/02/2013	01/03/2014	1 150 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,301		T	P	N	A-1
(184) 1229259	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	29/11/2013	01/03/2014	1 509 800,00	V	LIVRETA	2,850	1,447		T	P	N	A-1
(185) 5024413	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	21/02/2014	01/06/2015	3 976 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,872		T	P	N	A-1
(186) 5024505	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	21/02/2014	01/06/2015	607 549,00	V	LIVRETA	2,850	1,872		T	P	N	A-1
(187) 5024505	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 500 000,00	V	LIVRETA	3,250	1,728		T	P	N	A-1
(188) 1229241	Caisse Dépôts Consignations	20/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 000 000,00	V	LIVRETA	3,250	1,711		T	P	N	A-1
(189) 9119848	Caisse d'Epargne Bourg F-C	11/12/2012	25/03/2013	26/06/2013	875 000,00	F	FIXE	3,740	3,790		T	C	N	A-1
(190) 1235471	Caisse Dépôts Consignations	30/04/2013	30/04/2013	01/01/2014	2 500 000,00	F	FIXE	3,950	3,950		A	P	N	A-1
(191) MON50569	Caisse Française de Financement Local	18/11/2015	07/12/2015	01/01/2017	6 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,520	0,549		A	C	N	A-1
(2010-01) 201001-AN96628	Caisse d'Epargne Bourg F-C	12/05/2010	18/05/2010	25/05/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,400	0,417		A	C	N	A-1
(2010-02) MIN505688	Caisse Française de Financement Local	11/05/2010	19/05/2010	01/06/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,530	1,209		A	C	N	A-1
(2010-03) MIS283504	Crédit Coopératif	13/10/2010	24/11/2010	01/12/2011	14 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,400	0,409		A	C	N	A-1
(2010-04) CO2355 434613	CA Corporate Investment Bank	21/10/2010	29/10/2010	29/10/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,637	1,369		A	C	N	A-1
(2010-06) 5668C	Crédit Coopératif	23/12/2010	29/12/2010	01/01/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,899	0,821		A	C	N	A-1
(2011-01) 434753	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,942	1,463		A	C	N	A-1
(2011-02) CO2596 434603	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	1,102	1,533		A	C	N	A-1
(2011-03) 434623 -CO2597	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	1,282	1,622		A	C	N	A-1
(2011-04) LT11915A	CA Corporate Investment Bank	01/06/2011	13/07/2011	15/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,955	0,911		A	C	N	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2011-05) MIS 283502/C710171	Crédit Coopératif	02/05/2011	10/06/2011	01/07/2012	15 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,922	0,674		A	C	N	A-1
(2011-07) 0421 3470465	ARKEA Banque Entreprises	06/05/2011	13/10/2011	30/01/2012	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,900	0,949		T	C	N	A-1
(2011-08) MON283501/C710166	Crédit Coopératif	05/12/2011	15/12/2011	01/04/2012	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,419	2,022		T	C	N	A-1
(2012-01) 1208443	Caisse Dépôts Consignations	05/12/2011	29/02/2012	01/08/2012	8 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,447	1,953		T	C	N	A-1
(2012-02) 201490 02	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	16/12/2011	30/04/2012	31/07/2012	20 000 000,00	F	FIXE	4,460	4,611		T	P	N	A-1
(2012-03) 1212299	Caisse Dépôts Consignations	05/01/2012	29/02/2012	01/08/2012	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,384	1,949		T	C	N	A-1
(2012-05) 90 24478	Caisse d'Epargne Bourg F-C	02/05/2012	25/07/2012	25/07/2013	5 000 000,00	F	FIXE	4,640	4,672		A	C	N	A-1
(2014-01) 84269 - 275564	Banque européenne d'investissement	11/12/2014	29/12/2014	29/12/2015	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,480	1,624		A	C	N	A-1
(2015-01) 84269 - 311800	Banque européenne d'investissement	20/11/2015	18/12/2015	18/12/2016	17 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,328	1,222		A	C	N	A-1
(2016-01) 57313	Caisse Dépôts Consignations	30/11/2016	28/12/2016	01/01/2018	48 600 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
(2017-02) 1013055DW	Deutsche Pfandbrief Bank	02/08/2017	29/09/2017	30/12/2017	12 666 666,67	V	EURIBOR03M	0,550	1,258		T	C	N	A-1
(2017-04) 84270- 420433	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	22/12/2017	22/12/2018	60 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,270	0,000		A	C	N	A-1
(2018-01) 84269-472062	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	20/12/2018	20/06/2019	50 000 000,00	F	FIXE	1,353	1,358		S	C	N	A-1
(2018-02) 84270-472027	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	20/12/2018	20/06/2019	20 000 000,00	F	FIXE	1,360	1,365		S	C	N	A-1
(2019-01) 84269-510852	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	18/11/2019	18/05/2020	18 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,280	0,408		S	C	N	A-1
(2019-02) 84270-540853	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	20/11/2019	22/02/2020	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,280	0,000		S	C	N	A-1
(2019-03) 91053-514527	Banque européenne d'investissement	05/12/2019	23/12/2019	23/03/2020	52 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,290	0,000		T	C	N	A-1
(2019-04) MON530965-532431	Caisse Française de Financement Local	16/12/2019	27/12/2019	01/04/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,568		T	P	N	A-1
(2019-05) MON530966-532432	Caisse Française de Financement Local	16/12/2019	30/12/2019	01/07/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,561		S	P	N	A-1
(2020-01) 91053-547151	Banque européenne d'investissement	05/12/2019	23/11/2020	23/02/2021	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,368	0,000		T	C	N	A-1
(2020-02) 2686/001	Société Générale	02/12/2020	29/12/2020	27/03/2022	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,290	2,486		T	C	N	A-1
(2020-03) 033209G/12135	CE Crédit Foncier	08/12/2020	29/12/2020	25/04/2021	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,200	1,553		T	P	N	A-1
(2020-04) 91053-550435	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	22/12/2020	22/03/2021	31 045 000,00	V	EURIBOR03M	0,327	0,000		T	C	N	A-1
(2020-05) 92949-550436	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	22/12/2020	22/03/2021	23 955 000,00	V	EURIBOR03M	0,327	0,326		T	C	N	A-1
(2020-06) 92949-550434	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	22/12/2020	22/03/2021	20 000 000,00	F	FIXE	0,244	0,244		T	C	N	A-1
(2021-01) 93346-590077	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	23/12/2021	23/03/2022	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,150	2,903		T	C	N	A-1
(2021-02) 1994/0062799	Agence France Locale	06/12/2021	16/12/2021	20/03/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,450	0,457		T	C	N	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2021-03) 2964	Société Générale	17/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	50 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,150	2,570		T	C	N	A-1
(2022-01) 5458198	Caisse Dépôts Consignations	17/12/2021	05/12/2022	01/04/2023	12 000 000,00	F	FIXE	0,910	0,915		T	P	N	A-1
(2022-02) 92949-616104	Banque européenne d'investissement	30/10/2020	27/07/2022	27/01/2023	54 045 000,00	F	FIXE	2,364	2,377		S	C	N	A-1
(2022-03) MON544259EUR	Caisse Française de Financement Local	16/11/2022	30/11/2022	01/03/2023	10 000 000,00	F	FIXE	3,240	3,288		T	C	N	A-1
(2022-04) MON544260EUR	Caisse Française de Financement Local	16/11/2022	30/11/2022	01/06/2023	10 000 000,00	F	FIXE	3,250	3,284		S	C	N	A-1
(2022-05) 102780016000034345902	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	30/11/2022	19/12/2022	31/03/2023	8 000 000,00	F	FIXE	3,000	3,050		T	C	N	A-1
(2022-06) 2425-2431	Agence France Locale	25/11/2022	20/03/2023	20/06/2023	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,370	3,060		T	C	N	A-1
(2022-07) F7322530 / 5323589	Caisse d'Epargne Bourg F-C	25/11/2022	05/05/2023	25/08/2023	30 000 000,00	F	FIXE	3,100	3,142		T	C	N	A-1
(2023-01) 5498584	Caisse Dépôts Consignations	29/08/2022	04/08/2023	01/12/2023	12 000 000,00	F	FIXE	2,470	2,479		T	P	N	A-1
(2023-02) 5498592	Caisse Dépôts Consignations	29/08/2022	04/08/2023	01/12/2023	11 000 000,00	F	FIXE	2,470	2,479		T	P	N	A-1
(2023-03) 5542438	Caisse Dépôts Consignations	18/10/2023	18/04/2024	18/07/2024	8 643 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,885		T	C	N	A-1
(2023-04) 5542534	Caisse Dépôts Consignations	18/10/2023	18/04/2024	17/07/2024	7 000 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,885		T	C	N	A-1
(2023-05) 5542486	Caisse Dépôts Consignations	18/10/2023	18/04/2024	17/07/2024	14 679 242,00	V	LIVRETA	3,400	2,867		T	C	N	A-1
(2023-06) 93.346/FR	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	21/12/2023	21/03/2024	20 000 000,00	F	FIXE	3,057	3,092		T	C	N	A-1
(2023-07) 93.346/FR	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	21/12/2023	21/03/2024	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,275	2,917		T	C	N	A-1
(2023-08) 3230-3255	Agence France Locale	19/12/2023	31/05/2024	20/08/2024	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,830	3,420		T	C	N	A-1
(2023-08-M) 3230-3255	Agence France Locale	19/12/2023	28/12/2023	31/05/2024	24 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,250	4,308		X	F	N	A-1
(2023-09) MIN546642EUR	La Banque Postale	28/12/2023	28/06/2024	01/10/2024	20 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,515		T	C	N	A-1
(2703) MON505661	Caisse Française de Financement Local	18/12/2007	27/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	F	FIXE	4,640	4,720		T	C	N	A-1
(2901) CO1943- 434583	CA Corporate Investment Bank	12/05/2009	14/05/2009	14/08/2009	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,500	0,915		A	C	N	A-1
(2902) 6380 812	BNP Paribas	20/07/2009	31/07/2009	31/07/2010	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,572	0,947		A	C	N	A-1
(2903) MIN505686	Caisse Française de Financement Local	06/10/2009	13/10/2009	01/11/2010	10 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,624	0,511		A	C	N	A-1
(2904) 1155046	Caisse Dépôts Consignations	08/06/2007	11/12/2009	01/03/2010	70 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,000	0,186		T	C	N	A-1
(2905) 18676	Société Générale	23/12/2009	30/12/2009	30/12/2010	35 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,380	0,466		A	C	N	A-1
(9801) MON 505660	Caisse Française de Financement Local	12/08/1998	01/10/1998	01/02/1999	3 048 980,34	F	FIXE	5,490	5,603		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					16 000 000,00									
(2702) 434593 CO1551	CA Corporate Investment Bank	27/12/2007	28/12/2011	27/12/2027	16 000 000,00	V	TAG03M	0,030	0,255		X	F	N	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 957 595 080,01									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		382 000 000,00					10 000 000,00	5 178 250,00	0,00	2 238 555,62
(06-20-24) FR0014000SE8	N	0,00	A-1	10 000 000,00	0,94	F	FIXE	0,000	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
(01-20-40) FR0014000SL3	N	0,00	A-1	25 000 000,00	16,92	F	FIXE	0,300	0,00	75 000,00	0,00	5 958,90
(02-20-45) FR0014000SM1	N	0,00	A-1	25 000 000,00	21,92	F	FIXE	0,397	0,00	99 250,00	0,00	7 885,62
(03-20-35) FR0014000SN9	N	0,00	A-1	15 000 000,00	11,93	F	FIXE	0,270	0,00	40 500,00	0,00	2 773,97
(04-20-25) FR0014000SZ3	N	0,00	A-1	10 000 000,00	1,94	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(05-20-27) FR0014000SY6	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,07	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(07-21-41) FR0014003CN7	N	0,00	A-1	30 000 000,00	17,35	F	FIXE	0,799	0,00	239 700,00	0,00	157 610,96
(08-21-26) FR0014003CK3	N	0,00	A-1	15 000 000,00	2,35	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(09-21-37) FR0014003D53	N	0,00	A-1	25 000 000,00	13,36	F	FIXE	0,841	0,00	210 250,00	0,00	134 790,41
(10-21-38) FR0014003LY5	N	0,00	A-1	25 000 000,00	14,39	F	FIXE	0,895	0,00	223 750,00	0,00	138 541,10
(11-21-39) FR0014003LZ2	N	0,00	A-1	25 000 000,00	15,39	F	FIXE	0,945	0,00	236 250,00	0,00	146 280,82
(12-21-27) FR0014003LH0	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,39	F	FIXE	0,160	0,00	16 000,00	0,00	9 863,01
(13-21-29) FR00140065Q0	N	0,00	A-1	20 000 000,00	5,84	F	FIXE	0,290	0,00	58 000,00	0,00	9 534,25
(14-22-36) FR001400B5B9	N	0,00	A-1	30 000 000,00	12,48	F	FIXE	2,760	0,00	828 000,00	0,00	435 550,68
(15-22-31) FR001400B5H6	N	0,00	A-1	7 000 000,00	7,48	F	FIXE	2,450	0,00	171 500,00	0,00	90 213,70
(16-22-42) FR001400B5F0	N	0,00	A-1	30 000 000,00	18,48	F	FIXE	2,836	0,00	850 800,00	0,00	445 213,15
(17-22-39) FR001400BCL0	N	0,00	A-1	15 000 000,00	15,51	F	FIXE	2,755	0,00	413 250,00	0,00	202 662,33
(18-22-30) FR001400D864	N	0,00	A-1	20 000 000,00	6,80	F	FIXE	2,848	0,00	569 600,00	0,00	117 041,10
(19-22-34) FR001400D872	N	0,00	A-1	25 000 000,00	10,80	F	FIXE	3,208	0,00	802 000,00	0,00	164 794,52
(20-23-28) FR001400J226	N	0,00	A-1	10 000 000,00	4,51	F	FIXE	3,444	0,00	344 400,00	0,00	169 841,10
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		55 333 333,00		987 392 298,31					75 451 062,34	34 713 674,98	2 013 295,87	2 923 671,15
1641 Emprunts en euros (total)		55 333 333,00		983 392 298,31					74 451 062,34	34 565 198,11	2 013 295,87	2 922 549,42
(169) C704803	N	0,00	A-1	10 833 333,15	16,09	V	TAG03M	4,075	666 666,68	419 454,56	0,00	51 917,88
(174) 9947C	N	0,00	A-1	990 057,11	3,58	V	EURIBOR03M	6,368	250 944,13	55 531,82	0,00	6 478,94
(162) 200606073S	N	0,00	A-1	1 762 396,57	12,92	F	FIXE	4,175	135 568,97	74 806,39	0,00	5 848,67
(163) MIN 283 526	N	0,00	A-1	926 939,60	3,00	V	EURIBOR01M	3,854	231 734,90	26 720,00	0,00	1 707,99
(165) 200606073S	N	0,00	A-1	12 133 333,28	13,92	F	FIXE	4,263	866 666,67	524 366,43	0,00	40 020,14

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
(166) 200606073S-778085692	N	0,00	A-1	5 000 000,05	14,92	F	FIXE	4,330	333 333,33	220 108,34	0,00	17 400,19
(167) C 704 800	N	0,00	A-1	12 555 585,12	14,92	F	FIXE	4,700	647 274,46	588 455,17	0,00	48 195,58
(168) C704802	N	0,00	A-1	9 801 572,52	15,59	V	TAG03M	4,075	622 322,08	374 975,80	0,00	46 613,34
(170) 434843/CO 2146	N	0,00	A-1	666 666,67	1,00	F	FIXE	3,650	666 666,67	15 461,81	0,00	0,00
(171) MIN505636	N	0,00	A-1	1 886 521,78	1,25	V	EURIBOR01M	4,264	1 257 681,16	51 014,93	0,00	1 766,96
(172) 1183483	N	0,00	A-1	5 666 666,84	16,92	V	EURIBOR03M	4,564	333 333,32	242 490,50	0,00	15 587,26
(173) 1185420	N	0,00	A-1	13 800 000,00	17,00	V	EURIBOR03M	4,552	800 000,00	608 426,25	0,00	120 096,01
(175) 1229253	N	0,00	A-1	346 757,86	4,92	V	LIVRETA	3,600	63 458,68	11 480,58	0,00	866,62
(176) 1229252	N	0,00	A-1	36 120,65	4,92	V	LIVRETA	3,600	6 610,28	1 195,90	0,00	90,27
(177) 1229251	N	0,00	A-1	37 646,76	4,92	V	LIVRETA	3,600	6 889,57	1 246,42	0,00	94,09
(178) 1229255	N	0,00	A-1	28 896,55	4,92	V	LIVRETA	3,600	5 288,23	956,72	0,00	72,22
(179) 1229245	N	0,00	A-1	36 120,65	4,92	V	LIVRETA	3,600	6 610,28	1 195,90	0,00	90,27
(180) 1229247	N	0,00	A-1	184 930,27	4,92	V	LIVRETA	3,600	33 843,31	6 122,73	0,00	462,18
(181) 1229248	N	0,00	A-1	68 479,66	4,92	V	LIVRETA	3,600	12 532,17	2 267,25	0,00	171,14
(182) 1229250	N	0,00	A-1	40 943,78	4,92	V	LIVRETA	3,600	7 492,95	1 355,58	0,00	102,33
(183) 1229257	N	0,00	A-1	415 428,73	4,92	V	LIVRETA	3,600	76 025,84	13 754,16	0,00	1 038,23
(184) 1229259	N	0,00	A-1	545 403,71	4,92	V	LIVRETA	3,600	99 811,99	18 057,42	0,00	1 363,07
(185) 5024413	N	0,00	A-1	1 786 532,35	6,17	V	LIVRETA	3,600	246 252,98	60 222,85	0,00	4 711,73
(186) 5024505	N	0,00	A-1	272 989,53	6,17	V	LIVRETA	3,600	37 628,46	9 202,31	0,00	719,97
(187) 5024505	N	0,00	A-1	617 795,71	5,92	V	LIVRETA	3,900	91 620,17	22 441,35	0,00	1 741,80
(188) 1229241	N	0,00	A-1	411 863,83	5,92	V	LIVRETA	3,900	61 080,12	14 960,90	0,00	1 161,20
(189) 9119848	N	0,00	A-1	247 916,81	4,24	F	FIXE	3,740	58 333,32	8 453,96	0,00	118,17
(190) 1235471	N	0,00	A-1	998 910,63	4,00	F	FIXE	3,950	184 610,36	39 456,97	0,00	32 164,86
(191) MON50569	N	0,00	A-1	3 200 000,00	7,00	V	EURIBOR12M	3,808	400 000,00	123 548,44	0,00	115 460,80
(2010-01) 201001-AN96628	N	12 000 000,00	A-1	12 000 000,00	11,40	V	FIXE	3,598	1 000 000,00	900 681,52	433 490,06	45 193,97
(2010-02) MIN505688	N	0,00	A-1	12 000 000,00	11,42	V	EURIBOR01M	4,384	1 000 000,00	492 435,11	0,00	32 045,29
(2010-03) MIS283504	N	0,00	A-1	6 720 000,00	11,92	V	EURIBOR01M	4,254	560 000,00	291 702,12	0,00	22 655,28
(2010-04) CO2355 434613	N	0,00	A-1	12 000 000,00	11,83	V	EURIBOR03M	4,542	1 000 000,00	531 763,81	0,00	68 367,78
(2010-06) 5668C	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,00	V	EURIBOR03M	4,675	200 000,00	111 532,46	0,00	22 510,32
(2011-01) 434753	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,50	V	EURIBOR01M	4,604	200 000,00	113 659,84	0,00	7 206,16
(2011-02) CO2596 434603	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,50	V	EURIBOR01M	4,684	200 000,00	115 711,84	0,00	7 366,16
(2011-03) 434623 -CO2597	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,50	V	EURIBOR01M	4,774	200 000,00	118 020,34	0,00	7 546,16
(2011-04) LT11915A	N	0,00	A-1	2 600 000,00	12,54	V	EURIBOR03M	4,715	200 000,00	118 104,57	0,00	19 273,70
(2011-05) MIS 283502/C710171	N	0,00	A-1	6 000 000,00	7,50	V	EURIBOR01M	4,594	750 000,00	256 037,49	0,00	16 243,72
(2011-07) 0421 3470465	N	0,00	A-1	13 000 000,00	12,83	F	FIXE	1,500	1 000 000,00	189 375,00	0,00	30 815,22
(2011-08) MON283501/C710166	N	0,00	A-1	4 333 333,49	3,00	V	EURIBOR03M	5,935	1 333 333,32	226 908,74	0,00	38 423,19

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
(2012-01) 1208443	N	0,00	A-1	1 866 666,58	3,33	V	LIVRETA	3,750	533 333,32	38 122,73	0,00	3 842,63
(2012-02) 201490 02	N	0,00	A-1	5 918 628,49	3,33	F	FIXE	4,460	1 598 360,46	237 485,26	0,00	32 463,06
(2012-03) 1212299	N	0,00	A-1	5 833 333,42	3,33	V	LIVRETA	3,750	1 666 666,64	192 624,50	0,00	25 543,68
(2012-05) 90 24478	N	0,00	A-1	1 333 333,37	3,57	F	FIXE	4,640	333 333,33	61 866,67	0,00	20 339,73
(2014-01) 84269 - 275564	N	0,00	A-1	9 600 000,00	15,99	V	EURIBOR03M	4,405	600 000,00	400 251,99	0,00	1 604,03
(2015-01) 84269 - 311800	N	0,00	A-1	11 560 000,00	16,96	V	EURIBOR03M	4,260	680 000,00	467 235,21	0,00	13 017,48
(2016-01) 57313	N	0,00	A-1	34 020 000,00	13,00	F	FIXE	0,000	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00
(2017-02) 1013055DW	N	0,00	A-1	4 333 333,33	3,25	V	EURIBOR03M	4,475	1 333 333,33	163 735,78	0,00	546,34
(2017-04) 84270- 420433	N	0,00	A-1	45 600 000,00	18,98	V	EURIBOR03M	4,186	2 400 000,00	1 813 420,16	0,00	32 517,07
(2018-01) 84269-472062	N	0,00	A-1	37 500 000,00	14,97	F	FIXE	1,353	2 500 000,00	498 918,75	0,00	15 611,54
(2018-02) 84270-472027	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,97	F	FIXE	1,360	1 000 000,00	200 600,00	0,00	6 276,92
(2019-01) 84269-510852	N	0,00	A-1	14 400 000,00	15,88	V	EURIBOR03M	4,282	900 000,00	577 688,65	0,00	51 447,00
(2019-02) 84270-540853	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,89	V	EURIBOR03M	4,242	1 000 000,00	641 709,62	0,00	51 664,67
(2019-03) 91053-514527	N	0,00	A-1	43 680 000,00	20,98	V	EURIBOR03M	4,206	2 080 000,00	1 691 174,87	0,00	31 520,74
(2019-04) MON530965-532431	N	0,00	A-1	7 578 135,83	11,00	F	FIXE	0,560	654 460,12	41 064,80	0,00	9 693,15
(2019-05) MON530966-532432	N	0,00	A-1	7 741 127,78	11,00	F	FIXE	0,560	653 554,36	42 436,62	0,00	19 845,21
(2020-01) 91053-547151	N	0,00	A-1	35 200 000,00	21,89	V	EURIBOR03M	4,341	1 600 000,00	1 447 572,26	0,00	109 984,52
(2020-02) 2686/001	N	0,00	A-1	34 666 666,72	12,99	V	EURIBOR03M	4,206	2 666 666,64	1 338 053,39	0,00	13 424,89
(2020-03) 033209G/12135	N	0,00	A-1	16 378 096,12	12,07	V	EURIBOR03M	4,156	1 322 001,51	644 391,10	0,00	88 531,51
(2020-04) 91053-550435	N	0,00	A-1	27 319 600,00	21,98	V	EURIBOR03M	4,243	1 241 800,00	1 084 709,96	0,00	20 000,63
(2020-05) 92949-550436	N	0,00	A-1	21 080 400,00	21,98	V	EURIBOR03M	4,243	958 200,00	836 985,89	0,00	15 432,92
(2020-06) 92949-550434	N	0,00	A-1	17 600 000,00	21,98	F	FIXE	0,244	800 000,00	42 212,00	0,00	1 138,67
(2021-01) 93346-590077	N	0,00	A-1	21 666 666,65	12,98	V	EURIBOR03M	4,066	1 666 666,68	800 347,26	0,00	14 455,00
(2021-02) 1994/0062799	N	0,00	A-1	26 000 000,00	12,98	F	FIXE	0,450	2 000 000,00	115 518,75	0,00	3 600,00
(2021-03) 2964	N	0,00	A-1	44 166 666,69	13,25	V	EURIBOR03M	4,043	3 333 333,32	1 638 516,69	0,00	3 255,32
(2022-01) 5458198	N	0,00	A-1	11 678 135,28	24,00	F	FIXE	0,910	432 568,80	104 441,92	0,00	25 496,82
(2022-02) 92949-616104	N	0,00	A-1	51 883 200,00	23,57	F	FIXE	2,364	2 161 800,00	1 213 742,63	0,00	504 661,40
(2022-03) MON544259EUR	N	0,00	A-1	9 333 333,32	13,92	F	FIXE	3,240	666 666,68	294 300,00	0,00	24 180,00
(2022-04) MON544260EUR	N	0,00	A-1	9 333 333,34	13,92	F	FIXE	3,250	666 666,66	297 916,67	0,00	23 988,09
(2022-05) 102780016000034345902	N	0,00	A-1	7 466 666,68	14,00	F	FIXE	3,000	533 333,32	218 000,00	0,00	577,78
(2022-06) 2425-2431	N	0,00	A-1	37 999 999,99	14,23	V	EURIBOR03M	4,308	2 666 666,68	1 510 697,58	0,00	36 669,17
(2022-07) F7322530 / 5323589	N	0,00	A-1	29 000 000,00	14,40	F	FIXE	3,100	2 000 000,00	875 750,00	0,00	84 154,89
(2023-01) 5498584	N	0,00	A-1	11 833 866,02	14,67	F	FIXE	2,470	674 763,37	283 466,00	0,00	23 518,06
(2023-02) 5498592	N	0,00	A-1	10 847 710,52	14,67	F	FIXE	2,470	618 533,07	259 843,85	0,00	21 558,22
(2023-03) 5542438	N	0,00	A-1	0,00	25,00	V	LIVRETA	3,400	172 860,00	144 368,47	0,00	57 958,72
(2023-04) 5542534	N	0,00	A-1	0,00	25,00	V	LIVRETA	3,400	140 000,00	116 924,60	0,00	47 566,88

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
(2023-05) 5542486	N	0,00	A-1	0,00	20,00	V	LIVRETA	3,400	366 981,06	244 886,89	0,00	99 240,46
(2023-06) 93.346/FR	N	0,00	A-1	20 000 000,00	14,97	F	FIXE	3,057	1 333 333,32	596 115,00	0,00	17 436,22
(2023-07) 93.346/FR	N	0,00	A-1	20 000 000,00	14,97	V	EURIBOR03M	4,276	1 333 333,32	791 385,55	0,00	17 647,26
(2023-08) 3230-3255	N	0,00	A-1	0,00	19,97	V	EURIBOR03M	0,830	1 000 000,00	821 190,33	0,00	166 348,00
(2023-08-M) 3230-3255	N	0,00	A-1	24 000 000,00	0,42	V	EURIBOR03M	4,181	0,00	430 355,33	0,00	0,00
(2023-09) MIN546642EUR	N	0,00	A-1	0,00	20,09	F	FIXE	3,420	250 000,00	180 500,00	0,00	172 615,00
(2703) MON505661	N	0,00	A-1	4 250 000,00	4,00	F	FIXE	4,640	1 000 000,00	179 800,00	0,00	37 700,00
(2901) CO1943- 434583	N	1 333 333,00	A-1	1 333 333,00	0,37	V	FIXE	3,815	1 333 333,00	55 873,20	26 786,90	0,00
(2902) 6380 812	N	0,00	A-1	1 333 333,38	0,58	V	EURIBOR03M	4,512	1 333 333,38	44 863,17	0,00	0,00
(2903) MIN505686	N	0,00	A-1	4 400 000,00	10,83	V	EURIBOR01M	4,459	400 000,00	189 069,68	0,00	11 799,05
(2904) 1155046	N	42 000 000,00	A-1	42 000 000,00	20,92	V	FIXE	3,506	2 000 000,00	3 023 137,97	1 553 018,91	120 745,00
(2905) 18676	N	0,00	A-1	15 400 000,00	11,00	V	EURIBOR01M	4,252	1 400 000,00	621 943,53	0,00	2 470,22
(9801) MON 505660	N	0,00	A-1	903 588,14	4,83	F	FIXE	5,490	161 565,57	46 318,55	0,00	6 752,61
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		4 000 000,00					1 000 000,00	148 476,87	0,00	1 121,73
(2702) 434593 CO1551	N	0,00	A-1	4 000 000,00	3,99	V	TAG03M	4,006	1 000 000,00	148 476,87	0,00	1 121,73
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		55 333 333,00		1 369 392 298,31					85 451 062,34	39 891 924,98	2 013 295,87	5 162 226,77

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	111	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 369 392 298,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		55 333 333,00					55 333 333,00				0,00	0,00	0,00
(S2010-01) 3175990M	201001-AN96628 (2010-01)	12 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	SWAP	Taux	12 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035	T	0,00	0,00	0,00
(S2901) 267294P	CO1943- 434583 (2901)	1 333 333,00	14/05/2024	Crédit Industriel Commercial	SWAP	Taux	1 333 333,00	16/05/2011	14/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
(S2904) (2950)	(29-04) 1155046 (2904)	42 000 000,00	01/12/2044	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	42 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		55 333 333,00					55 333 333,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						37 471 706,56	4 769 987,21		
(S2010-01) 3175990M	201001-AN96628 (2010-01)	FIXE	3,600	EURIBOR03M	3,960	7 856 588,05	931 905,17	A-1	A-1
(S2901) 267294P	CO1943- 434583 (2901)	FIXE	3,820	EURIBOR03M	3,990	4 867 093,29	439 969,99	A-1	A-1
(S2904) (2950)	(29-04) 1155046 (2904)	FIXE	3,510	EURIBOR03M	3,960	24 748 025,22	3 398 112,05	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						37 471 706,56	4 769 987,21		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : - €		NEANT
	Catégories de biens amortis		
L	Subventions d'équipement versées : mobiliers, matériel et études	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : biens immobiliers ou installations	30	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : projets d'infrastructures d'intérêt national	40	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : au tiers dans le cadre des fonds européens	1	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : à l'Etat (financement de voiries et monuments historiques)	40	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées à la SNCF : matériel de transport ferroviaire - non roulant	15	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées à la SNCF : matériel de transport ferroviaire - roulant	30	14/12/2023
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	Frais de recherche et de développement (si réussite du projet)	5	14/12/2023
L	Frais de recherche et de développement (si échec du projet)	1	14/12/2023
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	Logiciels bureautiques	2	14/12/2023
L	Autres logiciels	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	7	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	15	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	20	14/12/2023
L	Agencements et aménagements de terrains	15	14/12/2023
L	Constructions (bât. administratifs, scolaires, culturels, sportifs, autres bât. publics et privés)	30	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	14/12/2023
L	Réseaux voirie, instal voirie, réseaux divers, matériel outillage incendie défense civile	10	14/12/2023
L	Matériel ferroviaire	15	14/12/2023
L	Matériel technique scolaire, matériel et outillage de voirie et autre matériel technique	10	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	5	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	7	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	10	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	15	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	20	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	5	14/12/2023
L	Matériel de transport ferroviaire	30	14/12/2023
L	Autres matériels de transport	5	14/12/2023
L	Matériel informatique	5	14/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel de bureau et mobilier	5	14/12/2023
L	Matériel de bureau et mobilier	10	14/12/2023
L	Matériel de téléphonie	3	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	10	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		508 181,65	508 181,65	0,00	508 181,65
Provisions pour litiges	0,00		508 181,65	508 181,65	0,00	508 181,65
Litige au titre de la construction du gymnase du lycée Lamartine à Mâcon avec Monsier AYADI	0,00	30/06/2017	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
SAS Sochaleg-Autun à Chalon-sur-Saône (71) TA Dijon - 21/03/2023 - Recours de plein contentieux	0,00	29/06/2023	25 310,81	25 310,81	0,00	25 310,81
SAS Sochaleg-Chalon à Chalon-sur-Saône (71) TA Dijon - 27/03/2023 - Recours de plein contentieux	0,00	29/06/2023	20 114,92	20 114,92	0,00	20 114,92
Mme C. TA Besancon - 03/04/2023 - Recours indemnitaire	0,00	29/06/2023	13 663,00	13 663,00	0,00	13 663,00
SARL Voyages 2000 - Recours de plein contentieux	0,00	20/10/2023	348 854,92	348 854,92	0,00	348 854,92
Mme G. TA Besancon - 13/07/2023 - Recours indemnitaire	0,00	20/10/2023	24 295,20	24 295,20	0,00	24 295,20
Mme M. TA Besancon - 13/07/2023 - Recours indemnitaire	0,00	20/10/2023	35 942,80	35 942,80	0,00	35 942,80
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		1 919 753,78	1 919 753,78	0,00	1 919 753,78
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		1 919 753,78	1 919 753,78	0,00	1 919 753,78
Solde marché CNASEA	0,00	18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14
Affaire personnelle L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérigny (58)	0,00	30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50
SAS VUILLET à Allériot (71)	0,00	17/11/2017	173 197,94	173 197,94	0,00	173 197,94
SAS SELNI à Nevers (58)	0,00	12/10/2018	112 197,96	112 197,96	0,00	112 197,96
SAS COGITOCAN à Champforgeuil (71)	0,00	27/06/2019	56 695,88	56 695,88	0,00	56 695,88
SAS DAMALISK à Ecuisses (71)	0,00	27/06/2019	113 499,72	113 499,72	0,00	113 499,72
SAS Société nouvelle Stim à Chalon-sur-Saône (71)	0,00	11/10/2019	17 845,66	17 845,66	0,00	17 845,66
SARL Solyda à Crissey (71)	0,00	11/10/2019	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
Affaire personnelle Lapierre à La Clayette (71)	0,00	25/06/2020	8 710,03	8 710,03	0,00	8 710,03
SAS Belovia à Autun (71)	0,00	22/10/2021	79 153,29	79 153,29	0,00	79 153,29
SAS MBF Aluminium à Saint-Claude (39)	0,00	22/10/2021	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
SAS Nectars de Bourgogne à Merceuil (21)	0,00	22/01/2022	76 350,00	76 350,00	0,00	76 350,00
SAS Wamcar à Mâcon (71)	0,00	22/01/2022	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
SAS AGIMenuiserie à Sanvignes-les-Mines (71)	0,00	22/01/2022	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00
SARL Sauvageot à Saint-Loup-Géanges (71)	0,00	29/06/2023	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
SAS Mediagroup à Fontaines (71)	0,00	29/06/2023	147 028,90	147 028,90	0,00	147 028,90
SAS MCSP Milk Cooler Spare Parts à Nevers (58)	0,00	29/06/2023	19 510,52	19 510,52	0,00	19 510,52
SARL Graph 2000 Cosne sur Loire à Argentan (61)	0,00	29/06/2023	133 415,33	133 415,33	0,00	133 415,33
SAS NVH Medicinal à Dijon (21)	0,00	29/06/2023	43 444,37	43 444,37	0,00	43 444,37
SAS RTECH Solutions à Beaune (21)	0,00	29/06/2023	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
EASTERN AIRWAYS (Royaume Uni)	0,00	29/06/2023	84 445,08	84 445,08	0,00	84 445,08
SAS Privtech Engineering à Longvilliers (78)	0,00	20/10/2023	8 250,00	8 250,00	0,00	8 250,00
SAS Etablissements Gault à Chevagny-Les-Chevrières (71)	0,00	20/10/2023	2 456,21	2 456,21	0,00	2 456,21
SARL Lamco à Saint-Remy (71)	0,00	20/10/2023	43 902,25	43 902,25	0,00	43 902,25
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		2 427 935,43	2 427 935,43	0,00	2 427 935,43
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		2 427 935,43	2 427 935,43	0,00	2 427 935,43

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 4581606	Intitulé de l'opération : Enseignement supérieur / Eco - Campus Nord Franche- Comté			Date de la délibération : 29/03/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	3 650,82	0,00	1 378 220,00	1 378 220,00
902 Investissements pour compte de tiers (5)	3 650,82	0,00	1 378 220,00	1 378 220,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	3 650,82	0,00	1 378 220,00	1 378 220,00
RECETTES (b)	2 310 000,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	2 310 000,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	2 310 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		731 858,74	114 212,85	7 222,36	2 002,23
SAS LES ATELIERS GAUTHIER	09/09/2013	76 212,06	8 022,32	95,79	46,83
CDC HABITAT SOCIAL		52 928,93	26 073,35	1 587,87	763,12
SARL CLOS ET MILLESIME	29/11/2010	99 195,22	5 668,30	126,31	6,56
SARL CLOS ET MILLESIME	12/01/2015	175 000,00	10 000,00	131,99	6,86
SARL G.C.H.	19/10/2009	109 000,00	21 000,00	1 121,79	711,66
SARL KER BABAS	23/10/2006	75 027,07	4 215,00	585,56	309,05
SA ETABLISSEMENT LERESCHE	17/03/2014	31 311,77	8 946,22	154,90	12,91
SAS MATREX	13/11/2015	10 040,48	10 040,48	4,20	0,00
PR FINANCES	03/12/2007	79 984,40	17 440,05	3 396,03	120,40
SARL SFP BONNEFOY	16/03/2015	23 158,81	2 807,13	17,92	24,84
Non assortis d'intérêts (total)		229 959,17	111 084,97		
ARBEO	07/04/2017	44 444,46	44 444,46		
SAS BIOMANEO	30/09/2016	5 000,00	5 000,00		
SAS COHESIVES	13/11/2015	20 000,00	20 000,00		
EFOM SAS	31/03/2008	6 604,87	3 302,43		
SARL MAVIPAL	25/11/2016	3 451,64	3 451,64		
NAUTICONCEPT	25/11/2016	10 000,00	10 000,00		
DISPOSITIF DE PRETS AUX ARTISANS - CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L ARTISANAT DE BFC		140 458,20	24 886,44		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	3 901 593,99	1 025 854,57	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	110 000 000,00	63 999 999,99	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 236 612,60	887 698,21										33 954,34	105 808,18	
ARTS (Ass Reg Travail Social)	2004	C	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	588 773,17	10,25	A	F		2,270	F		4,370	-	26 158,21	42 634,43	
FRAC	2014	P	2014GE01 Cstruct° bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	22 404,10	1,54	M	F		2,930	F		2,890	-	452,09	14 827,94	
Maison familiale - Les Fins	2007	P	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	149 063,69	3,80	M	F		4,080	F		2,350	-	3 080,98	39 348,38	
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier -N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	62 182,62	11,66	M	F		6,540	F		3,300	-	1 985,79	4 405,69	
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	65 274,63	11,92	M	F		6,540	F		3,600	-	2 277,27	4 591,74	

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 664 981,39	138 156,36											4 359,10	55 259,62
Office Public HLM Doubs - Besançon	1995	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	105 851,41	4,25	T	V	LIVRET A	3,300	V	LIVRET A	4,200	-		4 025,11	22 954,67
Office Public HLM Doubs - Besançon	1990	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°8	CAISSE DEPOTS Consignations	1 316 232,57	32 304,95	0,17	T	V	LIVRET A	3,450	V	LIVRET A	4,200	-		333,99	32 304,95
TOTAL GENERAL					3 901 593,99	1 025 854,57											38 313,44	161 067,80

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	139 762,52
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	123 329 691,45
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	123 469 453,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 367 018 671,17
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	9,03

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotations régionales d'équipement scolaire	0,00	31 410 694,00	144 996 050,75	-113 585 356,75
Total	0,00	31 410 694,00	144 996 050,75	-113 585 356,75

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotations régionales d'équipement scolaire		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
222	Dotations régionales d'équipement scolaire	31 410 694,00
Total		31 410 694,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
222	Dotations régionales d'équipement scolaire	144 996 050,75
Total		144 996 050,75
Reste à employer au 31/12/N (3)		-113 585 356,75

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					110 000 000,00	63 999 999,99	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					110 000 000,00	63 999 999,99	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					110 000 000,00	63 999 999,99	0,00
2021	(2021-02) Prêt AFL 30M€	Agence France Locale	15	T	30 000 000,00	26 000 000,00	0,00
2022	(2022-06) Prêt AFL 40M€	Agence France Locale	15	T	40 000 000,00	37 999 999,99	0,00
2023	(2023-08) Prêt AFL 40M€	Agence France Locale	20	T	40 000 000,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		7,00	0,00	7,00	6,96	0,00	6,96
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		1,00	0,00	1,00	0,96	0,00	0,96
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		933,00	0,00	933,00	689,31	155,31	844,62
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	42,00	0,00	42,00	37,90	2,50	40,40
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1 CL	C	133,00	0,00	133,00	123,93	0,00	123,93
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2CL	C	34,00	0,00	34,00	30,70	0,00	30,70
ADMINISTRATEUR	A	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
ADMINISTRATEUR GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	3,00	3,00	6,00
ATTACHE	A	301,00	0,00	301,00	168,65	99,98	268,63
ATTACHE HORS CLASSE	A	9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	95,00	0,00	95,00	80,13	9,60	89,73
DIRECTEUR	A	15,00	0,00	15,00	10,80	4,00	14,80
REDACTEUR	B	118,00	0,00	118,00	67,69	33,23	100,92
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	137,00	0,00	137,00	125,03	1,00	126,03
REDACTEUR PRINCIPAL 2CL	B	34,00	0,00	34,00	28,48	0,00	28,48
FILIERE TECHNIQUE (c)		3 407,00	0,00	3 407,00	3 051,77	157,14	3 208,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	719,00	0,00	719,00	667,07	94,98	762,05
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS	C	103,00	0,00	103,00	87,71	0,00	87,71
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 1CL	C	527,00	0,00	527,00	490,85	0,00	490,85
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 2CL	C	484,00	0,00	484,00	433,05	0,00	433,05
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	C	711,00	0,00	711,00	651,55	1,00	652,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	272,00	0,00	272,00	247,55	1,00	248,55
AGENT DE MAITRISE	C	97,00	0,00	97,00	92,51	2,00	94,51
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	160,00	0,00	160,00	151,77	0,00	151,77
INGENIEUR	A	93,00	0,00	93,00	47,00	29,39	76,39
INGENIEUR EN CHEF	A	11,00	0,00	11,00	9,00	1,90	10,90

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
INGENIEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	79,00	0,00	79,00	70,00	2,86	72,86
TECHNICIEN	B	87,00	0,00	87,00	46,76	23,01	69,77
TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	B	26,00	0,00	26,00	25,00	0,00	25,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	B	28,00	0,00	28,00	22,95	0,00	22,95
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,90	0,90
MEDECIN 2EME CL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,90	0,90
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		16,00	0,00	16,00	9,28	4,33	13,61
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 2CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT CONSERVATION	B	5,00	0,00	5,00	1,00	2,33	3,33
ASSISTANT CONSERVATION PPL 1 CL	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE CONSERV.PAT	A	6,00	0,00	6,00	3,80	2,00	5,80
ATTACHE PPAL CONSERV.PAT	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PAT EN CHEF	A	2,00	0,00	2,00	1,58	0,00	1,58
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		4 358,00	0,00	4 358,00	3 750,36	317,68	4 068,04

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	C	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	TECH	396	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 3	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	562	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	693	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	1015	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	907	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	1020	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	907	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	907	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	1015	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	977	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	1027	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	896	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	A	MS	712	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	513	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	563	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	ADM	573	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	563	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	563	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	368	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2CL	C	ADM	396	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT PATRIMOINE	C	CULT	367	0,00	332-23-2° Besoin saisonnier	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	ADM	660	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.

SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 - 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de région - 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- Concession	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	SAS	487 371,75
- Concession	GIRARDOT AUTOCARS	GIRARDOT AUTOCARS	SAS	702 000,00
- Concession	KEOLIS BOURGOGNE	KEOLIS BOURGOGNE	SARL	5 970 951,27
- Concession	KEOLIS MONTS JURA	KEOLIS MONTS JURA	SASU	2 368 802,86
- Concession	MOBILITE BFC	MOBILITE BFC	SA	1 848 588,27
- Concession	RAPIDES DE BOURGOGNE	RAPIDES DE BOURGOGNE	SNC	526 500,00
- Concession	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	Transdev BFC NORD RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	SAS	1 088 837,00
- Concession	STIN NIEVRE	Transdev BFC Sud STIN NIEVRE	SAS	1 376 467,00
- Concession	TRANSARC	TRANSARC	SARL unipersonnelle	5 382 961,98
- Concession	TRANSDEV BFC EST	TRANSDEV BFC EST	SAS	4 568 617,50
Détention d'une part du capital				
01/01/1981 - Détention d'une part de capital	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27
06/01/1984 - Détention d'une part de capital	IDEB	IDEB	SA	649 648,00
01/06/1984 - Détention d'une part de capital	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	11 484 364,66
28/10/1985 - Détention d'une part de capital	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SA	236 529,17
10/12/1985 - Détention d'une part de capital	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital variable	997,12
01/01/1987 - Détention d'une part de capital	CIBFC	Capital investissement Bourgogne Franche-Comté	SA	1 511 958,61
05/01/1989 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Franche-Comté Garantie	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	571 042,80
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	SA Codere	Comtoise de développement régional	SAS	3 367 800,73
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	Fireco	Société de financement régional de Franche-Comté	SAS	3 036 647,22
31/03/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Sud Côte d'Or - Caisse d'Epargne et de Prévoyance BFC	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00
23/06/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Besançon - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	30 476,00
27/01/2001 - Détention d'une part de capital	Sofaris	Sofaris	SA	22,26
10/02/2006 - Détention d'une part de capital	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	15,50
28/03/2008 - Détention d'une part de capital	Numérica	SEM Numérica	SEM	600 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2009 - Détention d'une part de capital	Capital risque Franche-Comté	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00
25/03/2011 - Détention d'une part de capital	PRES Bourgogne Franche-Comté	PRES Bourgogne Franche-Comté	Fondation	600 000,00
27/06/2011 - Détention d'une part de capital	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL	362 000,00
23/03/2012 - Détention d'une part de capital	TANDEM	TANDEM	SEM	9 099 189,00
14/12/2012 - Détention d'une part de capital	Société publique locale AER BFC	Société publique locale Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté	SPL	580 000,00
14/01/2013 - Détention d'une part de capital	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC	20 000,00
30/06/2014 - Détention d'une part de capital	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en bourgogne	SEM	1 700 000,00
20/10/2014 - Détention d'une part de capital	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00
16/12/2014 - Détention d'une part de capital	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	SPL	300 000,00
03/07/2015 - Détention d'une part de capital	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	4 050 000,00
09/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	100 000,00
16/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEM	235 000,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	3 258 814,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Sud Développement	SEML Sud Développement	SEM	1 592 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC	100 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SEMPAT Sud Bourgogne	SEMPAT Sud Bourgogne	SEM	600 000,00
13/10/2017 - Détention d'une part de capital	SEM Yonne Equipement	SEM Yonne Equipement	SEM	215 738,32
29/03/2019 - Détention d'une part de capital	SEMPAT 58	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM	225 000,00
22/11/2019 - Détention d'une part de capital	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM	45 000,00
09/04/2021 - Détention d'une part de capital	Agence France locale	Agence France locale	Société territoriale	6 395 300,00
19/11/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Action 70	SEM Action 70	SEM	859 976,00
08/07/2022 - Détention d'une part de capital	SCIC RAILCOOP	SCIC RAILCOOP	SCIC	30 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Voir Compte Administratif 2022				0,00
Autres				
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs création d'entreprises	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	640 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs mutation économique	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	510 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Bourgogne - Fonds prêts d'honneur Mutation	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	510 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Franche-Comté	France Active Garantie	SA	481 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne FINES	France Active Garantie	SA	80 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne TPE	France Active Garantie	SA	850 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Franche-Comté	France Active Garantie	SA	160 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Bourgogne	France Active Garantie	SA	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne Franche-Comté	France Active Garantie	SA	2 445 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds rég garantie FC + Fonds rég garantie FEDER FC + Fonds rég garantie Bourgogne	BPI France	SA	6 288 472,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne Franche-Comté 2	BPI France	SA	8 477 696,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - FRISO FRI2 : avance remboursable en cas de succès	BPI France	SA	133 572,14
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond	BPI France	SA	4 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond FEDER	BPI France	SA	12 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt relance FEDER	BPI France	SA	20 056 256,25
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds de garantie REACT EU	BPI France	SA	6 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Association franc-comtoise de financement solidaire - Fonds de garantie ESS	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	63 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Franche-Comté - Fonds prêts d'honneur croissance	Initiative Bourgogne Franche-Comté	Association	120 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Dole territoire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Dole territoire	Association	170 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Doubs Territoire de Belfort - Fonds prêts d'honneur	Initiative Doubs Territoire de Belfort	Association	1 124 500,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Côte d'Or - Fonds prêts d'honneur	Initiative Côte d'Or	Association	470 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Saône et Loire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Saône et Loire	Association	830 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Jura - Fonds prêts d'honneur	Initiative Jura	Association	265 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Nièvre - Fonds prêts d'honneur	Initiative Nièvre	Association	30 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	ADIE - Fonds prêts d'honneur	ADIE	Association	350 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Capital Grand Est - Fonds Cap Innovest	Capital Grand Est	SAS	6 420 391,66
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté création 4	UI-Investissement	SA	1 995 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté Défis 2	UI-Investissement	SA	1 630 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté PME 4 Industrie et filières	UI-Investissement	SA	3 846 250,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement- Bourgogne Franche-Comté création 5	UI-Investissement	SA	630 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Défi 3	UI-Investissement	SA	2 100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Pertinence 2	UI-Investissement	SAS	960 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	FINOVAM Gestion - FIRA 2	FINOVAM Gestion	SAS	1 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	SAS Bourgogne Franche-Comté - FIFAG	SAS Bourgogne Franche-Comté	SAS	3 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds de garantie entreprises	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	11 518 435,64
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds développement durable	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	4 300 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Contrat d'apport associatif	Bourgogne Active	Association	774 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'amorçage associatif	Bourgogne Active	Association	44 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'intervention à destination des entreprises de l'ESS en difficulté	Bourgogne Active	Association	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté Active - Contrat d'apport associatif	Franche-Comté Active	Association	280 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	SA SACICAP - Caisse d'avance rénovation énergétique	SA SACICAP	SA	2 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	ESIF - Fonds européen d'investissement	ESIF	SA	24 750 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Caisse des dépôts et consignations (Paris) - PIA 4 (ingénierie projets de formation)	Caisse des dépôts et consignations (Paris)	Etablissement public	2 124 610,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
PNR Morvan	01/02/1979	Contribution statutaire	930 000,00
Etablissement public de la Loire	01/01/1983	Participation	50 000,00
PNR Haut Jura	10/02/1986	Contribution statutaire	442 871,00
PNR Ballons des Vosges	05/06/1989	Contribution statutaire	161 893,00
Etablissement public territorial du bassin Saône Doubs	01/01/1991	Contribution statutaire	52 000,00
Parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS)	28/06/1996	Contribution statutaire	147 192,86
Syndicat mixte de Pagny	16/03/1999	Contribution statutaire	500 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Contribution statutaire	225 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Contribution statutaire	70 000,00
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	44 760,00
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	477 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Dijon Longvic	01/06/2014	Contribution statutaire	175 000,00
Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort - SMTC	01/09/2017	Contribution statutaire	3 688 060,01
Syndicat mixte de l'aérodrome Besançon-la-Vèze	01/11/2018	Contribution statutaire	140 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Montbéliard-Courcelles	01/11/2018	Contribution statutaire	117 500,00
Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre	01/11/2018	Contribution statutaire	65 000,00
PNR Doubs Horloger	16/11/2020	Contribution statutaire	345 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Micropolis	27/06/1997	Contribution statutaire	281 194,76
ARDEA	13/11/2006	Participation	500 000,00
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Contribution statutaire	145 000,00
GIP Territoire numérique BFC	21/01/2008	Participation	880 000,00
GIP Interrégional pour le développement du Massif Central	24/11/2008	Participation	21 574,00
Saline Royale d'Arc et Senans	18/12/2008	Contribution statutaire	256 495,00
Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Franche-Comté	01/01/2011	Contribution statutaire	1 224 000,00
Etablissement public Prieuré de la Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Contribution statutaire	103 500,00
GIP Vignes et Vin	08/11/2014	Participation	27 623,00
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Contribution statutaire	1 140 000,00
Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté	02/05/2018	Participation	230 000,00
Agence régionale de la biodiversité	07/06/2019	Contribution statutaire	300 000,00
Pôle énergie	01/07/2019	Contribution statutaire	40 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie personnalisée	Avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat	01/01/2007	16/11/2006	SPA	non
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC)	Saline Royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	18/12/2008	SPIC	non
Régie personnalisée	Fonds régional d'Art Contemporain (franc-comtois)	01/01/2011	16/12/2020	SPA	non
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	non
Régie personnalisée autonome	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	22/12/2017	14/12/2017	SPA	non
Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)	Agence régionale de la biodiversité (ARB)	07/06/2019	29/03/2019	SPA	non
Régie personnalisée	Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté	01/07/2019	29/03/2019	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie directe	Services d'aménagement numérique	01/01/2024	21/12/2023	20005372600036	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	172 199 517,00	172 199 517,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	576 507 166,68	576 507 166,68
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	404 307 649,68	404 307 649,68

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		172 199 517,00	I 172 199 517,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		84 500 000,00	84 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	10 000 000,00	10 000 000,00
1641	Emprunts en euros	74 500 000,00	74 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		87 699 517,00	87 699 517,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	87 699 517,00	87 699 517,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		576 507 166,68	III 576 507 166,68
Ressources propres externes de l'année (a)		57 478 857,00	57 478 857,00
10222	FCTVA	25 000 000,00	25 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	19 378 857,00	19 378 857,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	12 900 000,00	12 900 000,00
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	200 000,00	200 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		519 028 309,68	519 028 309,68
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	332 000,00	332 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	290 000,00	290 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	4 705 000,00	4 705 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 904 000,00	2 904 000,00
2804114	Voirie	1 881 000,00	1 881 000,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	974 000,00	974 000,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	80 000,00	80 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	271 000,00	271 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	6 224 000,00	6 224 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	1 072 000,00	1 072 000,00
28041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	8 412 000,00	8 412 000,00
28041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	30 285 000,00	30 285 000,00
28041483	Subv.Autres cnes: Projet infrastructure	163 000,00	163 000,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	181 000,00	181 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	310 000,00	310 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 038 000,00	3 038 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 386 000,00	4 386 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	741 000,00	741 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	104 846 000,00	104 846 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	302 000,00	302 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	20 179 000,00	20 179 000,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	690 000,00	690 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	186 000,00	186 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	17 836 000,00	17 836 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	21 787 000,00	21 787 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	12 933 000,00	12 933 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	213 000,00	213 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	43 859 000,00	43 859 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	14 094 000,00	14 094 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	8 312 000,00	8 312 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 528 000,00	9 528 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	15 561 000,00	15 561 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 163 000,00	1 163 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	53 000 000,00	53 000 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 119 000,00	6 119 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 000,00	3 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 682 000,00	1 682 000,00
281312	Bâtiments scolaires	8 168 000,00	8 168 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	858 000,00	858 000,00
281318	Autres bâtiments publics	783 000,00	783 000,00
281351	Bâtiments publics	679 000,00	679 000,00
281538	Autres réseaux	12 000,00	12 000,00
281572	Matériel technique scolaire	67 000,00	67 000,00
281578	Autre matériel technique	1 078 000,00	1 078 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 901 000,00	2 901 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	38 145 000,00	38 145 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	126 000,00	126 000,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	111 000,00	111 000,00
281828	Autres matériels de transport	263 000,00	263 000,00
281838	Autre matériel informatique	1 484 000,00	1 484 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	337 000,00	337 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	923 000,00	923 000,00
28185	Matériel de téléphonie	48 000,00	48 000,00
28188	Autres immo. corporelles	329 000,00	329 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	64 174 309,68	64 174 309,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Maison régionale de l'innovation	01/01/2013	10/09/2012	SPIC

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	242 475 874,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	941 / 942	153 286 656,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	941 / 942	9 373 644,00
			Matériel	941 / 942	21 136 649,00
Sous-total Fonctionnement		242 475 874,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 183 796 949,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	62 027 961,67			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		62 027 961,67	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 120 706 886,67

TOTAL DEPENSES	(A)	304 503 835,67	TOTAL RECETTES (B + C)	304 503 835,67
-----------------------	------------	-----------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF Non approuvé (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	47 454 689,69
Produits annexes au trafic	50 755 017,76
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	3 713 302,17
Produits hors trafic	6 538 589,28
Total chiffre d'affaires	248 385 904,41
Versements des Collectivités	248 385 904,41
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	356 847 503,31

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	101 518 144,53
Consommations intermédiaires	8 615 171,44
Péage RFF	58 960 400,55
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	169 093 716,52

Facturations majeures :	
Achats stockés	13 687 599,10
Impôts et taxes hors FAP	33 578 876,87
Maintenance matériel roulant	27 512 081,03
Traction trains, conduite et logistique	12 646 238,63
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	12 296 612,48
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	8 110 052,33
Echange de matériel roulant entre Activités	12 605 099,40
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	21 014 953,06
Transport en service	10 250 468,32
Total facturations majeures	151 701 981,22
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	11 369 467,43
Total facturations internes	11 369 467,43
TOTAL CHARGES (2)	332 165 165,17

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	24 682 338,14
Dotations aux amortissements	4 438 653,40
Reprise de subvention et écart de réévaluation	-566 637,45
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	3 872 015,95
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	20 810 322,19
Résultat financier	-2 440 412,52
RESULTAT COURANT (5)	18 369 909,67
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	18 369 909,67

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%. unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73 €	0,00	4 325 000,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35 €	0,00	26 094 000,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	55,00 €	7,84	111 000 000,00	24,64
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			141 419 000,00	17,75

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 100

Nombre de membres présents : 93

Nombre de suffrages exprimés : 100

VOTES :

Pour : 57

Contre : 43

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par la Présidente (1),

A Dijon, le 07/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière

A Dijon, le 07/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AYACHE Patrick	
BARTHELET Catherine	
BECQUET Alain	
BIGUINET Marie-Noëlle	
BLAISE Pascal	
BLIN Patrick	
BOUJLILAT Hicham	
BOURGEOIS Willy	
BOURGOIS Dominique-Alexandre	
BRAMANT Jacqueline	
BÄHR Céline	
CARLE-VIGUIER Catherine	
CHARLIER Franck	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	
CHIAPPA-KIGER Myriam	
CHOPARD Francine	
CLERC Catherine	
CROST Jean-Pierre	
DAMIEN Olivier	
DEBELLEMANIERE Jocelyne	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

DECHAUD Martine	
DELOGE Valérie	
DEMERSSEMAN Gilles	
DUFAY Marie-Guite	
DUGOURD François-Xavier	
DUMONT Anne-Marie	
DURAIN Jérôme	
DUTREMBLE Aurélien	
EL MEZOUGHY Rim	
FORTIER Mélanie	
FRITSCH Nathalie	
GERMAIN Sandra	
GODARD Océane	
GORDAT Gérald	
GRABY Valérie	
GRANGIER Géraldine	
GROSPERRIN Jacques	
GUIBERT Julien	
GUINEBERT Matthieu	
HABSAOUI Jamilah	
HAKKAR-BOYER Nabia	
HAMEAU Denis	
HERARD Bénédicte	
HOULLEY Eric	
IANNICELLI Sandra	
INEZARENE Salima	
JOYANDET Alain	
LABOSSE Nathalie	
LAGNEAU Aurore	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LAGRANGE Jean-Claude	
LAVAL Thomas	
LAZAR Gilles	
LEBLANC Nathalie	
LIORET René	
LIRON Isabelle	
LONCHAMPT Dominique	
LOPEZ Audrey	
LUCCHESI Liliane	
LUTZ Thomas	
MAJEWSKI-SANSINENA Dorothée	
MALLARD Claire	
MARTHEY Arnaud	
MARTIN Ines	
MARTINEZ Laëtitia	
MATHIEU Sylvain	
MERCIER Claude	
MODDE Stéphanie	
MOLINOZ Patrick	
MOREL Christian	
MOUROT-DEVOS Sylviane	
NARDIN Sylvie	
NEUGNOT Michel	
NIEPCERON Loïc	
NORMIER Christophe	
ODOUL Julien	
OTERNAUD Eric	
PAGNOT Valérie	
PERSIL Sarah	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

PLATRET Gilles	
POIFOL-FERREIRA Isabelle	
POINSEL Marie	
PONCET Frédéric	
RAPENNE Amandine	
REBEYROTTE Rémy	
RETY Jean-Marc	
RICCIARDETTI Jacques	
ROCHETTE Ludovic	
SADON Catherine	
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe	
SERMIER Jean-Marie	
SORET Nicolas	
SOUSTELLE Christophe	
SUGUENOT Alain	
TENENBAUM Françoise	
TERNANT Muriel	
THOMAS Marie-Claire	
THURIOT Denis	
VEAU Bertrand	
VOILLOT Fabrice	
WOYNAROSKI Stéphane	

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/02/2024, et de la publication le 16/02/2024

A Dijon, le 07/02/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF 2023 PAR CHAPITRES BUDGETAIRES DE LA NOMENCLATURE M57

CHAPITRES M57	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE 2023	CP 2023	2023
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	8 034 200,00	17 822 110,26	331 203,00
900-5	Gestion des fonds européens	22 000 000,00	133 172 397,17	133 172 397,17
901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	89 126 297,00	177 814 271,28	51 070 949,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 701 441,00	20 395 202,19	
904	Santé et action sociale	200 000,00	2 601 141,99	
905	Aménagement des territoires et habitat	5 500 000,00	64 698 431,79	179 950,00
906	Action économique	19 519 000,00	79 176 248,03	16 804 500,00
907	Environnement	21 885 250,00	36 580 306,13	
908	Transports	1 575 000,00	125 688 136,77	24 740 955,00
	<i>Opérations ventilées</i>	172 541 188,00	657 948 245,61	226 299 954,17
921	Taxes non affectées			35 507 157,00
922	Dotations et participations			
923	Dettes et autres opérations financières		80 000 000,00	292 372 870,42
925	Opérations patrimoniales		81 898 700,00	81 898 700,00
926	Transferts entre sections		242 093 936,35	346 937 567,61
	<i>Opérations non ventilées</i>		403 992 636,35	756 716 295,03
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			77 124 632,76
954	Produit des cessions d'immobilisations			1 800 000,00
	TOTAL DE LA SECTION	177 541 188,00	1 061 940 881,96	1 061 940 881,96
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	17 441 032,00	105 319 228,06	28 417 868,00
930-5	Gestion des fonds européens	3 000 000,00	30 627 617,68	30 627 617,68
931	Sécurité			
932	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	308 025 383,00	451 100 664,83	92 797 535,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	27 249 345,00	26 967 992,94	180 000,00
934	Santé et action sociale	420 400,00	626 501,89	
935	Aménagement des territoires et habitat	6 796 000,00	6 850 016,75	1 100 000,00
936	Action économique	50 577 925,00	54 027 193,68	500 000,00
937	Environnement	15 820 360,00	13 590 742,16	2 375 782,00
938	Transports	478 505 815,29	503 001 828,67	33 310 118,00
	<i>Opérations ventilées</i>	907 836 260,29	1 192 111 786,66	189 308 920,68
940	Impositions directes			40 000 000,00
941	Autres impôts et taxes		1 000 000,00	1 070 338 852,00
942	Dotations et participations			89766946
943	Opérations financières		39 340 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 044 668,00	
945	Provisions et autre opérations mixtes		650 000,00	25 500 000,00
946	Transferts entre sections		346 937 567,61	242 093 936,35
	<i>Opérations non ventilées</i>		388 972 235,61	1 468 899 734,35
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		77 124 632,76	
	TOTAL DE LA SECTION	912 836 260,29	1 658 208 655,03	1 658 208 655,03
TOTAL DU BUDGET		1 090 377 448,29	2 720 149 536,99	2 720 149 536,99

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		E2

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SIGNATURES

ASSEMBLEE PLENIERE DES 7, 8 et 9 FEVRIER 2024

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024

Nombre de membres en exercice : 100
 Nombre de membres présents : 93
 Nombre de membres représentés : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 100
 Votes : Pour : 57
 Contre : 43
 Abstentions :


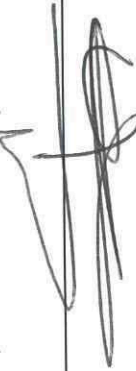



Date de convocation : 23/01/2024

Présenté par la Présidente
A Dijon, le 7/02/2024

La Présidente,















Marie-Guite Dufay

Délibéré par le Conseil régional, réuni en session
A Dijon, le 7/02/2024





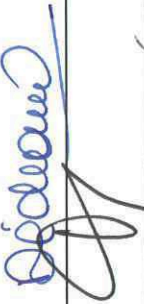







NOMS	SIGNATURES
Mme Laëtitia MARTINEZ	
M. Nicolas SORET	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Sandra IANNICELLI	
















NOMS	SIGNATURES
M. Alain BECQUET	
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Francine CHOPARD	
M. Patrick AYACHE	
M. Eric HOULLEY	
Mme Océane GODARD	
M. Patrick MOLINOZ	
M. Jérôme DURAIN	
M. Willy BOURGEOIS	
M. Christian MOREL	
Mme Nathalie LEBLANC	
Mme Nabia HAKKAR-BOYER	
Mme Rim EL MEZOUGH	
M. Bertrand VEAU	
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	Excusez à M. MOREL

NOMS	SIGNATURES
M. Gilles DEMERSSEMAN	
M. Hicham BOUJLILAT	
Mme Jamilah HABSAOUI	
M. Denis HAMEAU	
Mme Salima INEZARENE	
Mme Nathalie LABOSSE	
M. Jean-Claude LAGRANGE	
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	<i>Excusez-moi pour le retard</i> 
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Sylvie NARDIN	
M. Loïc NIEPCERON	
Mme Valérie PAGNOT	
Mme Isabelle POIFOL-FERREIRA	
M. Frédéric PONCET	
M. Jean-Marc RETY	

NOMS	SIGNATURES
Mme Françoise TENENBAUM	
M. Fabrice VOILLOT	
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Anne-Marie DUMONT	
Mme Marie-Claire THOMAS	
Mme Amandine RAPENNE	
M. Eric OTERNAUD	
M. Claude MERCIER	
Mme Aurore LAGNEAU	Excluse 'a donne' pour à M. PERSIL
Mme Sarah PERSIL	
Mme Stéphanie MODDE	
Mme Claire MALLARD	
Mme Muriel TERNANT	
Mme Isabelle LIRON	
M. Patrick BLIN	
Mme Jacqueline BRAMANT	

NOMS	SIGNATURES
M. Matthieu GUINEBERT	
M. Gilles LAZAR	
M. Dominique LONCHAMPT	
Mme Marie POINSEL	
Mme Valérie GRABY	
Mme Nathalie FRITSCH	
Mme Mélanie FORTIER	
M. Aurélien DUTREMBLE	
Mme Valérie DELOGE	
M. Olivier DAMIEN	
M. Dominique-Alexandre BOURGOIS	
M. Pascal BLAISE	
M. Julien ODOUL	
Mme Céline BÄHR	
Mme Marie-Noëlle BIGUINET	
Mme Catherine CARLE-VIGUIER	

NOMS	SIGNATURES
Mme Catherine CLERC	
M. Gilles PLATRET	
M. Jean-Pierre CROST	
Mme Jocelyne DEBELLEMANIERE	
Mme Martine DECHAUD	
M. François-Xavier DUGOURD	
Mme Dorothee MAJEWSKI-SANSINENA	Excusez a donno pour M GORDAT
M. Gérald GORDAT	
M. Alain JOYANDET	
M. Alain SUGUENOT	Excuse a donno pour à Mme Debellemaniere
M. Jean-Marie SERMIER	
M. Christophe NORMIER	
Mme Sylviane MOUROT-DEVOS	
Mme Bénédicte HERARD	Excuse a donno pour M MOUROT
M. Jacques GROSERRIN	Excuse a donno pour M SERMIER
Mme Géraldine GRANGIER	

NOMS	SIGNATURES
M. Julien GUIBERT	
M. Thomas LAVAL	
M. René LIORET	
Mme Audrey LOPEZ	
M. Thomas LUTZ	
Mme Inès MARTIN	
M. Jacques RICCIARDETTI	
M. Christophe SOUSTELLE	
M. Rémi REBEYROTTE	 Present
M. Ludovic ROCHETTE	
Mme Catherine BARTHELET	
M. Denis THURIOT	
Mme Sandra GERMAIN	
Mme Catherine SADON	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Ouvrons l'ARDEA aux agriculteurs !**

Présenté par Jacques Ricciardetti

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

Programme 9404AA / 632P02 – TPE et Entrepreneuriat :

« Il finance également des actions portées par les Chambres consulaires, le fonctionnement de la régie ARDEA, **désormais ouverte aux exploitations et entreprises agricoles** et le soutien à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté. Enfin il permet de financer des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise. »

Exposé des motifs :

La régie ARDEA verse des avances remboursables aux entreprises dans le besoin. Compte tenu de la crise du monde agricole, il apparaît primordial de faire rentrer les exploitations et entreprises agricoles dans la liste des bénéficiaires de l'ARDEA.

Le présent amendement vise à apporter toujours plus d'aide et de soutien à la filière agricole de Bourgogne Franche-Comté qui est en grand danger compte tenu des charges, normes et pressions qui pèsent sur elle.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Elargissons le chèque énergie aux agriculteurs !**

Présenté par Géraldine Grangier

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En suppression de crédits :

- 9117AA / 65P02 - Economie sociale solidaire : 3.000.000 euros en CPF et 1.000.000 en CPI

Total suppression : 4.000.000 euros

En création de crédits :

Création d'un programme « Chèque énergie à destination des agriculteurs » de 4.000.000 euros

Exposé des motifs :

L'an dernier, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté avait voté pour octroyer un chèque énergie aux artisans boulangers qui souffraient de l'explosion des prix de l'électricité compte tenu de l'inflation.

Le 1^{er} février 2024, les prix de l'électricité ont augmenté de 9,8% pour tous les foyers de France. Les agriculteurs, qui subissent de plein fouet ces hausses d'électricité dont ils sont dépendants, sont en grand danger et ne peuvent pas encaisser un matraquage de plus. En cela, le présent amendement vise à créer un programme « chèque énergie à destination des agriculteurs » doté de 4 millions d'euros.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024
Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1**

**Plus de produits régionaux dans nos cantines : créons un label Bourgogne
Franche-Comté !**

Présenté par Aurélien Dutremble

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 9314AA / 631P12 - Adaptation des exploitations : 3.625.111,79 euros en CPF
- 1999P094 / 02P46 - Communication institutionnelle : 1.300.000 euros en CPF et 100.000 euros en CPI

Total suppression : 5.025.111,79 euros

En création de crédits :

Création d'un programme « Obligation de produits régionaux dans nos cantines » de 5.025.111.79 euros

Exposé des motifs :

Grande région agricole, la Bourgogne Franche-Comté est fière de ses produits régionaux, qui sont pourtant bien trop peu mis en avant.

Cet amendement vise à créer un programme « Obligation de produits régionaux dans nos cantines » par la création d'un label « Bourgogne Franche-Comté ». Les cantines de nos lycées se doivent de proposer uniquement des viandes et des légumes 100% régionaux, pour assurer la sauvegarde de notre agriculture et la protection de notre savoir-faire régional.

L'agriculture est l'une des richesses de notre région, veillons à la mettre en avant !

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024
Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1**

Aidons à l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles !

Présenté par Aurélien Dutremble

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 5138AA / 52P03 - Cohésion sociale 2015-2020 : 35.151,61 euros en CPF
- 5327AA / 54P14PG TEA Volet Métropolitain 2022-2028 1.844.128,84 euros en CPI

Total suppression : 1.879.280,45 euros

En création de crédits :

Création d'un fonds d'aide « Aide à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles » de 1.879.280,45 euros

Rajout d'un dispositif :

« Les agriculteurs contribuent depuis de nombreuses années au développement des énergies renouvelables en mettant en œuvre des solutions innovantes sur les exploitations agricoles. Ils équipent de panneaux photovoltaïques uniquement les bâtiments des corps de ferme. Un projet photovoltaïque reste une opportunité pour les agriculteurs, en particulier s'il leur faut construire un nouveau bâtiment. »

Exposé des motifs :

La majorité socialiste de Bourgogne Franche-Comté, toujours dans la continuité de ses lubies de transition écologique, énergétique et adaptation climatique, s'emploie à inciter les agriculteurs à installer des panneaux solaires sur leurs terrains agricoles.

Les terres agricoles ne doivent pas être défigurées par l'accumulation de panneaux photovoltaïques. Le présent amendement vise à créer, comme c'est déjà le cas dans d'autres régions comme en Île-de-France, un fonds d'aide pour l'installation de panneaux solaires uniquement sur les bâtiments agricoles, afin de ne pas dénaturer les terrains cultivables

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Pour un fonds souverain agricole en Bourgogne Franche-Comté !**

Présenté par Thomas Lutz

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- TOTAL PROGRAMME transition énergétique : 12.000.000 euros en CPI

Total de 12.000.000 euros en suppression

En création de crédits :

Création d'un programme « Fonds souverain agricole » de 12.000.000 euros.

Exposé des motifs :

La majorité écolo-socialo-communiste de la région Bourgogne Franche-Comté, dans son budget primitif de 2024, n'a accordé que 23,16 millions d'euros au volet agriculture. Pourtant région très agricole, la BFC n'a que trop peu de fonds pour venir en aide à ses agriculteurs

Le présent amendement vise à supprimer plusieurs millions d'euros du programme de transition énergétique, dit « prioritaire » de la Région, pour dégager une enveloppe de 12 millions d'euros à destination de nos éleveurs et de nos agriculteurs.

Ce fonds souverain agricole devra permettre une meilleure considération pour nos agriculteurs, des aides plus précises et mieux versées, des équipements de qualité et une protection durable pour ceux qui travaillent chaque jour et ne veulent pas mourir.

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien DOUILLON



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024
Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Aidons nos jeunes agriculteurs à s'installer !

Présenté par Valérie Deloge

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- TOTAL programme Education sensibilisation à l'environnement et au développement durable : 1.368.814,69 euros en CPF
- 2001P017 / 31P16 - Art contemporain : 2.033.983,41 euros en CPF et 226.500 en CPI
- 0262AA / 03P03 - Indemnités et frais de mission CESER : 1.330.000 euros en CPF

Total de 4.959.298,1 euros en suppression

En création de crédits :

- Création d'un programme « Aide à l'installation des jeunes agriculteurs » de 4.959.298,1 euros

Exposé des motifs :


En 10 ans, près de 100 000 fermes ont fermé en France. Prix du matériel exorbitant, matraquages de taxe, augmentation des prix de l'électricité, le climat d'inflation actuel éloigne la jeunesse du monde agricole.

Le présent amendement vise à créer un fonds de plus de 4 millions d'euros pour que la Région participe plus amplement à l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Il s'agit concrètement d'abonder la dotation de la DJA, bien trop faible et limitée à 16.000 euros en montagne, 12.000 euros en plaine et 14.000 euros dans les milieux défavorisés.

Maintenant plus que jamais, nos agriculteurs ont besoin de toute l'aide nécessaire pour commencer à travailler sereinement et dans des conditions facilitées. La participation augmentée de la Région, cumulée à celles de l'Etat et de l'Union Européenne, permettrait une aide supplémentaire dans ces temps de crise.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Julien ODOUL




Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Ouvrons un guichet administratif à la Région pour les agriculteurs !

Présenté par Valérie Deloge

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 2010P046 / 02P51 - Démocratie participative : 146.884,04 euros en CPF et 308.230,83euros en CPI

Total suppression : 455.114,87 euros

En créations de crédits :

Création d'un programme « Guichet administratif pour les agriculteurs » de 455.114,87 euros.

Exposé des motifs :

L'une des premières revendications des agriculteurs est l'avalanche de normes qu'ils subissent et la grande complexité administrative à laquelle ils se heurtent à chacune de leurs démarches.

Ce présent amendement vise à allouer 455.114 euros à un programme visant à créer un guichet administratif physique pour les agriculteurs sur le site de la région Bourgogne Franche-Comté. Ce guichet permettrait aux agriculteurs d'avoir un interlocuteur spécifique à qui s'adresser et d'avoir un meilleur suivi en temps réel des dossiers en cours. Le fonds débloqué permet la prise en charge des frais du personnel et des frais de fonctionnement.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Non au financement de cours de langue pour les migrants !**

Présenté par Nathalie Fritsch

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 1103AA / 25P01 – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi :
6.000.000 euros en CPF

Total de 6.000.000 euros en suppression

En recettes :

Diminution de l'emprunt d'équilibre de 6.000.000 d'euros

Exposé des motifs :

Le programme DLF, Dispositif de Formation Linguistique, consiste à financer à hauteur de 6 millions d'euros par an, des cours de langue destinés en grande partie aux migrants et mineurs isolés.

Déjà matraqués par l'augmentation du prix de la carte grise, l'envolée des prix de l'électricité et des mutuelles, les Bourguignons et les Francs-Comtois n'ont pas à mettre la main à la poche pour financer des cours de langue française à des étrangers pour satisfaire les lubies de « vivre ensemble » de la majorité socialiste !

En cela, cet amendement vise à supprimer 6 millions d'euros dans le programme de qualification des demandeurs d'emploi, pour redonner de l'argent aux Bourguignons et aux Francs-Comtois.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Julien BOUOL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024
Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1**

Luttes contre la désertification médicale : salarions nos médecins !

Présenté par Mélanie Fortier

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 5325AA / 54P12PG - TEA Volet territorial 2022-2028 : 1.134.259,08 euros en CPF et 2.374.164,60 euros en CPI
- 5138CPB / 52P04 - Cohésion sociale CPER 2015-2020 : 290.702,52 euros en CPF
- 5137AA / 52P01 - FIP FAP : 400.000 euros en CPF et 100.000 euros en CPI

Total suppression : 4.299.126,2 euros

En création de crédits :

Création d'un programme « Lutte contre la désertification médicale » de 4.299.126,2 euros.

Exposé des motifs :

En 2023, 8 millions de Français vivent dans un désert médical et ce constat s'observe aussi en Bourgogne Franche-Comté, qui souffre quotidiennement du manque de médecins. La Nièvre a perdu un quart de ses médecins en dix ans, les délais d'attente pour avoir un rendez-vous sont trop longs et le constat est sans appel : les habitants des campagnes ont une espérance de vie raccourcie de 2 ans selon l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette désertification médicale, qui prend de plus en plus d'ampleur dans notre région, doit être ralentie. Le présent amendement vise à créer un fonds de programme pour lutter contre les zones blanches en proposant de salarier les médecins. En plus de leur assurer une source de revenus pérenne, d'assurer un accès aux soins durable, le salariat des médecins permettrait d'attirer plus de personnel soignant dans une région qui en manque cruellement.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien OBOUL

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Défendons nos territoires : 1 euro investi pour les métropoles, 3 euros investis pour la ruralité !

Présenté par Olivier Damien

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- TOTAL Economie circulaire - déchets : 1.105.188,62 euros en CPF et 7.077.833,26 euros en CPI
- 5139AA / 52P05 - Renouvellement urbain BFC : 1.987.288,99 euros en CPI

Total suppression : 10.170.310,9 euros

En créations de crédits :

Création d'un programme « 1 euro pour les métropoles, 3 euros pour la ruralité » de 10.170.310,9 euros

Exposé des motifs :

La Bourgogne Franche-Comté est la région la plus rurale de France : sur près de 3800 communes, seulement 26 regroupent plus de 10.000 habitants. Pourtant, les villes ont bien plus d'aides que la ruralité, qui est en grande difficulté et peine à retrouver du dynamisme, compte tenu de l'absence d'infrastructures, de médecins et de transports.

Le présent amendement vise à rééquilibrer les dotations entre les métropoles, qui sont largement subventionnées, et la ruralité qui est en perte de vitesse et oubliée. Le principe à adopter est clair : quand 1 euro est versé pour les métropoles, 3 euros sont versés dans la ruralité.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour, 25 élus n'ont pas pris part au vote)



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 7, 8 et 9 février 2024

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Arrêtons le cirque de la solidarité internationale !

Présenté par Jacques Ricciardetti

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 7, 8 et 9 février 2024, décide de modifier son budget primitif 2024 comme suit :

En dépenses :

En suppression de crédits :

- 0401AA / 04P01 – Europe et international : 1.508.628 euros en CPF et 171.732,40 euros en CPI

Total suppression : 1.680.360,4 euros

En recettes :

Diminution de l'emprunt d'équilibre de 1.680.360,4 euros

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à supprimer le budget alloué au programme Europe et international. La Bourgogne Franche-Comté n'a pas à subventionner avec l'argent des Bourguignons et des Francs-Comtois, des actions de solidarité et de coopération internationale à tour de bras, des spectacles LGBTQIA+ ou encore des déplacements à l'étranger, comme à Las Vegas.

Déjà matraqués de taxes et sous le coup de la hausse des prix de l'électricité, les Bourguignons et les Francs-Comtois n'ont pas à mettre la main à la poche pour payer les lubies internationales de la majorité socialiste, qui a déjà beaucoup à faire au sein de son propre territoire.

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Amendement rejeté (57 voix contre, 18 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Julien ODOUL